LE MONDE DES LIVRES

■ Simon Leys, le juste
■ « Le Monde des poches »





CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16542 – 7,50 F

VENDREDI 3 AVRIL 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Dix ans de réclusion pour Maurice Papon

● Secrétaire général de la préfecture de la Gironde sous l'Occupation, l'ancien ministre a été condamné à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes contre l'humanité ● Cette condamnation est assortie de dix ans de privation des droits civiques ● Il reste libre et se pourvoit en cassation ● Le verdict de Bordeaux a été accueilli avec soulagement par les parties civiles

MAURICE PAPON a été condamné, jeudi 2 avril, à dix ans de réclusion criminelle pour *« complicité de crimes contre l'humanité »* par la cour d'assises de la Gironde. Cette condamnation est assortie de dix ans d'interdiction des droits civiques, civils et de famille. Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944 a été condamné pour complicité d'arrestations et de séquestrations dans quatre des huit convois de déportation de juifs de Bordeaux vers Drancy. La cour n'a pas retenu à son encontre la complicité d'assassinat.

En dépit de cette condamnation, Maurice Papon sortira libre du palais de justice. Incarcéré à la veille de l'ouverture des débats, le 8 octobre 1997, il a été remis en liberté deux jours plus tard et la cour d'assises n'a pas le pouvoir de délivrer un mandat de dépôt. L'avocat de Maurice Papon, Jean-Marc Varaut, a annoncé son intention de se pourvoir en cassation.

L'un des principaux avocats des parties civiles, Gérard Boulanger, s'est félicité de cette condamnation tout en regrettant que la cour d'assises ait écarté la complicité d'assassinat. Arno Klarsfeld, pour sa part, s'est dit *« soulagé et content »* au nom des enfants qu'il avait défendus. Pour Mᵉ Varaut, en revanche, cette *« condamnation est condamnable » : « Il ne faut pas confondre un serviteur de l'Etat avec le milicien Paul Touvier ou le nazi Klaus Barbie. »*

Jean Kahn, président du Consistoire central de l'union des communautés juives de France, a regretté que Maurice Papon, qui n'a pas *« su désobéir à des ordres immoraux »*, n'ait pas été condamné à la perpétuité. Le Conseil représentatif des institutions juives de France estime que *« justice a été rendue »*, mais écrit que *« la peine prononcée, sans proportion avec les faits, laisse une certaine amertume »*. Enfin, le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, a déclaré que la dignité de la France était *« sauvée »* par cette *« victoire posthume »* des victimes.



Première médiatique pour un premier roman

L'HISTOIRE commence il y a cinq ans. Betty Mialet, aujourd'hui codirectrice, avec Bernard Barrault, des éditions Julliard, rencontre Mazarine Pingeot, « *parce que*, dit-elle, *elle fait partie du groupe d'amis de mes enfants. Apprenant que je travaille dans l'édition, elle me parle de son désir de devenir écrivain et décide de me montrer ce qu'elle écrit* », raconte-t-elle. Ainsi, arrive sur son bureau, il y a trois ans, un texte de sept cents feuillets, *« entre le journal et l'autobiographie »*. L'un de ces manuscrits qu'il vaut mieux garder pour des Mémoires, quand on a réussi à s'imposer par sa littérature.

Mazarine Pingeot met alors en chantier plusieurs romans, qui incluent des éléments de cette première tentative. Elle décide de mener à son terme celui qui lui paraît le moins marqué par l'autobiographie. La version initiale est très longue. *« Nous avons travaillé comme tous les éditeurs et les auteurs,* indique Betty Mialet, *pour que le livre soit plus cohérent, plus tenu. Mais j'ai voulu aussi lui laisser ses défauts de premier roman, ne pas céder à la tentation qu'ont désormais certains éditeurs de trop intervenir. Quand j'ai été satisfaite, nous avons établi, il y a deux ans, un contrat, pour une somme de 50 000 francs.* » Restait ce qui est d'habitude le plus simple et qui devenait ici le plus compliqué en raison de l'identité de l'auteur : la publication, la mise en vente, la promotion. On savait bien que les journalistes seraient friands de parler avec la fille longtemps cachée de François Mitterrand, quel que soit leur point de vue sur le roman, lequel leur semblerait même secondaire. Mazarine Pingeot a envisagé de prendre un pseudonyme. Elle a renoncé, voyant le « *jeu de piste* » que suscitent aujourd'hui les auteurs cachés. Elle a préféré assumer d'emblée cette ambiguïté – vouloir être écrivain quand on a déjà ce passé complexe, à vingt-trois ans.

Mais que faire avec la presse ? « *Fallait-il ne pas parler du tout et "laisser dire" ? C'était peut-être le plus sage*, précise Betty Mialet, *mais cette jeune femme avait aussi envie de s'expliquer. Alors nous avons choisi un quotidien* [Le Monde], *un hebdomadaire* [Le Nouvel Observateur], *une télévision* [l'émission de Michel Field sur TF 1]. *Pas pour privilégier des "supports", comme on dit, mais pour parler à des journalistes littéraires qui pouvaient être sensibles au livre de Mazarine et ne pas seulement l'interviewer comme "la fille de".* »

Le Monde a ainsi reçu les épreuves d'un roman signé Jeanne Reychman, le vendredi 13 mars. *« Je souhaitais m'adresser à des personnes en qui j'avais une confiance liée à des relations professionnelles très anciennes,* ajoute l'éditrice. *Choisir un faux nom, ce n'était pas une devinette, mais je voulais savoir si le livre les intéressait, et pas s'ils voulaient rencontrer Mazarine Pingeot pour parler d'autre chose.* » C'est donc seulement le lendemain, samedi 14 mars, après avoir lu *Premier roman*, que nous avons connu l'identité de l'auteur.

L'entretien avec Mazarine Pingeot, au domicile de son éditrice, a eu lieu le lundi après-midi 16 mars. *« Il est clair que j'aurais publié ce livre quel qu'en soit l'auteur,* conclut Betty Mialet. *Il aurait eu le destin d'un premier roman. Il n'aurait évidemment pas suscité la même curiosité, donc probablement pas les mêmes ventes. Mais la politique éditoriale de Julliard, plutôt faite de découvertes, de premiers romans, plaide en notre faveur. »*

Josyane Savigneau

Le boom de l'intérim

MANPOWER et Adecco, les deux sociétés leaders de l'intérim, sont devenues, en 1997, les premiers employeurs privés en France. L'industrie a de plus en plus recours au travail temporaire comme volant de flexibilité de la main-d'œuvre. Fin février 1998, l'emploi intérimaire a occupé 409 573 personnes, contre 376 142 fin janvier, selon les statistiques publiées, mercredi 1ᵉʳ avril, par l'Unedic. En 1997, l'intérim a représenté les deux tiers des créations d'emplois. La France est le deuxième marché de l'emploi temporaire après les Etats-Unis. L'intérim est majoritairement masculin (72 %) et concerne surtout l'industrie (53 %) et le BTP (20 %).

Lire page 18

A Moscou, l'avenir appartient... au passé

CETTE FOIS-CI, nous y sommes : la révolution démocratico-libérale post-soviétique parvient à son terme. Personne ne peut plus grand-chose pour elle. Moscou, ses affaires, ses rumeurs et ses coups de cœur, tout cela ne permet pas de se faire une idée adéquate de la situation. Mais lorsque les *« membra disjecta »* de l'ancien empire se mettent à renvoyer quasi unanimement le même message, il convient de tendre l'oreille : en Ukraine indépendante, où la récession se poursuit encore, le Parti communiste local, soviéto-nostalgique et fier de l'être, est désormais le premier parti parlementaire.

Avec divers groupes affinitaires, dont un mouvement régional basé à Dniepropetrovsk, patrie du brejnévisme maintenu, le communisme ukrainien pèse ainsi de tout son poids sur l'élection présidentielle de l'an prochain, où il défendra sans honte un programme de rapprochement avec la Russie qui pourrait bien, cette fois-ci, recueillir l'assentiment d'une majorité de la population.

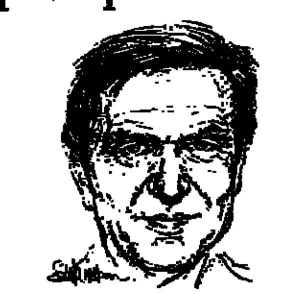
Dans la lointaine mais combien fidèle Arménie, l'ancien satrape de la haute époque, Karen Demirtchian, a fait jeu égal au premier tour de l'élection présidentielle avec le sortant intérimaire Robert Kotcharian, lui-même mis en place par les manigances d'une vieille connaissance de la réserve active du KGB, dépêchée par Moscou, Andronik Migranian ; en quelque sorte, les électeurs arméniens ont donc été priés d'arbitrer en 1998 un duel qui opposait un homme de Brejnev à la créature d'une créature d'Andropov...

A Moscou même, les communistes dominent le Parlement depuis décembre 1995, et le nouveau premier ministre, Sergueï Kirienko, a fort habilement fait état de son adhésion sincère au Komsomol et au parti dans les années 80, pour mieux les amadouer, pour l'instant sans grand résultat.

Alexandre Adler pour Le Monde

Lire la suite page 16

Pour une Europe politique



GERHARD SCHRÖDER

CANDIDAT du SPD, le Parti social-démocrate, à la chancellerie pour les élections du 27 septembre, Gerhard Schröder a rencontré, mercredi 1ᵉʳ avril à Paris, Lionel Jospin puis les responsables du PS. Dans un entretien au *Monde*, il affirme que la monnaie unique ne peut réussir sans des progrès rapides vers l'union politique de l'Europe.

Lire page 2 et le point de vue d'Alain Minc page 17

■ Rwanda, enquête sur un génocide

130 000 prisonniers sont en attente d'un hypothétique procès dans un pays où victimes et génocidaires doivent vivre ensemble. Quatrième volet de l'enquête de Rémy Ourdan. p. 14 et 15

■ Fin de l'affaire Paula Jones

Il n'y aura pas de procès « Paula Jones *contre Bill Clinton* » *pour harcèlement* sexuel. Le juge fédéral Susan Wright a décidé de classer l'affaire. p. 3

■ SNCF : forte baisse des tarifs

La simplification tarifaire permettra de baisser d'au moins 25 % les tarifs sur 70 % des places disponibles, sur les grandes lignes. p. 19

■ L'Elysée dément les « spéculations »

La présidence de la République a opposé, mercredi 1ᵉʳ avril, un démenti à nos informations sur les « scenarios de Jacques Chirac » pour la rénovation de la vie politique. *Le Monde* les maintient. p. 10

■ Les impôts dans les grandes villes

La pression fiscale des villes de plus de 100 000 habitants va se stabiliser en 1998. p. 13

■ Naissance du vide



SELVA

Il y a 350 ans, Blaise Pascal démontrait que la nature n'avait pas peur du vide. Retour sur une expérience historique, menée en Auvergne. p. 24

■ Football : le PSG reste au Parc

Les dernières propositions du consortium gérant le Stade de France n'ont pas convaincu le club parisien de quitter la capitale. p. 25

■ La dynastie Wildenstein

La célèbre famille de marchands de tableaux, accusée de s'être compromise avec les nazis, se déchire. L'un de ses membres tente de réhabiliter son image. p. 27

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 16 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 403 - 7,50 F

EUROPE Gerhard Schröder, candidat social-démocrate à la chancellerie, a reçu, mercredi 1er avril à Paris, le soutien sans équivoque du Parti socialiste pour les élections du 27 septembre au Bundestag. Après un déjeuner offert par Lionel Jospin, il a eu un entretien avec le premier secrétaire du PS, François Hollande, en compagnie d'Oskar Lafontaine, président du SPD. ● LES DEUX PARTIS se prononcent pour une coordination des politiques économique, sociale, fiscale en Europe après l'introduction de la monnaie unique. ● SANS TAIRE ses réticences sur l'euro, M. Schröder a réaffirmé que ce ne serait pas un thème de campagne. ● EN ALLEMAGNE, le Tribunal constitutionnel a rejeté, jeudi, les plaintes déposées contre la monnaie unique, les jugeant *« à l'évidence infondées »*. Pendant ce temps, le chancelier Kohl défendait devant le Bundestag les recommandations de la Commission européenne sur l'euro.

Le PS affiche son soutien aux sociaux-démocrates allemands

Lors de sa visite à Paris, mercredi 1er avril, Gerhard Schröder, candidat SPD à la chancellerie, a voulu rassurer sur l'euro, l'union politique de l'Europe et la coopération franco-allemande. Les socialistes français ne cachent pas, pour leur part, leur souhait d'un changement de gouvernement à Bonn

GERHARD SCHRÖDER, candidat du Parti social-démocrate allemand à la chancellerie, et Oskar Lafontaine, président du SPD, ont été chaleureusement accueillis mercredi 1er avril, à Paris, par les dirigeants du Parti socialiste français, qui leur ont donné un appui marqué en vue des élections législatives de septembre en Allemagne. *« Gerhard Schröder a tous nos encouragements »*, a déclaré le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, au cours d'une conférence de presse organisée au siège du PS au terme d'un déjeuner offert aux deux dirigeants sociaux-démocrates par le premier ministre, Lionel Jospin, à Matignon.

« Les rapports avec le SPD sont des rapports de proximité intellectuelle et politique », a souligné M. Hollande en présentant à la presse l'adversaire du chanceller Kohl, moins familier qu'Oskar Lafontaine, ministre-président de Sarre, des dédales parisiens. Depuis que ce dernier a pris la tête du SPD, en 1995, le courant a été rétabli entre deux formations dont les relations ont longtemps souffert des liens privilégiés entre Helmut Kohl et François Mitterrand. Les deux partis ont mis sur pied deux groupes de travail sur les questions économiques, la défense et la politique étrangère, qui leur ont permis de réduire leurs divergences.

Oskar Lafontaine entretient de bonnes relations avec Lionel Jospin, qui l'a reçu plusieurs fois depuis qu'il est à Matignon, et a développé une véritable complicité avec François Hollande, lorsque celui-ci est arrivé à la tête du PS. Ce travail porte aujourd'hui ses fruits, et les dirigeants socialistes se disent tout à fait rassurés désormais par les positions de celui qui pourrait être amené à être l'interlocuteur de Lionel Jospin à Bonn.

La proximité intellectuelle souvent évoquée entre Gerhard Schröder et Tony Blair a pu, par le passé, agacer Matignon. Non pas que les relations soient mauvaises entre Paris et Londres ; elles se sont améliorées depuis l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement britannique nettement plus engagé sur les affaires européennes. Mais les socialistes et les néo-travaillistes ont souvent été opposés les uns aux autres sur leur vision de l'économie, du rôle de l'Etat, et le libéralisme volontiers affiché par le ministre-président de Basse-Saxe paraissait prédisposer celui-ci à regarder davantage du côté de Tony Blair. *« Tony Blair est Tony Blair, Lionel Jospin est Lionel Jospin, et Gerhard Schröder est Gerhard Schröder »*, a lancé François Hollande sous le regard amusé du candidat-chancelier, qui a tranché lui-même : *« Il est juste de dire que je suis le Schröder allemand. »*

PROXIMITÉ D'ANALYSE

Sous l'œil attentif d'Oskar Lafontaine, ce dernier s'est longuement employé à rassurer ses amis parisiens, notamment en ce qui concerne la monnaie unique. Sans réfuter les hésitations qui avaient été les siennes sur l'euro, M. Schröder a assuré qu'il ne s'agissait plus maintenant de revenir sur une décision prise. L'euro serait donc lancé, comme prévu, avec un gouvernement social-démocrate, et la question pour le candidat de l'opposition est de savoir désormais comment *« optimiser les chances et minimiser les risques »* de la future Union monétaire, afin, souligne-t-il, qu'elle ne déstabilise pas le marché du travail outre-Rhin. Sa réponse ne peut que rassurer ses amis parisiens : il s'agit, conformément au programme du SPD, d'assurer la coordination des politiques économique, sociale, fiscale, bref de restituer à l'Europe une dimension politique sans laquelle, selon Gerhard Schöder, l'Union monétaire s'exposerait à *« de grands problèmes »*.

Sur cette question, sur le rôle de la Banque centrale européenne, sur la nécessité d'une réforme des institutions européennes avant tout élargissement, les deux partis affichent une proximité d'analyse qui n'a pas toujours été le cas ces derniers mois entre Bonn et Paris. Il est de bon ton dans les relations franco-allemandes de dire qu'elles ne peuvent être affectées par les changements politiques. Mais on se cache à peine, dans les milieux socialistes parisiens, pour afficher un secret espoir de voir le chancelier Kohl céder sa place en septembre. François Mitterrand, qui avait reçu l'appui public du chanceller Kohl lors du référendum sur le traité de Maastricht, s'était bien gardé d'intervenir dans les campagnes électorales allemandes. François Hollande a, lui, prévu de le faire, et le SPD ne désespère pas de convaincre Lionel Jospin d'en faire autant.

H. de B. et D. V.

Gerhard Schröder, candidat social-démocrate à la chancellerie

« L'euro nous contraint à faire des progrès rapides vers l'union politique »

Vous avez parlé récemment des risques que l'euro ferait courir à l'emploi. Mènerez-vous campagne sur ce thème ?

– Non. Je compte expliquer que l'euro comporte aussi certaines chances, notamment pour l'industrie allemande. Comme la disparition de la nécessité de se prémunir contre les risques de change. C'est un avantage économique. Mais l'idée que l'euro représente automatiquement plus d'emplois est fausse. Je ne veux pas cacher que dans la phase initiale l'introduction d'une monnaie unique, qui signifie une transparence des prix dans des conditions de compétitivité qui ne sont pas comparables, pose aussi un certain nombre de problèmes, va faire pression sur le marché du travail. J'en parlerai, avec pour objectif de mener une politique de lutte contre le chômage. Cela n'a aucun sens de faire comme si l'euro n'apportait que des avantages. Mais ce n'est plus le moment d'avoir un débat pour savoir s'il fallait le faire ou non, il faut partir de la réalité : l'euro est là. Notre devoir est d'optimiser les chances et de minimiser les risques.

– N'y a-t-il pas une contradiction entre les contraintes financières de l'euro et la lutte contre le chômage ?

– Il y a beaucoup de contradictions. Naturellement, la lutte contre le chômage veut dire renforcer les investissements dans les infrastructures, raccourcir le temps entre lequel on invente un produit et sa mise sur le marché, miser sur la croissance, sur les biotechnologies, sur les technologies de l'information, d'une manière générale sur les domaines classiques de la production, et cela veut dire aussi penser aux questions de flexibilité, d'organisation du travail...

– A la réduction du temps de travail ?

– La réduction du temps de travail est une possibilité pour parvenir à une répartition plus intelligente du travail et lutter contre le chômage, mais seulement une des possibilités. Nous n'en sommes plus depuis longtemps à compter sur un seul type d'action. La flexibilité est quelque chose qui doit être assuré pleinement. Le point suivant de cette stratégie est l'éducation et la formation. Nous allons mettre l'accent sur la qualification au début et pendant toute la vie professionnelle.

> « Notre devoir est d'optimiser les chances et de minimiser les risques »

– Mais cela veut dire plus de dépenses ?

– L'argent est devenu rare, mais, avec les ressources dont nous disposons, on peut déjà réaliser ce que nous nous proposons : doubler les investissements fédéraux pour l'éducation et pour la recherche dans les cinq ans à venir. C'est un objectif ambitieux auquel nous nous attacherons.

– Vous voulez coordonner les politiques économiques à cause de l'euro. Comment comptez-vous gérer les différentes conceptions de Bonn, Paris et Londres ?

– Il y a toujours des différences dans tel ou tel domaine. Il ne peut en être autrement, étant donné les structures différentes de nos sociétés. On doit reconnaître qu'il ne suffit pas qu'une banque centrale indépendante fasse la politique monétaire pour qu'une Union monétaire puisse vivre durablement ; il faut aussi que d'autres domaines politiques soient coordonnés. On ne peut pas avoir à long terme des systèmes d'imposition si différents pour les entreprises, ce qui conduit les pays européens à faire du dumping, à se faire concurrence pour attirer les entreprises.

– Est-ce que c'est réaliste avec Londres, Paris... ?

– On n'a pas le choix. Il faut faire quelque chose. Au début, on a conçu l'Union monétaire comme le couronnement d'une union politique. Maintenant, on a fait de la conséquence un instrument. Le tout ne peut fonctionner que si l'approfondissement de l'Union politique suit. C'est pour cela que nous voulons un débat sur le thème : optimiser les avantages, minimiser les risques, en soutenant la coordination des politiques – je le répète, dans le respect de l'indépendance de la Banque centrale, et non contre elle –, dans les domaines comme les finances, l'économie, le social et surtout la fiscalité. C'est le devoir de la politique européenne dans l'avenir.

– La population allemande est-elle prête à aller dans cette voie. On a le sentiment qu'elle était plutôt sceptique ?

– Le lancement d'une Union monétaire nous contraint à faire le plus vite possible des progrès vers l'Union politique. Sinon, les difficultés seront trop grandes. C'est pourquoi il faut très rapidement et très concrètement réaliser ce que, d'après le traité de Maastricht, on aurait dû faire d'abord.

– Il y a une autre pression sur l'Union politique, c'est l'élargissement. Quelle est votre position, notamment sur son coût ?

– L'idée de ne pas limiter l'Europe à la frontière Oder-Neisse, mais à la concevoir dans un contexte plus large est juste. J'approuve aussi la décision de commencer les négociations avec les six pays candidats qui ont été choisis. J'ai des doutes sur la possibilité de tenir un calendrier trop ambitieux. A la fois pour des raisons financières et techniques, liées au fait que que les différences avec les économies des candidats sont bien plus importantes que celles existant entre les pays de l'Union.

[*Oskar Lafontaine, président du SPD, qui assiste à l'entretien, intervient.*

Oskar Lafontaine. – Nous pensons aussi que la réforme des institutions européennes est une précondition à l'élargissement. Nous sommes pour le principe de la majorité, sans lequel on n'arrivera à rien. A vingt-six pays, on ne pourrait de tout façon plus rien faire. Il faut aussi régler la question financière... Et je tiens aussi à rappeler que la coopération franco-allemande sera la base de notre politique étrangère.]

– Comment voyez-vous la coopération triangulaire entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne dont vous avez parlé ?

– Nous en avons discuté aujourd'hui. Je pense qu'il est bien que le nouveau gouvernement travailliste ait décidé de se rapprocher de l'Europe. Il ne l'a pas seulement décidé, mais il a pris des mesures montrant qu'il est sérieux. Cette approche est liée à l'ambition de participer à la direction de l'Europe. Que peut-on objecter ? La coopération franco-allemande, que nous voulons poursuivre et approfondir, n'est pas en cause. Je trouve qu'il est juste de donner aux Britanniques la possibilité de participer à cette direction de l'Europe sur un pied d'égalité.

– Une institutionnalisation de cette coopération à trois vous paraît-elle souhaitable ?

– Non. Nous devons prendre en compte ce que cela signifierait pour les autres. Il s'agit de répondre positivement à une demande britannique.

– Les Verts ont voté à leur dernier congrès en faveur de la dissolution de l'OTAN. Est-ce qu'ils peuvent être les partenaires d'un gouvernement de coalition ?

– L'acceptation de l'OTAN ne fera pas l'objet de négociations pour la formation d'un gouvernement. Ce sera une précondition de ces négociations. D'ailleurs les Verts le savent parfaitement. »

Porpos recueillis par Henri de Bresson et Daniel Vernet



Pour le président d' IG Metall, la réduction du temps de travail devrait être l'objectif des syndicats européens

PRÉSIDENT du puissant syndicat allemand de la métallurgie (IG Metall), Klaus Zwickel a rencontré, la semaine dernière à Paris, Martine Aubry, ministre des affaires sociales, ainsi que les dirigeants de la CFDT et de FO, pour envisager avec eux une coopération plus étroite. Ardent défenseur de la réduction du temps de travail, Klaus Zwickel rappelle que l'IG Metall a obtenu la semaine de 35 heures depuis plusieurs années déjà et affirme que cette mesure a eu des effets positifs sur l'emploi. Si, en Allemagne, il n'est pas question d'imposer la réduction du temps de travail par la loi, la discussion s'est étendue à toutes les branches de l'économie. *« Le débat qui commence dans notre syndicat*, dit-il, *concerne une nouvelle initiative pour faire passer la durée hebdomadaire du travail de 35 à 32 heures pour l'an 2000. »*

Cette nouvelle répartition de l'emploi passe-t-elle par l'acceptation de la flexibilité ? Réponse du président d'IG Metall : *« On a besoin d'un objectif clair avec lequel les gens puissent s'identifier. Bien sûr, il faut penser aux mesures d'accompagnement. Il ne doit y avoir aucun tabou sur la manière d'organiser cette diminution du temps de travail, sur la semaine, l'année, voire l'ensemble de la vie professionnelle... Nous voulons commencer des négociations immédiatement avec le patronat sur l'organisation du travail. Nous ne pouvons pas parler d'emblée de toutes les possibilités de compromis sinon nous n'obtiendrons rien. Nous défendons une position raisonnablement offensive. »*

Martine Aubry et Klaus Zwickel sont tombés d'accord pour organiser une conférence européenne de tous les partenaires sociaux pour échanger les expériences et faire de la réduction du temps de travail *« un grand projet de société par-delà les frontières »*. *« Nous avons dans toute l'Europe*, explique le chef des métallos allemands, *une situation qui amène à la conclusion que, pour combattre le chômage, il faut mettre en œuvre un ensemble de mesures : politique économique orientée vers la croissance, innovation et recherche de nouveaux produits, répartition plus équitable des revenus et réduction du temps de travail. »* Celle-ci est *« une réponse positive et offensive »* à une nouvelle organisation du travail rendue indispensable par l'innovation. Cette conférence européenne serait, selon Klaus Zwickel, *« un important signal politique »*.

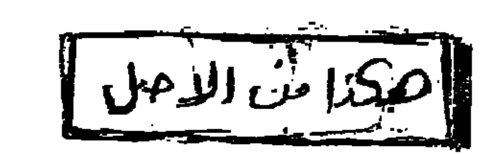
PAS DE CONSIGNE DE VOTE

La coopération européenne devrait être d'abord renforcée entre les syndicats eux-mêmes dont Klaus Zwickel reconnaît qu'ils sont *« trop orientés vers les problèmes nationaux »*. La faible mobilisation allemande au moment de la fermeture de l'usine Renault de Vilvorde en est un bon exemple : *« C'est vrai. Mais Vilvorde a contribué à faire prendre conscience aux gens qu'il y avait là un événement concernant tout le monde, un avant-goût des futurs conflits sociaux. »*

En cette période préélectorale, l'IG Metall ne donnera pas de consigne de vote mais *« continuera à s'engager résolument en faveur d'un changement de politique »*. *« Tout nouveau gouvernement*, ajoute M. Zwickel, *sera jugé sur ce qu'il fera concrètement en faveur de l'emploi. Il ne s'agit pas de se lamenter sur le niveau du chômage mais d'avoir des idées claires pour le combattre. Un gouvernement qui s'engagerait sur cette voie aurait notre soutien. »*

Les prises de positions du candidat du Parti social-démocrate à la chancellerie, Gerhard Schröder, ne semblent pas troubler M. Zwickel : *« Il est difficile pour un chancelier ou un candidat-chancelier de citer des chiffres précis. Notre position est claire : les dispositions précises sont l'affaire des partenaires sociaux. Nous attendons du gouvernement un soutien massif à la lutte contre le chômage. »* Craint-il la contagion du « blairisme » en Allemagne ? *« A l'intérieur de la social-démocratie, c'est à chacun de décider quelle politique peut recueillir une majorité. La question est de savoir si notre but est une société de solidarité, d'équité ou une société égoïste. L'exemple des Etats-Unis montre qu'on peut avoir du travail et être pauvre. Les socialistes européens doivent décider si le choix est seulement entre plus ou moins de capitalisme à l'état pur. En Allemagne, il n'y aura pas de grande discussion sur les programmes pendant la campagne électorale. Les gens se décideront pour ou contre un gouvernement qui après seize ans subit l'usure du pouvoir. Nous avons besoin de changement. Le vrai test ne viendra qu'après les élections. »*

H. de B. et D. V.





Le conflit s'aggrave entre l'Eglise autrichienne et le Vatican

Des menaces pèsent sur la visite du pape

VIENNE
de notre correspondante

Malgré les démentis du Vatican, les spéculations vont bon train en Autriche sur une éventuelle annulation de la troisième visite du pape, qui doit commencer, le 19 juin, à Salzbourg. L'Eglise catholique paye au prix fort, dans l'opinion publique et dans une *hiérarchie divisée, son incapacité* à trancher les polémiques soulevées par les accusations de pédophilie contre le cardinal Hans Hermann Groër, ancien archevêque de Vienne, et par le refus de dialoguer avec le mouvement de laïcs contestataires appelé « Nous sommes l'Eglise ». Scandalisés et désorientés, les catholiques signent des pétitions et manifestent depuis des semaines.

Le nonce apostolique, Mgr Donato Squicciarini, a rencontré, mardi 31 mars, les évêques autrichiens, en marge de leur assemblée plénière du printemps à Linz, et il devait les informer de la position du Vatican, seule instance compétente pour régler l'affaire Groër. Mgr Johann Weber, évêque de Graz et président de la conférence épiscopale, a, une fois de plus, critiqué *« le silence et l'ajournement des décisions »* qui sont à l'origine de cette tempête dans les milieux catholiques. A son tour, Mgr Christoph Schönborn, nouvel archevêque de Vienne et cardinal depuis le 21 février, a demandé à son prédécesseur de rompre son silence, de s'abstenir de donner la communion et d'ordonner des prêtres.

MURÉ DANS LE SILENCE

Après avoir tenté, pendant deux ans, de camoufler le scandale, Mgr Weber et quatre autres évêques ont reconnu, dans une déclaration commune, que *« les accusations contre le cardinal Groër correspondent, en substance, à la vérité »*... au grand dam de Mgr Kurt Krenn, évêque ultra-conservateur de Sankt Pölten, seul dans l'épiscopat à défendre l'ancien archevêque de Vienne. Celui-ci, âgé de soixante-dix-huit ans, muré dans le silence depuis sa démission en 1995, a trouvé refuge dans un couvent proche de la capitale.

Ses détracteurs sont principalement d'anciens séminaristes, des moines et d'anciens novices de l'abbaye bénédictine de Göttweig, près de Vienne, où Hans Hermann Groër avait enseigné dans les années 70. Ils lui reprochent d'avoir alors abusé de son autorité de confesseur et souhaitent que toute la lumière soit faite. A la demande du Vatican, une mission d'inspection, dirigée par l'abbé primat de l'ordre des bénédictins, le Père Marcel Rooney, a eu lieu, début mars, à Göttweig. Les tensions s'étaient en fait aggravées depuis que Mgr Kurt Krenn a relevé de ses *fonctions*, en janvier, un prêtre, Udo Fischer, l'un des détracteurs du cardinal.

« DÉFICIT THÉOLOGIQUE »

La crise entre l'Autriche et le Vatican couve, en fait, depuis le départ à la retraite, en 1985, du cardinal Franz König, ancien archevêque de Vienne, l'un des principaux artisans du concile Vatican II (1962-1965), figure respectée en Autriche et aujourd'hui âgé de quatre-vingt-douze ans. Après lui, la nomination par Rome de plusieurs évêques appartenant à la frange la plus conservatrice de l'Eglise, comme Mgr Groër et Mgr Krenn, a crispé les relations avec le clergé et la base laïque. Le mouvement de contestation « Nous sommes l'Eglise » a réclamé en 1995, dans une pétition signée par quelque 500 000 personnes, un changement des procédures de nomination des évêques et l'ouverture d'un dialogue avec la hiérarchie.

Dans une lettre ouverte de décembre 1997, qui a eu un grand retentissement en Autriche et à l'étranger, Mgr Reinhold Stecher, évêque d'Innsbruck, à la veille de sa retraite, s'en est pris directement à Jean Paul II, accusé d'avoir *« perdu le sens de la miséricorde »*, au profit d'un *« pouvoir pur et dur »*. L'Eglise pâtit, selon lui, d'*« un déficit théologique et pastoral »*. Il a critiqué les restrictions récemment imposées par le Vatican à la collaboration entre les prêtres et les fidèles laïcs. Une lettre du cardinal Joseph Ratzinger, préfet de la congrégation romaine pour la doctrine de la foi, signalant que le Vatican ne s'opposerait pas à l'ouverture d'un dialogue avec « Nous sommes l'Eglise », a été accueillie comme un signe d'assouplissement.

Mais la crédibilité de la hiérarchie catholique semble durablement atteinte. Selon de récents sondages, la grande majorité des Autrichiens estiment que l'affaire Groër restera occultée et que *« l'image de l'Eglise s'est totalement effondrée »*.

Waltraud Baryli

Le juge fédéral Susan Wright décide de classer l'affaire Paula Jones

Le procès de Bill Clinton pour harcèlement sexuel n'aura pas lieu

Le président américain a remporté une victoire, mercredi 1er avril, avec la décision du juge fédéral Susan Wright de classer l'affaire Paula Jones, dans laquelle Bill Clinton était accusé de harcèlement sexuel. En rendant publique sa décision, le juge a estimé qu'il *« n'existe pas de motifs authentiques pour un procès »*. Ce procès, attendu pour le 27 mai, n'aura donc pas lieu. Les avocats de Paula Jones ont décidé de faire appel.

WASHINGTON
de notre correspondant

« C'est un poisson d'avril ? », a demandé Bill Clinton, incrédule, *depuis Dakar, à son avocat* personnel, Robert Bennett, qui lui annonçait la nouvelle : à Little Rock (Arkansas), le juge Susan Wright venait de décider que le procès « Paula Jones contre Bill Clinton », qui devait s'ouvrir le 27 mai, n'aurait pas lieu et de classer l'affaire. Ce coup de théâtre a unanimement surpris, à Washington comme dans l'entourage du chef de la Maison Blanche, qui achevait au Sénégal sa tournée africaine.

La décison du juge Wright pourrait affecter l'ensemble du scandale sur les aventures sexuelles présumées de Bill Clinton. Son annonce donne l'impression que l'affaire Paula Jones, qui poursuit M. Clinton depuis 1994, est nulle et non avenue, ce qui est aller un peu vite en besogne : le juge Wright ne se prononce pas sur les faits, mais sur les conséquences de ceux-ci.

Paula Jones prétend que, le 8 mai 1991, alors qu'elle était employée de l'Etat d'Arkansas, le gouverneur l'a convoquée dans sa suite de l'hôtel Excelsior, à Little Rock. Là, il aurait baissé son pantalon et lui aurait demandé une fellation. La jeune femme aurait alors quitté la pièce.

C'est sur la suite des événements que le juge Wright émet un avis. Paula Jones assure qu'après cet incident elle aurait été intimidée par l'entourage du gouverneur et se serait vu refuser promotion et augmentation de salaire. Bref, elle aurait été victime d'un cas classique de harcèlement sexuel. Or, pour le juge, même si l'attitude présumée de l'ancien gouverneur – *si elle était prouvée* – peut être considérée comme *« grossière et choquante »*, voire *« odieuse »*, rien ne permet de conclure à une quelconque *« contrainte »*, encore moins à une *« agression sexuelle »*. Rien, d'autre part, ne permet d'étayer la thèse selon laquelle cet épisode aurait affecté la carrière et l'environnement de travail de la victime présumée. Les avocats de Paula Jones n'ayant pas fourni de preuves à ce sujet, leur action en justice n'a pas de raison d'être, a estimé la Cour.

Ces derniers ont annoncé leur décision de faire appel. Le 27 mai 1997, ils avaient paru remporter une victoire lorsque la Cour suprême avait estimé qu'un procès contre Bill Clinton pouvait avoir



lieu sans délai, déniant ainsi au chef de l'exécutif toute immunité juridique. La longueur inévitable d'une procédure d'appel « sauve » le président de l'opprobre que lui aurait valu la publicité faite autour de révélations scabreuses.

M. Clinton est *« très satisfait d'avoir enfin obtenu justice »*, a souligné son porte-parole, Mike McCurry. Il est encore – théoriquement – possible aux avocats de Paula Jones d'avoir gain de cause, puisque, comme ils l'ont souligné, le jugement *« n'exonère pas »* Bill Clinton. En réalité, une dynamique est créée en faveur du président, qu'il sera difficile de stopper. Les Américains, comme le montraient les sondages, n'ont jamais accordé beaucoup de crédit à Paula Jones – qui réclamait, outre des excuses, 2 millions de dollars (environ 12 millions de francs) de dommages et intérêts –, sans pour autant se faire d'illusions sur les pratiques de leur président.

Ils savent, en outre, que Paula Jones est soutenue par des groupes ultra-conservateurs se situant dans la mouvance du Parti républicain. Les avocats de la jeune femme, d'autre part, ont nui à leur propre cause en voulant accréditer l'idée que Bill Clinton est un « récidiviste sexuel », quitte à verser au dossier les témoignages douteux de liaisons féminines supposées de l'ancien gouverneur de l'Arkansas. Ces derniers jours, le juge Wright avait clairement manifesté sa désapprobation devant de tels procédés.

REVERS POLITIQUE

La décision de Susan Wright aura un impact sur l'enquête poursuivie par le procureur Kenneth Starr, même si celui-ci, jeudi soir, a prétendu le contraire. Le scandale qui occupe M. Starr est celui de l'affaire Monica Lewinsky, cette jeune femme qui, selon des conversations enregistrées, prétend avoir eu une aventure sexuelle avec l'hôte de la Maison Blanche. Le procureur cherche à savoir si M. Clinton peut être accusé de *« faux témoignage, incitation au faux témoignage et obstruction à la justice »*.

Kenneth Starr dispose également du témoignage de Kathleen Willey, cette ancienne amie de Bill et Hillary Clinton, qui reproche au président des avances sexuelles très explicites. Ces accusations n'ont en principe rien à voir avec la décision du juge Wright, sauf que c'est en tant que témoins dans l'affaire Paula Jones que Monica Lewinsky et Kathleen Willey ont été amenées à faire des confessions sur leurs relations avec le chef de l'exécutif. Si les allégations de la première ont *de facto* perdu toute crédibilité, il est probable que les témoignages des secondes en subiront les conséquences, ne serait-ce que parce que les Américains vont voir, dans ce rebondissement d'un scandale gigogne, une preuve supplémentaire d'une machination politique contre M. Clinton.

Le Parti républicain, qui avait accéléré les préparatifs législatifs afin d'entamer une éventuelle procédure d'empêchement (*impeachment* : mise en accusation par la Chambre des représentants) contre Bill Clinton, subit indirectement un revers politique. Jusqu'à présent, aucune des révélations concernant sa vie privée n'a nui à la popularité du président, au contraire. Avec un humour un peu désabusé, Trent Lott, chef de file de la majorité républicaine au Sénat, remarquait jeudi soir : *« Puisque* [la décision du juge Wright] *semble être une bonne nouvelle pour le président, je suppose que sa cote de popularité va baisser... »*

Laurent Zecchini

PROFIL

UN MAGISTRAT RÉPUTÉ IMPARTIAL

Le *New York Times* rappelait récemment qu'à l'université de l'Arkansas, où elle poursuivait ses études de droit, Susan Webber Wright se battit bec et ongles contre son professeur, qui avait égaré la copie d'examen de son élève et prétendait lui mettre une note qu'elle jugeait insuffisante. Celle qui devait devenir le juge Wright eut finalement gain de cause contre un enseignant qui, changeant de carrière, *allait, lui*, devenir président des Etats-Unis.

Mais Susan Wright, républicaine convaincue qui fit toute sa carrière à Little Rock, la « capitale de l'Arkansas » et ville natale du chef de la Maison Blanche, n'en avait pas pour autant fini avec Bill et Hillary Clinton. En 1974, elle mena activement campagne contre le futur gouverneur de l'Arkansas. Par la suite, Susan Wright devait être mêlée à plusieurs reprises à l'affaire Whitewater (du nom d'un lotissement immobilier acheté dans des conditions douteuses par les époux Clinton). C'est pour cette raison que de nombreuses voix s'étaient élevées pour affirmer qu'elle n'aurait pas dû être chargée de l'affaire Paula Jones.

Tout au long de ces années, conviennent cependant ses amis et adversaires, l'impartialité du juge Wright n'a pas été prise en défaut, ses arrêts ayant alternativement profité et nui à Bill Clinton. Bien que foncièrement conservatrice dans ses jugements, cette femme de 49 ans, au physique austère, s'est bâti une réputation d'intégrité. De caractère plutôt ombrageux, elle fait montre d'autorité et de courage, et ne cache pas le peu d'intérêt qu'elle accorde à la presse. Il y a quelque temps, elle avait estimé que le procès « Paula Jones *contre Bill Clinton* » ne *« valait »* pas plus de cinq ou six jours de débats.

L. Z.

Washington somme les touristes américains de boycotter deux prestigieux hôtels « libyens » à Prague

PRAGUE
de notre correspondant

Le séjour de touristes ou d'hommes d'affaires américains à Prague pourrait bien tourner au cauchemar s'ils ont eu la mauvaise idée de se loger dans deux prestigieux hôtels de la capitale tchèque. Ils risquent une amende de 250 000 dollars ou une peine de dix ans de prison à leur retour aux Etats-Unis. En effet, les hôtels quatre étoiles Forum et Panorama, les deuxième et troisième de la ville en nombre de lits, sont depuis une semaine frappés d'embargo par les autorités de Washington.

La raison ? La banque semi-privatisée IPB les a vendus au mois de mars, avec sept autres établissements de province, à une société enregistrée à Malte, « *Corinthia* Hotel Company Ltd ». La compagnie figure depuis un an sur la liste noire, établie par le Trésor américain, des entreprises *« détenues ou contrôlées par le gouvernement libyen »* et avec lesquelles les ressortissants des Etats-Unis ne doivent avoir aucun contact.

Washington avait déjà mis en garde, au printemps 1997, ses citoyens en visite à Budapest contre cette société propriétaire d'un hôtel de seconde catégorie. L'annonce par l'ambassade des Etats-Unis à Prague du boycottage des neuf hôtels tchèques dans un communiqué adressé le 23 mars aux médias a produit l'effet d'une douche froide sur les hommes politiques et les responsables de la diplomatie et de la sécurité nationale.

Le BIS (service d'information et de sécurité, contre-espionnage) s'est retrouvé sur la sellette : il n'a pas été en mesure d'informer les responsables du pays des soupçons pesant sur la société maltaise. Le ministère tchèque des affaires étrangères, où l'on n'a pas apprécié de ne pas avoir été informé avant la presse des sanctions contre la première chaîne hôtelière du pays, a indiqué *« enquêter sur les violations éventuelles de la loi »* lors de la vente des neuf hôtels au groupe Corinthia.

C'est que la République tchèque s'est non seulement engagée à respecter l'embargo aérien et sur les armes imposé par l'ONU à la Libye en 1992 pour obtenir la livraison de deux suspects de l'attentat de Lockerbie, mais elle a également adopté, à l'instar des Etats-unis, une loi interdisant toute transaction financière avec *« le gouvernement libyen, l'administration et les entreprises libyennes »*. Le non-respect par Prague de sa propre législation vaut, aux yeux des éditorialistes tchèques, un *« blâme »* sans précédent qui, par ailleurs, tombe au plus mauvais moment.

UN ARGUMENT CONTRE L'ÉLARGISSEMENT

Alors que la procédure de ratification de l'élargissement de l'OTAN à la République tchèque, la Pologne et la Hongrie a été lancée au Congrès américain, cette affaire constitue un argument de poids entre les mains des adversaires de l'extension vers l'Est de l'*Alliance atlantique*. Cette dernière, qui critiquait déjà Prague pour ses lacunes dans la préparation de son armée, de ses services de renseignements ou de sa législation sur le secret et l'état d'urgence, va devoir allonger sa liste de griefs. La réaction des dirigeants pragois risque par ailleurs de ne pas les rassurer.

L'ex-premier ministre ultralibéral Vaclav Klaus, à la tête du gouvernement lors de l'adoption de la loi sur les embargos contre la Libye, s'est ainsi déclaré *« contre l'ingérence du politique dans le commerce »*, et s'est interrogé sur la façon dont les citoyens américains allaient pouvoir s'informer sur la liste des hôtels à boycotter...

Martin Plichta

Le Hamas annonce qu'il vengera l'assassinat de l'un de ses chefs militaires

Israël assure ne pas être mêlé à la mort du militant islamiste

Un chef clandestin de la branche militaire du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) a été tué à Ramallah, dimanche 29 mars. Les autorités israéliennes ont immédiatement affirmé ne pas être mêlées à cet assassinat. En 1996, la mort d'un artificier du Hamas, victime d'un téléphone portable piégé, avait entraîné en représaille une série d'attentats-suicides meurtriers à Jérusalem et à Tel-Aviv.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Qui a tué Mohaïddine El Sharif, dimanche soir 29 mars, dans la ville palestinienne autonome de Ramallah ? La mort de ce mystérieux militant de la branche armée du Mouvement palestinien de la résistance islamiste (Hamas) va-t-elle déclencher une nouvelle vague d'attentats terroristes de représailles en Israël ? Depuis que la police palestinienne a révélé, mercredi 1er avril, que l'intéressé avait été abattu de trois balles, trois heures environ avant que son cadavre n'explose près d'une voiture piégée à la périphérie de la ville, ces questions taraudent les services de sécurité locaux.

L'homme, âgé de trente-deux ans, était l'un des cinq islamistes palestiniens les plus recherchés par les services israéliens. Il était considéré comme le successeur de Yéhyé Ayache, alias « l'ingénieur ». Organisateur d'une série d'attentats-suicides en Israël, Ayache est mort à Gaza en janvier 1996, la tête arrachée par un téléphone portable préalablement piégé par les services israéliens. Au moins deux cent mille Palestiniens, parmi lesquels Yasser Arafat, avaient assisté aux funérailles quasi nationales que l'Autorité autonome avait été plus ou moins contrainte d'organiser pour un homme souvent perçu comme un véritable héros.

Autorisée par Shimon Pérès – bien que celui-ci ne l'ait jamais publiquement confirmée –, cette élimination avait déclenché une série d'attentats de *« représailles »* qui, au printemps 1996, avaient coûté la vie de plus d'une cinquantaine de civils israéliens et joué un rôle majeur dans la défaite électorale de M. Pérès face à Benyamin Nétanyahou, en juin. Prudent, le chef du gouvernement de la droite a fait savoir mercredi qu'Israël n'avait *« rien à voir »* avec la mort de Mohaïddine El Sharif. L'Etat juif, a ajouté un peu plus tard au « 20 heures » télévisuel le ministre de la défense Itzhak Mordehaï, ne regrette *« certainement pas la mort de ce meurtrier de la pire espèce qui était impliqué dans tous les attentats anti-israéliens depuis août 1995 »*, mais *« Israël n'y est pour rien »*.

« TERRORISME D'ÉTAT »

Tel n'est évidemment pas l'avis de tous les Palestiniens. Si Yasser Arafat lui-même s'est gardé d'accuser quiconque tant que *« l'enquête continue »*, plusieurs officiers palestiniens de haut rang et un ministre important comme Nabil Shaath, rappelant l'assassinat manqué en octobre 1997 par le Mossad d'un chef politique du Hamas exilé en Jordanie, ont tout de suite fustigé la *« politique de terrorisme d'Etat menée par Israël »*. Plus inquiétant pour les services de sécurité israéliens qui ont été placés mercredi en état d'alerte, certains camarades d'El Sharif paraissent convaincus de la culpabilité du Mossad ou du Shin Beth. *« Je ne doute pas une seconde que la main sioniste soit derrière cet assassinat »*, a déclaré Abdel Aziz Rantissi, chef de la branche politique du Hamas à Gaza. Et de rappeler que la branche armée *« ne laisse jamais le meurtre de ses membres impunis… »*.

Est-il possible, comme le laissaient entendre plusieurs sources israéliennes dont Yaakov Péri, l'ancien chef du Shin Beth, que le militant islamiste, qui vivait dans la clandestinité depuis plus de trois ans, ait été éliminé par la police palestinienne elle-même ? Dans un tract distribué mercredi à Gaza, la branche armée du Hamas, tout en menaçant Israël de sanglantes représailles, ne manque de préciser qu'elle tient *« l'Autorité palestinienne pour spécialement responsable du martyr d'El Sharif puisqu'il a été assassiné dans une zone sous son contrôle »*. Dans le contexte politique palestinien actuel, une seule chose est sûre : si les hommes de Yasser Arafat ont quelque chose à voir avec ce meurtre, ils ne le clameront pas sur les toits.

Vainqueur des élections étudiantes mardi à l'université de Hébron et mercredi à celles de Bir Zeit après avoir remporté celles de l'université El Qods (Jérusalem) en décembre, le Mouvement de la résistance islamique est à nouveau en pleine phase ascendante. *« Mieux organisé que toutes les autres factions politiques et,* comme dit Ghassan Khatib, l'un des meilleurs politologues palestiniens de Jérusalem-Est, *sachant parfaitement exploiter auprès de l'opinion tout à la fois l'échec patent du processus de paix et la minable performance politique, économique, administrative et en matière de droits de l'homme de l'Autorité palestinienne, le Hamas apparaît aujourd'hui comme la faction palestinienne montante. »* Crédité par les sondages de 9 % de soutien populaire en juin 1997, le mouvement islamiste est remonté au début de cette année à plus de 17 %. Comme par hasard, les élections municipales palestiniennes, qui devaient avoir lieu en août 1997 et auxquelles le Hamas avait annoncé sa participation, ont été repoussées aux calendes grecques par Yasser Arafat.

Patrice Claude

Le Liban refuse l'offre de retrait israélienne

BEYROUTH
de notre correspondant

C'est un piège dont le seul objet est de mettre le Liban au pied du mur. Telle est en substance la réaction à Beyrouth des milieux officiels et non officiels à l'annonce ostentatoire, mercredi 1er avril, par le conseil des ministres israélien, de son acceptation sous conditions de la résolution 425 du Conseil de sécurité des Nations unies. Celle-ci exige le retrait de l'armée israélienne du Liban sud.

Le gouvernement se retrouve ainsi dans la situation paradoxale de devoir refuser le retrait de troupes ennemies de son territoire – en faisant valoir qu'il ne saurait en négocier les conditions. Pis, il craint, s'il se cantonne dans cette position, que le vide laissé par un éventuel retrait unilatéral et brusque de Tsahal entraîne le chaos. Le souvenir de la guerre qui a opposé druzes et chrétiens après un retrait similaire de la montagne libanaise, en 1983, est encore dans toutes les mémoires.

En désaccord sur tout – du mariage civil à la politique fiscale en passant par le fonctionnement des institutions et la moindre mutation de fonctionnaire –, le président de la République, Elias Hraoui, celui du Parlement, Nabih Berri, et le chef du gouvernement, Rafic Hariri, sont au moins d'accord sur ce point : le retrait de l'armée israélienne des 850 kilomètres carrés de bande frontalière qu'elle occupe depuis vingt ans, dans la partie méridionale du pays, doit être inconditionnel, en accord avec les termes de la résolution 425.

« UN JUGEMENT NE SE NÉGOCIE PAS »

Les trois responsables et l'ensemble de la classe politique ont eu l'occasion de le répéter sur tous les tons ces derniers mois, soulignant que le volet libanais des négociations avec Israël est indissociable du volet syrien.

D'Abou Dhabi, où il se trouve en visite officielle, le président Hraoui a réaffirmé qu'il existe *« un verdict des Nations unies en notre faveur* [la résolution 425]. *Le négocier reviendrait à le remettre en question. Un jugement ne se négocie pas, il est exécutoire »*. De son côté, M. Hariri faisait valoir à Beyrouth que *« c'est la paix qui assure la sécurité et non le contraire. Nous invitons les Israéliens à reprendre la négociation en vue d'une paix juste et loyale »*. A Damas, l'agence officielle Sana a qualifié la proposition israélienne de *« manœuvre* (…) *qui revient à vider la résolution 425 de son contenu »*.

Si la proposition israélienne visait à diviser Syriens et Libanais, elle ne pouvait que se solder par un échec, vu l'état de dépendance dans lequel se trouve Beyrouth à l'égard de Damas. Il n'est toutefois pas exclu que l'Etat juif cherche à faire payer cher le refus libanais en lançant au moindre prétexte – et les harcèlements du Hezbollah lui en fourniront – des raids aériens au nord de la « zone de sécurité » qu'il occupe au Liban sud.

Lucien George

Bill Clinton achève sa tournée africaine au Sénégal

Le président américain soutient la force interafricaine de maintien de la paix

LE CHEF D'ÉTAT américain achevait, jeudi 2 avril, sa tournée de onze jours en Afrique sur l'île de Gorée, au large de Dakar, d'où les Africains étaient envoyés aux Amériques comme esclaves à l'époque de la traite des Noirs. M. Clinton devait visiter la Maison des esclaves, une bâtisse de style colonial du XVIIIe siècle où les Noirs étaient triés avant d'être embarqués à bord des navires négriers. Lors de son escale en Ouganda, Bill Clinton avait exprimé les *« regrets »* des Etats-Unis pour l'esclavage, mais avait exclu de présenter des excuses en bonne et due forme, comme le réclament des membres de la communauté noire américaine.

Lors de sa première journée au Sénégal, le président des Etats-Unis a mis l'accent, mercredi 1er avril, sur l'un des principaux aspects de sa politique africaine, l'Initiative de réaction aux crises en Afrique (ACRI), un programme qui consiste à former des soldats africains aux tâches de maintien de la paix. L'objectif est de mettre sur pied une force africaine de maintien de la paix qui puisse intervenir pour empêcher la répétition d'une tragédie comme celle de 1994 au Rwanda. *« Nous devons trouver les moyens d'empêcher de telles horreurs de se produire »*, a-t-il déclaré, citant trois pays africains où la guerre persiste, le Burundi, la Somalie et le Soudan.

M. Clinton a assisté à la base militaire de Thiès à des exercices effectués par des soldats sénégalais entraînés par les forces spéciales américaines. Outre le Sénégal, l'Ouganda, le Malawi et le Mali participent à ce programme, le Ghana et l'Ethiopie s'apprêtant à faire de même. *« Ces militaires peuvent apporter sécurité, espoir et avenir,* a dit M. Clinton. *La communauté internationale a besoin de nouveaux outils pour restaurer la paix dans ces régions instables et dénouer les crises humanitaires. »* La force comptera entre 10 000 et 12 000 hommes et sera calquée sur l'Ecomog, la force ouest-africaine de paix qui est intervenue en Sierra Leone et au Liberia ces dernières années. Dans le but apparent de rassurer l'Afrique du Sud, dont le président Nelson Mandela avait soulevé le problème, M. Clinton a affirmé que le commandement de cette force serait africain.

BAIN DE FOULE

Le président américain s'est ensuite rendu dans le village de Dal Diam pour voir sur place les résultats de l'aide publique américaine. Sur la route conduisant de Thiès à Dal Diam, il a été ovationné par des milliers de Sénégalais chantant *« Clinton, Clinton ! »* et frappant sur des tambours. Il a stoppé à deux reprises le convoi pour prendre un bain de foule. Cet enthousiasme contrastait avec l'accueil relativement discret qui lui avait été réservé jusqu'alors.

M. Clinton avait eu auparavant un entretien avec son homologue sénégalais Abdou Diouf. Les deux hommes ont évoqué les élections parlementaires à venir et le respect de la démocratie. Le président sénégalais a appelé les Etats-Unis à ne pas renoncer à leur programme d'aide. Il a souligné que la démocratie était bien vivante au Sénégal en dépit des critiques de l'opposition, dont le principal chef, Abdoulaye Wade, a boycotté une réception offerte par M. Diouf en l'honneur de l'hôte américain.

Sans attendre la fin du voyage, l'entourage de Bill Clinton présente cette tournée comme un succès. *« Ce voyage a été un succès remarquable »*, a déclaré la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, à Washington. S'ils admettent que des dirigeants africains, Nelson Mandela en tête, se sont plaints de la politique américaine sur le continent, les collaborateurs de M. Clinton soulignent que les principaux objectifs de cette tournée ont été atteints. Ils évoquent notamment la couverture exceptionnelle accordée au voyage par les médias américains, ce qui va permettre de convaincre les investisseurs aux Etats-Unis qu'*« un marché est lentement mais sûrement en train de se développer pour les produits américains »*, selon un porte-parole de la Maison Blanche. – *(AFP, Reuters.)*

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE
EXTRAIT DES MINUTES
SECRETARIAT-GREFFE

Par arrêt définitif du 1er juin 1995, la 5ème chambre correctionnelle de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a declaré :
Alain CHAOUAT, né le 2 août 1937 à TUNIS (Tunisie), coupable de fraudes fiscales, réprimées par l'article 1741 al.1. 1743 du code général des impôts, l'a condamné à 4 ans d'emprisonnement dont 3 avec sursis et 250.000 francs d'amende, la publication par extrait dans le Journal Officiel, Nice-Matin, Le Monde, Le Figaro et affichage de cet arrêt pendant 3 mois à la mairie du domicile.

Pour extrait conforme.
P/LE PROCUREUR GENERAL
P/LE GREFFIER EN CHEF

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE
EXTRAIT DES MINUTES
SECRETARIAT-GREFFE

Par arrêt définitif du 14 novembre 1996, la 5ème chambre correctionnelle de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a déclaré :
Edmond BIZELLI, né le 3 juillet 1942 à NICE (06), coupable de fraude fiscale, commis courant 1990 et 1991 à NICE, réprimé par l'article 1741 al.1, 1743 du code général des impôts, l'a condamné à 3 ans d'emprisonnement dont 30 mois avec sursis et 100.000 francs d'amende, la publication par extrait dans le Journal Officiel, Nice-Matin, *Le Monde*, *Le Figaro* et affichage de cet arrêt pendant 3 mois à la mairie du domicile.

Pour extrait conforme,
P/LE PROCUREUR GENERAL
P/LE GREFFIER EN CHEF

L'Indonésie a besoin de 3 milliards de dollars d'aide d'urgence

WASHINGTON. La Banque mondiale a estimé à 3 milliards de dollars l'aide d'urgence alimentaire et médicale dont l'Indonésie a besoin en 1998. Réunis à Washington, pays donateurs et organisations internationales sont tombés d'accord, mercredi 1er avril, pour coordonner leurs efforts afin d'aider l'Indonésie à subvenir à des besoins sociaux urgents, mais aucune promesse chiffrée n'est sortie de cette réunion technique. La situation, notamment en matière alimentaire, *« est très grave mais il n'y a pas pour l'instant de menace de famine à court terme »*, a expliqué Katherine Marshall, responsable de l'Asie du Sud-Est à la Banque mondiale. Selon un rapport des Nations unies, la sécheresse qui dure depuis trois ans et la crise financière laissent prévoir que l'Indonésie devra importer entre 3 et 4 millions de tonnes de riz dans les mois qui viennent. La Banque mondiale estime en outre que le nombre de pauvres pourrait s'accroître de neuf à dix millions assez rapidement. – *(AFP.)*

Boris Eltsine et les députés russes entament un dialogue

MOSCOU. Boris Eltsine et les députés russes, hostiles à la candidature au poste de premier ministre du nouveau « poulain » du président, Sergueï Kirienko, ont esquissé un dialogue, mercredi 1er avril, deux jours avant l'examen par la Douma (Chambre basse) de cette candidature. Dans un premier vote, mercredi, les députés ont demandé à M. Eltsine de retirer la candidature de M. Kirienko, le temps d'organiser une table ronde réunissant des représentants des partis politiques et des pouvoirs exécutif et législatif. Mais, lors d'un second vote, ils ont retiré leur exigence concernant le jeune libéral Kirienko.
Entre-temps, le Kremlin avait accepté d'entamer le dialogue, tout en indiquant qu'il était hors de question de retirer la candidature de M. Kirienko. Le porte-parole du président, Sergueï Iastrjembski, a annoncé que M. Eltsine recevrait jeudi les présidents des deux Chambres, au côté de M. Kirienko, dans sa résidence « Rous » au nord de Moscou. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : l'ancien premier ministre Abdelhamid Brahimi,** qui réside en Grande-Bretagne, fait l'objet de plaintes en justice pour avoir accusé, dans des médias étrangers, les militaires algériens d'être impliqués dans les massacres, a confirmé, mercredi 1er avril, le chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia. *« L'armée s'appuie et commandite les actes de violence, afin de limiter le champ des libertés publiques et individuelles pour se maintenir ainsi au pouvoir »*, avait ainsi affirmé M. Brahimi à la chaîne qatariote Al Djazira, captée par de nombreux foyers algériens. – *(AFP.)*

■ **Le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané,** a mis en cause, mercredi 1er avril, la communauté internationale pour son refus d'agir à propos de l'Algérie. M. Sané, qui s'exprimait à Paris devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a déclaré : *« L'Algérie est le seul cas, à notre connaissance, où la communauté internationale n'aura pas agi dans une situation aussi tragique* [...]. *La discrimination vis-à-vis des victimes en Algérie de la part de la communauté internationale est impossible à justifier. Le chantage à l'ingérence est éculé, et le devoir de solidarité internationale doit prévaloir »*, a ajouté le responsable d'Amnesty. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ROUMANIE : le Parti chrétien-démocrate roumain,** principale force politique au Parlement, a désigné, mercredi 1er avril, Radu Vasile pour succéder au premier ministre démissionnaire Victor Ciorbea. M. Vasile, cinquante-cinq ans, ancien professeur d'économie à Bucarest, est depuis deux ans le secrétaire général du Parti chrétien-démocrate. – *(Reuters, AFP.)*

■ **UKRAINE : les communistes et leurs alliés ont obtenu 173 des 450 sièges** au Parlement, à l'issue des élections législatives du 29 mars, selon les résultats définitifs annoncés, mercredi 1er avril, par la commission électorale centrale. Le parti nationaliste modéré Roukh obtient 46 élus. Les listes progouvernementales du Parti populaire démocratique et du Parti agrarien (centre) ont obtenu au total 36 sièges. Le parti Hromada, dirigé par l'ancien premier ministre Pavlo Lazarenko, a obtenu 23 sièges et le Parti social-démocratique uni, emmené par l'ex-président Leonid Kravtchouk, 17 sièges. Les Verts recueillent 19 sièges. Le Parlement compte 114 « indépendants ». – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le président russe, Boris Eltsine,** a ordonné, mercredi 1er avril, l'ouverture d'archives susceptibles de fournir de nouveaux renseignements sur les purges staliniennes. *« Le président a ordonné un transfert de documents des archives du président de la Fédération russe à la commission de réhabilitation des victimes des répressions politiques »*, a déclaré le porte-parole du Kremlin, Sergueï Iastrjembski. *« Beaucoup de documents comportent des résolutions, des corrections et des notes rédigées personnellement par Staline »*, a-t-il ajouté. – *(Reuters.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : le secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright,** a assoupli, mercredi 1er avril, la directive concernant les voyages des Américains en Iran, déclare-t-on de source autorisée. Le nouveau texte recommande aux Américains de différer leurs voyages en Iran, au lieu de les déconseiller. La nouvelle formulation laisse d'autre part entendre qu'une partie seulement du gouvernement et de la population de l'Iran – et non leur totalité – est hostile aux Etats-Unis. – *(Reuters.)*

■ **ISRAËL : le secrétaire général du gouvernement israélien,** Danny Naveh, a qualifié de *« gadget »*, mercredi 1er avril, la visite rendue la veille par le président palestinien, Yasser Arafat, au musée consacré à Anne Frank, à Amsterdam. En janvier, M. Arafat avait déjà été contraint d'annuler une visite au Musée de l'Holocauste à Washington, après une levée de boucliers de la part d'organisations juives accusant les Palestiniens d'être antisémites. – *(Reuters.)*

Le FMI met en garde la Russie contre le « capitalisme de copinage »

WASHINGTON. Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, a mis en garde la Russie contre un risque de *« capitalisme de copinage »* à la manière de certaines économies asiatiques, qui peut provoquer une *« violente correction »* de la part des marchés. S'exprimant mercredi 1er avril lors d'une conférence sur la Russie, il a comparé *« les relations qu'entretenaient les conglomérats coréens, les banques et le gouvernement »* avec *« le système qui prend forme en Russie sous le nom élégant d'oligarchie »*. *« Quand les structures de propriété ne sont pas transparentes, quand les règles sont inédaquates ou mal appliquées et quand le marché ne peut jouer son rôle de discipline, de sérieux déséquilibres se forment »*, a-t-il expliqué.
Le secrétaire adjoint au Trésor américain, Larry Summers, a de son côté estimé que, *« à la lumière de la crise asiatique, il n'y aurait pas pire nouvelle venant de Russie que de la voir, après avoir abandonné un modèle obsolète, s'apprêter à adopter un autre modèle tout aussi incertain »*.
Il a invité la Russie à renforcer le rôle du gouvernement dans trois domaines : la collecte des taxes, la mise en place d'un solide système financier et le respect de la loi. – *(AFP.)*

JUSTICE Maurice Papon a été condamné, jeudi 2 avril, à dix ans de réclusion criminelle pour *« complicité de crimes contre l'humanité »* par la cour d'assises de la Gironde. Cette condamnation est assortie de dix ans de privation de ses droits civiques, civils et de famille ● L'ANCIEN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la préfecture de la Gironde a été condamné pour complicité d'arrestations et de séquestrations pour quatre des huit convois de déportation de juifs de Bordeaux vers Drancy. La cour n'a pas retenu le chef de complicité d'assassinat. ● EN DÉPIT DE CETTE CONDAMNATION, M. Papon sortira libre du palais de justice. Il avait été remis en liberté deux jours après l'ouverture des débats, le 10 octobre 1997, et la cour d'assises n'a pas le pouvoir de délivrer un mandat de dépôt. M. Papon a annoncé aussitôt son intention de se pourvoir en cassation.

Maurice Papon a été condamné à dix ans de réclusion criminelle

La cour d'assises de la Gironde a retenu la « complicité d'arrestations et de séquestrations » dans quatre des huit convois qui ont déporté des juifs à Drancy. Elle a en revanche écarté le chef de « complicité d'assassinat »

BORDEAUX
de nos envoyés spéciaux

« La cour condamne Maurice Papon à dix ans de réclusion criminelle. » A peine une rumeur, quelques *« chut ! »* pour taire les réactions instinctives. A 9 h 12, jeudi 2 avril, le procès de Maurice Papon s'achève par une condamnation. Par *« décision spéciale »* du jury, l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde est également condamné à la privation de ses droits civiques, civils et de famille pour une durée de dix ans. Attentif, stoïque, le condamné n'a rien laissé transparaître.

Dix minutes plus tôt, la cour et les jurés avaient réapparu. Ambiance irréelle d'un prétoire abandonné dix-neuf heures durant, à nouveau baigné par la lumière du jour. Au terme de leur interminable délibéré, les jurés ont le visage grave, tendu, fatigué. Aucun ne regarde l'accusé. Ils ont les mains jointes. La sonnerie d'appel bégaye. Une fois, deux fois. Pas un regard, les yeux dans le vide. Le président Jean-Louis Castagnède, ses assesseurs, Irène Carbonnier et Jean-Pierre Esperben, entrent. Dans le box, Maurice Papon se tient les mains, s'agite, touche sa cravate. *« Voici quelles sont les réponses posées à la cour et au jury. »* Le président Castagnède semble aphone, la voix grave, émue, registre de sentence.

Les trois premières questions concernent la complicité d'arrestation de Léon Librach. Le ministère public n'avait pas retenu la culpabilité, l'ordre ayant clairement émané des Allemands. Il est répondu « non ». Tendu, le juge bafouille, se penche vers Irène Carbonnier, pour s'assurer de sa lecture. Puis viennent les autres questions. *« A la complicité concernant les arrestations courant juillet 1942, il a été répondu "oui" à la majorité de huit voix. »* Ce "oui" enterre l'acquittement, signe la culpabilité.

RUMEUR DANS LA SALLE

Main tendue sur l'oreille, Maurice Papon écoute, immobile, ne bronche pas. Très vite, la logique des juges tombe sous les réponses apportées aux autres questions. Ils retiennent la complicité d'arrestations illégales, de séquestrations arbitraires pour les rafles et les convois de juillet, août, octobre 1942 et de janvier 1944. Ils la rejettent pour septembre 1942, novembre et décembre 1943, mai 1944. Mains jointes, posées sur le bureau, les jurés – les mêmes depuis le début du procès – ne regardent toujours pas celui qu'ils condamnent. Ou très peu. Seule une femme ne le quitte pas des yeux. Toujours très ému, le président Castagnède avale ses mots, aborde les questions relatives à la complicité d'assassinat. La cour et les jurés ont répondu « non ». Une rumeur légère traverse la salle.

Ainsi, la thèse du crime de bureau, dont plusieurs avocats de partie civile souhaitaient qu'elle conduise à la réclusion criminelle à perpétuité, est rejetée. Ils ne suivent pas non plus le réquisitoire du procureur général Henri Desclaux, qui avait réclamé vingt ans. Mais, en tous points cependant, les juges en reviennent à la philosophie générale du réquisitoire définitif écrit en 1995 par le parquet général. Absent de Bordeaux en septembre 1942, Maurice Papon n'est pas responsable. La préfecture étant court-circuitée par les Allemands en novembre et décembre 1943, Maurice Papon n'est pas responsable. En définitive, leur version se rapproche plus de celle développée par Mes Serge et Arno Klarsfeld : la peine est graduée, Maurice Papon n'a pas eu de volonté homicide. Les actes inhumains qui lui sont imputés concernent la complicité d'arrestations illégales et de séquestrations arbitraires, autrement dit la complicité dans les déportations. Le président prononce la condamnation. *« Vous avez un délai de cinq jours pour vous pourvoir en cassation. »* Maurice Papon tend toujours l'oreille, ne bouge pas. Les juges se retirent, la salle se vide. Sans heurts, sereinement. Condamné et libre, Maurice Papon ne s'en va pas, parle avec ses trois avocats. L'un d'eux lui tend une feuille. L'ancien fonctionnaire vichyste devenu ministre gaulliste signe déjà son pourvoi en cassation. Et il reste. Cinq, dix, quinze minutes dans ce box, où la justice vient de laisser le vieil homme à son crime.

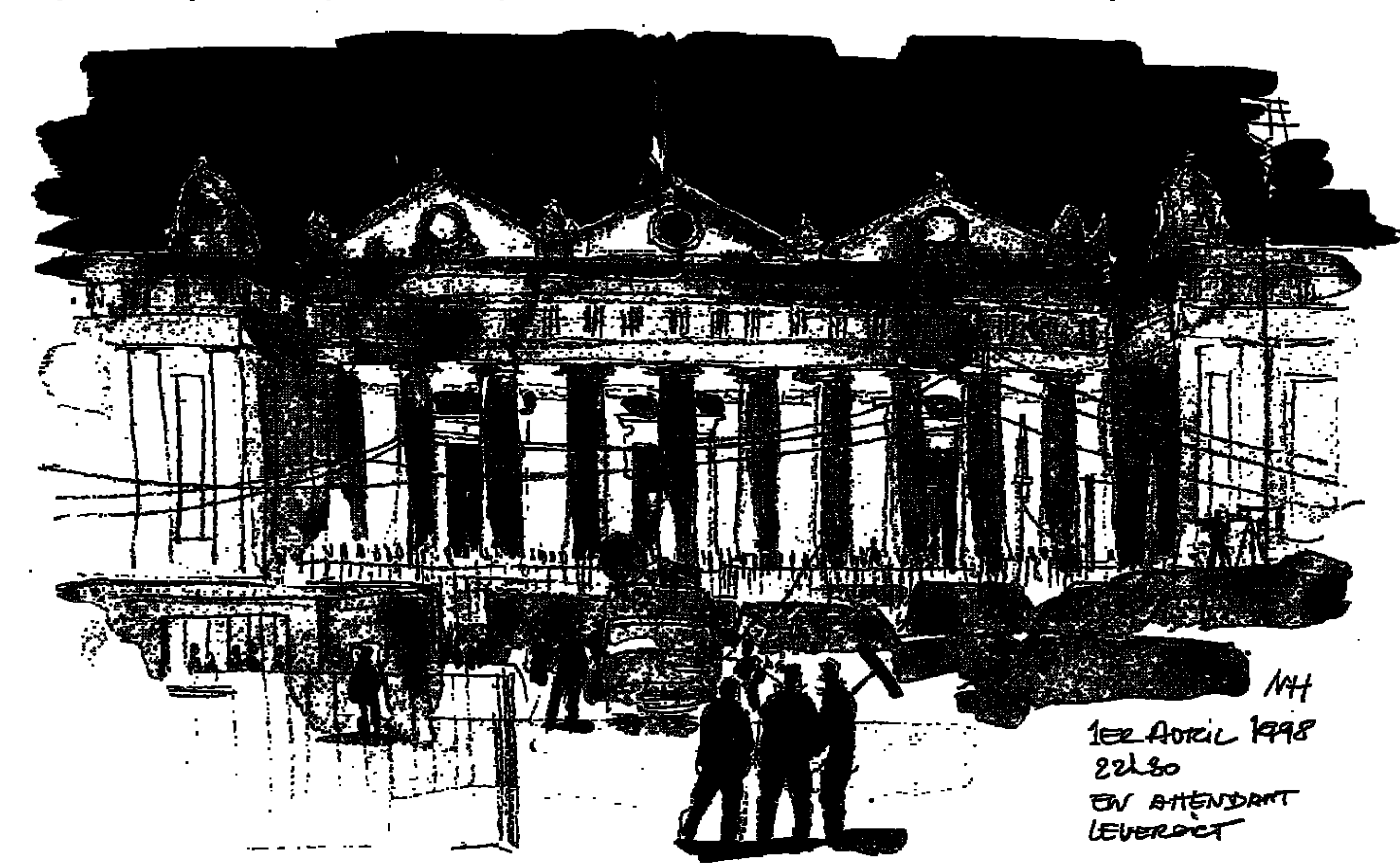
Hors de la salle d'audience, René Panaras et Eliane Dommange ont les larmes aux yeux. Ils pleurent, mais pas pour les mêmes raisons. *« Je suis fier de mon pays, je ne suis pas déçu et je pense très fort à mes grands parents qui ont été assassinés »*, dit dans un sanglot René Panaras. *« Je suis déçue, très déçue,* affirme de son côté Eliane Dommange, *car la cour n'a pas retenu la complicité d'assassinat contre Maurice Papon. Or, mille cinq cents personnes ont, elles, bien été assassinées pendant la guerre. »*

« DOUBLE VERDICT »

Les divergences entre les avocats des parties civiles sont elles aussi manifestes. Me Boulanger estime que cette condamnation est certes une *« victoire »* des parties civiles mais qu'il est choquant de constater que n'ait pas été retenue la complicité d'assassinat. Me Arno Klarsfeld estime, pour sa part, que *« c'est un double verdict qu'a rendu le peuple français. D'abord, une condamnation de Maurice Papon pourvoyeur d'enfants juifs de la Gestapo. Ensuite, une condamnation de l'appareil d'Etat de Vichy qui a participé à la chasse aux familles juives* [en] *décidant une condamnation dans son entier de l'appareil d'Etat de Vichy à travers Maurice Papon, qui est le symbole. C'est aussi un verdict qui s'inscrit dans l'avenir (...). L'administration de demain doit être une administration avec une conscience et avec une âme. »*

Pour sa part, Me Jean-Marc Varaut qualifie cette condamnation de *« condamnable »* et *« bâtarde »*. *« Cette grande leçon d'histoire ne s'est pas terminée par une décicion de justice. Aujourd'hui, plus personne ne croit à cette condamnation conjuratoire destinée à laver la honte de Vichy (...) Nous irons devant la Cour de cassation pour lui demander de rendre des comptes de ses propres arrêts. Je le dis solennellement. Les juges jugent l'Histoire. Ils devraient se souvenir que l'Histoire jugera les juges. Il ne faut pas confondre un serviteur de l'Etat avec le milicien Paul Touvier ou le nazi Klaus Barbie. »* Faisant allusion aux *« lampions »* [en réalité des petites bougies] qui sont restés toute la nuit allumés devant le palais de justice de Bordeaux en mémoire des victimes, Me Varaut déclare : *« Ce ne sont pas les lampions de l'honneur et de la France. »*

Jean-Michel Dumay et José-Alain Fralon



Libre jusqu'à l'examen du pourvoi en cassation

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Bien que condamné à une peine de réclusion criminelle, c'est libre que Maurice Papon a quitté le palais de justice de Bordeaux. Incarcéré à la veille de l'ouverture du procès, mercredi 8 octobre 1997, comme le veut la tradition, l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde a été remis en liberté deux jours plus tard en raison de son *« grand âge »*, de la *« grave altération de son état de santé »*, de l'*« importance de la durée prévisible du procès »* et de la *« relativité »* du trouble à l'ordre public. Or, contrairement au tribunal correctionnel, la cour d'assises, même lorsqu'elle condamne un accusé à la réclusion criminelle à perpétuité, ne peut délivrer un mandat d'arrêt à l'audience.

Si Papon avait été condamné, son avocat, Jean-Marc Varaut, avait annoncé qu'il se pourvoirait en cassation. La Cour de cassation ne se prononce pas sur le fond – la culpabilité – mais sur la forme – le respect des règles de procédure.

Il ne lui appartiendra donc pas de dire si Maurice Papon a, ou non, été complice d'un crime contre l'humanité, mais d'examiner, par exemple, si tous les témoins ont bien prêté serment ou si l'oralité des débats a été respectée. Lorsque Olivier Guichard, l'ancien chef du cabinet du général de Gaulle, a demandé s'il pouvait se servir d'un aide-mémoire pour exposer son témoignage, le président de la cour lui a ainsi fait comprendre que, s'il accédait à cette demande, le procès serait cassé.

UN DÉLAI D'UN MOIS

L'examen du pourvoi pourrait, selon les spécialistes, durer entre huit et douze mois. Une fois le pourvoi déposé, ce qui doit être fait dans les cinqjours suivant le verdict, il appartiendra à un conseiller rapporteur, désigné par le président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, de fixer un délai aux défenseurs de Maurice Papon pour qu'ils rédigent un mémoire expliquant pourquoi ils estiment que le procès doit être cassé.

Légalement, ce délai est d'un mois mais des délais supplémentaires sont en général accordés. Les parties civiles et le parquet général devront ensuite répondre, dans des mémoires séparés, aux arguments de la défense. Le conseiller rapporteur préparera alors un rapport qui sera transmis à l'avocat général près la Cour de cassation. Ce texte sera ensuite examiné, en séance publique, par la chambre criminelle de la Cour de cassation.

En théorie, Maurice Papon devra se constituer prisonnier à la veille de l'examen de son pourvoi mais il peut en être dispensé. Si la Cour de cassation rejette le pourvoi de Maurice Papon, l'arrêt de la cour d'assises de Bordeaux sera définitif, et l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde devra exécuter sa peine. Si la Cour de cassation estime, au contraire, que les règles de procédure n'ont pas été respectées,un nouveau procès devra êtreorganisé.

J.-A. F.

Pendant l'attente : « La nuit est dure, mais c'est le bout du chemin »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

REPORTAGE
Les parties civiles restent ensemble, semblant redouter la séparation

Jeudi matin, alors que le jour commence à se lever, le palais de justice de Bordeaux offre un étrange spectacle. Tandis que les jurés continuent à délibérer, les parties civiles, les avocats, les journalistes et quelques anonymes ont installé leur campement dans les salles lambrissées. Assises sur des chaises, une dizaine de parties civiles attendent. *« La nuit est dure, mais c'est le bout du chemin »*, affirme l'un. *« Nous avons un peu l'impression de veiller nos morts, nous pouvons bien faire cela pour eux »*, ajoute l'autre. *« Nous avons confiance : justice sera rendue »*, confie un troisième. Dans une autre salle, certains se sont endormis avec leur manteau en guise de couverture.

Au bar tout proche, on sert des petits déjeuners. Personne n'ose émettre un pronostic. Un vieux routier des assises affirme que *« d'ordinaire, si les débats sont longs, cela veut dire que l'on ne va pas vers l'acquittement »*. *« Mais ce procès est-il ordinaire ? »*, lui rétorque un autre. A ce procès de toutes les extravagances, s'ajoute un délibéré sans fin. Un journaliste américain confie que, dans son pays, les jurés auraient pu dormir une partie de la nuit, pour reprendre leurs travaux reposés et dispos. *« C'est comme une séance de nuit à l'Assemblée nationale, à la différence qu'ici c'est important »*, tente d'ironiser un avocat.

La veille, à 20 heures, Maurice Papon, *« stoïque »*, selon l'un de ses avocats arrive au Saint-James, *un Relais & Châteaux situé sur les* hauteurs de Bordeaux. Accompagné de son fils, il sort de l'hôpital d'Haut-Levêque, où il vient de passer sa visite médicale hebdomadaire. Auparavant, il est allé chercher ses valises dans la maison des environs de Bordeaux où il réside depuis le début du procès. Condamné ou acquitté, l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde souhaite partir pour Paris sitôt le verdict connu. A l'hôtel, l'ancien ministre retrouve ses filles, quelques amis et ses deux avocats. Après avoir dîné, commence pour lui l'attente la plus longue et sans doute la plus éprouvante de sa vie.

PEUR ET CONFIANCE

Longue veille, aussi, pour son principal avocat, Jean-Marc Varaut, qui s'est levé à 4 heures, ce matin, pour écrire la fin de sa plaidoirie. Certitude ou conjuration, il se dit persuadé que son client sera acquitté, même s'il admet qu'il n'a pas su créer le climat qu'il souhaitait avec les jurés. *A ses côtés,* Francis Vuillemin, le plus jeune des avocats du procès, partage la conviction de son patron : *« J'ai peur et j'ai confiance. »* Après un tel baptême du feu, son prochain dossier lui semble bien fade. Pendant six mois, il lui a été impossible de penser à autre chose.

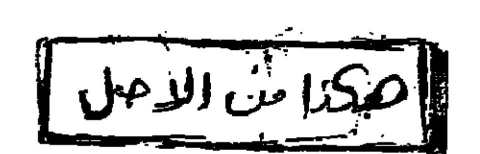
Au même moment, devant le palais de justice, une autre veillée commence. Sous la conduite du grand rabbin Mamane, plusieurs représentants de la communauté juive de Bordeaux récitent le kaddish, la prière en araméen dite notamment pour honorer les morts. Au sol, à côté de dizaines de petites bougies, des pancartes jaunes portent, en lettres noires, les noms des enfants bordelais assassinés à Auschwitz. *« Comme d'habitude, nous sommes là pour nous souvenir des victimes »*, confie Serge Klarsfeld, son éternelle casquette de marin sur la tête. Il est heureux que son fils Arno ait *« repris le flambeau »*. *« J'espère,* ajoute-t-il, *qu'il n'aura plus à s'en servir et que le peuple juif pourra vivre sans persécution. »*

Comme si elles redoutaient la séparation après un combat commun de dix-huit ans et six mois de procès, les parties civiles ont passé toute la journée et toute la nuit ensemble. *« Certaines cloisons qui existaient entre nous sont tombées »*, explique Maurice-David Matisson. *« Je suis certain que justice sera rendue »*, affirme René Panaras. Les proches échangent des adresses, d'autres imaginent de créer une assocation. Gérard Boulanger, l'avocat de la plupart d'entre elles, a participé à leur déjeuner, avant de se rendre en coup de vent chez lui pour fêter l'anniversaire de sa fille. *« Je ressens quelque chose d'étrange*, avoue Michel Zaoui, un autre avocat des parties civiles. *Nous nous étions installés dans la durée et tout d'un coup : ça y est ! On ne peut plus rien faire, qu'attendre. » « Depuis que le président a annoncé que les débats étaient clos, la tension est extrême »*, confirme son confrère Alain Lévy.

Avocats, public, journalistes tournent en rond, incapables de poursuivre une conversation de plus de deux minutes, émettant des hypothèses aussitôt démenties. Tous ont l'esprit ailleurs, dans cette salle du palais de justice, où douze personnes tentent de conclure le procès le plus long de l'histoire judiciaire française, douze personnes assises autour d'une table ronde et obligées de répondre à 764 questions.

A côté du président, Jean-Louis Castagnède, et de ses deux assesseurs, Irène Carbonnier et Jean-Pierre Esperben, il y a neuf jurés. Cinq hommes et quatre femmes que l'on avait vus noircir des milliers de feuilles de papier pendant les audiences : une enseignante de quarante ans, un vendeur de vingt-sept ans, un cadre de cinquante-cinq ans, un retraité de soixante-trois ans, une dame sans emploi de cinquante-neuf ans, un rédacteur juridique de trente-trois ans, une institutrice de vingt-six ans, un électrotechnicien de quarante ans, une comptable de trente-quatre ans.

J.-A. F.



« Pourquoi moi ? D'un coupable désigné, deviendrais-je un symbole nécessaire ? »

Quarante minutes durant, Maurice Papon a dénoncé « le faux crime qu'on lui impute dans ce faux procès ». Et d'ajouter : « Peut-il y avoir un crime contre l'humanité à 15, 30 ou 60 % ? C'est absurde ! Ce crime ne peut pas être tronçonné. C'est tout ou rien. Je suis coupable ou innocent »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

C'était des heures et des heures avant que ne soit connu le verdict. Près de la fin de débats qu'on aurait crus sans fin. Mᵉ Jean-Marc Varaut s'élance. Quatorzième et quinzième heures d'une des plus longues plaidoiries de l'histoire judiciaire. La salle est comble. Mᵉ Varaut n'a plus qu'un but : démontrer qu'« on ne savait pas », que Maurice Papon ne connaissait pas la solution finale, qu'il ne peut donc pas, selon lui, être reconnu complice d'assassinats.

Il y a six, huit livres empilés aux côtés de l'avocat. L'avocat rappelle les dépositions d'historiens et de témoins. Et il lit. Il lit beaucoup : « *Car on a beaucoup publié, si on n'a pas lu et compris* » à la Libération. Des témoignages de survivants, des récits de ceux qui ont dit n'avoir su que lorsqu'ils sont arrivés dans les camps. Cent trois livres, compte l'avocat, publiés entre 1945 et 1948. Parmi eux, ces phrases : « *La radio avait parlé des chambres à gaz, des fours crématoires. Nous pensions là à une propagande antinazie, aux ghettos, aux travaux forcés. C'est tout ce qu'on pouvait penser.* »

« *Bien sûr, il y a la déclaration du gouvernement inter-Alliés de novembre 1942*, reprend-il. *Mais jamais plus les Alliés ne feront de déclarations avant 1945 (...). On ne comprendra pas pendant longtemps que ce fut un assassinat systématique.* » Rien dans les journaux, dit Mᵉ Varaut, « *rien dans* l'Humanité *clandestine, qui ne parle plus jamais de la persécution des juifs* [après septembre *1942*]». Rien, poursuit-il, pas même entre la Libération, en août 1944, et la découverte des camps au printemps 1945. « *On ne peut pas prendre un discours hystérique de Goebbels paru dans* La Petite Gironde *pour la révélation du terrifiant secret.* » Il cite Raymond Aron : « *Les camps étaient cruels. La mortalité était forte, mais les chambres à gaz, l'assassinat, non, je ne l'ai pas imaginé et, parce que je ne l'ai pas imaginé, je ne l'ai pas su.* »

Et l'avocat conclut. « *Six mois n'ont pas été trop longs pour savoir ce qu'a su, pu et voulu Maurice Papon.* » Ils ont révélé, dit-il, « *ce que Maurice Papon n'a jamais cessé de dire* ». Il redemande l'acquittement, « *un possible raisonnable* ». Et il assure : « *Nous avons été plongés dans le malheur et dans la honte. Mais cette honte commune ne peut trouver* [son] *apaisement dans la condamnation de l'accusé.* »

Il ne reste plus désormais que Maurice Papon. L'ultime parole, ses derniers mots. Maurice Papon se lève, recule son fauteuil, saisit une liasse de feuilles qu'il tient comme un discours. Il est 13 heures. « *Le monstre froid qu'on a tenté de vous décrire est touché en plein cœur. Ainsi s'achève par la mort tout ce qu'un être aimant peut apporter à un être aimé.* » La voix accroche, se ressaisit, pour dire, d'abord, le deuil. « *Albert Camus, l'un des auteurs préférés de la défunte, avait raison de crier au scandale en parlant de la mort. Il advient, et c'est ce qu'on appelle le destin, que ce scandale en rencontre un autre.* »

Un mois que la voix s'était tue, pour laisser place aux plaidoiries, au réquisitoire, à sa défense. « *Ce procès où la disparue était avec moi présente dans ce box...* » La voix s'étrangle. « *Ce procès et tout ce qui l'a précédé l'ont assassinée à petits feux. La réquisition de vingt ans a porté le coup de grâce (...). Elle était une grande dame. La voici aujourd'hui victime expiatoire. Telle aura été sa servitude. C'est pourquoi, monsieur le Président, madame, monsieur le Conseiller, monsieur le Premier juré, mesdames et messieurs les Jurés, c'est pourquoi, en ces circonstances dramatiques pour moi, je renonce au dessein de rappeler comment cette affaire s'est développée le long d'un chemin semé de traquenards et de chausse-trappes, et tout d'abord d'un pilonnage médiatique sans précédent.* »

Alors, l'accusé rassemble son propos. Quarante minutes pour dénoncer, droit jusqu'à la raideur, homme qui ne plie pas, le « *faux crime qu'on* [lui] *impute dans ce faux procès* », « *un crime qui n'a pas été commis et qu'il faut construire de toutes pièces* », « *un pseudo-crime* ». Les jurés écoutent, visages graves, ne prennent plus de notes.

En versant dans le dossier les « *éléments ramassés dans les égouts médiatiques*, assure Maurice Papon, *on s'est efforcé de construire un monstre judiciaire que personne n'a pu clairement déchiffrer au cours de ces débats* ». Maurice Papon évoque l'arrêt qui l'a renvoyé devant la cour d'assises – « *un texte trafiqué* » –, dénonce la procédure – « *un procès politique* » –, fustige l'accusation – « *le ministère public a requis comme si le procès n'avait pas eu lieu (...). Il a jeté aux orties le droit français pour satisfaire des pulsions ou obéir aux injonctions d'en haut. (...) Si vous entrez dans l'Histoire, ce sera par la porte de service* ». Il lance : « *La seule issue et le seul espoir sont dans l'indépendance et le courage de la cour et du jury populaire. J'ai cette grâce d'y croire. C'est pourquoi je suis ici et maintenant devant vous.* »

Puis : « *Je me pose une question. Pourquoi moi ? A l'instar de Josef K., le héros de Kafka, je m'interroge. D'un coupable désigné deviendrai-je un symbole nécessaire ?* » Il revient au dossier : « *Le 4 février, j'ai lancé un défi à Mᵉ Alain Lévy de produire une seule signature au bas d'une seule déportation. Mᵉ Lévy n'a pu relever ce défi.* » Il dénonce la thèse du crime de bureau, d'intérêt, d'indifférence : « *On n'aurait nul besoin de document probatoire pour établir une culpabilité ! C'est juridiquement arbitraire et moralement condamnable ! C'est la négation de la démocratie, c'est la règle du totalitarisme.* »

Alors : « *Si j'avais conscience, monsieur le Président, de rendre un dernier service à mon pays, je m'offrirais volontiers pour expier les fautes des autres. Mais cette exigence idéologique est tellement colorée de haine et d'injustice que j'entends me défendre au terme d'un chemin de croix de dix-sept années.* » « *Tout au long de ce procès étrange, sinon surréaliste*, explique-t-il, *il y a un formidable absent, bien réel : c'est l'Allemand, qui a vaincu avec son cortège de pressions, de menaces, de peur, de contraintes, de désespoir et finalement d'horreur. (...) Que fallait-il faire ? Personne ne le dit aujourd'hui.* »

« Si j'avais conscience, monsieur le Président, de rendre un dernier service à mon pays, je m'offrirais volontiers pour expier les fautes des autres »



Et l'accusé, après la colère, avec ses mots et sa distance naturelle de grand commis de l'Etat, dit la « *compassion* », la « *commisération* », la « *pitié* », qu'inspirent les victimes du génocide et « *le meurtre collectif d'un peuple* ». Mais il prévient sur le choix d'une « *victime expiatoire* [alors] *âgée de trente et un ans, qui venait de perdre son père, son ami fraternel Maurice Lévy et son patron en politique François de Tessan, et qui depuis lors a consacré sa vie au service de l'Etat et de la République* ».

« *L'administration constituait le seul rempart face à l'occupant* », plaide-t-il à son tour. Elle « *sauvait ce qui pouvait être sauvé* ». Et s'adressant aux jurés : « *Soyez attentifs à une mise en cause abusive de la responsabilité des fonctionnaires et des magistrats sur les fonctions de l'Etat (...). Tout pouvoir de décision et de gestion risquerait d'en être paralysé.* »

Alors, comme une dernière salve : « *Si vous me condamnez, vous condamnez en même temps le crime contre l'humanité qui vise le monstre absolu genre Hitler ou Pol Pot, et le réquisitoire du procureur général manque son but. Peut-il y avoir un crime contre l'humanité à 15, 30 ou 60 % ? C'est absurde ! Ce crime ne peut pas être tronçonné.* » Il détache ses mots : « *C'est tout ou rien. Je suis coupable ou innocent.* »

Et il explique : « *Si c'est "tout", ce sera au prix d'une injustice de grande portée qui fera écho à la faute historique qui a frappé Dreyfus et que la France traîne comme un boulet dans notre histoire (...). Si c'est "rien", il y aura, avec le respect d'une justice retrouvée, le respect du sacrifice des juifs, de leur deuil, de leur mémoire, laquelle n'a nul besoin d'une décision judiciaire pour être reconnue.* »

Puis, toujours aux jurés : « *Mon sort est entre vos mains. Au-delà de mon sort qui est peu de chose, veillez à ce que la France ne soit pas touchée par votre verdict. Trop nombreux seraient ceux, au-delà de nos frontières, qui se réjouiraient de l'humiliation infligée à notre patrie d'être ainsi alignée sur l'Allemagne nazie dans la responsabilité indélébile du génocide juif.* » Et, encore, à ses désormais seuls vis-à-vis : « *Au moment de voter, évoquez d'un regard cet admirable tableau de Rembrandt jetant un trait de lumière sur le bras d'Abraham prêt à sacrifier son fils. On voit son bras retenu au dernier moment. C'est le plus bel éclairage de vérité qu'un grand peintre a pu donner à la postérité.* »

J.-M. Dy.
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Les réactions

● **Jean Kahn, président du consistoire central de l'Union des communautés juives de France**, a regretté, jeudi 2 avril, que Maurice Papon n'ait pas été condamné à la perpétuité. *« Pour n'avoir pas su désobéir à des ordres immoraux, Maurice Papon méritait la peine exemplaire de la perpétuité et c'est la raison pour laquelle nous regrettons qu'elle n'ait pas été prononcée »*, écrit M. Kahn dans un communiqué. Il ajoute que *« ce n'est ni par haine, ni par vengeance que nous souhaitions que le procès Papon ait lieu, mais même tardivement, il aura eu l'immense avantage de braquer les projecteurs sur une période sombre de notre histoire »*. Jean Kahn note aussi que *« la valeur pédagogique »* du procès a permis *« de montrer ce que fut la France de la honte avec ses exclusions menant à l'extermination d'hommes, femmes, et enfants en raison de leur religion de naissance »*.

● **Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF)** a estimé, dans un communiqué, que *« la justice a été rendue »*. *« Au-delà du cas Papon, cette condamnation symbolique démontre que le peuple français tient les gouvernants de Vichy et leurs fonctionnaires pour pleinement responsables de la déportation des juifs de France »*. « *Mais*, poursuit le communiqué, *la peine prononcée sans proportion avec les faits laisse une certaine amertume. Cette sanction mitigée ne peut s'expliquer que la prise en considération de faits personnels à l'accusé : son âge, son deuil, son état de santé...* » Le CRIF estime par ailleurs que *« le procès Papon a mis en lumière la chaîne des décisions et de leur application qui ont conduit à priver des juifs, français et étrangers, de leurs droits les plus élémentaires, à les séquestrer dans les conditions les plus abominables, et, en définitive, à les condamner avec leurs enfants à une mort lente. Le CRIF tient à affirmer que l'histoire de cette tragédie ne doit pas être oubliée. »*

● **Le grand rabbin de France, Joseph Sitruk**, a déclaré à l'AFP que la dignité de la France était *« sauvée »* par cette décision. Cette-condamnation, a ajouté le chef de la communauté religieuse juive, est *« extrêmement importante »* et constitue également une *« victoire posthume »* pour les victimes. *« C'est enfin une leçon pour les générations, les jeunes Français sauront qu'il est de leur devoir de désobéir quand un Etat est immoral »*, a-t-il ajouté.

● **Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)** *« se félicite de la condamnation de Maurice Papon »* dans un communiqué de son président Mouloud Aounit. *« Le MRAP s'interdit de critiquer le quantum de la peine décidée par les juges en leur âme et conscience et selon les règles spécifiques au principe de justice qui honore notre démocratie*, précise le texte. *Aujourd'hui, la justice est rendue. Puisse ce procès éclairer pour le présent et l'avenir les consciences de toutes et de tous sur l'impérieuse nécessité de penser et d'agir contre l'inadmissible ».*

Un long travail de mémoire et une leçon sur la nature humaine

Au cours des quatre-vingt-quatorze audiences émergea la figure d'un fonctionnaire vichyste calé dans l'ombre de son préfet. On mesura surtout la responsabilité du régime du maréchal Pétain dans la déportation des juifs de France

SIX MOIS de procès, quatre-vingt-quatorze journées d'audience, dix-huit heures de délibéré : c'est une page de l'après-guerre qui s'est tournée, jeudi 2 avril, au terme d'une lente succession d'imprévus et de vérités. Ce fut, tout d'abord, la remise en liberté de l'accusé. Un choc, une exception judiciaire qui marqua d'entrée le procès du sceau de la singularité. Accusé chargé du crime le plus lourd, Maurice Papon comparaissait libre. Ce faisant, les juges renvoyaient l'accusation à ses propres contradictions : pourquoi s'opposer à la liberté alors *« qu'à aucun stade de la procédure, on n'avait songé à réclamer »* une détention provisoire ?

L'électrochoc était à la mesure de la précondamnation médiatique. Car, pour beaucoup, lorsque Maurice Papon pénétrait, le 8 octobre 1997, dans le box des accusés entre deux gardiens, Vichy entrait dans le prétoire. Non le Vichy de l'intelligence avec l'ennemi, déjà jugé et condamné à la Libération. Mais le Vichy imparfaitement épuré de sa *« complicité de crimes contre l'humanité »*.

Puis, ce fut, cinq jours plus tard, la première des vérités : pour la première fois Maurice Papon s'exprimait, mercredi 15 octobre 1997 et, soudain, l'on se rendait compte que la cour d'assises jugeait un homme. Non l'un de ces accusés timorés ou dédaigneux portant sa culpabilité dans la honte ou le silence, mais un homme, hors le symbole. Présent, vif d'esprit, tenace, d'emblée tout à son procès. Un accusé hors du commun pour un crime hors du commun, un vieillard cardiaque âgé de quatre-vingt-sept ans, un homme, avec son éducation, ses formules de politesse, son imparfait du subjonctif, son goût du pouvoir passé et déjà, intact, son pouvoir sur les mots. Ouvrant l'épais livre d'histoire qu'était sa vie, la cour d'assises trébuchait sur une deuxième vérité : la difficulté à saisir une mémoire humaine enfouie dans les couloirs du temps. A travers l'âge des jurés – les deux tiers n'ont pas quarante ans –, une génération était mise en demeure d'en juger une autre. Très vite, il y eut la maladie, hoquetante, pour rappeler l'âge, pour avertir de la durée, du temps qu'il faudrait pour juger. Et bientôt, projetés sur écran géant, ce furent les papiers jaunis, pelures passées, carbones délavés, qui signifiaient bien qu'on jugeait un autre temps.

LA PEUR ET L'ESPOIR

Ainsi apparut le crime, vérité entre les vérités. Sa face administrative tout d'abord, lisse, précise, concise, minutieuse, efficace. Des notes, des comptes-rendus, des rapports que l'on imaginait froids, morts, sans âmes, inexpressifs. Mais c'était le contraire. En marge d'une lettre se trouvait une annotation, en haut d'une fiche, un numéro, au bas d'un pli, un paraphe, un tampon : *« Juif »*, *« déporté »*. Vinrent d'autres lettres. Des bouts de papier, des cartes postales griffonnés dans un train ou dans un camp. Les mots d'un homme à sa femme, d'une mère à ses enfants. Des mots d'amour et de paix, pour dire la peur et l'espoir.

L'émotion a envahi le procès sur un nom : celui de Léon Librach, jeune tricoteur de vingt-six ans, « français nat » (naturalisé), comme indiqué sur sa fiche du camp de Drancy. Quittant la froideur des organigrammes bureaucratiques, l'immatérialité des divisions et des services, les débats plongeaient au cœur de l'humain à propos de cette première déportation. Derrière chaque document, désormais, apparaissait un visage, une vie, un destin. Derrière chaque lettre, une humaine vérité.

Douleur de papier, cette vérité fut aussi douleur d'audience. Crescendo, elle éclata en voix, en mains crispées à la barre. Ce fut, cinquante-cinq ans après la séparation d'avec sa mère, d'avec son frère, Esther Fogiel, partie civile, redevenue une orpheline de huit ans pour son récit, mouchoir blanc dans sa main crispée, pleurs dans ses mots vrillés. Ce fut, jeté à la face des juges, le bras tatoué d'André Balbin, un nonagénaire qui vit *« encore et toujours à Auschwitz »*. Ce fut Léon Zyguel, le revenant, trébuchant sur la mort de Bordeaux à Drancy, de Drancy à Auschwitz. Ce fut Samuel Pisar retenant ses mots comme pour tenir l'auditeur au bord du gouffre, de la déraison humaine et de l'inhumanité. A ces témoignages indélébiles, plaies vivantes d'un enfer trop humain, s'ajoutèrent en cascade des listes et des photos, sépias ou noir et blanc. Des dizaines de sourires d'enfants dont on sut qu'ils étaient partis un jour en fumée.

LE MASQUE DU TEMPS

Puis vint la réalité du dossier. A l'émotion se mêlait l'austère travail judiciaire de la raison. Plus que de dresser le portrait d'un *« grand maître aux affaires juives »* allant *« au-devant des exigences allemandes »*, comme l'affirmait l'acte d'accusation, l'instruction à l'audience révélait un rouage : essentiel pour les uns, simple pour les autres. Querelle d'adjectifs, querelle au centre du dossier. Derrière le masque du temps, apparaissait un administratif trentenaire, ni antisémite ni pro-Allemand, informé et muet, évoluant avec le temps, s'adaptant, rendant compte souvent, ordonnant plus rarement, tout au moins par écrit. Fonctionnaire vichyste calé dans l'ombre de son préfet, on le vit adoubé sans réserve par les gaullistes à la Libération parce qu'il avait rendu des services à la Résistance à partir de 1943.

ACCUSÉ-SYMBOLE

Entre-temps, Michel Bergès était venu faire part de ses doutes d'historien. Accusateur hier, aux côtés des parties civiles, fin connaisseur du dossier, ce chasseur d'archives vint reconnaître publiquement *« des erreurs d'analyse »*. L'universitaire indiquait comment, prenant conscience que l'objet historique qu'il détenait entre ses mains était devenu réalité judiciaire, il ne pouvait finalement faire part que de ses incertitudes. A chacun son rôle, à chacun ses vérités. A l'historien de chercher, au juge de trancher.

Dans sa recherche de la vérité, pointant le microscope judiciaire sur le rôle du secrétaire général de la préfecture de la Gironde, la cour d'assises de Bordeaux révélait alors bien plus que le simple rouage bordelais. Elle exhumait cette terrible responsabilité collective, aujourd'hui figée dans les livres d'histoire, dans la mise en œuvre du nauséeux marchandage humain négocié avec l'Occupant : la participation de la police et de l'administration française à la déportation des juifs. Elle fit revivre ce qui n'avait jamais été dit. Elle permit d'exprimer l'inexprimable, le quotidien de l'exclusion, l'indifférence, la douleur de ceux que l'on avait raflés, spoliés, déportés, oubliés, *« coupables d'être nés »*, disait André Frossard, puis passés par pertes et profits au bilan de l'Etat français et de la conscience collective. Chaque jour, Maurice Papon, accusé-symbole, cristallisait un peu plus sur sa personne cette tardive prise de conscience. La France butait sur son passé tandis que le président Jean-Louis Castagnède, rigoureux et austère, butait sur tout un pan de sa famille oublié parmi les victimes des faits qu'il avait à juger.

Vérités-symboles, procès-symbole. Les deuils *« perpétuels »* des parties civiles, puis le deuil personnel, au seuil du verdict, de l'accusé. De ces vérités juxtaposées, cependant, naissait une autre vérité. Le procès de Maurice Papon, dans son salutaire travail de mémoire, se révélait peut-être moins une édifiante leçon d'histoire, comme le relevait dans nos colonnes le journaliste américain Adam Nossiter, qu'une leçon sur la nature humaine. Alors que l'on entendait l'angoisse et la douleur, on débattait d'honneur, de courage et de lâcheté. On sentait la fierté, l'orgueil et la vanité. On comprenait, surtout, l'indifférence et la compromission.

« Comment devient-on "complice de crimes contre l'humanité" ? » avait demandé Me Arno Klarsfeld. *« En croyant que céder sur les petites choses ne prêtent pas à conséquence*, répondait-il. *Tout finit pas s'amasser, brindilles après brindilles, compromis après compromis. On se retrouve à la croisée du chemin entre le bien et le mal. On accepte, on accepte. On cède à soi-même (...). On oublie l'homme qu'on a été, l'homme qu'on devrait être. On se dit spectateur alors qu'on est déjà un protagoniste. Et c'est tout naturellement qu'on accepte l'irréparable. »* La leçon vaut pour hier. Elle est toujours d'actualité.

Jean-Michel Dumay

Le procès d'assises le plus long de l'histoire judiciaire française de l'après-guerre

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

De la remise en liberté de l'accusé, deux jours après le début des audiences, le 8 octobre 1997, à la mort de Paulette Papon, cinq jours avant le prononcé du verdict, le procès de Maurice Papon a été ponctué de tant d'événements qu'il restera unique.

En premier lieu, la longueur des débats a été exceptionnelle : au terme de dix-sept ans d'instruction, les six mois d'audience ont fait de ce procès d'assises le plus long de l'histoire judiciaire française de l'après-guerre. A titre de comparaison, les deux procès intentés en France pour crimes contre l'humanité ont duré moins de deux mois : celui de Klaus Barbie s'est tenu, à Lyon, du 11 mai au 3 juillet 1987, et celui de Paul Touvier, à Versailles, du 17 mars au 20 avril 1994.

Cette durée est d'abord due à l'organisation des débats. A vouloir couvrir la vie, si remplie, d'un homme de quatre-vingt-sept ans, à vouloir évoquer tout à la fois l'essentiel et l'accessoire, le président s'est exposé à une extension sans fin des audiences. Les problèmes de santé de Maurice Papon ont contribué à ce marathon : hospitalisé à deux reprises, une semaine et demie à la fin du mois d'octobre et deux semaines en novembre, Maurice Papon a été absent pendant dix jours, à Noël, afin de se rétablir. La mort de son épouse, dans la nuit du 24 au 25 mars, a entraîné une nouvelle interruption de cinq jours.

UN CALENDRIER CHAOTIQUE

C'est la première fois qu'un procès d'assises est interrompu à la fois si souvent et si longtemps. Ce calendrier chaotique a été difficile à concilier avec le principe de la continuité des débats, qui est la règle devant la cour d'assises. Les acteurs du procès n'ont guère contribué à accélérer le tempo.

Convoquant parfois des témoins inutiles ou trop bavards, les avocats n'ont pas brillé par leur concision : de Gérard Boulanger, qui a plaidé cinq heures et demie, à Michel Zaoui, qui est intervenu pendant quatre heures, il a fallu quarante heures aux vingt-deux représentants des parties civiles pour exposer leurs thèses. La plaidoirie de Jean-Marc Varaut, le principal défenseur de Maurice Papon, s'est déroulée sur cinq demi-journées et quinze heures. Le réquisitoire à deux voix a, quant à lui, duré douze heures.

Un autre événement aura marqué ce procès : contrairement, non pas aux textes, mais à tous les usages, l'accusé a comparu libre. Maurice Papon a été incarcéré la veille de la première audience, comme le prévoient les textes, mais il a été remis en liberté dès le vendredi 10 octobre, soit deux jours après l'ouverture des débats. Cette décision tout à fait exceptionnelle a été violemment contestée par l'avocat Arno Klarsfeld, qui s'en est pris au président de la cour, Jean-Louis Castagnède, avant d'annoncer qu'il quittait le prétoire. Il est revenu quelques jours plus tard, s'appuyant sur une décision, elle aussi exceptionnelle : le parquet général s'était pourvu en cassation contre l'arrêt de remise en liberté de la cour.

Arno Klarsfeld a cru tenir sa revanche en révélant, le 28 janvier, les liens de parenté entre le président de la cour d'assises et une parente des parties civiles, Micheline Castagnède. Cette cousine germaine du président ne s'est pas constituée partie civile, ce qui aurait obligé Jean-Louis Castagnède à quitter la présidence de la cour, mais, bien qu'elle n'ait jamais été directement évoquée à l'audience, l'affaire a empoisonné le procès pendant une bonne semaine. Il reste, et c'est là encore tout à fait exceptionnel, que le président d'une cour d'assises a jugé une affaire dans laquelle sa cousine germaine était parente des victimes.

La liste des « particularités » de ce procès n'est pas close. Six mille trois cents documents ont été versés aux débats, correspondant, en langage juridique, à cinquante mille cotes. Il a fallu procéder à l'aménagement du palais de justice, verser des indemnités aux jurés, couvrir les frais de sécurité. Pour filmer les trois cent soixante-seize heures du procès correspondant aux quatre-vingt-quatorze audiences, cinq personnes, employées d'une société privée de production, ont travaillé en permanence et tourné plus de mille cinq cents cassettes. Au total, dix-neuf mille cinq cents badges ont été distribués pour assister aux débats, dont quatre mille deux cents à des scolaires.

José-Alain Fralon

JEAN-LOUIS CASTAGNÈDE



LE PRÉSIDENT Jean-Louis Castagnède, cinquante-deux ans, a marqué la cour d'assises de la Gironde de sa rigueur et de son autorité, conduisant les débats aux plus près des faits. Ce magistrat discret s'est aussi révélé un acteur essentiel du procès Papon, parfois même à son corps défendant. Sa décision de remettre en liberté Maurice Papon suscita une vive émotion chez les parties civiles et l'entraîna dans une partie de bras de fer avec Me Arno Klarsfeld, qui culminera avec la révélation, par le jeune avocat, de l'existence de liens de parenté entre le président et certaines victimes. Il en fallait cependant plus pour déstabiliser Jean-Louis Castagnède, qui démontra constamment sa ferme volonté de mener à terme ce procès.

HENRI DESCLAUX



C'EST le responsable du ministère public, celui qui, avec l'avocat général Marc Robert, a soutenu l'accusation contre Maurice Papon. Procureur général, Henri Desclaux, âgé de cinquante-huit ans, s'est vu longtemps reprocher son manque de pugnacité par les parties civiles, qui estimaient qu'il soutenait plus l'accusation de non-assistance à personne en danger que celle de complicité de crimes contre l'humanité. Cela n'a pas empêché Henri Desclaux de prononcer un réquisitoire sévère contre l'accusé, provoquant une vive colère de Maurice Papon. Demandant aux jurés d'*« être impitoyables, mais dans l'équité »*, le procureur général n'a pas requis la perpétuité mais une peine de vingt ans de réclusion criminelle.

MARC ROBERT



CHARGÉ de l'affaire Papon en mai 1997, Marc Robert connaissait bien la notion de crimes contre l'humanité. Ce magistrat âgé de quarante-huit ans avait remis en 1991 au garde des sceaux, Henri Nallet, un dossier technique sur l'affaire Bousquet dans lequel il se prononçait contre le renvoi de l'ancien secrétaire général de la police de Vichy devant les assises. Maurice Papon n'a d'ailleurs pas manqué de lui reprocher cette *« indulgence suspecte »* au cours d'un face-à-face mouvementé. Dans son réquisitoire, Marc Robert, décrivant l'accusé comme un carriériste entêté et froid, a estimé que Maurice Papon avait *« accepté l'inacceptable »*. Il a souligné que le devoir d'obéissance tenait lieu chez l'accusé de ligne de conduite.

JEAN-MARC VARAUT



OMNIPRÉSENT à l'audience comme hors du prétoire, Jean-Marc Varaut, principal défenseur de Maurice Papon, est entré dans le procès en gagnant une première bataille : la remise en liberté de son client. L'avocat, âgé de soixante-cinq ans, s'est ensuite employé à valoriser l'action de Maurice Papon, s'appuyant sur les témoins de moralité comme sur les dépositions des anciens résistants. Cherchant à isoler la responsabilité individuelle de Maurice Papon dans la responsabilité collective de Vichy, Me Varaut a affirmé, dans une plaidoirie-fleuve, que *« le crime collectif ne rendait pas complices ceux qui ne connaissaient pas le plan concerté »*. Pour lui, *« acquitter Maurice Papon ne revient pas à acquitter Vichy »*.

GÉRARD BOULANGER

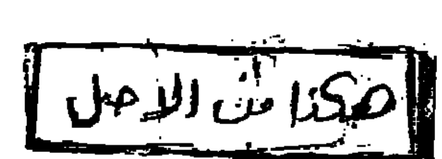


CONSEIL d'une trentaine de parties civiles, Me Gérard Boulanger est en quelque sorte la « mémoire » du dossier Papon. Il y a consacré deux livres et seize années de sa vie. Ce pied-noir âgé de cinquante ans, membre du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et défenseur acharné des droits de l'homme, se définit lui-même comme un *« avocat militant »*. Le 9 mars, Me Boulanger avait été le premier avocat à plaider. Une intervention particulièrement longue – cinq heures trente –, marquée par un portrait cinglant de l'accusé, qualifié de *« meurtrier de cabinet »*. Me Boulanger avait alors assuré aux jurés qu'après le jugement la *« mémoire nationale* [ne serait] *plus la même »*.

ARNO KLARSFELD



DÉRANGEANT mais pertinent, brouillon mais travailleur, Arno Klarsfeld a été l'aiguillon du procès, réveillant les mémoires tout en bousculant les audiences. Ce jeune avocat médiatique âgé de 31 ans, fils de Serge et Beate Klarslfed, s'est révélé un fin connaisseur du dossier, pointant inlassablement les propos équivoques et les zones d'ombre. Il s'est également illustré par ses incartades à l'adresse du président Castagnède, qu'il suspectait de vouloir faire acquitter Maurice Papon. Iconoclaste parmi ses confrères, Arno Klarsfeld s'en est différencié jusqu'au terme du procès, réclamant une peine intermédiaire pour l'accusé, qui tiendrait *« compte des responsabilités historiques »*.



Une contribution ambiguë à l'historiographie de Vichy

La défense de Maurice Papon a cherché à relativiser la responsabilité de l'administration

S'IL EST VRAI que c'est bien un homme, et non un régime, qui vient d'être jugé aux assises de Bordeaux pour complicité de crimes contre l'humanité, il n'en reste pas moins que l'arrêt de la cour d'assises de Bordeaux aura également valeur de jugement sur la collaboration d'Etat dont l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde fut un représentant typique. Paradoxalement, l'image de Vichy, telle qu'elle devrait ressortir de ces longues semaines d'audiences, pourrait se révéler moins sévère que n'ont pu le laisser imaginer vingt ans d'historiographie et de travail de mémoire. Six mois de débats ont en effet donné à des opinions historiques surannées l'occasion de se faire entendre haut et fort. Ainsi la fameuse « théorie du bouclier », selon laquelle le maréchal Pétain et son administration n'auraient cherché tout au long de l'Occupation qu'à *« sauvegarder les intérêts de la France »*, à *« garder la maison en attendant la République »*, fût-elle largement exposée et défendue.

Certes, les sondages montraient que cette histoire en forme de plaidoyer continue à avoir des adeptes – en novembre 1994, 30 % des sondés disaient y ajouter foi. Mais jamais comme à Bordeaux cette opinion en deshérence n'avait bénéficié d'un écho aussi sonore. A cet égard, la leçon d'histoire délivrée par le procès Papon est pour le moins ambiguë.

Vingt années d'histoire et de mémoire avaient pourtant permis de substituer à cette image une prise de conscience de plus en plus aiguë de la responsabilité française dans les crimes commis au cours des années noires. Pendant deux décennies fut souligné le caractère autonome, voire autochtone, de la législation antisémite mise en place par Vichy en octobre 1940, ainsi que le rôle, souvent zélé, joué par l'administration dans l'application de la « solution finale » en France. Cette nouvelle vision de Vichy, confirmée par l'ouverture tâtonnante des archives, s'était cristallisée autour de quelques œuvres nées du climat des années 70 qui entendaient rompre avec le mythe gaulliste d'une France massivement résistante.

De cette rupture, l'acte inaugural fut sans conteste le film de Marcel Ophüls, *Le Chagrin et la Pitié*. Le cinéaste y exhibait enfin certaines réalités de la collaboration, au travers d'une peinture sans fard de la vie quotidienne à Clermont-Ferrand pendant l'Occupation. Dans la foulée, les livres d'historiens américains – *La France de Vichy* de Robert Paxton (1973), puis ceux de Michael Marrus au début des années 80 – permirent de mettre en lumière l'implication des hommes de Vichy dans le génocide, tout autant que leurs marques d'adhésion spontanée à l'« ordre nouveau ».

A ces percées s'en ajoutèrent bien d'autres, à commencer par l'œuvre de l'historien israélien Zeev Sternhell, qui, tout en ne traitant pas directement de Vichy, considérait le *régime du maréchal* Pétain comme le dernier avatar d'une tradition française de révolte intellectuelle et morale contre la modernité et les Lumières. Vieille de cinquante ans en 1940, l'idéologie de la *« droite révolutionnaire »*, parvenue au pouvoir à la faveur de la défaite, avait, selon Sternhell, installé un régime totalitaire à part entière. Un régime qui puisait à un fascisme hexagonal dont l'importance avait été, pensait-il, systématiquement sous-estimée par les historiens français. Or Vichy, sous la plume de Sternhell, était devenu un régime plus proche du nazisme, dans son âpreté à appliquer la législation raciale, que du fascisme mussolinien. Au début des années 80, Serge Klarsfeld parachevait le tableau en détaillant dans son *Vichy-Auschwitz* les compromissions des hautes autorités vichystes dans la livraison des juifs – y compris des juifs de zone « libre » – aux Allemands.

Avant que s'ouvre, le 8 octobre 1997, le procès de Maurice Papon, Vichy semblait donc jugé par l'Histoire. Des sondages effectués au début des années 90 attestaient d'ailleurs que cette sévérité avait progressé dans la conscience collective. Ainsi, de 1990 à 1992, la proportion de jeunes âgés de quinze à vingt-quatre ans qui désignaient – à juste titre – les policiers français comme les principaux auteurs de la rafle du Vel' d'Hiv' (au cours de laquelle furent arrêtés près de treize mille juifs parisiens promis à l'extermination) était passée de 63 % à plus de 70 %. Dans le même temps, il est vrai, les enquêtes commençaient également à montrer qu'une légère majorité de Français souhaitait désormais « tourner la page » de Vichy.

A aucun moment au cours du procès, ces acquis historiographiques ne furent frontalement remis en cause. Vichy restera condamné après Papon. Mais si l'on n'est pas entré dans l'ère de la réhabilitation, on s'est trouvé parfois plongé dans celle des « nuances », des subtilités aux vertus exonératrices. Ainsi, l'idée de la distinction à opérer entre la législation antisémite de Vichy et le processus d'extermination semble, en dépit de son caractère hypothétique, avoir fait son chemin. Les statuts d'octobre 1940 représenteraient, a-t-on parfois entendu, des *« lois d'apartheid »* et non les prodromes incontournables de la « solution finale ». N'est-ce pas oublier un peu vite que, si les lois de Vichy ne supprimaient pas l'existence des juifs, elles organisaient *tout au moins* leur *« mort civique »* et professionnelle ? N'est-ce pas du même coup considérer la Shoah comme un simple pogrom alors que le génocide des juifs fut au contraire marqué par son organisation méthodique ?

> *Vichy restera condamné après Papon. Mais si l'on n'est pas entré dans l'ère de la réhabilitation, on s'est trouvé parfois plongé dans celle des « nuances », des subtilités aux vertus exonératrices*

D'autres « nuances » ont été apportées sur le rôle de Vichy dans la « solution finale ». Ainsi sur la question de la connaissance : au cours de sa longue plaidoirie, Mᵉ Varaut eut l'occasion de développer l'argument selon lequel le *« sort cruel »* des *« déportés raciaux »* n'aurait été connu qu'à la libération des camps, au retour des survivants (à peine plus de deux mille sur soixante-seize mille juifs déportés), et même, à écouter le défenseur de Maurice Papon, au procès de Nuremberg en 1945-1946 ! Or, jusqu'à présent, l'historiographie française et étrangère allait dans une tout autre direction. Elle tendait à montrer, au contraire, que le génocide des juifs avait été pratiquement connu en temps réel. Jean-Marc Varaut, lui-même, a mentionné l'existence d'un document parvenu vers le milieu de l'année 1943 entre les mains du président du Consistoire israélite, Jacques Helbronner. Il s'agissait de la pelure d'un texte dont l'original était destiné au Vatican et qui émanait vraisemblablement de la nonciature à Munich. On y mentionnait l'existence et le fonctionnement des fours crématoires ainsi que l'exécution massive des juifs. Mᵉ Varaut en a tiré la conclusion que l'extermination était alors *« inimaginable »* puisque les destinataires prirent l'initiative de ne pas rendre ce rapport public dans la population juive. On se doit pourtant de rappeler que les responsables de la communauté juive adressèrent une copie de ce document à de Gaulle et en parlèrent avec le cardinal Gerlier, alors archevêque de Lyon.

Une des sources du malaise qui a entouré les débats est aussi née de l'incapacité à assimiler la notion batarde de *« vichysso-résistants »*, *surtout lorsqu'elle s'applique à un* homme responsable ou complice de la déportation des juifs de Bordeaux. Il faudrait également noter l'abus qui fut fait, au cours des débats, de l'argument de la *« contrainte allemande »*, qui entraîne la négation de toute responsabilité *sui generis* de Vichy. Certes, dans l'opinion, la condamnation finira par emporter les « nuances ». Mais comment ne pas redouter que ce malaise ne rebondisse un jour dans une partie de l'historiographie de Vichy ?

Nicolas Weill

Dessins : Noëlle Herrenschmidt

Le temps et la douleur

LE TEMPS fut au centre du procès de Bordeaux. Mais quel temps ? *« Comment juger cinquante années après... »*, disaient les uns. *« Pour la première fois dans l'histoire judiciaire française, un président de cour d'assises n'était pas né au moment des faits et le plus jeune des jurés naissait trente ans plus tard »*, ajoutaient les autres. Pourtant, il faut se souvenir de quelques-unes des dépositions des parties civiles pour comprendre que le temps, parfois, ne passe pas.

André Abraham Balbin a parlé dans une salle pétrifiée. D'abord doucement, puis de plus en plus fort, jusqu'au moment où son témoignage s'est transformé en cri et son cri en sanglot.

Comme si, cinquante ans plus tard, il ne pouvait assumer seul ce qu'il racontait, il a pris le président à témoin. *« Monsieur le Président, mon ami a été obligé de frapper son copain pour montrer à l'Allemand qu'il obéissait à ses ordres ! Frapper son copain, monsieur le Président, frapper son copain ! »*

Alors que son désespoir enveloppait l'audience, se propageait jusqu'à la salle vidéo, chacun comprenait que cet homme qui avait vécu ce qu'il racontait était là, encore vivant.

Toute notion de temps fut alors abolie dans le palais de justice. Que veulent dire hier ou avant-hier, aujourd'hui ou demain, lorsque la douleur traverse un demi-siècle, lorsqu'elle est restituée, intacte, cinquante ans après ? Cette *Sehnsucht*, cette terrible perception de la proximité du lointain, a plané pendant six mois sur Bordeaux et ce fut essentiel. Comme si ce procès, jouant comme un réactif, brisait les frontières du temps, s'amusant avec elles, les rétrécissant ou les élargissant selon son bon vouloir.

Un autre homme est ensuite venu à la barre. Un battant, presque un flambard, avec sa petite taille, ses cheveux blancs et son costume clair. De ces hommes qui n'hésitent pas à parler d'eux à la troisième personne. *« Dans mon entreprise, on dit : "Panaras, il ne laisse pas tomber ses gars !" »*, affirmait-il avec son accent du Midi.

PHOTO DE MARIAGE

Et on s'attendait presque à ce qu'il raconte une histoire. René Panaras n'a pas raconté d'histoires. Il a d'abord montré une photo du mariage d'un membre de sa famille « avant ».

La lumière s'est éteinte dans la salle d'audience et, sur l'écran, est apparue la photo d'une noce avec des adultes engoncés dans leur chemise blanche, une mariée timide et des enfants déjà décoiffés.

Et Panaras a demandé : *« Quelle différence avec les autres mariages, dites-moi, voyez-vous une différence avec d'autres mariages ? »* Il a alors parlé de sa mère, morte en camp de concentration, et lui, le fier-à-bras, a éclaté en sanglots. *« Chaque fois que j'en parle, je pleure, monsieur le Président »*, disait, comme pour s'excuser, cet homme redevenu enfant.

Ce fut aussi cela, le procès Papon, cet aller-retour permanent entre l'enfance et la vieillesse, entre le temps volé à ceux qui sont morts et le temps gâché de ceux qui sont revenus. Comment Esther Fogiel, cette femme fragile anéantie par une enfance terrible, a-t-elle pu tenir le coup ? Où a-t-elle puisé la force de raconter cette atroce expérience que fut sa jeunesse ? Elle le fit, pourtant, parlant d'une traite, sans reprendre son souffle, sans chercher ses mots. Mais, à ce moment-là, gommant un demi-siècle, Esther Fogiel, sans même s'en rendre compte, avait repris sa voix de petite fille.

José-Alain Fralon

MICHEL ZAOUI



Mᵉ MICHEL ZAOUI, qui représentait à Bordeaux trois associations de déportés et la Fédération des sociétés juives de France, est un spécialiste du crime contre l'humanité. Il avait auparavant participé aux procès de Klaus Barbie et de Paul Touvier. A cinquante-trois ans, cet homme de grande courtoisie, vice-président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), n'aime guère les effets de manches. Après avoir mis Maurice Papon en difficulté à plusieurs reprises, il a plaidé le 16 mars en déclarant notamment : *« Le crime contre l'humanité se découpe en une infinité d'actes criminels indissociables les uns des autres. Il s'agit d'un crime collectif. Maurice Papon, qu'il le veuille ou non, a participé à cette chaîne de mort. »*

MAURICE-DAVID MATISSON



NE JAMAIS courber la tête. Ne jamais renoncer. A 71 ans, Maurice-David Matisson n'a pas oublié la morale de son père, qu'il s'est fait un devoir de rappeler à Maurice Papon. Pour les huit victimes de sa famille, mortes à Auschwitz, pour toutes les victimes du rendez-vous avec l'horreur de l'extermination. Lorsque la famille Matisson est arrivée à Bordeaux en 1911, elle venait de la Lettonie tsariste où elle avait connu l'antisémitisme. Mais, dira Maurice-David Matisson à la barre, *« pendant les pogroms, mon père avait toujours un couteau dans les bottes pour pouvoir couper les jarrets des chevaux des cosaques »*. Il restera surtout l'homme qui sut apostropher Maurice Papon avec les mots les plus simples : *« C'est le moment de demander pardon ! »*.

MICHEL SLITINSKY



IL EST l'un de ceux sans lesquels rien n'aurait pu arriver. Sans Michel Slitinsky, Maurice Papon aurait sans doute coulé les jours tranquilles d'un haut fonctionnaire à la carrière brillante. Mais il y avait Michel Slitinsky et ses souvenirs de jeune adolescent juif pourchassé par la police, échappant de justesse à une rafle pour Drancy à dix-sept ans, dans la nuit du 19 au 20 octobre 1942. Il y avait Slitinsky, patient, acharné en son propre devoir de mémoire. En 1981, c'est lui qui avait diffusé les travaux de deux chercheurs des archives départementales de la Gironde. *Le Canard enchaîné* les avait rendus publics entre les deux tours de l'élection présidentielle. L'affaire Papon était née.

L'Elysée dément les « spéculations » sur les consultations de Jacques Chirac

Le chef de l'Etat ne borne pas sa réflexion aux modes de scrutin

Après la parution du *Monde* (daté 2 avril) relatant les « scénarios de Jacques Chirac » et la mise à l'étude d'une réforme du mode de scrutin des élections législatives, destinée à faire échec au FN, la présidence de la République a diffusé, mercredi 1er avril en fin d'après-midi, un « *démenti* » opposé à ce qu'elle présente comme des « *spéculations* ». M. Chirac veut éviter de sembler borner sa réflexion à la question des modes de scrutin.

L'ÉLYSÉE a « *formellement* » démenti, mercredi 1er avril, « *les spéculations rapportées par le journal* Le Monde ». Ce démenti vise les informations publiées dans notre édition datée du jeudi 2 avril, selon lesquelles Jacques Chirac étudie une réforme du mode de scrutin législatif, destinée à empêcher les « triangulaires » au second tour. Lancé dans une opération de grande ampleur, le chef de l'Etat souhaite que sa réflexion sur la « *modernisation en profondeur* » de la vie politique ne soit pas réduite à la question des modes de scrutin.

Elle reste, pourtant, au cœur du dispositif auquel réfléchit M. Chirac. Très préoccupé par le Front national, à un an des échéances européennes, le chef de l'Etat a dû batailler, jusque dans son propre entourage, pour convaincre de la justesse de son discours contre le parti d'extrême droite. Certains conseillers faisaient en effet valoir auprès de lui qu'il convenait de ne pas s'aliéner les voix des électeurs de Jean-Marie Le Pen. Ces arguments n'ont pas été retenus par M. Chirac qui, dans les jours précédant les élections régionales et cantonales, s'était montré sans illusion sur la solidité des frontières entre la droite et l'extrême droite. « *Ça va être la débandade* », pronostiquait-il alors.

La conviction du chef de l'Etat sur le Front national rejoint une préoccupation plus tactique : M. Chirac avait remporté l'élection présidentielle de 1995 en mordant sur un électorat jeune, traditionnellement plus proche de la gauche. Depuis, le président n'a de cesse de retrouver cet électorat, qui lui a échappé. Or, les mêmes arguments qui nourrissaient, il y a tout juste un an le débat, à l'Elysée, sur le Front national, au lendemain de l'élection municipale de Vitrolles et de la mobilisation contre le congrès du parti d'extrême droite à Strasbourg, valent aujourd'hui : les jeunes sont majoritairement hostiles au Front national, à ses thèses racistes et xénophobes. La conquête ou la reconquête des moins de vingt-cinq ans passe par la défense d'une position sans aucune ambiguïté sur l'extrême droite.

En outre, le chef de l'Etat et le premier ministre savent qu'ils tiennent, avec ce chantier de la modernisation et des réformes, une des clefs de leur avenir politique. L'Elysée est extrêmement attentif à ne commettre aucune faute de communication, sur ce sujet, qui pourrait être exploitée par Matignon. Réduire la réflexion présidentielle à la question des modes de scrutin pourrait faire apparaître M. Chirac, aux yeux de l'opinion, comme davantage préoccupé de tactique électorale que des problèmes des Français.

« LES VRAIS PROBLÈMES DES GENS »

Très conscient de ce risque, le chef de l'Etat veut proposer une réforme beaucoup plus importante de la vie et des institutions politiques, englobant les modes de scrutin, mais aussi la décentralisation ou la création d'un véritable statut de l'élu. Les dirigeants de la droite, reçus ces jours derniers à l'Elysée, dans le cadre des consultations des formations politiques républicaines par M. Chirac, se sont d'ailleurs tous empressés de dire que les « *vrais problèmes des gens* » avaient été au coeur de leurs conversations.

La faille du dispositif élyséen par rapport à l'opinion publique a d'ailleurs été tout de suite perçue par le premier ministre qui, dans son intervention, mercredi, à l'Assemblée nationale, s'est empressé de souligner que s'« *il faut sans doute des réformes institutionnelles* » pour « *redonner confiance* » aux Français, « *il faut tout autant et peut être plus encore apporter des réponses dans leur vie quotidienne, sur le terrain de l'emploi, sur le terrain de la sécurité et c'est au cœur de l'action du gouvernement que je conduis* ».

En dépit du démenti de l'Elysée, le débat se poursuit dans toutes les formations politiques. Nicole Catala, vice-présidente (RPR) de l'Assemblée nationale, a déposé, à titre personnel, une proposition de loi constitutionnelle visant à inscrire dans la Constitution la règle du scrutin présidentiel pour l'élection des députés. Afin de ne pas faire place « *au jeu de formations extrémistes* », elle propose qu'« *au second tour, seuls peuvent se maintenir les deux candidats arrivés en tête au premier tour* ».

Pascale Robert-Diard

Lionel Jospin : inscrire dans la Constitution l'égalité des sexes

L'ENDROIT ne pouvait être plus symbolique. C'est à l'Assemblée nationale, « temple du machisme » si l'on en croit plusieurs députées, que Lionel Jospin a prononcé, mercredi 1er avril, la formule qui « *pourrait* » figurer dans la Constitution : « *La loi ou la loi organique peut fixer des règles favorisant l'accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, professionnelles et sociales.* » Le premier ministre, qui « *souhaite* » faire cette proposition au chef de l'Etat, répondait à une question d'André Aschieri (Verts, Alpes-Maritimes).

Ce député, qui fait partie du groupe d'étude parlementaire sur les droits de la femme, a vivement déploré qu'« *au regard du nombre de femmes élues* » la France reste « *en avant-dernière position* » parmi ses partenaires européens. Rappelant que, « *depuis 1983* », la loi Roudy « *impose* » le principe de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, le député écologiste a demandé au premier ministre s'il poserait « *en termes législatifs celui de l'équilibre politique* ». Le chef de l'Etat « *conforte votre position* », cela ne pourra « *qu'aider à vaincre les réticences* », a-t-il ajouté, se référant aux entretiens menés par Jacques Chirac avec les principaux responsables politiques.

Au-delà de sa déclaration, M. Jospin entendait marquer son territoire. A chacun « *ses propres compétences* » pour rénover la politique, a-t-il précisé. Au président de la République d'engager « *une réflexion large* » avec les formations politiques, pour voir « *quelles chances de consensus et de dialogue* » peuvent s'offrir. Au premier ministre de « *mettre en œuvre* » les réformes nécessaires. Surtout, ne pas donner l'impression « *de je ne sais quelle compétition* », mais rester « *courtois* » et « *républicain* ».

POLITIQUE « COMMUNAUTARISTE »

M. Jospin préfère attendre que M. Chirac ait « *terminé ses entretiens* » avant de s'exprimer lui-même. Pour l'instant, il a rappelé le « *processus de réformes démocratiques* » déjà prises par le gouvernement qu'il « *dirige* » : l'inscription des jeunes dès dix-huit ans sur les listes électorales, les femmes « *plus nombreuses* » sur les bancs du Palais-Bourbon, la limitation du cumul des mandats...

Sa déclaration a déclenché de longs applaudissements dans les groupes socialiste, communiste et RCV. Les premières intéressées, les femmes, ont semblé plutôt satisfaites. « *Je suis très heureuse* », a déclaré Catherine Tasca (PS), présidente de la commission des lois de l'Assemblée, pour qui M. Jospin venait de donner « *véritablement un tournant et un élan absolument décisifs* » sur ce dossier, qui va « *quitter les ornières purement juridiques* ». C'est une « *très, très bonne solution* » d'inscrire cette formule dans la Constitution, a indiqué Yvette Roudy (PS, Calvados). « *Nous serons ainsi définitivement débarrassés de l'argument qui consiste à dire que les mesures de discrimination positive en faveur des femmes sont contraires au principe d'égalité qui est dans la Constitution* », a ajouté la militante féministe. « *C'est un très bon principe* », a déclaré Roselyne Bachelot-Narquin (RPR, Maine-et-Loire). « *Maintenant, bien entendu, il faut en fixer les modalités (...), il faut savoir ce que l'on met derrière* », a ajouté la représentante de l'Observatoire de la parité. « *C'est une vieille revendication des Verts* », a renchéri Yves Cochet (RCV, Val-d'Oise).

Christine Boutin (UDF, Yvelines) s'est montrée beaucoup plus critique, dénonçant des « *déclarations d'intention qui n'ont pas beaucoup de sens* », se demandant « *si nous ne sommes pas en train d'entrer dans une politique communautariste* ». Pierre Lellouche (RPR, Paris) juge « *dramatique* » une politique des « *quotas* », « *très habile, très démagogique* ». Rappelant que son groupe avait déposé une proposition de loi allant dans ce sens, André Santini (UDF, Hauts-de-Seine) a indiqué que, si le texte gouvernemental s'y « *apparente* », il n'aura aucune raison de voter contre.

Clarisse Fabre

Le long chemin de la parité

● **1995** : pendant la campagne présidentielle, Jacques Chirac propose d'accorder une subvention aux partis en fonction des places qu'ils réservent aux femmes sur les listes aux élections. Lionel Jospin souhaite organiser un « *débat national pour faire la parité au cours des cinq prochaines années* ».
● **Juin 1996** : *L'Express* publie un manifeste signé par dix femmes, de droite et de gauche, qui proposent une modification de la Constitution par référendum sur la parité. M. Juppé explique qu'il s'est « *rallié* » au système de quotas de femmes pour les élections locales ou nationales. M. Jospin se déclare favorable à une révision de la Constitution.
● **Janvier 1997** : au nom de l'Observatoire de la parité, Gisèle Halimi remet un rapport à M. Juppé préconisant l'inscription de la mixité dans la Constitution.
● **Mars** : débat, sans vote, à l'Assemblée nationale, après une déclaration de M. Juppé qui se prononce « *à titre personnel* » pour des quotas de femmes aux scrutins de liste. Au Sénat, M. Jospin se prononce pour la révision de la Constitution, devant la mission d'information constituée sur la place des femmes dans la vie publique.
● **Depuis juin 1997**, M. Jospin a réaffirmé, à plusieurs reprises, sa volonté de faire inscrire la parité dans la Loi fondamentale.

Le passage à l'euro divise la majorité « plurielle »

Les dispositions adaptant les entreprises françaises à la monnaie unique ont été adoptées grâce à l'appoint des députés de l'UDF

GILBERT MITTERRAND s'est levé. Les députés de droite, les socialistes et les communistes s'échangeaient, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, mercredi 1er avril, des critiques sur l'Europe et sa future monnaie unique depuis une heure déjà. Et à présent, les uns et les autres, reconnaissant les divisions qui traversent chaque camp sur l'Europe, remâchaient leurs regrets de s'être déchirés sur la décision « *politicienne* » de François Mitterrand de lancer, en 1992, un référendum sur le traité de Maastricht. Alors le député socialiste de Gironde, les yeux mi-clos, dans la même attitude un peu penchée qu'avait avant lui son père, a pris la parole.

« *Je ne peux laisser parler d'une stratégie politicienne qu'aurait adoptée l'ancien président de la République. Si ce dernier avait raisonné ainsi, il se serait dit que, le perçant à jour, l'UDF allait dire non... Un chef de l'Etat ne peut commettre une pareille erreur. Sauf peut-être l'actuel...* », lança M. Mitterrand à l'adresse de députés RPR et UDF qui se tassaient sur leurs bancs à l'évocation voilée de la dissolution. « *Le précédent chef de l'Etat*, poursuivit M. Mitterrand, *savait bien qu'une partie de la gauche n'était guère encline à appeler au oui (...). Mais l'opposition, qui s'est alors montrée très divisée, a-t-elle vraiment intérêt à lancer ce débat ?* »

L'opposition y voyait justement son intérêt. Car, dans la soirée de mercredi, lors de la poursuite de l'examen du projet de loi sur les diverses dispositions d'ordre économique et financier (Ddoef), le débat sur la vingtaine d'articles adaptant la législation française au passage des entreprises à l'euro a souligné de façon éclatante combien la gauche reste divisée sur l'Europe. Hasard du calendrier, ces dispositions techniques devaient être votés avant le grand débat sur l'euro, les 21 et 22 avril. Mais ils donnèrent un avant-goût de ce que Lionel Jospin devra affronter.

Du côté des communistes comme du Mouvement des citoyens, chacun prend soin d'éviter les mots qui pourraient évoquer une rupture au sein de la majorité « plurielle ». Mais le PC est monté au créneau pour évoquer ce que le député des Bouches-du-Rhône, Jean Tardito, appelle « *l'enterrement dans la plus stricte intimité du franc* ». Georges Sarre, député MDC de Paris, a embrayé en répétant qu'il faut « *mettre la monnaie unique au service de la croissance et de l'emploi* ». Le talent déployé par le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, pour apaiser les conflits n'y a rien fait. Les communistes et les MDC ont voté contre toutes les dispositions concernant la mise en place de l'euro. Les députés UDF ont sauvé la mise des socialistes en votant pour.

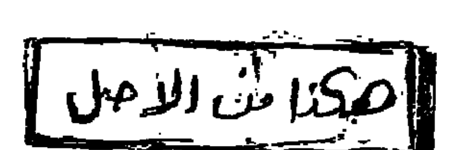
Cette répartition inhabituelle des votes s'est répétée sur les dispositions permettant aux entreprises de racheter leurs propres actions. Le PS et l'UDF ont voté pour, le PCF, les Verts et le MDC contre. Le RPR s'est abstenu. Répondant à une directive européenne, un article très controversé ouvre une brèche dans le monopole de distribution de Gaz de France. Le texte prévoit que toutes les communes qui ne sont pas actuellement desservies par GDF pourront faire appel à un fournisseur concurrent. Malgré un amendement de Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne), destiné à empêcher les communes approvisionnées par GDF de se tourner à leur tour vers un autre distributeur, le groupe RCV, le PCF et le RPR ont voté contre. L'appoint des voix de l'UDF a permis au PS de faire adopter le texte.

Enfin, alors que la direction d'Air France a ouvert une négociation avec son personnel navigant afin de comprimer les salaires, l'Assemblée nationale a approuvé la cession d'actions de l'entreprise aux salariés qui auront consenti à des réductions de salaire. Ce dispositif fixe ce troc salaire-action à 12 % du capital de la compagnie aérienne. Cette fois, c'est le ministre communiste des transports Jean-Claude Gayssot qui est monté au créneau pour assurer, devant des députés communistes inquiets, qu'Air France resterait bien « *une entreprise publique avec un contrôle majoritaire de l'Etat* ». L'article a été adopté à l'unanimité.

Raphaëlle Bacqué

Mme Aubry veut accélérer les négociations sur les 35 heures

Invitée, mercredi 1er avril, au forum régional CGT des comités d'entreprise, Martine Aubry, ministre de l'emploi, a houspillé syndicats et patronat sur les 35 heures, en présence de Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, et de Georges Jollès, président de la commission sociale du CNPF. « *Arrêtons d'être frileux, allez jusqu'au bout de ce que vous voulez, suscitez des négociations !* », a-t-elle lancé aux syndicats. « *La souplesse ne se fera pas forcément dans le sens du patronat* », a-t-elle ajouté, assurant que la modulation des horaires et le temps partiel seront strictement limités. Laissant de côté « *les bas [salaires]* », elle estime que « *les salariés moyens ou élevés peuvent laisser 0,5 ou 1 point, sur les 4,5 % d'augmentation de la masse salariale qu'entraînera la croissance* », en échange des 35 heures.



Le gouvernement procède au limogeage du « préfet sanitaire » de la Corse

D'autres mises à l'écart sont envisagées dans l'île

LE CONSEIL des ministres a mis fin, mercredi 1er avril, aux fonctions de Pierre Cardonna, directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) en Corse. Christian Dutreil, actuellement directeur de l'ARH de Povence-Alpes-Côte d'Azur, a été chargé d'assurer l'intérim à la tête de l'agence en Corse. *« Le gouvernement tiendra ses engagements, et l'Etat doit tendre à la perfection dans ces deux départements* [de Corse] *qui souffrent »*, a insisté Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, qui assure désormais le compte-rendu du conseil des ministres. *« Il y a aura d'autres changements »* dans l'île, a précisé M. Vaillant.

Né le 26 juin 1940, à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), M. Cardonna, ancien élève de l'Ecole nationale de la santé publique, avait été, de 1984 à 1987, directeur des affaires sanitaires et sociales de Corse-du-Sud, puis il avait occupé ces mêmes fonctions dans les Bouches-du-Rhône. Il avait été nommé directeur de l'ARH en Corse en 1996. Ces « préfets sanitaires », installés dans le cadre de la réforme de la Sécurité sociale engagée par Alain Juppé, ont notamment pour fonctions de gérer la répartition de l'enveloppe financière dégagée pour les hôpitaux et de préparer les rapprochements entre les établissements.

Le gouvernement, déplorant les conditions générales de la gestion de M. Cardonna, lui a donc retiré sa confiance. Mais aucune procédure disciplinaire n'a été engagée contre lui. Ce limogeage ne surprend pas les syndicats locaux. Depuis l'automne 1997, le secteur hospitalier de l'île est traversé de conflits, portant principalement sur des questions d'effectifs, notamment à l'hôpital de la Miséricorde à Ajaccio. En janvier, de nouvelles actions ont été engagées par les syndicats, dont l'occupation, pendant quatre jours, des locaux de l'ARH.

Globalement, les syndicats jugaient insuffisante l'augmentation de la dotation régionale accordée par le gouvernement : + 0,35 %. « *Mais*, explique Michel Beveraggi, secrétaire général de la CFDT-Corsica, *ce taux a été fixé à la suite des rapports établis par M. Cardonna. A l'évidence, il n'avait pas pris en compte la situation particulièrement difficile des hôpitaux en Corse.* »

M. Beveraggi fait aussi état de relations conflictuelles entre le directeur de l'agence régionale, les directeurs des centres hospitaliers, les présidents des conseils d'administration de ces hôpitaux (les maires de Bastia et Ajaccio) ou les dirigeants des services d'action sociale. *« Tout le monde a un peu tendance à se renvoyer la balle »*, résume le syndicaliste qui estime que M. Cardonna *« n'est pas le seul responsable »*.

Lors de son intervention aux Assises de l'hospitalisation publique, lundi 30 mars, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a souligné qu'elle a été conduite à rappeler aux directeurs d'ARH leur *« devoir de concertation et de transparence »*.

Bruno Caussé

Le RPCR boycotte la reprise des négociations sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

L'avant-projet de statut nécessite une révision de la Constitution

Engagée à Paris, le 24 février, puis enrichie, à la fin du mois de mars, à Nouméa, la négociation politique sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie a repris, jeudi 2 avril, à Paris. Alors qu'un accord-cadre a été trouvé, le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (anti-indépendantiste) a décidé, au dernier moment, de ne pas participer à ces rencontres. Le désaccord porte sur la durée de la *« période transitoire »*.

JACQUES LAFLEUR a *« changé d'avis »* et, de nouveau, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de ses deux cent mille habitants est suspendu au bon vouloir du président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR). A la reprise des négociations politiques sur le futur statut du territoire, initialement prévue le 31 mars à Paris et reportée, pour des raisons de commodité, au jeudi 2 avril, le camp anti-indépendantiste a, en effet, fait faux bond.

Le 29 mars, après cinq jours d'une négociation menée discrètement à Nouméa, les trois partenaires des accords de Matignon de 1988 – l'Etat, le RPCR et le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) – étaient parvenus à un « accord-cadre » portant à la fois sur le règlement du « contentieux colonial », la future organisation institutionnelle du « Caillou » et sur les transferts de compétences dont celui-ci bénéficierait tout au long d'une *« période transitoire »*. Ce document de cinq pages, rédigé à Nouméa par deux représentants du gouvernement, Alain Christnacht, conseiller auprès du premier ministre, et Thierry Lataste, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, qui ont, tous deux, occupé de hautes fonctions au cours des années 80 en Nouvelle-Calédonie, a fait l'objet d'un accord, sous réserve de compléments, de la part du FLNKS. Il n'a pas été rendu public.

M. Lafleur a constaté, de son côté, que les *« discussions ont débouché sur un accord et sur un document rédigé de façon remarquable par les émissaires du gouvernement »*. Le RPCR, a-t-il précisé, était *« prêt à signer cet accord »*, alors que le FLNKS s'y est refusé pour ne *« pas s'engager sur la durée »* de la période de transition proposée. Initialement fixée à trente ans par M. Lafleur, cette période n'est plus, à l'heure actuelle, que de vingt ans, un délai encore jugé trop long par les indépendantistes.

Marquée par trop d'échecs antérieurs, traumatisée aussi par le fait que, en 1989, Jean-Marie Tjibaou a payé de sa vie l'acceptation du compromis des accords de Matignon, la délégation du FLNKS n'a pas souhaité, en effet, s'engager sur la durée d'une nouvelle période transitoire, laquelle aura sans aucun doute du mal à être acceptée par tous ceux qui ont cru, chez les Canaques, que les accords de 1988 annonçaient la concrétisation, dix ans plus tard, d'une véritable indépendance.

INVENTER UN SYSTÈME ORIGINAL

Pour autant, le gouvernement français ne désespère pas de faire revenir le RPCR sur sa décision de boycotter la reprise des négociations à Paris. Il se félicite, en outre, de l'attitude des services de la présidence de la République qui, à aucun moment, n'ont mis d'obstacle à la recherche d'une solution consensuelle. Celle-ci suppose pourtant, dans des délais très courts, une réforme de la Constitution, voire une validation de la part de l'Union européenne.

Les indépendantistes néo-calédoniens revendiquent, en effet, une politique très stricte des flux migratoires, qui pourrait être contraire au principe de la libre circulation des citoyens européens, applicable, aujourd'hui encore, aux lointaines possessions françaises. A Nouméa, M. Christnacht a reconnu que le futur statut de la Nouvelle-Calédonie ira *« au-delà de celui d'un territoire d'outre-mer »*. Selon la méthode choisie par le gouvernement, ce statut n'a toujours pas de nom : les concepts d'autonomie interne ou d'indépendance-association provoquent, en effet, l'hostilité de l'un ou l'autre des deux camps. Les négociateurs français ont donc pour mission d'inventer un système original, *« sur mesure »*, qui enclenche un processus irréversible de nature à satisfaire la revendication indépendantiste canaque, sans pour autant effrayer la communauté d'origine européenne.

Informé de l'avancée des négociations, le bureau national du Parti socialiste a rappelé, mardi 31 mars, *« son engagement résolu »* pour que la reprise du dialogue permette *« l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la souveraineté, selon un rythme et des modalités qui sont au cœur des négociations actuelles »*.

Jean-Louis Saux

Le gouvernement relance la politique maritime

« DANS UN CONTEXTE international de forte concurrence, une politique maritime déterminée s'impose à l'Etat avec d'autant plus d'urgence que les dernière années ont été marquées par un déclin de l'activité maritime du pays », a déclaré Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement à propos des travaux du comité interministériel de la mer, réuni mercredi 1er avril sous la présidence de Lionel Jospin, et qui a adopté 35 mesures. Le gouvernement a décidé un système d'incitation fiscale (amortissement rapide des capitaux investis) pour favoriser l'achat de navires, le remboursement de la taxe professionnelle (TP) des armateurs et l'allègement des charges sociales patronales. Le volet portuaire concerne notamment des exonérations de TP pour les entreprises de manutention et des préretraites pour les dockers considérés comme « inaptes » aux tâches pénibles.

DÉPÊCHES

■ **DROITE-FN : l'UDF a engagé formellement**, mercredi 1er avril, la procédure d'exclusion de Charles Millon, Jacques Blanc et Charles Baur, élus présidents de région grâce aux voix du Front national. L'exclusion sera officielle mercredi 8 avril. *« MM. Baur, Blanc et Millon se sont placés, de leur propre fait, en dehors de l'UDF. Ils ne peuvent plus y faire référence ni s'exprimer en son nom dans les enceintes dans lesquelles ils siègent »*, a déclaré François Léotard, président de l'UDF.

■ **ISF : Dominique Strauss-Kahn**, interrogé à propos de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par un député communiste, à l'Assemblée nationale, mercredi 1er avril, n'a pas voulu dire si, comme le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault (*Le Monde* du 2 avril), il est hostile à une intégration des biens professionnels dans l'assiette de l'impôt. Le gouvernement *« n'a pas arrêté »* sa position sur cette réforme ; *« toutes les opinions sont libres »*, s'est-il borné à déclarer.

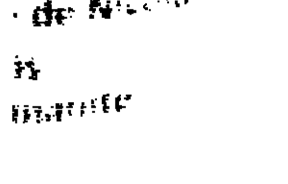
■ **AFFAIRE SOCIALES : les députés socialistes ont désigné Jean Le Garrec** (Nord), mercredi 1er avril, pour être leur candidat à la présidence de la commission des affaires sociales, en remplacement de Claude Bartolone, nommé ministre délégué à la ville. M. Le Garrec succède également à M. Bartolone comme rapporteur de la commission spéciale sur l'exclusion. La commission des affaires sociales désignera officiellement son président mercredi 8 avril.

■ **MITTERRAND : Danielle Mitterrand déclare**, dans un entretien publié jeudi 2 avril, par le quotidien *Libération* à propos de son livre *Le Printemps des insoumis* que *« la pensée »* de l'ancien président de la République *« persiste »*. *« François a disparu mais sa pensée persiste, de même que la pensée du Che ou de tous les grands visionnaires »*, estime la veuve de François Mitterrand.

■ **MÉDIATEUR : le conseil des ministres a approuvé**, mercredi 1er avril, la nomination de Bernard Stasi, maire UDF-FD d'Epernay (Marne) et ami de longue date du président Jacques Chirac, au poste de médiateur de la République (*Le Monde* daté 29-30 mars).

■ **EXTRÊME DROITE : six journaux pastiches de titres de la** presse quotidienne régionale baptisés *Ouest-Farces*, *Le Parigot*, *Scud-Ouest*, etc. (*Le Monde* du 2 avril), ont été imprimés à 240 000 exemplaires. La société d'édition, baptisée *Editeur de textes*, à l'origine des pastiches inspirés de ceux que le groupe Jalons avait lancés il y a quelques années (*Le Monstre*, *Laberration*, *Coins de rue-Images immondes...*), a été créée par Antoine Roucheray et Frédéric Chatillon, tous deux anciens membres du Groupe Union Défense (GUD, extrême droite).







DISPARITIONS

■ **BEATRICE WOOD**, la dernière des artistes dadaïstes, est décédée le 12 mars à Ojai, en Californie. Elle avait fêté son 105e anniversaire quelques jours plus tôt, le 3 mars. Elle attribuait sa longévité au chocolat et aux jeunes gens, et affirmait tranquillement être née en 1703. Une contre-coquetterie qui ne la vieillissait que de cent quatre-vingt-dix ans. Beatrice Wood naquit donc en 1893, à San Francisco, fit des études d'art à Paris dans les années 10, du théâtre à New York, rencontra en 1916 Henri-Pierre Roché, et fut présentée le 27 septembre 1916 par Edgard Varèse à Marcel Duchamp. Celui-ci et Roché l'encouragèrent à dessiner, et le trio fut bientôt inséparable. Duchamp changea sa vie, écrit-elle dans son autobiographie, *I Shock Myself* (Dillingham Press, Ojai, 1985), et les sentiments qu'elle y décrit ne sont pas sans préfigurer ceux des personnages de *Jules et Jim*. Beatrice Wood exposa *Un peu d'eau dans du savon*, un assemblage plutôt leste, à la Société des indépendants de New York, en 1917, déclenchant un scandale. Elle participa avec ses deux amis à la création du magazine *The Blindman*, et fut une pionnière du dadaïsme nord-américain. En 1923, elle adhéra à la secte théosophique, et rencontra Krishnamurti, qu'elle suivit en Californie. C'est là qu'elle se consacra à la poterie, activité qu'elle ne consentit à ne plus exercer quotidiennement qu'à l'âge de cent deux ans.

■ **MICHÈLE ARNAUD**, chanteuse et productrice de télévision, est morte lundi 30 mars à l'âge de soixante-dix-neuf ans des suites d'une longue maladie. Née en 1919 à Toulon d'un père officier de marine, elle fait ses débuts dans la chanson, en 1952, au cabaret Milord l'Arsouille, accompagnée au piano par le jeune Serge Gainsbourg. Elle chante Apollinaire, Prévert, Giraudoux, Mac Orlan, Boris Vian ou Francis Jammes, et se produit au Chez Gilles, à L'Echelle de Jacob, à L'Olympia et à Bobino. Parallèlement, elle enregistre plus de deux cents chansons de répertoires, interprétant Brassens, Béart, Ferré et Gainsbourg. A la fin des années 50, elle se lance dans la production d'émissions de variétés pour le petit écran : « Chez vous ce soir », que présente Philippe Bouvard, « Les raisins verts », qui fera connaître Jean-Christophe Averty, « Quatre vents », « Variances » et « Tilt Magazine », présenté par Michel Drucker. En 1975, elle abandonne la chanson pour se consacrer exclusivement à la télévision, où elle produit notamment « La part de vérité », une série de portraits dont ceux d'Elia Kazan, de Henry Miller, de Jean Daniel, et plus d'une cinquantaine de films traitant notamment de l'art moderne, de la révolution romantique, de l'islam ou de la photographie.

■ **JUDGE DREAD**, né Alexis Hugues, chanteur de reggae anglais, est mort, samedi 14 mars, victime d'une crise cardiaque sur scène lors d'un concert dans la ville de Cantorbéry. Il était âgé de cinquante et un ans. Le pseudonyme de Judge Dread faisait référence à un personnage d'une des chansons du Jamaïcain Prince Buster. Judge Dread avait surtout connu le succès dans les années 70, alors que le reggae commençait à toucher le grand public. Judge Dread s'était spécialisé dans un répertoire à la fois humoristique et aux textes osés. Parmi la dizaine d'albums que le chanteur avait enregistrés, son plus connu est *Bedtime Stories* paru en 1975. La plupart de ses tubes avaient été réunis en 1991 dans un autre enregistrement *The Very Worst of Judge Dread*, traduisible par « les vraiment pires chansons de Judge Dread ».

NOMINATIONS

MÉDIATEUR

Bernard Stasi, député européen et maire (UDF-FD) d'Epernay (Marne), a été nommé médiateur de la République, en remplacement de Jacques Pelletier, lors du conseil des ministres du mercredi 1er avril (*Le Monde* daté 29-30 mars).

[Né le 4 juillet 1930 à Reims (Marne), ancien élève de l'ENA (1957-1959) où il a eu pour condisciple Jacques Chirac, Bernard Stasi a été élu député de la 4e circonscription de la Marne en juin 1968 et maire d'Epernay en octobre 1970 : il renonce à son mandat parlementaire en avril 1973 pour devenir ministre des DOM-TOM, mais ne reste au gouvernement que jusqu'en février 1974 ; réélu député (UDF-CDS) en mars 1978, il conserve son mandat jusqu'en mars 1993, où il est battu aux législatives. Elu maire d'Epernay en octobre 1970, il l'est toujours, après une interruption de 1977 à 1983. Bernard Stasi a ensuite été élu conseiller régional de Champagne-Ardenne en mai 1976 ; il le reste jusqu'en juin 1988, où il renonce à son mandat pour se conformer à la loi sur le cumul des mandats ; de 1981 à 1988, il a été président du conseil régional de Champagne-Ardenne. Vice-président de Force démocrate (ex-CDS) depuis 1984, Bernard Stasi est député européen depuis juin 1994. Il est l'auteur notamment de *L'Immigration, une chance pour la France* (Robert Laffont, 1984) et de *La Politique au cœur* (Robert Laffont, 1993).]

ADMINISTRATION

Michel Gentot a été nommé président de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), en remplacement de Jean-Paul Costa, par décret publié au *Journal officiel* du mercredi 1er avril.

[Né le 8 janvier 1932 à Charmes (Vosges), Michel Gentot intègre le Conseil d'Etat à sa sortie de l'Ecole nationale d'administration, en août 1959. Placé en détachement de longue durée en 1963, il devient chef de service de la coopération culturelle au ministère de la coopération, puis conseiller juridique de l'ambassade de France à Alger. Revenu au Conseil d'Etat en 1967, il devient commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux, la section du contentieux et les sous-sections, jusqu'en 1978. Détaché une seconde fois, il est secrétaire général, puis directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, jusqu'en 1987. De retour au Conseil d'Etat, il préside la 7e sous-section du contentieux. De juillet 1988 à janvier 1991, il préside la cour administrative d'appel de Lyon. De juillet 1989 à juillet 1995, il préside la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Parallèlement, il préside la mission permanente d'inspection des juridictions administratives, de janvier 1991 à septembre 1995. Il est vice-président du tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail, à partir de juin 1992, et juge au tribunal administratif du Fonds monétaire international à partir de 1993. Il est président de la section du contentieux du Conseil d'Etat de juillet 1995 à janvier 1998. Depuis juillet 1996, il préside la Cité internationale universitaire de Paris.]

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Josette Travert, professeur de biochimie, a été élue, lundi 23 mars, présidente de l'université de Caen-Basse-Normandie. Elle succède à Claude Larsonneur, dont le mandat de cinq ans est arrivé à échéance.

[Née le 6 mai 1946 à Barfleur (Manche), Josette Travert, diplômée de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Caen, docteur ès sciences physiques en 1980, a débuté sa carrière à l'Institut universitaire technologique de Caen en 1969. Elle est chef du département de biologie appliquée de l'IUT de 1985 à 1992. Nommée professeur des universités, elle est élue, à cette date, directeur de l'IUT, puis réélue en 1997. Mme Travert est également secrétaire de l'Association nationale des directeurs d'IUT.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 29 mars est publié :

● **Classement** : un décret portant classement du site des gorges de la Nesque et de leurs abords, sur le territoire de la commune de Monieux, dans le Vaucluse.

Au *Journal officiel* daté lundi 30-mardi 31 mars sont publiés :

● **Gouvernement** : un décret relatif à la composition du gouvernement. Il met fin aux fonctions de porte-parole du gouvernement exercées par Catherine Trautmann ; Claude Bartolone est nommé ministre délégué à la ville et Nicole Péry secrétaire d'Etat à la formation professionnelle. Les deux sont placés auprès de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

● **ANAES** : un décret modifiant la composition du conseil scientifique de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé.

● **Canaux** : un arrêté relatif aux chômages des canaux et rivières canalisées pour la période du 1er avril 1998 au 31 mars 1999 (sauf les voies navigables de l'Ouest).

● **Calendrier scolaire** : un arrêté modificatif fixant le calendrier des années scolaires 1996-1997, 1997-1998 et 1998-1999.

● **Télécommunications** : un décret portant publication du quatrième protocole (services de télécommunications de base) annexé à l'accord général sur le commerce des services, adopté à Genève le 15 avril 1997.

● **Air France** : un décret autorisant la compagnie nationale Air France à céder sa participation dans la société Jet Tours à la société Jet Tours Holding ;

– un arrêté pris pour l'application de l'article 17 de la loi du 8 août 1994 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier : après constatation faite par la compagnie nationale Air France, pour chacun de ses salariés et de ses mandataires sociaux, de la réduction de son salaire pour l'année 1997, sont transférés à leur profit un total de 613 601 actions de la compagnie nationale Air France ;

– un arrêté autorisant la compagnie nationale Air France à participer à la création de la société par actions simplifiée Géonis et à céder des actions au groupe Sita.

Au *Journal officiel* du mercredi 1er avril sont publiés :

● **Contentieux** : une circulaire du premier ministre relative aux observations du gouvernement à l'occasion des recours formés contre des décrets. Elle indique que les ministères doivent s'attacher à respecter les délais de réponse qui leur sont signifiés lors de la communication des mémoires et des pièces, et que le gouvernement doit être capable d'élaborer une défense coordonnée et cohérente lorsque plusieurs ministres sont appelés à présenter des observations. Le premier ministre doit être informé des contentieux qui présentent un enjeu particulier.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Paris. Chambellay.

Loïc DUSSEAU
et
Blandine de LA TULLAYE
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Hermine,

le 27 mars 1998.

Laetitia BATTISTELLI
et
Patrick SAINT-PAUL
ont la joie d'annoncer la naissance de

Joséphine,

le 1er avril 1998, à Paris.

14 *bis*, avenue Victor-Hugo,
92340 Bourg-la-Reine.

– Avant d'être Chebani,
Mousse
est devenu père,
et **Irène**
mère.

Nils Moncès Zéphyr

est né le 29 mars 1998.

Brigitte STEPHAN,
Jean-Luc BATICLE,
et **Erell**
sont heureux d'annoncer la naissance de

Louise,

le 3 mars 1998.

159, rue Championnet,
75018 Paris.

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaire.

André, et « CHAPEAU »

pour tes soixante-quinze printemps !

Jacqueline et Serge.

Décès

– Il y a trois mois, le 2 janvier 1998, disparaissait

Samuel AESCHLIMANN.

Ses cendres seront déposées le 3 avril, à Saint-Imier (Suisse), dans le caveau de famille.

Sa femme, ses enfants, petits-enfants, sœurs, parents et amis se souviennent.

– M. et Mme Robert Chenais-Battner,
ses enfants,
Stephanie Chenais-Battner,
sa petite-fille,
Mme Clara Landau,
Mme Dora Szeier,
ses belles-sœurs,
Les familles Rafel, Battner, Levy, Storch, Lechapt, Szeier, Berger,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Suzanne BATTNER,
née SPORN,

survenu le 31 mars 1998, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 3 avril, à 14 h 45, au cimetière parisien de Bagneux.

50, avenue Mathurin-Moreau,
75019 Paris.

– Mme Jacques Bodio,
née Nicole Sanguinetti,
Ses enfants et petits-enfants
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques BODIO,

survenu le 1er avril 1998, dans sa soixante-dix-huitième année.

115, avenue de Paris,
78000 Versailles.

– Madeleine Boileux, née Speyer,
Claire Boileux, née Brusadelli,
Marie Françoise Sambugaro,
Ghislaine Boileux,
Gérard et Michel Boileux
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Yvon BOILEUX,

à l'âge de quarante-huit ans,
le 9 mars 1998.

La cérémonie religieuse a eu lieu à Nîmes, l'inhumation à Paris, au Père-Lachaise.

15, rue du Capitaine-Tarron,
75020 Paris.

– Berthe Djian,
son épouse,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Georgette Farro,
sa sœur,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, à son domicile, le 28 mars 1998, dans sa quatre-vingt-sixième année, de

Paul DJIAN,
ancien combattant 1939-1945.

L'inhumation a eu lieu le 31 mars, dans l'intimité, au cimetière Sud de Saint-Mandé.

21, rue Faidherbe,
94160 Saint-Mandé.

– Mme Philippe Maury,
ses enfants et petits-enfants,
Le pasteur et Mme Jacques Maury,
leurs enfants et petits-enfants,
Le pasteur et Mme Raymond Berthoud,
leurs enfants et petits-enfants,
La famille Blanc-Meyer,
Les familles Cousin, Meyer
et Monnier,
ont le chagrin d'annoncer la mort, à l'âge de cent ans, de leur chère tante,

Renée MEYER.

Après l'inhumation dans l'intimité familiale, un service d'action de grâces aura lieu le vendredi 3 avril 1998, à 14 h 30, en l'église réformée de Passy-Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

« L'Eternel veillera sur ton départ et sur ton arrivée dès maintenant et à toujours. »
Psaume 121/8.

– Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication,
François Barré, directeur de l'architecture et du patrimoine,
L'ensemble du personnel de la direction de l'architecture et du patrimoine,
rendent hommage à la mémoire de

Jean-Michel MUSSO,
architecte en chef
des monuments historiques,
inspecteur général
des monuments historiques,

décédé le 28 mars 1998,

et s'associent à la tristesse de sa famille et de ses proches.

– La compagnie des architectes en chef des Monuments historiques,
Et son président
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jean-Michel MUSSO,
ancien élève
de l'Ecole nationale supérieure
des beaux-arts,
ancien pensionnaire de la Casa Vélasquez,
architecte en chef
des monuments historiques,
inspecteur général
des monuments historiques,
membre de la commission supérieure
des monuments historiques,
ancien président
de la compagnie des architectes en chef
des monuments historiques,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des arts et des lettres,

survenu à Paris, le 28 mars 1998, à l'âge de cinquante-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 3 avril, à 9 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

(*Le Monde* du 2 avril.)

– Le docteur Henri Bricaud, président honoraire de l'université Bordeaux-II
et Mme, née Marie-Claude Léglise,

Le docteur Stéphane Chapenoire, maître de conférences des universités,
et Mme,
leurs enfants, Pierre-Marie et Sébastien,

Mme Robert Digneaux, née Paulette Léglise,

Parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Emile Bernard LÉGLISE,
inspecteur général honoraire
de l'éducation nationale,
jeunesse et sports,
officier de la Légion d'honneur,
combattant volontaire
de la Résistance.

Ses obsèques seront célébrées en l'église de Luxey (Landes), le vendredi 3 avril 1998, à 15 h 30, suivies de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

12, place des Quinconces,
33000 Bordeaux.
23, rue Pierre-de-Ladime,
33800 Bordeaux.

– Mme Serge Nadaud,
M. et Mme Francis Bize
et leurs enfants,
M. Eric Nadaud,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Serge NADAUD,
professeur d'histoire honoraire
au lycée Buffon,

survenu à l'âge de soixante et onze ans.

Ses obsèques seront célébrées le samedi 4 avril 1998, à 9 h 30, en l'église Sainte-Trinité d'Hossegor, où l'on se réunira.

6, rue du Général-de-Castelnau,
75015 Paris.

– Michael Taylor,
Anne-Christine
et Philippe Descola
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Edmond TAYLOR,

survenu à Paris, le 30 mars 1998.

Le Bost,
24420 Savignac-les-Eglises.
8, rue des Réservoirs,
78110 Le Vésinet.

Remerciements

– M. Bernard Thézé,
Anne, Marie-Bernadette, Monique †, Pierre, Jean-Yves, Catherine, Isabelle,
ses enfants,
Steven, Guillaume, Sébastien, Stéphane, Nikita, Claudia, Yannick, Surya, Christophe,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont été très touchés par vos nombreux témoignages de sympathie lors de la disparition brutale de

Hélène THÉZÉ,

survenue le 21 mars 1998,
et vous remercient d'avoir partagé leur peine par votre présence, vos prières, vos pensées et vos fleurs.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 2 avril 1997, disparaissait

Madeleine SCHWARZENBERG,

laissant un grand vide chez tous ceux qui l'aimaient.

Que tous s'associent en pensée.

Pour elle, joignons à son souvenir celui de son époux,

Serge,

et de sa fille,

Isabelle,

prématurément disparue.

GAN.

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée le mercredi 8 avril 1998, à 9 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, à l'intention de

NGUYEN HUU GIAO,
ancien avocat
au barreau de Hué,

décédé à Paris, le 8 avril 1994.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Débats

ENJEUX D'EAU
projection-débat
avec Francis Luck,
Compagnie Générale des Eaux,
Alain Radureau, INRA,
Luc Brient,
université de Rennes.
Mardi 7 avril 1998, à 17 heures
autour des films :
Le Dépollueur d'eau,
réalisé par Alain Labouze,
Le Chevalier des marais,
réalisé par Bernard David-Cavaz.
Accès libre, salle Jean-Bertin.
**Cité des sciences
et de l'industrie**
30, avenue Corentin-Cariou, Paris-19e.
Métro Porte-de-La-Villette.
Information : 01-40-05-72-84.

Séminaire

**COLLÈGE INTERNATIONAL
DE PHILOSOPHIE**

● **Séminaire**

Francis Affergan : « **Fictions et sciences humaines** ».

Intervention de Pierre Campion : « L'origine fictionnelle de l'anthropologie ».

3 avril, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5e.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Expositions

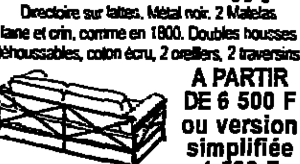
– Inauguration d'une exposition sur le Musée de la **culture juive en Slovaquie** suivie d'une soirée littéraire, en présence de **l'ambassadeur Vladimir Valach** et du **poète Milan Richter**, le lundi 6 avril 1998, à 18 h 30, à l'Alliance israélite universelle, 45, rue La Bruyère, Paris-9e.

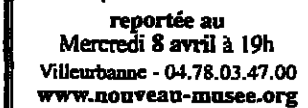
Soutenances de thèse

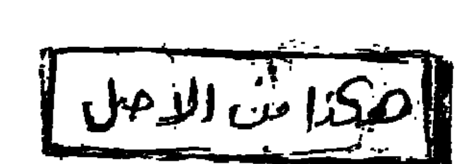
– **M. Jany Gaubert** soutiendra sa thèse de doctorat « **Renault, une culture en mutation** », le jeudi 2 avril 1998, à 17 heures, salle des thèses de l'université Paris-VII, 7e étage de la tour centrale, 2, place Jussieu, Paris-5e.

Le directeur de recherche est M. le professeur Vincent de Gaulejac.

Le jury sera composé des professeurs Norbert Alter, Eugène Enriquez, Véronique Guienne et Renaud Sainsaulieu.







هكذا من الاصل

En 1998, la pression fiscale restera stable dans les grandes villes

Les taux des impôts directs n'augmentent pas ou peu dans la plupart des cités de plus de 100 000 habitants, ce qui n'empêche pas une progression des investissements. Les maires souhaiteraient négocier la sortie du « pacte de stabilité » imposé par l'Etat, pour bénéficier du retour de la croissance

IL SERA bientôt difficile de reprocher aux collectivités locales, comme on le fait depuis plusieurs années, de pressurer chaque année davantage le contribuable local, pendant que l'Etat, lui, s'emploie à stabiliser, voire à diminuer, les prélèvements. Depuis 1997, régions, départements et communes s'efforcent de modérer l'augmentation de leur pression fiscale. En 1998, les budgets primitifs d'une dizaine de régions prévoient la stabilité des taux de la fiscalité directe, et même, pour certains, une diminution qui atteint 2,2 % dans le cas de la Bourgogne (*Le Monde* daté 28-29 décembre 1997).

Les grandes villes se joignent à ce mouvement : selon les chiffres publiés jeudi 2 avril par l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), qui regroupe *grosso modo* l'ensemble des villes de plus de 100 000 habitants, une nette tendance à la stabilité fiscale se dégage dans les budgets 1998, qui viennent d'être adoptés. Sur 41 villes de plus de 100 000 habitants qui ont communiqué leurs chiffres à l'AMGVF, 18 pratiquent une « augmentation zéro » pour tout (15 villes) ou partie (3 villes) des taux de leur fiscalité directe ; 4 grandes villes baissent tout ou partie de ces taux. Il s'agit de Montpellier, Nice, Saint-Etienne et Toulouse. Les autres, à quelques exceptions près – Marseille augmente nettement ses taux et Mulhouse plus encore –, pratiquent des hausses très faibles. Au total, les taux de la taxe d'habitation augmentent en moyenne de 0,71 % (0,46 % sans compter Paris). Pour les taux de la taxe professionnelle, les chiffres sont de 0,73 % (0,04 % hors Paris).

L'attitude des maires ne semble pas fortement déterminée par les clivages politiques : des maires de gauche comme de droite ont opté pour la stabilité ou la baisse des taux. Dunkerque, ville de Michel Delebarre (PS), président de l'AMGVF et nouveau président de la région Nord-Pas-de-Calais, fait partie de celles qui ont conservé leurs taux inchangés. Néanmoins, même quand les taux sont stables, les contribuables subiront une légère augmentation : comme chaque année ou presque, le Parlement, à l'occasion de la discussion budgétaire, a voté une revalorisation forfaitaire des « bases » fiscales (calculées, pour schématiser, d'après la valeur des logements et l'activité des entreprises). Pour 1998, les bases subissent une hausse de 1,1 % pour le calcul des taxes d'habitation et sur le foncier bâti payées par les particuliers. Enfin, l'appartenance de nombreuses grandes villes à une structure de coopération intercommunale peut se traduire par une fiscalité additionnelle.

De façon générale, les bases augmentent légèrement, sauf celle de la taxe professionnelle (+ 0,42 %, + 0,39 % sans Paris). Mais plusieurs grandes villes enregistrent une diminution. Ce signe plutôt négatif confirme les inquiétudes des maires, qui observent depuis plusieurs mois que les emplois ont tendance à « fuir » des grandes villes vers leur périphérie.

Quinze « augmentation zéro » et deux baisses pour l'ensemble des taux

en %	Taxe d'habitation (évol. 97/98)	Foncier bâti (évol. 97/98)	Taxes profession. (évol. 97/98)	en %	Taxe d'habitation (évol. 97/98)	Foncier bâti (évol. 97/98)	Taxes profession. (évol. 97/98)
BESANÇON	1,00	1,00	1,02	MULHOUSE	14,84	14,84	6,77
BORDEAUX	1,01	0,97	1,03	NANTES	0,28	0,30	0,31
BREST	0,98	0,99	0,96	NICE	0,00	0,00	– 2,04
CLERMONT-F.	0,21	0,20	6,53	PARIS	1,89	1,93	1,90
DIJON	0,98	0,98	0,99	PAU	0,80	0,80	0.00
GRENOBLE	1,52	1,49	1,51	REIMS	1,98	1,97	1,94
LE MANS	0,23	0,19	0,25	RENNES	0,18	0,18	-
LILLE	0,41	0,42	0,40	ROUBAIX	3,97	4,00	2,03
LIMOGES	1,65	2,30	1,67	ROUEN	0,00	0,00	6,17
LORIENT	0,54	0,51	0,50	ST-ETIENNE	– 12,57	0,00	0,00
LYON	2,02	2,01	2,00	STRASBOURG	1,86	1,85	1,87
MARSEILLE	4,68	4,71	-	TOULOUSE	– 2,01	–1,98	– 1,98
MONTPELLIER	– 3,53	– 3,52	– 3,54	VERSAILLES	– 0,11	10,98	– 0,11
TOTAL	0,71	0,67	0.73	TOTAL (hors Paris)	0,46	0.81	0,04

Note : À **Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Argenteuil, Boulogne-Billancourt, Caen, Dunkerque, Le Havre, Metz, (Nancy, Nîmes, Orléans, Perpignan, Tourcoing et Tours**, l'évolution 1997/98 des taux de fiscalité directe a été de 0%

Source : AMGVF

Ne figurent ici que les taux votés par les conseils municipaux. De nombreuses grandes villes appartiennent à des groupements de coopération intercommunale, qui supportent une partie des charges habituelles des communes, avec en contrepartie une fiscalité additionnelle.

« CRISE URBAINE »

En dépit du choix de la stabilité pour leurs rentrées fiscales, les grandes villes n'ont apparemment pas renoncé à investir : selon une étude réalisée simultanément par l'AMGVF, et qui porte sur plus de la moitié des villes de plus de 100 000 habitants, l'augmentation des dépenses d'investissement est de 8,17 %, alors que la progression des budgets n'atteint que 3,67 % pour l'ensemble des dépenses et 3,20 % pour les recettes.

Corrélativement, l'encours de la dette augmente de 4,81 %. Mais l'endettement des plus grandes villes n'est pas plus important que celui des autres communes : en 1997, la moyenne qu'indiquait l'un des ratios communément utilisés – encours de la dette/recettes de fonctionnement – pour les villes de plus de 10 000 habitants était de 1,1 à 1,2 selon les calculs de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'intérieur. Autrement dit, il faudrait une année de recettes de fonctionnement pour rembourser la dette. Calculé pour les grandes villes d'après les chiffres fournis par l'AMGVF, cet indicateur est de 1,005 pour 1998. Pour Michel Delebarre, la conjonction de cette pause fiscale et de l'effort d'investissement montre que les maires des grandes villes prennent en compte à la fois la *« crise urbaine »*, qui impose plus de moyens et d'équipements, et la *« contrainte fiscale »* qui pèse sur les Français. Les grandes villes se sont donc montrées, selon leur président, *« les bons élèves de la classe des collectivités territoriales »*. Michel Delebarre souligne qu'au-delà de ses seules troupes, l'ensemble des collectivités ont maintenant prouvé leur *« sérieux »*. Ce qui crée, selon le maire de Dunkerque, une *« conjoncture favorable »* pour négocier avec le gouvernement la *« sortie du pacte de stabilité financière »* qui sera, pour les élus locaux, la grande affaire des mois à venir et l'objet de négociations serrées avec le gouvernement.

DOTATIONS ENCADRÉES

Malgré son nom, ce « pacte » a été, en fait, imposé aux élus par le gouvernement Juppé au moment du vote du budget 1996. A partir de la nécessité, généralement admise, de stabiliser les moyens accordés par l'Etat aux collectivités – qui enregistraient parfois des variations importantes d'une année à l'autre –, le gouvernement a imposé un encadrement de ces dotations : leur hausse a été limitée, pendant les trois ans qui viennent de s'écouler, à celle de l'indice des prix (hors tabac). L'AMGVF affirme dans son argumentaire que l'application du pacte *« a (...) eu des conséquences financières négatives pour les grandes villes, puisque la perte estimée s'élève à plus de 2,3 milliards de francs sur la période 1996 à 1998 »*.

Dans la perspective des négociations qui vont s'ouvrir, l'AMGVF a effectué des simulations pour démontrer l'effet négatif qu'aurait, selon elle, la reconduction en l'état, pour la période 1999-2001, du dispositif qui arrive à expiration. Dans tous les cas de figure, une telle reconduction aboutirait à une *« baisse* [des dotations de l'Etat] *sur les trois exercices »*. Michel Delebarre estime la perte annuelle à 2 milliards pour l'ensemble des collectivités et plus de 600 millions pour les grandes villes. Développant une argumentation classique des élus locaux, l'AMGVF note qu'*« il serait juste que les collectivités locales profitent de la croissance, et ce notamment parce qu'elles sont à l'origine de 70 % des investissements civils »*. Outre la nécessité de rendre des *« marges de manœuvre »* aux maires, Michel Delebarre souligne qu'*« on ne peut pas vouloir régler les problèmes de la France urbaine sans tenir compte des moyens des grandes villes »*.

Les propositions de l'AMGVF n'intéressent pas le seul *lobby* des grandes villes : il y a fort à parier que l'ensemble des associations d'élus locaux vont réclamer, elles aussi, le partage des fruits de la croissance. Dans l'immédiat, Michel Delebarre indique que la DGCL manifeste une *« compréhension de la situation forte »*.

Jean-Louis Andreani

Toulouse promet l'extinction de sa dette

Dominique Baudis, maire (FD) de Toulouse, annonce pour 1998 une baisse des taux des impôts locaux de quelque 2 %. Avant de présenter le budget au conseil municipal, M. Baudis a aussi indiqué que la dette de la ville serait ramenée à zéro avant la fin de l'année. *« Toulouse est la seule ville de France à pouvoir baisser les impôts tout en soldant sa dette »*, se félicite le maire, qui espère ainsi créer un *« climat de confiance »* pour attirer des entreprises.

Le maire de Toulouse a indiqué que la ville n'aura pas besoin de recourir à l'emprunt pour financer de gros investissements tels que le métro. La « villerose » devra néanmoins tripler le fonds de concours qu'elle verse chaque année au syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, soit 180 millions de francs par an. – *(Corresp.)*

Le Conseil d'Etat a autorisé la reprise du chantier de Vulcania

LE CONSEIL D'ÉTAT a annulé, mercredi 1er avril, l'arrêt par lequel la cour administrative d'appel de Lyon avait sursis à l'exécution du permis de construire du Centre européen du volcanisme, Vulcania (*Le Monde* du 27 mars). Il a donc suivi les conclusions du commissaire du gouvernement, Gilles Bachelier, qui avait estimé que la cour d'appel avait commis une erreur de droit en jugeant que l'illégalité d'un plan d'occupation des sols entraine automatiquement celle du permis de construire. Cette décision autorise la reprise des travaux, arrêtés depuis le mois de décembre. D'autres recours sur le fond ayant été engagés par les opposants au grand projet auvergnat de Valéry Giscard d'Estaing, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand devrait prochainement se prononcer sur la légalité du permis de construire.

4 RWANDA, ENQUÊTE SUR UN GÉNOCIDE

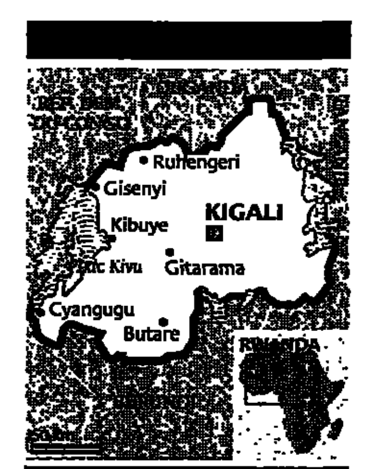
La réconciliation impossible

Hantés par le génocide, traumatisés par la poursuite de la guerre, les Rwandais constatent avec amertume que leur justice est paralysée. Cent trente mille détenus sont en attente d'un hypothétique procès dans un pays où plus personne n'a confiance en son voisin ou en l'avenir

«LE pouvoir prétend que le préalable à la réconciliation est la justice. Je dis que, avec la justice qu'on nous offre, il n'y aura pas de réconciliation au Rwanda.» Théodore Nuylinkwaya a perdu tous les siens. *«Moi aussi, je suis mort»*, dit-il. *«Mort»* comme Emmanuel à Murambi. *«Mort»* comme presque tous les rescapés du génocide. *«Celui qui m'a tué, qui était chef d'une milice à une barrière à Cyangugu, je suis allé le voir en prison. Sincèrement, j'étais prêt à pardonner. Je suis allé voir si lui était prêt pour la réconciliation. Je lui ai demandé :* "Etes-vous un génocidaire ?" *Il a répondu :* "Non, ce n'est pas vrai." *Je risquais de me fâcher quand il a prétendu que seuls des soldats tenaient cette barrière et que personne n'y avait été tué. Je suis parti. Je ne pardonnerai pas.»*

Théodore se souvient. Il raconte son histoire en caressant les empreintes de la machette, ces cicatrices qui ornent son crâne. *«Cet homme m'a attrapé alors que je me rendais avec d'autres réfugiés tutsis à une réunion où le préfet nous avait convoqués. J'ai vu que j'allais mourir. J'ai commencé à courir. Ses miliciens se sont jetés sur moi comme des chiens sur une proie, et m'ont traîné jusqu'à lui. J'ai reçu un coup de massue sur le visage et j'ai perdu connaissance. Quand je me suis réveillé, je me trouvais dans une maison au milieu de cadavres. J'avais le crâne ouvert. Ils m'avaient coupé à la machette et avaient dû me croire mort. Je suis parvenu à m'échapper par une fenêtre et à me cacher dans un buisson jusqu'à la nuit.»* Théodore raconte la fuite, cette jeune fille qui le rencontre et qui appelle des hommes pour venir l'achever, la pluie qui l'a sauvé parce que les chasseurs de Tutsis s'abritaient... Et ce corps retrouvé une nuit sur un sentier... *«J'ai entendu un cri animal. Elle agonisait, j'ai continué mon chemin. Nous étions devenus des bêtes. Nous n'avions plus de pitié. La mort était partout. Je n'ai pas essayé de la sauver.»* Il raconte le stade où les Tutsis sont rassemblés, les miliciens qui fusillent au hasard dix personnes chaque jour, l'arrivée des soldats français de «Turquoise». *«Dès ce jour-là, ce fut la paix... Nous avons été sauvés d'abord par Dieu, puis par les Français.»*

Théodore se consacre désormais à des enquêtes pour l'association African Rights, très critiquée par les organisations internationales car jugée trop partisane, trop liée au pouvoir. *«African Rights a élevé la délation au rang de règle d'après-guerre»*, s'indigne un juriste européen, qui énumère une longue liste de gens injustement accusés de «génocide». Théodore Nyilinkwaya voit le problème autrement. A son tour, il est devenu un chasseur. *«Je poursuivrai inlassablement les auteurs de ce génocide. Travailler pour cette organisation, mener des enquêtes, publier des rapports, est ma façon de me venger. C'est aussi ma contribution à la justice. Ces types, surtout ceux qui sont confortablement réfugiés à l'étranger d'où ils nient le génocide, doivent être arrêtés !»*



Cent trent mille hommes sont actuellement détenus dans les prisons et les cachots du Rwanda, dans l'attente d'un hypothétique procès. Ils sont accusés de «génocide», de «complicité de génocide» ou de s'être livrés, durant le génocide, à des destructions et des pillages...

Un arbre majestueux couvre de son ombre l'entrée du cachot de Taba. Devant la porte, en silence, l'une après l'autre, les femmes et les filles déposent, l'un derrière l'autre, des sacs à provisions. Un soldat se balance sur une chaise. Son fusil est posé sur ses genoux. Il est décontracté. Il penche la chaise jusqu'à ce qu'elle repose contre l'arbre. Il ferme les yeux un instant, un instant à peine, et surveille le dépôt des paquets. Des centaines d'hommes croupissent dans le cachot. A travers les barreaux, ils scrutent le défilé de leurs épouses et de leurs enfants. Des mômes tentent de croiser le regard d'un père ; les hommes ont un visage inexpressif. On dirait qu'ils n'attendent plus rien de ce rite quotidien.

Cent-trente mille prisonniers, dans un pays qui compte dix-neuf prisons... Chaque commune a dû consacrer une salle spéciale à la détention des suspects. Dans les mois qui suivirent la victoire du Front patriotique rwandais, les conditions de détention étaient déplorables : des prisonniers mouraient chaque jour, d'autres pourrissaient littéralement sur place, les pieds dans la boue, amputés après quelques semaines... Le Comité international de la Croix-Rouge visite dorénavant dix-sept prisons sur dix-neuf et quatre-vingt-dix cachots sur cent cinquante. Les autres sont dans les régions du nord-ouest, où le CICR n'envoie plus ses délégués à cause de la guerre. *«La situation s'est améliorée. Nous avons des programmes de réhabilitation des prisons et d'assistance nutritionnelle,* explique un délégué de la Croix-Rouge. *Nous n'avons plus de problème de disparitions soudaines des prisonniers. Quand à ceux qui sont libérés par les «infiltrés», ils reviennent souvent se présenter d'eux-mêmes.»* Pour le CICR, le problème est avant tout politique. *«Le gouvernement va devoir définir une position bientôt. Ces prisonniers seront tous morts avant d'être jugés.»*

Comment concilier le besoin de justice des survivants, le devoir de justice du gouvernement et le problème de la surpopulation carcérale ? La loi sur le génocide, adoptée par le Parlement rwandais en août 1996, tente de résoudre partiellement ce problème en prévoyant une «procédure d'aveu» exceptionnelle. Si un prévenu reconnaît son crime et plaide coupable, demande pardon aux victimes et dénonce ses complices éventuels, il bénéficie d'une importante remise de peine. La tentative est originale du point de vue juridique et, en insistant sur une clémence relative du tribunal en échange d'un appel au pardon du coupable, porteuse de réconciliation.

Le résultat est décevant. Manque de volonté politique, manque cruel de moyens... Seuls cinquante accusés sur les trois cents jugés en 1997 en ont profité. Les tribunaux ont respecté le contrat, et certains prévenus, qui auraient pu retourner en cellule pour la vie, ont été condamnés à des peines de dix ou douze ans de prison. Le problème principal est qu'après avoir dû dénoncer leurs camarades les détenus retournent dans la même prison, où leurs chances de survie sont fort limitées.

UN autre problème est que, dans les prisons, le moindre chef a recréé la structure communale. Le paysan obéit au chef de cellule, qui obéit au chef de secteur, qui obéit au conseiller communal... Or, la consigne est de ne pas collaborer avec le parquet. Cette attitude intransigeante s'est encore accentuée depuis le printemps 1997 et la reprise des combats dans le nord-ouest, car les chefs affirment à leurs compagnons que les insurgés hutus ne devraient pas tarder à venir les libérer, voire à prendre le pouvoir dans le pays. *«Il y a trois motifs majeurs de refus de cette procédure par les prévenus : ils ont peur de leurs codétenus ; ils craignent que ceux qu'ils dénoncent, et qui sont en liberté, aillent se venger en tuant leurs familles dans les collines ; ils reprochent à l'Etat rwandais de leur demander d'avouer des crimes alors que cet Etat continue de nier avoir massacré les réfugiés au Zaïre»*, explique un juriste européen qui collabore avec des institutions judiciaires rwandaises.

La «procédure d'aveu» ne fonctionne pas. La justice rwandaise est dans l'impasse. Le ministère de la Justice devrait libérer ceux que la loi oblige à libérer : les adolescents qui avaient moins de quatorze ans à l'époque des faits et les suspects de délits mineurs. Mais le parquet n'a aucun moyen. Tous les dossiers n'ont pas encore été constitués, et les enquêtes n'avancent pas. *«Nous avons libéré trois mille cinq cents détenus récemment, des vieux, des malades, des personnes contre lesquelles les indices manquaient. Cela a été très mal accepté par les victimes, qui attendent des jugements, pas des libérations.» «Il y a eu des incidents. Des prisonniers libérés ont été tués...»*, déplore le procureur, Simeon Rwagasore. Des libérations dans l'immédiat sont délicates. Le gouvernement craint que les relaxés aillent nourrir les rangs de la guérilla, qu'ils cherchent à éliminer d'éventuels témoins de leurs crimes, ou que des rescapés du génocide choisissent le chemin de la vengeance personnelle.

«Les plaies sont trop vives», pense Frédéric Mutagwira, le bâtonnier de Kigali, un rescapé tutsi. *«Il faut d'abord commencer à rendre justice aux victimes et à punir les coupables. Ensuite, un jour, la société estimera peut-être qu'il n'y aura plus de raison de s'acharner à poursuivre tous ces suspects. Ce sera à la population meurtrie de décider. Il faut crever l'abcès. Une amnistie, et c'est l'explosion !...»* Frédéric Mutagwira, fervent défenseur de cette justice d'après-génocide, artisan de la création du barreau après que les juristes eurent été tués ou se furent exilés en 1994, ne croit pourtant pas en un miracle. *«Le premier problème vient de chaque Rwandais qui, après des siècles d'impunité, est persuadé que la justice est impossible. On devrait crouler sous les plaintes, or les victimes n'entament souvent aucune procédure. Les Rwandais sont trop habitués à ce que les criminels ne soient jamais punis.» «Moi-même, j'ai abandonné,* raconte-t-il. *Après la guerre, j'ai déposé plainte contre les meurtriers de ma mère, qui sont en prison. En dépit de ma fonction dans le système judiciaire, personne n'a ouvert ce dossier. Je ne poursuis pas. Je sais que c'est inutile.» «Je travaille pour les autres, ceux qui y croient encore...»*

Au tribunal de première instance, à Nyamirambo, dans les quartiers populaires de Kigali, des prisonniers arrivent presque chaque matin pour leur comparution. Tous sont vêtus de la tunique rose réglementaire du prévenu, bermuda et chemisette. Ils ressemblent à des collégiens ; certains sont accusés des crimes les plus atroces. Le soleil inonde la salle d'audience à travers les fenêtres grillagées. Le public s'assoit sur des bancs d'école en bois. Une femme achève de balayer la poussière de terre qui s'est infiltrée dans le tribunal. Les juges arrivent. La salle est pleine. Prévenus et victimes ne se regardent pas. L'audience commence. *«Cet hiver, 60 % à 70 % des audiences ont été reportées»*, note Avocats sans frontières. Soit les droits de la défense n'ont pas été respectés, soit les magistrats, découragés, sont absents. Certains ne voient pas l'intérêt de s'obstiner. Et ils sont si mal payés. Certains ont un travail plus rémunérateur ailleurs.

«Au lendemain du génocide, le système judiciaire n'existait plus. Il n'y avait plus de ressources humaines, plus d'infrastructures. Les dossiers de la période précédente avaient disparu.» Jean-Bosco Iyamuremye, le président du tribunal de première instance, accuse le gouvernement de l'après-génocide de ne pas avoir accordé une attention suffisante à la justice. *«Je dois constater que ça n'était la priorité ni de notre gouvernement ni de la communauté internationale,* dit-il. *Déjà, notre justice fonctionne mal. Et ces cent trente mille prisonniers ne représentent pas 10 % des gens qui ont participé au génocide ! Car il y a eu un enthousiasme populaire dans l'extermination des Tutsis. Cela ne sera jamais jugé...»* Le magistrat déplore que son tribunal ait rendu moins de vingt jugements en 1997 et qu'aucun prévenu n'ait plaidé coupable. *«Le processus est ralenti parce que nous manquons cruellement de moyens financiers, et à cause des combines instituées dans les prisons.»* Jean-Bosco Iyamuremye veut encore croire en une justice. *«Je crois que la justice est nécessaire. Depuis cinquante ans, les juifs pourchassent les nazis à travers le monde. Moi, je n'ai ni l'énergie ni la prétention d'accomplir cette tâche, mais j'aimerais que ceux que nous détenons soient jugés.»*

Dans les coulisses du pouvoir rwandais, dans le milieu judiciaire, personne ne souhaite en arriver à une amnistie. Chacun tente donc de réfléchir à des solutions pour sortir de la crise. Tito Rutaremera, idéologue «historique» du FPR et parlementaire, commente les choix du pouvoir. *«Il y a dans ce pays une tradition d'impunité. Nous aurions pu amnistier ces gens, mais nous avons choisi de briser cette tradition d'impunité. Nous comprenons la soif de justice des survivants du génocide, et nous voulons punir les coupables ! De plus, libérés, ils risquent de rejoindre ceux qui n'ont pas abandonné l'idée d'achever le génocide. Bien entendu, il sera impossible de les juger tous. Une idée serait de juger les principaux responsables et de présenter les autres dans les villages, devant une justice populaire. Les chefs de village pourraient résoudre bien des problèmes. Mais c'est encore trop tôt, il faut attendre. Nous devons tenir compte de la fraîcheur des souffrances.»*

> « Ces cent trente mille prisonniers ne représentent pas 10 % des gens qui ont participé au génocide ! Car il y a eu un enthousiasme populaire dans l'extermination des Tutsis. Cela ne sera jamais jugé... »

A Taba, des femmes tutsis s'estiment *«découragées, parce que la justice est trop lente». «Ceux qui espéraient en cette justice meurent peu à peu, ceux qui devaient être condamnés meurent peu à peu. Rien n'est résolu. Ceux qui ont survécu en 1994 se disent qu'ils peuvent mourir demain, à cause des attaques dans le pays.»* Elles n'acceptent de parler à un Blanc qu'enfermées dans une voiture, au bord d'une bananeraie. *«Nous ne voulons pas que ces femmes hutus qui vont apporter la nourriture au cachot nous entendent,* disent-elles. *Elles n'ont pas toujours un bon état d'âme...»* La méfiance, toujours. L'ancien bourgmestre de Taba, Jean-Paul Akayesu, est jugé par le Tribunal pénal international à Arusha. *«On a l'impression que cela ne finira jamais. C'est trop lent,* se plaignent les femmes. *Sa condamnation pourrait avoir un impact positif sur la population d'ici.» «Dans cette commune, il y avait beaucoup de mariages mixtes. Moi, mon mari est hutu,* raconte M. *Il existait ici une harmonie. Et pourtant le génocide a eu lieu, et très peu d'hommes tutsis ont survécu... A présent, il est impossible de vivre ensemble. Lorsque je vais visiter ma belle-famille hutue, je pense à ma famille disparue...»*

JUSTICE, réconciliation, la communauté internationale est là encore montrée du doigt par les rescapés. *«D'abord, ils ne sont pas intervenus et ont retiré leurs soldats lorsque les massacres commençaient, et aujourd'hui, ils oublient les survivants !»*, dénonce Anastase Murumba, un responsable d'Ibuka. *«Il y a une forte pression internationale sur le gouvernement qui est nocive,* pense Alice Karekezi, une militante des droits de l'homme. *Les Occidentaux ne parlent que de ce problème des prisons, des conditions de détention. Ces donneurs de leçons ne contribuent pas à trouver des solutions. Cette attitude encourage même les coupables à ne pas se confesser. Ils sont persuadés que, grâce aux pressions extérieures, le gouvernement sera forcé de les libérer.» «L'aide internationale a été envoyée aux réfugiés du Zaïre et les rescapés du génocide ont été oubliés,* ajoute Tito Rutaremera. *Aujourd'hui, au Rwanda, la communauté internationale ne s'intéresse qu'à ces réfugiés qui sont revenus du Zaïre, et aux prisonniers, qui sont les génocidaires.»*

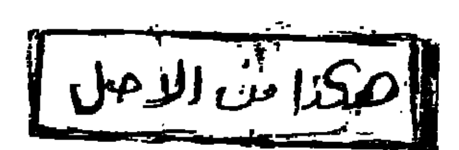
Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme affirme *«comprendre les préoccupations du gouvernement qui ne peut pas relâcher ces détenus sur lesquels pèsent des soupçons de participation au génocide». «De plus, cela ne réglera rien,* ajoute Simon Munzu, le chef de mission du HCDH. *Ceux qui seront reconnus coupables retourneront en prison et il y aura toujours un problème de surpopulation carcérale, et ceux qui seront libérés risquent d'avoir des problèmes avec les rescapés qui les ont accusés.» «Cette communauté internationale qui n'a pas levé un doigt pour empêcher le génocide d'un million de Rwandais ferait bien de réfléchir,* renchérit un avocat européen. *Aider le Rwanda aujourd'hui, notamment à s'occuper des rescapés et à rendre justice, c'est aider ce pays à ne pas plonger encore plus dans l'extrémisme politique.»*

«Le gouvernement vient seulement, quatre ans après, de promettre un fonds spécial – 5 % du budget de l'Etat – qui sera accordé chaque année aux victimes du génocide, dit Chantal Kayitesi, la responsable d'Avega, une association de femmes. *C'est un fonds d'assistance aux victimes. Nous allons maintenant réclamer un fonds d'indemnisation. Il pourra être constitué notamment en vendant les biens des gens qui seront reconnus coupables devant les tribunaux.»*

Chantal pense, elle aussi, que la réconciliation n'est pas pour demain. *«Le drame de notre pays, c'est que le génocide a été commis par des Rwandais. Le voisin a agressé le voisin, et ils continuent de se côtoyer sur les collines. C'est dur. La communauté des victimes et la communauté des génocidaires doivent vivre ensemble. Quant à la justice... Même un juge appartient presque toujours à l'une ou l'autre de ces communautés.»* L'élimination massive des cadres rwandais, tutsis ou hutus modérés, durant le génocide, a dévasté la fonction

Glossaire

- **APR** : Armée patriotique rwandaise (armée gouvernementale tutsie)
- **Akazu** : clan du président Habyarimana
- **CDR** : Coalition pour la défense de la République (ex-parti hutu extrémiste)
- **FAR** : forces armées rwandaises (ex-armée gouvernementale hutue)
- **FPR** : Front patriotique rwandais (guérilla, puis parti politique tutsi)
- **Interahamwe** : milice du MRND
- **Impuzamugambi** : milice du CDR
- **Minuar** : Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda
- **MRND** : Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie et le développement (ex-parti hutu présidentiel)
- **TPIR** : Tribunal pénal international pour le Rwanda



هكذا من الأهل



MAI 1994 : les Hutus ont dû déposer là leurs armes, leurs machettes, avant de fuir pour tenter de se réfugier dans les camps de Tanzanie.

JAMES NACHTWEY
photographe
de l'agence Magnum

publique, le système judiciaire, les entreprises... C'est une curiosité de la politique du gouvernement actuel : alors que l'APR est si sévère dès qu'il s'agit de combattre les « infiltrés », Kigali tolère parfois que des hommes suspectés de crimes conservent leurs fonctions. « *Nous ne pouvons pas emprisonner tout le monde !*, explique un dignitaire. *Et un responsable hutu, conseiller communal, bourgmestre, juge ou chef d'entreprise, est parfois utile pour contrôler la population. Nous nous servons de lui. Il peut calmer les esprits.* »

A l'inverse, certains des cent trente mille détenus ont été emprisonnés sans raisons, dénoncés par un Tutsi qui convoitait leur maison ou leur échoppe. Le parquet n'ayant pas les moyens de mener de véritables enquêtes, ils croupissent dans les cachots sans espoir d'être libérés. Un militant des droits de l'homme rwandais, réfugié en Belgique, a dénoncé devant le TPIR le phénomène de la délation organisée. « *La délation s'est institutionnalisée. Les syndicats de délateurs sont un fléau pour notre pays*, a raconté Joseph Matata. *Des gens peuvent mentir publiquement et être soutenus publiquement. C'est une catastrophe. Les syndicats de délateurs ont surtout été renforcés après la naissance des associations de rescapés du génocide, qui sont manipulées par les extrémistes tutsis.* »

René Degni-Segui, l'ancien rapporteur spécial de l'ONU, a confirmé à la barre du tribunal l'existence de tels abus. « *Nous avons eu un monsieur qui avait été arrêté pour participation au génocide. Il y a eu quinze témoignages concordants pour dire que ce monsieur avait participé au génocide. Les faits, les termes, étaient tellement identiques, que nous avions commencé à douter. On avait l'impression qu'on leur avait dicté ce qu'ils devaient faire. Des recherches ont été faites. On est arrivé à trouver le passeport de ce monsieur et on s'est rendu compte, avec les tampons internationaux, que ce monsieur, durant toute la période du génocide, était absent.* »

« Le drame de notre pays,
c'est que le génocide a été commis
par des Rwandais. Le voisin a agressé
le voisin, et ils continuent
de se côtoyer sur les collines. C'est dur.
La communauté des victimes
et la communauté des génocidaires
doivent vivre ensemble »

Le Rwanda ne parvient pas à atteindre l'objectif annoncé de rendre justice aux victimes du génocide. Les frustrations sont de plus en plus vives parmi les survivants, qui comptent de moins en moins sur le gouvernement pour les atténuer, et encore moins sur le Tribunal pénal international. Le poison de l'ethnisme et du racisme n'est pas mort. L'impunité ravage les consciences. Les auteurs du génocide, emprisonnés au Rwanda ou à Arusha, continuent de nier leur responsabilité, quand ils ne nient pas l'existence même du génocide. D'autres sont toujours en liberté. La recherche de la justice, à Kigali et à Arusha, pour des raisons diverses, est entravée par un manque de volonté et un manque de moyens.

Anne-Marie crie en racontant sa douleur : « *Je ne comprends pas ce qui s'est passé dans ce pays. J'ai vu des hommes qui découpaient des hommes, j'en ai vu qui arrachaient les membres d'autres gens, j'ai vu des personnes qui en mordaient d'autres avec les dents. Je ne comprends pas cette rage, ce vent de folie...* » « *J'ai perdu mon mari et trois enfants*, dit-elle. *J'ai été violée par plusieurs hommes et par des instruments de combat. Ils ont introduit des lances dans mon sexe ! J'ai eu beaucoup de problèmes... Les miliciens ont ordonné à mon garçon de dix-neuf ans de me violer. Il a refusé. Ils l'ont exécuté. Mon autre fils a les jambes pourries parce qu'il est resté caché un mois dans les latrines. Et j'entends ces Européens qui s'inquiètent du sort de ces prisonniers qui nous ont fait ça !* » « *Savez-vous, avez-vous la moindre idée, de ce qu'ils nous ont fait ici ?* », hurle-t-elle en sanglotant. Anne-Marie retrouve son calme. « *Quand je me souviens de ces histoires, ça me tourne la tête. J'aurais préféré mourir. Je revois mon garçon. Ce n'est pas facile de continuer à vivre. J'ai mal. Très mal. Les voisins étaient là et se moquaient de moi. Ils sont toujours là. Je les vois tous les jours.* »

« *Si on n'est pas sensible face aux actes qui ont été commis, si le gouvernement ne met pas l'accent sur les conséquences de ce génocide, il y aura toujours un problème au Rwanda*, poursuit son amie Denise. *J'ai eu un éclat de grenade dans la poitrine. Je me suis réfugiée dans la brousse. Un mois plus tard, mon bras pourrissait trop. Il était mort. Je l'ai arraché.* » Denise, mutilée, ne comprend pas pourquoi le conseiller communal de son secteur, qui a supervisé des tueries, n'a pas été jugé. Elle voudrait témoigner au procès. « *Mon problème n'est pas seulement mon bras coupé. C'est aussi que j'ai perdu mon mari, mes parents, mes quatre frères et mes cinq sœurs, que je suis seule... Je ne sais pas ce qui s'est passé au Rwanda, mais je sais que ceux qui ont commis cela doivent être punis.* » La punition...

SUR les trois cents suspects jugés, cent ont été condamnés à mort. Aucun n'a encore été exécuté. Pour les rescapés, c'est intolérable. Les hésitations du pouvoir à appliquer ces sentences ne sont pas comprises par la population. « *J'ai toujours milité contre la peine de mort. Pour les responsables du génocide, je suis d'un avis différent. On doit mettre un terme à l'idéologie génocidaire !* », confie Jean-Bosco Iyamuremye. « *La peine de mort est un réel problème, d'autant plus que le Tribunal international, qui doit juger des responsables du génocide plus importants que les hommes jugés au Rwanda, les condamnera au pire à une peine de prison à perpétuité*, commente un collaborateur du TPIR. *Qui va demander aux Rwandais de ne pas exécuter ces gens ? Certainement pas leurs alliés américains. Quant aux autres, les Européens, ont-ils vraiment des leçons de morale à dispenser au Rwanda ?* » « *Un criminel condamné continue de nier. Un jour, il va sortir de prison. Il se vantera de sa liberté retrouvée. Donc la punition n'aura pas servi la cause de la réconciliation*, pense Théodore Nyilinkwaya, le « chasseur » de criminels de guerre. *Les responsables, les vieux idéologues, ceux qui tuaient des Tutsis depuis 1959 comme s'il s'agissait d'un sport national, ceux-là doivent être éliminés de ce monde.* »

Comme ils sont choqués par l'intérêt extrême porté aux cent trente mille détenus, les Rwandais sont surpris par l'effroi des étrangers lorsqu'on leur raconte que mille ou cinq mille condamnés pourraient être exécutés au cours des prochaines années. Au sein des instances dirigeantes, on défend l'idée que des exécutions peuvent à la fois éviter des vengeances personnelles et servir d'exemple à ceux qui ne regrettent rien des événements de 1994. Car c'est une opinion répandue : des tueries ont été perpétrées dans tous les camps, depuis des décennies, dans tous les pays de la région. La culpabilité personnelle serait ainsi diluée dans une culpabilité générale.

« *Si seulement les juges avaient osé s'adresser à l'accusé en ces termes...* », note Hannah Arendt dans *Eichmann à Jérusalem* (Gallimard 1966), avant de prononcer son verdict imaginaire : « *Vous avez dit que vous avez contribué à la Solution finale par hasard, que n'importe qui ou presque aurait pu prendre votre place, de sorte que, selon vous, presque tous les Allemands sont, de manière potentielle, également coupables. Vous entendiez par là que si tout le monde, ou presque, est coupable, alors personne ne l'est.* (...) *Devant la loi, la culpabilité et l'innocence sont des faits objectifs. Et vous ne seriez pas moins coupable si quatre-vingts millions d'Allemands avaient fait comme vous.* (...) *Nous ne nous intéressons qu'à vos actes.* (...) *Supposons donc, pour les besoins de la cause, que seule la malchance a fait de vous un instrument consentant de l'assassinat en série. Mais vous l'avez été de votre plein gré ; vous avez exécuté, et donc soutenu activement une politique d'assassinat en série. Car la politique et l'école maternelle ne sont pas la même chose : en politique, obéissance et soutien ne font qu'un. Et parce que vous avez soutenu et exécuté une politique qui consistait à refuser de partager la terre avec le peuple juif et les peuples d'un certain nombre d'autres nations – comme si vous et vos supérieurs aviez le droit de décider qui doit et qui ne doit pas habiter cette planète – nous estimons que personne, qu'aucun être humain, ne peut avoir envie de partager cette planète avec vous. C'est pour cette raison, et pour cette raison seule, que vous devez être pendu.* »

Aucun génocide ne peut être comparé à un autre. Les exterminations des Indiens d'Amérique, des juifs d'Europe ou des Tutsis du Rwanda n'ont rien en commun, sinon la volonté de tuer quelqu'un parce qu'il est né. De même, les après-guerres ne sont en rien comparables. Les Indiens tombèrent dans les oubliettes de l'Histoire ; les juifs traquèrent leurs bourreaux, en jugèrent certains et continuent de les traquer ; les Tutsis rwandais n'ont aucun moyen de traquer ou de juger qui que ce soit, en dépit de la victoire militaire du FPR et de l'instauration à Kigali d'un pouvoir dominé par des Tutsis.

« *La réconciliation, c'est le vouloir-vivre ensemble*, dit Alice Karekezi. *Ici, nous sommes mal armés. Nous vivons dans une région gangrénée par les ravages de l'impunité, une région où d'autres génocides peuvent être commis dans l'avenir. C'est pour cette raison que la justice doit être exceptionnelle. Après un tel conflit, on ne peut se cantonner dans une justice classique. Il faut éviter une parodie de justice, mais il faut déployer des trésors d'originalité, d'imagination. Si on désire vraiment cette réconciliation nationale au Rwanda, si on veut que cette guerre finisse, nous devons punir, combattre cette idéologie criminelle !* »

Malgré l'ampleur des problèmes, la militante ne veut pas être défaitiste. Elle veut aussi croire en ce Tribunal pénal international qui, à Arusha, en Tanzanie, peine à remplir sa mission. Un tribunal dont les rescapés n'attendent rien. Un tribunal loin du Rwanda. « *Ici*, conclut Alice, *nous n'avons pas le droit d'être désespérés.* »

Rémy Ourdan

9 OCTOBRE 1997

Audition du témoin Q devant le TPIR

Les gens qui montraient leur carte d'identité étaient immédiatement tués. (...) Ce sont les Tutsis qui étaient tués. (...) Ce sont les gardes présidentiels [qui les tuaient] ; ils ont dit à ceux qui avaient des cartes d'identité avec la mention « Hutu » de commencer aussi à tuer, et ceux-ci ont commencé à « travailler » avec eux. (...) Ils ont tué, ils ont pillé. (...) On m'a fait entrer dans un bureau où j'ai été présenté à leur chef. (...) Le chef, c'était Rutaganda. (...) Il est venu et a dit que l'on fasse sortir dix personnes. C'était dix personnes qui se trouvaient déjà dans l'église, et nous quatre. On nous a emmenés à la fosse. (...) Il a dit : « Faites-les descendre. » (...) La fosse se trouve derrière son garage. (...) A la fosse, on nous a fait asseoir par terre, tous les quatorze, puis on nous a dit de regarder par terre. Ses gens lui ont demandé ce qu'ils devaient utiliser pour nous tuer, entre les fusils et les machettes. Il a dit : « Tuer avec des fusils, c'est gaspiller des balles. » Alors ils ont commencé à tuer. Moi aussi, j'avais la tête baissée. J'ai vu deux personnes mourir, puis j'ai perdu connaissance. Nous qui étions venus après, nous avons eu de la chance. On nous a fait lever, et nous avons reçu l'ordre d'enterrer les corps. (...) Moi, je n'avais pas assez de force, j'étais faible. C'est alors qu'il m'a donné un coup de pied et a dit : « Laissez-le partir, on va le tuer quand on va enterrer Habyarimana. » Je me suis enfui, j'avais peur...

Prochain article :
5. Un tribunal loin du Rwanda

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le dérapage de M. Chevènement

CHAQUE jour, dans les aéroports parisiens, des étrangers en situation irrégulière sont embarqués contre leur gré dans des avions à destination de l'Afrique. Solidement encadrés par des policiers, menottés, ils sont conduits en cabine avant les passagers ordinaires, et leur chevilles peuvent être scotchées au siège en cas de rébellion. Depuis une dizaine de jours, des militants, d'extrême gauche surtout, tentent d'empêcher ces reconduites à la frontière en incitant les passagers à refuser de voyager aux côtés de personnes ainsi entravées. Avec un certain succès. Ils ont empêché le départ d'une quinzaine de sans-papiers maliens de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle vers Bamako.

Furieux de voir son autorité bafouée au moment où s'achève l'opération partielle de régularisation qu'il conduit, M. Chevènement a transformé en affaire d'Etat ces manifestations menées par quelques jeunes isolés mais déterminés. Par trois fois, mercredi, il a dénoncé ceux qui, selon lui, *« font le jeu des thèses véhiculées par l'extrême droite »*. En s'en prenant aux *« petits groupes d'extrême gauche. (...) instrumentés par des formations étrangères »*, en agitant le spectre du *« trotskisme »*, M. Chevènement a surtout repris la grande tradition de l'intimidation policière de la place Beauvau : déjà, en 1968, son prédécesseur Raymond Marcellin accusait Alain Krivine de participer à un *« complot cubain »*.

Il importe peu que le groupuscule trotskiste visé, Jeunes contre le racisme en Europe (JRE), ait été lié au groupe anglais « The Militant », organisation qui a pratiqué l'entrisme dans le Parti travailliste et géré la municipalité de Liverpool, avant d'être exclue du « Labour ». Sauf à agiter le spectre du « parti de l'étranger », au nom de quoi reprocher à une organisation politique d'agir sur un plan international, surtout dans l'Europe de 1998 ? L'essentiel en l'occurrence est la défense des libertés publiques : celle, pour un Etat, de reconduire à la frontière les étrangers qui séjournent illégalement sur le territoire ; mais aussi celle des citoyens de contester les orientations et les pratiques gouvernementales. De ce point de vue, le coup de sang du ministre de l'intérieur est de mauvais augure.

Certes, il est excessif de qualifier de *« raciste »*, comme le font certains manifestants de Roissy, la pratique des reconduites à la frontière. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces éloignements forcés concernent des personnes qui ont joué le jeu de la « circulaire Chevènement » et ont été déboutés. Alors que des dizaines de milliers de sans-papiers vont être contraints de poursuivre leur vie clandestine en France, l'« affaire » de Roissy souligne l'impasse dans laquelle s'est placé le gouvernement. M. Chevènement serait bien avisé d'abandonner sa vision policière de l'histoire. On attend d'un ministre, fût-il de l'intérieur, qu'il se comporte en politique, défendant ses choix sur le terrain des idées et non pas à l'aide de fiches de police.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Elargir pour quelle Europe ?

L'ÉLARGISSEMENT est lancé. Mais l'Europe y est-elle prête, à l'Ouest comme à l'Est ? La série de grand-messes qui viennent de s'achever à Bruxelles, les 30 et 31 mars, par l'ouverture officielle de négociations avec six pays avaient un caractère incantatoire. Les grands discours vont se heurter désormais aux réalités politiques et économiques de pays qui ont encore un long chemin à parcourir pour se rapprocher des normes de l'Union.

Après l'effondrement du monde soviétique, l'élargissement a d'abord été affaire de morale. Bien d'autres considérations stratégiques sont venues, depuis, modifier les termes du débat. L'Allemagne se voit investie de nouvelles responsabilités en tant que plaque tournante de la construction européenne. La vision anglo-saxonne a consisté à traiter séparément la question du redressement économique de l'Est et son besoin de sécurité. Pour les Etats-Unis, pour Londres aussi, l'Union doit surtout avoir un rôle d'encadrement du grand marché libre et ouvert qu'ils appellent de leurs voeux.

L'enjeu, alors que s'ouvrent ces négociations, n'est plus de savoir comment on va s'y prendre pour intégrer les nouveaux pays, ni combien de temps cela va durer. Il est bien de définir une vision politique pour ce nouvel ensemble en gestation, d'orienter les politiques de l'Union européenne pour lui donner une cohérence et un horizon. C'est ce qu'a souligné le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, lors de la séance officielle qui réunissait, lundi 30 mars, les responsables des vingt-six pays engagés dans l'aventure. C'est, à sa manière, ce qu'a martelé le ministre polonais et historien Bronislaw Geremek, en rappelant que son pays n'était pas là pour jouer les épiciers mais pour participer pleinement à un projet politique commun.

Après une période initiale difficile, due à l'effondrement du réseau économique de l'ex-empire soviétique, le retour de la croissance dans les pays de l'Est a été suffisamment remarquable pour convaincre que leur intégration économique ne poserait pas, à terme, de problèmes insurmontables. Mais tout a un rythme. La restructuration des économies ne doit pas déstabiliser le tissu social. Le risque est grand qu'une adhésion prématurée ne constitue un choc insupportable dont le coût social serait à la charge des pays de l'Ouest, plus riches. L'Autriche et l'Allemagne, qui ont été parmi les plus chauds partisans de l'intégration, sont aussi les Etats où les pressions sont les plus fortes actuellement pour ne pas trop payer, pour éviter des déferlements de main-d'oeuvre sur leurs marchés du travail.

PRÉSERVER LA SOLIDARITÉ

A juste titre, les Espagnols et les Irlandais, qui ont bénéficié ces dernières années de fortes aides pour rattraper leur retard, estiment que la solidarité doit rester à la base du projet communautaire et que l'élargissement ne doit pas être un prétexte pour remettre en cause des mécanismes qui ont fait leurs preuves. L'attitude des Allemands, qui ont pris la tête d'un groupe de pays fermement décidés à réduire les transferts de ressources à l'intérieur de l'Union, laisse perplexe. On comprend qu'ils en aient assez de passer pour la vache à lait et que le coût de la remise à niveau des régions de l'ex-RDA leur pose problème. Mais la construction européenne ne se fera pas – surtout si l'on veut intégrer les pays de l'Est – en expliquant aux populations qu'on aura le beurre et l'argent du beurre. Dire qu'on fait l'élargissement en maintenant les recettes communautaires au plafond actuel de 1,27 % des produits intérieurs bruts *« est une insulte politique à nos partenaires »*, fulminait récemment à Madrid le secrétaire d'Etat espagnol aux affaires étrangères, Ramon De Miguel. *« L'Espagne a donné des leçons en matière budgétaire. S'il faut faire des économies, nous serons les premiers, mais il ne faut pas confondre rigueur et absence de générosité. »*

Le débat ne fait que commencer. Il est peu probable qu'il évolue de façon très positive jusqu'aux élections allemandes de septembre. Il souligne la faiblesse du projet politique. Le dernier élargissement, qui avait conduit à l'adhésion de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche, a ouvert plus de questions qu'il n'a apporté de réponses. Les nouvelles négociations s'ouvrent en fait dans une situation de grand flou. La crise provoquée par la Grèce et les chrétiens-démocrates européens avec la Turquie trace les contours incertains d'une Europe qui se définirait par la liberté des marchés et des valeurs chrétiennes. C'est bien peu pour une Union qui aspire à rassembler 350 millions d'habitants.

Ce serait le pire service à rendre à tous que de laisser miroiter aux démocraties de l'Est une intégration sur un projet aussi peu défini. Personne n'ose avouer l'ampleur des efforts que va représenter, pour ces démocraties, l'adaptation de leurs structures à celles de l'Ouest. Quarante années de communisme, les guerres, un passé fait de bouleversements incessants, tout cela laisse de lourdes traces. Si le business a connu un réel essor à l'Est, le fonctionnement de l'appareil d'Etat n'y évolue que très lentement. Un effort de formation considérable reste à faire pour permettre aux populations de s'adapter à ce nouvel environnement. On a un peu trop souvent pris l'habitude de considérer comme acquises des règles du jeu qui sont encore loin d'être assimilées.

UNE GARANTIE FINANCIÈRE

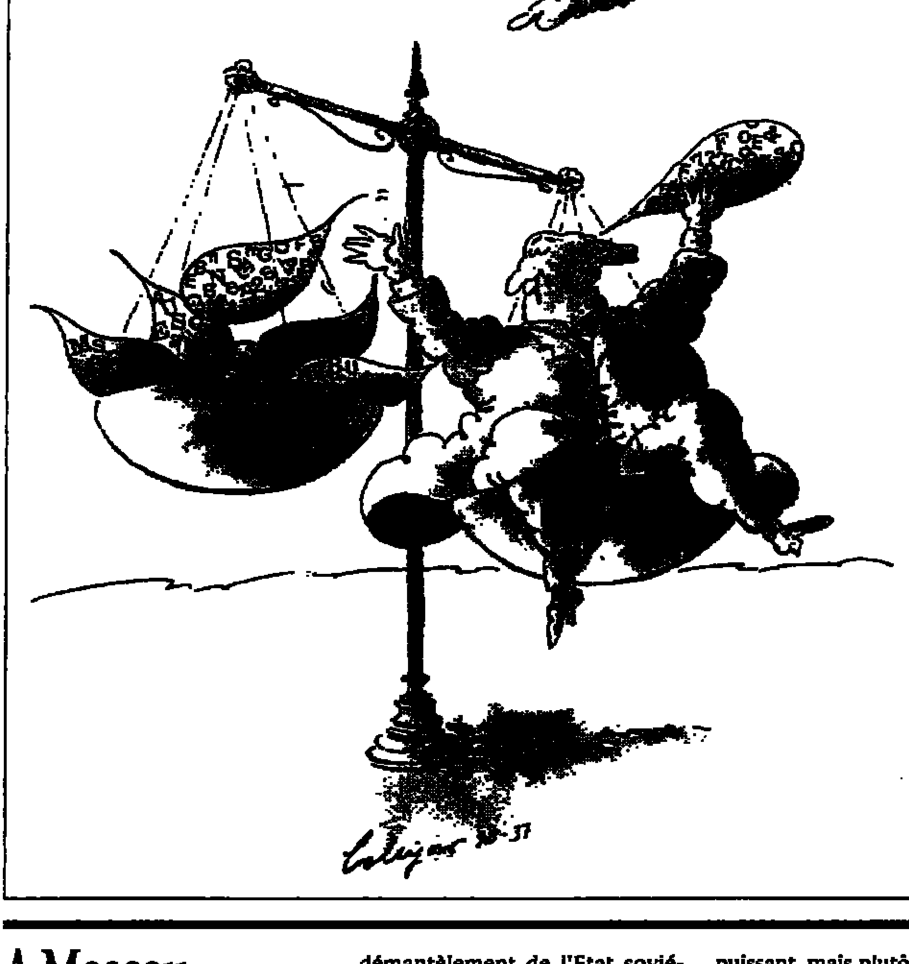
A défaut d'un véritable projet, nombre d'Européens de l'Est ne voient dans l'adhésion qu'une garantie financière pour ne pas retomber dans le chaos. Fiers de leurs indépendances retrouvées, ils exigeront le moment venu qu'on prenne en compte leur spécificité. Leurs gouvernements ont déjà fort à faire avec des mouvements radicaux, intégristes ou nationalistes, ou tout simplement avec le bon fonctionnement d'une démocratie. Cela pourrait poser des problèmes lors des négociations d'élargissement.

Quels compromis accepter sans mettre en danger l'Union ? Les Occidentaux vont devoir faire leurs choix. Ce serait plus facile s'ils savaient eux-mêmes où ils veulent en arriver. Il devient urgent d'avoir le courage de cette réflexion. Faut-il y associer les futurs membres de l'Union ? Certains l'ont demandé à Bruxelles, et il y a tout à gagner à ne pas paraître vouloir leur imposer une entreprise clés en main, comme le reproche Jacek Saryusz-Wolski, ancien secrétaire d'Etat aux affaires européennes de Pologne et vice-recteur du collège d'Europe à Varsovie.

Il s'agit, pour les nouvelles démocraties de l'Est, de sortir de l'isolement dans lequel elles se sont souvent senties replongées depuis l'éclatement de l'ex-empire soviétique. Et il s'agit d'éviter qu'elles ne soient tentées, une fois entrées dans la future Union, de remettre en cause des règles du jeu qu'elles n'auraient accepté que facticement. Les difficultés des élargissements passés, pas toujours bien acceptés par les populations, incitent en tout cas à la réflexion.

Henri de Bresson

L'avocat *par Calligaro*



IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Pourquoi modifier la marque du rugby ?

LUNDI à Colombes, Bergougnan a marqué, deux minutes avant la fin du match France-Angleterre de rugby, le seul drop-goal réussi cette saison dans le Tournoi des cinq nations. Cet exploit, qui a rapporté quatre points à la France, s'il est renouvelé la saison prochaine, ne vaudra plus subitement que trois points, c'est-à-dire la valeur d'un essai. Cette modification du règlement est généralement approuvée. Marquer un essai a toujours semblé plus méritoire et plus difficile que de marquer un drop. En réalité, le drop est un exploit difficile à réaliser. Entre 1896 et 1939, dans tous les matches internationaux disputés entre les cinq nations, il a été réussi 1 230 essais et... 92 drops !

Le drop est une récompense méritée. Il sanctionne à la fois un travail d'équipe efficace et un exploit personnel. Car il faut s'installer solidement dans le camp adverse, dominer un certain temps, fournir la balle au buteur dans d'excellentes conditions. Celui-ci doit montrer de la décision, du coup d'œil et du sang-froid. Certes, il y a des essais magnifiques qui ne rapporteront que trois points. Mais l'essai n'est pas toujours le résultat d'un effort collectif. Beaucoup sont dus à un coup de chance, beaucoup sont marqués à la suite d'un débat obscur et sans beauté. Les « jolis » essais sont rares. Modifier la marque du rugby en 1948 semble intempestif. Le jeu depuis la Grande Guerre n'a pas subi de transformation profonde. Le jeu défensif des troisièmes-lignes rend plus difficile la réussite d'un essai, mais plus encore peut-être la réussite d'un drop.

P.-H. Haedens
(3 avril 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

A Moscou, l'avenir appartient... au passé

Suite de la première page

Oh, certes, ces communistes russes, ce ne sont plus ces fiers-à-bras d'il y a seulement trois ans, ces cousins de province ivres de ressentiment qui pensaient pouvoir prendre leur revanche sur leur dissolution forcée d'août 1991, sur Boris Eltsine, sur Moscou-la-marchande qui ne connaît pas les larmes du peuple, sur le Prix Nobel Iossif Brodsky aussi, dont ils écrivaient à l'annonce de sa mort qu'il n'avait jamais été un écrivain russe, etc.

Les communistes ont donc été battus en juin 1996 grâce au brave général Lebed, et puis ils se sont attablés d'abord au Parlement, puis surtout dans ces provinces qu'ils connaissent bien et que Eltsine leur a abandonnées à dessein. S'ils ne sont pas encore à proprement parler rassasiés, les voilà tout au moins un peu apaisés, tout prêts à jouer désormais les faiseurs de rois au profit de celui des prétendants au trône qui leur offrira les plus larges perspectives. Tout en bénéficiant à fond de l'une des faces du processus de démantèlement de l'Etat soviétique – la constitution d'apanages territoriaux –, l'autre face – l'apparition de féodalités bancaires et industrielles verticales – étant plutôt la spécialité des « libéraux », les communistes ne se gêneront nullement pour appeler à la reconstitution d'un pouvoir fort, tout comme leurs homologues de la CEI prêchent déjà pour l'organisation d'un retour en bon ordre à une espèce d'Union soviétique partielle.

Il n'est pas jusqu'à la reprise d'une certaine croissance en Russie qui ne vienne conforter cet appel du passé, en permettant à l'Etat russe d'exprimer de plus en plus franchement la persistance de ses ambitions internes et externes, ambitions symbolisées par la politique constante depuis deux ans du général-colonel du KGB Evgueni Primakov à la tête de la diplomatie. Tel semble être le contexte véritable du grand chambardement gouvernemental qui vient de se produire au Kremlin.

Qu'il en ait été de part en part l'inspirateur, ou qu'il ait perdu un peu de terrain par rapport à ses ambitions initiales, c'est en tout cas le grand banquier Boris Berezovsky qui s'est exprimé le plus clairement et le plus vite sur la situation, se faisant interviewer un jour avant la chute du cabinet Tchernomyrdine sur sa propre chaîne de télévision, ORT, et redoublant par la suite de commentaires officieux. Il faut écouter attentivement Berezovsky, non pas tant parce qu'il est riche et puissant, mais plutôt parce que la révolution de 1989-1991 l'avait trouvé obscur chercheur en mathématiques appliquées à l'Académie des sciences, voué à rédiger les ouvrages d'un patron mieux doué que lui sous l'angle du paragraphe 5, la nationalité, tout comme son collègue Goussinsky gérait un petit théâtre en province, pour des raisons analogues.

AUTORITARISME DÉCENTRALISÉ

A la différence de Tchernomyrdine, ils n'ont pas reconverti une rente de situation socialiste, le monopole gazier, en une source inépuisable de profits privés, mais ont créé en quelques années de colossales fortunes par la combinaison de leur astuce, de leur soif de revanche et de leur connaissance des rouages d'un système qui les avait plus qu'à moitié exclus.

Le dos au mur, ils se battent, sachant que l'avenir appartient normalement... au passé, c'est-à-dire à une combinaison d'autoritarisme décentralisé à la base, dont la Biélorussie, Vladivostok ou l'isolat léniniste de Simbirsk, sur la Volga, donnent déjà quelque idée, et de populisme national au sommet, qu'il soit à dominante militaro-policière avec Lebed, collectiviste-antisémite avec les communistes ou cléricalo-affairiste avec le puissant maire de Moscou, Youri Loujkov.

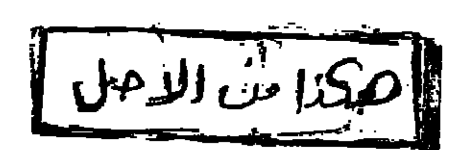
Brejnev, déjà en son temps, avait fait prévaloir une telle solution où la dévolution du pouvoir aux grands satrapes avait préparé le démantèlement ultérieur de l'Union soviétique, tandis qu'au centre le complexe militaro-industriel battait furieusement sur la grosse caisse patriotico-policière.

Et si Berezovsky a ses raisons de gros sous d'avoir voulu éliminer Tchernomyrdine autant que Tchoubaïs, il a aussi tout simplement raison de constater que ni l'un ni l'autre ne sont en aucune manière en mesure de remporter une élection présidentielle qui, à l'évidence, peut être imminente et laisser tout le legs controversé d'Eltsine entre les mains d'adversaires résolus.

Dans ces conditions, le choix d'un jeune banquier juif de province, qui ne doit rien à l'ancien régime pour incarner ce qui demeure des espoirs démocratiques et libéraux de la révolution de 1991, est parfaitement judicieux : quitte à sombrer sous les coups prévisibles du suffrage universel, aujourd'hui, et pour cause, favorable aux nostalgiques d'un ordre ancien qui paraît moins inhumain avec le temps, autant le faire avec panache et sous un drapeau facile à identifier.

Si tel est bien le raisonnement que tient Boris Abramovitch à travers un tsar valétudinaire et sa charmante fille quelque peu désorientée, il faut lui reconnaître le privilège de la cohérence et du courage, celui de ceux qui ne sont jamais assurés de demeurer puissants toute leur vie.

Alexandre Adler pour Le Monde



La révolution de l'euro peut en cacher une autre

par Alain Minc

L'EURO désormais arrivé, le débat européen a perdu toute vivacité. Les sceptiques se fatiguent à mener des batailles d'arrière-garde sur le thème : la monnaie unique, fossoyeur de l'emploi. Les fédéralistes ont baissé pavillon et n'osent plus rêver de l'engrenage vertueux : à monnaie fédérale, pouvoir politique fédéral. Les tenants du primat du politique et les nostalgiques d'une approche confédérale font des moulinets avec le conseil de l'euro, pur sabre de bois destiné à flatter l'ego des gouvernements. Il ne faut pourtant pas être un marxiste de la première heure, acharné au primat des infrastructures, pour deviner qu'une révolution de l'ampleur de l'euro aura, *volens nolens*, des conséquences institutionnelles majeures, pour l'instant sous-estimées ou tues.

A l'échelle de l'« *Euroland* », suivant la terminologie des non-européens, ce n'est pas un pouvoir fédéral qui s'affirmera face à la Banque centrale, mais un contre-pouvoir fédéral, en l'occurrence le Parlement européen. Les perspectives de l'élargissement, l'étiolement du tonus fédéraliste, y compris chez les militants de la première heure, tels les Allemands, l'enlisement de la machinerie bruxelloise : autant d'obstacles irréversibles à l'affermissement d'un pouvoir politique centralisé.

Mais la nature politique a, elle aussi, horreur du vide. Le jaillissement de la Banque centrale, l'autonomisation, peut-être un jour, des pouvoirs « *anticoncentration* » de la Commission en une « *Federal Trade Commission* » européenne, l'affirmation de la Cour de Luxembourg, appelleront un contre-pouvoir. Le Parlement s'érigera en porte-parole de l'opinion européenne et, de droit ou de fait, il s'imposera, d'auditions en motions, de résolutions en pressions, comme interlocuteur légitime d'organismes supra-nationaux dont l'essence technocratique constituera le talon d'Achille.

Les Etats centralisés s'affaibliront et la prime ira à des entités de cinq à quinze millions d'habitants, suffisamment restreintes pour que l'aspiration à l'identité puisse s'y exprimer et le contrat social y être encore légitime

Les modèles fédéral et confédéral ne représentent pas, de toute éternité, les seules solutions alternatives institutionnelles, substituts intangibles, dans l'ordre politique, de l'homme et de la femme dans l'ordre naturel... C'est un tout autre système que l'Europe, après l'euro, va inventer : des autorités de type fédéral nommées, donc sans légitimité électorale, avec, face à elles, un Parlement qui arguera, lui, de son origine démocratique et des aspirations de l'opinion pour jouer au contre-pouvoir, sous l'œil d'un conseil européen sans énergie et sans allant.

Ce n'est pas une organisation rangée comme un jardin à la française qui se met en place. Aussi appellera-t-elle des réflexions aujourd'hui en jachère : si le Parlement prend de l'épaisseur, ne faut-il pas accompagner son ascension d'un mode de scrutin qui fasse de son élection autre chose que le sondage grandeur nature auquel s'assimile la proportionnelle nationale ? Si l'Assemblée de Strasbourg doit progressivement s'affirmer en regard de la Banque centrale, ne serait-il pas légitime, un jour lointain, qu'elle confirme son directoire, comme aux Etats-Unis le Sénat confirme le choix des membres de la Réserve fédérale ? Une fois la banque en place, une dynamique s'imposera, sous peine d'un tête-à-tête exclusif et dangereux entre celle-ci et une opinion insaisissable et privée de canaux d'expression : aux parlementaires européens de se glisser avec intelligence dans cette partie !

Autre évolution institutionnelle, à long terme encore plus bouleversante : à l'intérieur de « *l'Euroland* », la compétition va se déplacer, chacun le sait, des seules entreprises aux systèmes socio-économiques. Les capitaux, les investissements financiers, et demain les hommes iront là où l'espace sera le plus attractif et le plus harmonieux. Ce ne sera plus une simple affaire de coûts du travail et de niveaux de salaires, mais de système éducatif, de capacité d'innovation, de fiscalité individuelle, de protection sociale et surtout d'air du temps, d'atmosphère, de psychologie collective.

La réussite de la Catalogne, l'essor de la Bavière, l'émergence de l'Ecosse, le renforcement du Piémont et de la Lombardie préfigurent cette évolution. Dans cet espace unifié de trois cent millions d'habitants, les Etats centralisés s'affaibliront et la prime ira à des entités de cinq à quinze millions d'habitants, suffisamment restreintes pour que l'aspiration à l'identité puisse s'y exprimer et le contrat social y être encore légitime.

Un Etat fédéral comme l'Allemagne possède la souplesse de structures requise pour tirer le meilleur parti de cette évolution, de même que l'Espagne, avec ses autonomies provinciales, ou une Italie qui va vers un semi-fédéralisme. De ce point de vue, la révolution « blairiste » tombe à point, avec l'abandon, de la part d'un Etat encore plus centralisé que la France, de pans de souveraineté au profit de l'Ecosse et du pays de Galles. Sans que la dynamique européenne y ait joué le moindre rôle – *horesco referens* pour le Royaume-Uni –, celui-ci est en train de s'outiller sur le plan institutionnel de façon à tirer le meilleur parti de la concurrence entre grandes régions.

La France est, de ce point de vue, la plus mal armée, trop grande et trop petite, divisée en régions minimales, écrasée par six niveaux d'administration. A long terme, les solidarités fondamentales, les mécanismes de redistribution, ne conserveront de légitimité qu'à l'échelle des « *euro-régions* », avec simplement des règles de péréquation et de transfert au niveau national. A l'étroit dans sa structure présente, la Bretagne s'est pourtant affirmée comme une Catalogne française : un meilleur taux de croissance, un moindre chômage, une plus grande ouverture au monde, sans oublier – ce qui n'est peut-être pas sans lien – un vote Front national plus faible qu'ailleurs. Il n'est pas difficile d'imaginer comment, réunissant Bretagne et Pays de la Loire, jouant un rôle en matière d'éducation, de recherche, d'Etat-providence, une « Grande Bretagne » pourrait s'affirmer dans la nouvelle partie européenne qui s'annonce.

Confite dans ses débats intérieurs et prisonnière de son corporatisme, la classe politique française se situe à des années-lumière de telles réflexions. Mais les vieilles évidences sur l'inadaptation des structures françaises à l'Europe ont pu résister quarante ans à la pression de la réalité ; le *statu quo* pourrait certes, en théorie, continuer à prévaloir dans l'espace euro, mais ce sera au prix d'une baisse de notre pouvoir d'achat relatif et de l'emploi.

Car telle sera désormais la sanction, puisque les faux-fuyants auront disparu ; l'inadaptation institutionnelle deviendra une forme, comme une autre, de non-compétitivité. Elle connaîtra donc la punition classique : un appauvrissement collectif.

Une révolution peut en cacher une autre. Ce sont nos institutions, européennes, nationales, locales, que l'euro va secouer bien davantage que les entreprises : celles-ci avaient essayé d'anticiper l'avenir alors que, par tropisme, les premières se sont acharnées à le refuser. A elles de connaître désormais les embruns du réel.

Alain Minc *est président d'AM Conseil.*

Un point de vue protestant sur le clonage humain

par Denis Müller

COMME éthicien protestant, collaborant depuis des années avec des collègues français sur un plan aussi bien œcuménique qu'interdisciplinaire, j'ai été particulièrement intéressé et interpellé par les analyses que le généticien Axel Kahn consacre dans son très bel ouvrage, *Copies conformes*, à la position des Eglises et des théologiens face au défi posé par l'éventualité du clonage humain.

M. Kahn se fonde avant tout sur le rapport et les recommandations de la Commission consultative américaine de bioéthique, parus en juin 1997, pour clarifier la position des Eglises chrétiennes et des autres religions monothéistes face au clonage humain. Il constate qu'aux Etats-Unis au moins les religions sont divisées.

Cela paraît assez clair, en effet, si l'on compare la position générale du Vatican, totalement hostile à l'idée du clonage humain, à certaines affirmations très libérales émanant de quelques théologiens protestants et juifs. Mais on pourrait croire, à tort, en lisant le rapport américain, que l'éthique protestante dans son ensemble serait plutôt favorable au clonage humain, au nom de la liberté de la recherche et des progrès thérapeutiques à venir. D'autres éthiciens protestants américains ont adopté une attitude beaucoup plus critique. Mon propos n'est pas ici de rendre compte des positions officielles des Eglises protestantes ou des avis émis par mes collègues protestants au sujet du clonage humain. Je me contenterai d'apporter mon modeste mais total soutien, d'un point de vue à la fois éthique, anthropologique et théologique, à la thèse centrale défendue avec brio par Axel Kahn, tout en étant assez certain que beaucoup d'éthiciens protestants francophones et européens sont d'un avis très semblable au mien.

Pour Axel Kahn, comme pour le Comité consultatif national d'éthique, l'éventualité du clonage humain contrevient, du point de vue strictement éthique, à la dignité de la personne humaine. Il le démontre de manière rigoureuse, notamment par sa réfutation probante de la comparaison entre les vrais jumeaux, ou jumeaux monozygotes, et le couple étrange que constitueraient des clonés. Le décalage temporel inéluctable, dans le cadre du clonage humain, représenterait en effet un déplacement gigantesque, sous un angle anthropologique, psychologique et symbolique. Or une telle intrusion dans les droits de la personne humaine serait la résultante assez effarante d'une volonté narcissique d'autoreproduction.

L'éthique, comme nous l'ont montré de manière admirable le philosophe protestant Paul Ricœur et le penseur juif Emmanuel Lévinas, passe par le respect inconditionnel de l'altérité d'autrui, et donc par le refus d'enserrer la relation *en* le soi et l'autre dans une logique du même (qui serait tout à fait contraire, ajouterons-nous d'un point de vue théologique, à une saine compréhension de notre vocation de créatures de Dieu). Axel Kahn l'a fort bien compris, qui souligne, dans un passage-clé de son ouvrage, que vouloir satisfaire son désir d'enfant par le moyen d'un clonage reviendrait à une « *perversion narcissique* », totalement oublieuse de l'ouverture vers l'autre et de l'acceptation de l'autre.

On voit dès lors avec une grande netteté ce qui distingue le fantasme du clonage humain, appliqué à la procréation, des formes aujourd'hui acceptées d'assistance médicale à la procréation. Même dans l'insémination artificielle avec donneur (IAD), que l'éthique protestante a su accompagner de manière critique plutôt que de la refuser à la manière catégorique du magistère catholique romain, la prise en compte de l'altérité demeure préservée et même, si l'on ose dire, redoublée par l'altérité et par l'anonymat du donneur de sperme (c'est pourquoi l'éthique protestante, plus attentive au projet du couple stérile, n'a jamais suivi le discours catholique officiel dénonçant ici une forme d'adultère).

Avec le clonage humain, on entrerait dans le règne de la « *création de soi par soi* », non au sens positif qu'Henri Bergson avait donné à la durée, dans *L'Evolution créatrice*, mais au sens d'une reproduction égoïste de soi, déguisée sous un altruisme hypocrite.

L'éthique protestante n'a rien d'une morale obscurantiste, hostile aux développements scientifiques. Il ne s'agit pas, de notre point de vue, d'adopter une position de méfiance envers la science, mais de discerner ce qui relève d'une intention éthique acceptable, respectueuse de la liberté individuelle, de la justice sociale et de la dignité des personnes et ce qui relève d'une confusion anthropologique, psychologique et spirituelle. Dans le cas spécifique du clonage humain, un tel discernement paraît urgent.

L'éthique protestante, sans nul doute, ne saurait accepter « *l'instrumentalisation de l'homme par l'homme* » qui s'annonce dans l'éventuel projet du clonage humain. Elle doit donc, une fois de plus, choisir son camp, n'en déplaise à certains éditorialistes prestigieux de la revue *Nature*.

Denis Müller *est professeur d'éthique à la faculté de théologie protestante de l'université de Lausanne et président de l'Institut romand d'éthique (Genève).*

EMPLOI Fin février 1998, l'emploi intérimaire a occupé 409 573 personnes, contre 376 142 fin janvier, selon les statistiques publiées, mercredi 1er avril, par l'Unedic. En 1997 l'intérim a représenté les deux tiers des créations d'emplois (120 000 sur 189 600). ● MAJORITAIREMENT féminin et tertiaire dans les années 70, l'intérim est désormais majoritairement masculin (72 %) et concerne surtout l'industrie (53 %) et le BTP (20 %). ● L'AUTOMOBILE fait appel de façon massive à l'intérim qui y devient *« un outil structurel de gestion des ressources humaines »*, selon une étude du Centre d'études de l'emploi. ● LA FLEXIBILITÉ de la production explique l'intérêt des entreprises pour la main-d'œuvre temporaire. ● LA PRÉCARITÉ des salariés augmente, mais le travail temporaire présente aussi des avantages de disponibilité, en particulier pour l'éducation des enfants.

Manpower et Adecco sont devenus les premiers employeurs privés en France

Les deux sociétés de travail temporaire emploient chacune environ 400 000 personnes. Les deux tiers des emplois créés en 1997 l'ont été dans l'intérim. Ce type d'embauche est devenu structurel. Les entreprises y ont de plus en plus recours comme volant de flexibilité de main-d'œuvre

ALORS QUE Manpower est déjà le premier employeur aux Etats-Unis, le secteur du travail intérimaire a connu un tel développement en France en 1997 que ce secteur devient, dans l'Hexagone, le principal employeur privé. La décision prise par l'Unedic fin 1997 de publier désormais une note mensuelle consacrée exclusivement à l'*« emploi dans l'intérim »* est révélatrice. *« L'évolution de l'intérim est devenue une donnée majeure dans l'évolution de l'emploi »*, explique Philippe Cunéo, directeur des études statistiques de l'Unedic.

Les chiffres donnés par le régime d'assurance-chômage et par le ministère du travail sont impressionnants. Fin février 1998, l'emploi intérimaire a occupé 409 573 personnes, contre 376 142 fin janvier. L'année 1997 a été celle de tous les records : Il s'est conclu 8 363 701 contrats intérimaires. La moyenne d'une mission étant de deux semaines, on estime que l'intérim correspond à 358 834 emplois à plein temps (290 722 en 1996). Sachant qu'un intérimaire effectue en moyenne cinq missions par an, le ministère du travail avait estimé que les 6,7 millions de contrats signés en 1996 avaient concerné 1,2 million de personnes. Si ce ratio reste exact, les 8,36 millions de contrats conclus en 1997 concernent environ 1,67 million de personnes. La société Adecco, leader suisse du secteur, ayant un peu plus de 24 % du marché et son concurrent américain Manpower 22 %, ces entreprises emploient donc chacune environ 400 000 personnes : certaines durant quelques jours, d'autres quasiment à plein temps. Elles sont donc devenues les principaux employeurs de France après l'Etat, loin devant La Poste (310 000 emplois) et le groupe Générale des eaux, considéré comme la première entreprise privée (223 000 salariés).

FLUX TENDUS

Le développement de l'intérim occupe une place essentielle dans les créations d'emplois. Selon les statistiques de l'Unedic, 189 600 emplois ont été créés en 1997, soit une progression de 1,4 %. Mais sur ce nombre, 120 000 sont des emplois intérimaires. En 1997, on peut donc dire que l'intérim a représenté les deux tiers des créations d'emplois. Le phénomène est tel qu'il brouille les repères traditionnels. Si l'on s'en tient aux statistiques, l'industrie a perdu 37 300 emplois en 1997 (– 1 %), le BTP 34 000 (– 3 %) alors que le tertiaire a progressé (+ 261 200 emplois, + 2,9 %). Mais sachant que l'augmentation du tertiaire est essentiellement due aux emplois dans l'intérim (+ 100 000) et que ces salariés sont employés par des sociétés de travail temporaire pour des missions qui s'effectuent majoritairement dans l'industrie (60 000) et le BTP (20 000), les statistiques sont trompeuses. *« Si les missions d'intérim étaient réaffectées dans les secteurs où elles s'exercent, le bilan sectoriel serait fortement modifié : l'industrie serait créatrice d'emplois et le recul de la construction serait fortement atténué »*, note l'Unedic.

Progression de l'intérim en 1997

TAUX DE CROISSANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

INDUSTRIE AUTOMOBILE	89.0
IND. DES BIENS INTERMÉDIAIRES	67.9
ÉDUCATION, SANTÉ, ACTION SOCIALE	64.2
IND. DES BIENS DE CONSOMMATION	58.1
TRANSPORTS	57.9
IND. DES BIENS D'ÉQUIPEMENT	56.5
SERVICES AUX PARTICULIERS	51.1
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	44.3
ACTIVITÉS FINANCIÈRES	42.3
COMMERCE	41.9
SERVICES AUX ENTREPRISES	40.8
CONSTRUCTION	30.7
ADMINISTRATION	27.8
ÉNERGIE	22.0
IND. AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	20.7

Source : Unedic

55 % des intérimaires travaillent dans l'industrie, qui n'occupe pourtant que 27,7 % des salariés. Les principales utilisatrices sont les industries intermédiaires.

L'intérim n'est plus une force d'appoint. *« Lors de la reprise économique de 1994, les effets sur l'emploi de la reprise de l'activité se sont fait sentir au bout de trois trimestres. Si tel avait été le cas en 1997, on aurait dû voir l'emploi progresser dans l'industrie à partir du troisième trimestre, ce qui ne s'est pas produit »*, analyse Philippe Cunéo. Tristan d'Avezac, responsable des affaires économiques au Promatt, le syndicat professionnel, le confirme : *« L'intérim est davantage structurel que conjoncturel. C'est pour cela que le retournement de conjoncture de 1996 s'est traduit par une baisse de seulement 5 % des missions contre 17 % lors du retournement de 1993. Cela tient au développement de la flexibilité et de la production en flux tendus dans l'industrie et au fait que l'intérim n'est plus utilisé seulement par les grandes entreprises mais l'est désormais également par les PME et les artisans. »*

L'intérim structure donc l'emploi industriel. Majoritairement féminin et tertiaire dans les années 70, l'intérim est désormais majoritairement masculin (72 %) et concerne surout l'industrie (53 %) et le BTP (20 %). Si la flexibilité de la production explique en partie l'intérêt des entreprises pour la main-d'oeuvre temporaire, l'intérim doit aussi son succès à son environnement social. Le coût, plus élevé pour l'utilisateur – environ le double du salaire de base – est compensé par plusieurs phénomènes. Mettre fin à des contrats d'intérim est évidemment plus facile que faire un plan social. Si, parfois, des syndicats revendiquent l'intégration d'intérimaires, on n'en a jamais vu faire grève contre des fins de mission. Par ailleurs, alors que les embauches ne sont pas toujours bien vues par les actionnaires, ceux-ci ne voient pas les dépenses d'intérim qui relèvent en général de la direction des achats et non de celle des ressources humaines. Enfin, en cas d'accidents du travail, ceux-ci sont pris en charge par la société d'intérim et non par l'entreprise utilisatrice.

C'est pourquoi, malgré une amélioration très nette de la protection sociale des intérimaires et des efforts reconnus par les syndicats en matière de formation professionnelle, ce secteur reste soumis à de vives critiques. Dans l'ouvrage *Précarisation sociale, travail et santé* (Editions Iresco-CNRS, 1997), plusieurs chercheurs démontrent que les ouvriers intérimaires ont trois fois plus d'accidents du travail que les autres et que l'intérim échappe très souvent à la surveillance médicale. Si la croissance se prolonge la part de l'intérim devrait se limiter relativement mais le phénomène perdurera : il est devenu structurel.

Frédéric Lemaître

Le travail « temporaire » est désormais permanent dans l'automobile

DANS L'AUTOMOBILE, l'intérim *« devient un outil structurel de gestion des ressources humaines »*. Telle est la conclusion d'Armelle Gorgeu et René Mathieu, deux chercheurs du Centre d'études de l'emploi (CEE) dont la recherche vient d'être publiée dans un document intitulé « Filière automobile : intérim et flexibilité ». Durant deux ans, ceux-ci ont enquêté dans trente-six établissements de la filière automobile du nord et de l'est de la France, tant chez les constructeurs que chez leurs sous-traitants. Le recours à l'intérim y est banal. *« Il est courant de trouver à certains moments, dans une usine fournisseur, autant de personnel intérimaire que de personnel productif fixe. Cependant les constructeurs et équipementiers entretiennent fréquemment un volant "permanent" d'intérimaires, même en cas de baisse du marché. Celui-ci peut dépasser 10 % des effectifs »*, notent-ils.

Si le caractère saisonnier du marché automobile et les sorties de nouveaux véhicules expliquent les fluctuations de l'intérim, celui-ci *« est partie prenante de la production au plus juste qui se diffuse dans l'ensemble de la filière »*. Cause et conséquence des livraisons de pièces « juste à temps », l'intérim est tellement intégré dans la production qu'on en vient à se demander s'il s'agit encore de flexibilité externe. Les usines se constituent un vivier de jeunes intérimaires, qualifiés, qu'elles rappellent quand besoin est. *« Il est fréquent de trouver un personnel intérimaire ayant au moins deux ans d'ancienneté dans les usines de la filière. »*

Pour un jeune, la situation reste précaire mais il n'a pas le choix. *« L'intérim est devenu le seul canal de recrutement pour le personnel de production »*, écrivent les chercheurs. Pour les directions, la solution n'a – quasiment – que des avantages. Les intérimaires ont *« une intensité de travail supérieure à celle du personnel permanent »*. Plus jeunes, souvent mieux scolarisés, plus polyvalents, payés au SMIC quels que soient leurs diplômes, non syndiqués, jamais malades ou immédiatement remplacés... les intérimaires n'ont, pour l'entreprise utilisatrice, que des *« qualités »*, ce qui *« déstabilise »* les ouvriers non qualifiés en contrat à durée indéterminée.

Pour les chercheurs, l'intérim procède d'une double sous-traitance. Non seulement les constructeurs sous-traitent une partie de plus en plus importante de leur production, mais leurs sous-traitants recourent massivement à l'intérim (sa part atteint 50 % chez les fournisseurs contre 15 % chez les constructeurs). Pour Mme Gorgeu et M. Mathieu, *« il y a donc une double externalisation. On voit mal comment elle n'entraînerait pas une précarisation accrue, avec son cortège d'exclusion, de paupérisation, de "suraccidentalité", de détérioration de la santé »*.

F. Le.

Nelly, secrétaire heureuse, faute de mieux

ÂGÉE de trente-sept ans, Nelly est intérimaire depuis dix ans. En partie par choix. Certes, si l'entreprise informatique qui l'avait embauchée en 1983 comme assistante de direction n'avait pas mis la clé sous la porte deux ans plus tard, elle serait satisfaite d'être encore aujourd'hui en contrat à durée indéterminée. Mais, après deux ans de chômage, de stage de formation et la naissance son fils, l'intérim lui est apparu, en 1988, comme une bonne solution. *« C'etait un peu l'aventure. La comptabilité ne m'intéressait plus. Je préférais être secrétaire et j'avais besoin d'une expérience professionnelle »*, explique-t-elle.

En 1991, son expérience d'intérimaire aurait pu prendre fin : comme une entreprise dans laquelle elle travaille lui propose un contrat à durée indéterminée, Nelly devient *« employée de bureau »*. Trois ans plus tard, le scénario se répète : le poste de Nelly est supprimé en octobre. Ses demandes d'emploi ne recevant même pas de réponse, Nelly pousse la porte de Manpower. Dès novembre, l'agence lui trouve une mission, puis une deuxième, une troisième... En un an, Nelly travaillera dans quatre entreprises différentes.

Enfin, en 1995, Helbul, une société d'électricité générale, a besoin d'elle, chaque mois, du 15 au 30, pour faire les factures. Encore aujourd'hui, Nelly travaille tous les mois pour cette entreprise où elle se sent chez elle. *« Quand je suis malade, la direction prend de mes nouvelles »*, remarque-t-elle. Pour compléter ses revenus, Nelly téléphone à son agence d'intérim pour qu'elle lui trouve une mission la première quinzaine : *« En moyenne, je travaille une semaine à dix jours. A la fin du mois, je ne suis pas perdante. »*

La précarité ? Nelly ne semble pas la subir : *« L'entreprise a besoin de moi. Elle n'a pas le temps de former quelqu'un d'autre alors que Manpower m'a payé un stage d'informatique. En fait, je suis sûre d'avoir du travail le mois suivant. »* Ce mois-ci, l'entreprise aurait bien aimé l'employer avant le 15 car l'autre secrétaire est en vacances. Mais Nelly a refusé : *« J'avais prévu de prendre une semaine de vacances avec mes enfants. Je ne veux pas les sacrifier »*, explique-t-elle. Ne se plaignant pas de sa situation, recommandant même aux jeunes d'être intérimaires s'ils n'ont pas de travail, Nelly aimerait, *« bien sûr »*, avoir un contrat à durée indéterminée à plein temps. Mais il ne lui est pas venu à l'idée de proposer à son employeur régulier de l'embaucher à mi-temps.

F. Le

Eurocopter instaurera la semaine de 35 heures dès 1999

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Après six mois de négociations, un accord sur la réduction du temps de travail à 35 heures a été signé, mercredi 1er avril, chez Eurocopter, qui emploie 5 800 salariés, 800 à la Courneuve (Seine-Saint-Denis) et 5 000 à Marignane (Bouches-du-Rhône).

Le fabricant franco-allemand d'hélicoptères est le plus gros employeur privé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Signé par les syndicats FO, CFE-CGC, CFDT et CFTC, l'accord a été repoussé par les militants de la CGT – troisième organisation en importance derrière FO et la CGC –, consultés mercredi matin. Il prévoit le passage à 36 heures le 1er janvier 1998 et à 35 heures le 1er janvier 1999. Ce temps de travail annualisé permettra de parvenir à une alternance de semaines de 4 jours et de 5 jours en 1998, et à des semaines de 4 jours à partir du 1er janvier 1999. Les heures perdues seront compensées à 60 % et 360 embauches en contrats à durée indéterminée sont prévues (6 % des effectifs) durant la même période.

Pour survivre dans un contexte économique défavorable, Eurocopter avait mis au point en janvier 1996 un accord de passage à 36 heures pour deux ans. Cette réduction du temps de travail était alors, indique la CFE-CGC, *« défensive »*. Compensée à 40 %, elle était avant tout destinée à éviter les licenciements secs. Signé par les mêmes organisations syndicales, contesté par la même CGT, ce plan arrivait à son terme en mars 1998. Le gouvernement ayant, à l'automne 1997, lancé son projet de loi sur les 35 heures, les interlocuteurs d'Eurocopter décidèrent d'anticiper, pour ne pas revenir aux 37 heures avant de redescendre aux 35. Entre-temps, les carnets de commandes du premier hélicoptériste mondial ont recommencé à se remplir, l'entreprise tourne à plein, de même que les nombreux sous-traitants auxquels elle fait appel.

Force Ouvrière estime que l'amélioration de la compensation, de 40 % à 60 %, prévue par l'accord est appréciable, tout comme le geste fait en direction de ceux qui gagnent moins de 10 000 francs : la couverture des heures manquantes sera pour eux de 92 %.

« CARACTÈRE INNOVANT »

L'ouverture de négociations salariales dès le 2 avril rassure une organisation qui affirme que les salariés préfèrent en général les augmentations de salaires à la diminution du temps de travail. La CGC-CFE salue le *« caractère innovant »* de l'accord et se félicite de la réussite de *« négociations à froid »*. La CFDT se dit fidèle à sa stratégie confédérale d'échanger du temps de travail contre de l'embauche.

Le secrétaire de la CGT explique la non-signature de son syndicat, *« malgré de bons éléments dans l'accord »*, par un refus radical de l'annualisation. Selon lui, si un calendrier est bien fixé pour les deux ans à venir, indiquant déjà quels seront les vendredis travaillés, rien ne dit ce qui arrivera après ces deux années : l'annualisation pourrait alors produire des effets douloureux. D'autant que le travail volontaire en équipe du mercredi au samedi – *« sans que leur nombre puisse excéder 15 % des effectifs de chaque catégorie de personnel »*, précise le texte – ouvre la porte à cette flexibilité redoutée. De plus, ce syndicat estime que la compensation aurait dû être de 100 %. Enfin, ses représentants dans les catégories salariales supérieures condamnent *« le "badgeage" des cadres et de l'ensemble des personnels »*, obligatoire à partir de 1999. Il s'agit pour l'UGICT-CGT d'une volonté de contrôle des ingénieurs, cadres et techniciens, qui représentent 1 200 personnes sur le site de Marignane.

Michel Samson

Les téléviseurs américains Zenith sont menacés de dépôt de bilan

LE FABRICANT américain de téléviseurs et de magnétoscopes Zenith Electronics vit peut-être ses dernières semaines. A l'occasion de la publication, mercredi 1er avril, des résultats 1997, ses auditeurs ont souligné qu'*« il existe des doutes substantiels sur* [sa] *capacité à poursuivre ses activités »*. La direction du groupe a elle-même indiqué que, si elle ne bénéficie pas rapidement d'un apport d'argent frais de la part de son principal actionnaire, le groupe sud-coréen LG Group, elle pourrait être contrainte de déposer le bilan.

En 1997, Zenith Electronics a vu ses pertes se creuser à 299,4 millions de dollars (1,85 milliard de francs), contre 178 millions de dollars en 1996. Créé voilà 80 ans, le groupe est en déficit quasiment tous les ans depuis 1985. Dominé sur son marché national par RCA (filiale du français Thomson Multimédia) et par Magnavox (Philips), Zenith Electronics a vu en 1997 ses ventes baisser de 9,3 % à 1,17 milliard de dollars.

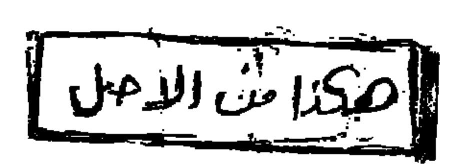
« Le montant des pertes souligne la nécessité de changements fondamentaux et profonds », a indiqué Jeffrey Gannon, PDG de Zenith Electronics depuis janvier. M. Gannon – troisième PDG du groupe en l'espace de deux ans – prévoit de présenter un plan de restructuration d'ici à fin juin. A ce stade, il a simplement prévenu que celui-ci comportera des ventes d'actifs et des suppressions d'emplois.

En 1997, Zenith Electronics a déjà réduit de 28 % ses effectifs, les ramenant à 11 400 personnes (dont 7 500 au Mexique). En 1989, pour couvrir les pertes accusées par son activité téléviseurs, le groupe avait été amené à vendre ses ordinateurs personnels au groupe français Bull.

Mais M. Gannon a prévenu que Zenith Electronics aura besoin de liquidités s'il veut pouvoir aller au terme de l'année 1998. Le groupe estime qu'il dispose actuellement de moyens suffisants pour « tenir » jusqu'à fin juin.

L'une des interrogations des analystes financiers porte sur la capacité de LG Group, qui détient 55 % de son capital depuis juillet 1995, à *lui* apporter des moyens supplémentaires alors que lui-même est lourdement endetté et affecté par la crise financière qui touche la Corée du Sud. Le plan de restructuration envisagé par M. Gannon pourrait inclure un appel à de nouveaux investisseurs.

Philippe Le Cœur



Affectée par les faillites et les scandales, la place financière nippone entame sa révolution

Les premières mesures du « Big Bang » annoncé par M. Hashimoto en 1996 entrent en vigueur

Même si la Bourse de Tokyo a perdu plus de 5 % au cours des deux dernières séances, depuis le 1er avril, les premières mesures de la réforme du système financier, baptisée « Big Bang », sont entrées en vigueur. Destinées à redonner à Tokyo son rôle de place financière internationale, elles vont progressivement bouleverser le paysage financier nippon en ouvrant le marché aux étrangers et en augmentant la concurrence.

TOKYO
de notre correspondant

Alors que la Bourse de Tokyo, affectée par la faiblesse de la conjoncture, a abandonné plus de 5 % au cours des deux premières séances de l'année fiscale (1er et 2 avril), la place financière japonaise entame sa révolution. La fermeture, le 31 mars, de la quatrième maison de titres nippone, Yamaichi, organisme centenaire qui a volontairement cessé ses activités depuis le 24 novembre, est présentée comme le symbole d'une ère qui s'achève.

Depuis le 1er avril, les premières grandes mesures de réforme du système financier – baptisé « Big Bang » par référence à la déréglementation intervenue en Grande-Bretagne en 1986 – sont entrées en vigueur. Une analogie trompeuse car, ici, la réforme est étalée dans le temps (à horizon 2001) et elle est moins orchestrée par le secteur privé que par le gouvernement.

CONCURRENCE EXACERBÉE

Ces mesures n'en vont pas moins progressivement bouleverser le paysage financier nippon, en ouvrant des perspectives nouvelles aux intervenants étrangers. Elles vont aussi exacerber la concurrence entre les organismes financiers nationaux et, depuis des semaines, la presse spécule sur ceux qui seront emportés dans cette bataille où ils jouent leur survie.

Destiné à redonner à Tokyo son rôle de place financière internationale, le « Big Bang », annoncé par le premier ministre Hashimoto en novembre 1996, a pour objectif d'élargir les choix des investisseurs et des emprunteurs, de contraindre des établissements financiers peu compétitifs à se moderniser sous la contrainte de la concurrence et de garantir la transparence des transactions.

Parmi les mesures entrées en vigueur le 1er avril (plus grande autonomie de la Banque du Japon, libéralisation des transactions de courtage), la déréglementation du système des changes est le signe le plus tangible que le « Big Bang » a commencé. Cette mesure ouvre en effet à l'offensive des organismes financiers étrangers le marché de l'épargne individuelle nippone : un pactole de 1 200 000 milliards de yens, soit 60 000 milliards de francs.

La grande inconnue, écrit le *Nihon Keizai*, quotidien des milieux d'affaires, est la réaction du public. Les Japonais, échaudés par la bulle spéculative et ses retombées, sont réticents à prendre des risques. Leur comportement a été façonné par un système de rémunération faible mais longtemps stable en raison d'une concurrence limitée entre les établissements. Les dépôts en épargne ordinaire (liquides ou quasi liquides) représentent 80 % de l'épargne individuelle (18 % étant placés en actions ou obligations contre 40 % aux Etats-Unis).

Il n'y a rien de culturel dans le comportement de l'épargnant nippon : il avait simplement moins de choix (produits peu variés, marché peu transparent, restrictions à l'accès des organismes étrangers). Cette gestion disciplinée de l'épargne nationale sous la houlette du ministère des finances a facilité l'essor de l'économie en canalisant des ressources considérables vers les secteurs industriels. Désormais, aiguillonnées par la concurrence, les banques nippones sont obligées de proposer de meilleurs rendements.

LIBÉRALISATION DES CHANGES

A la suite de la réforme de la loi sur les changes, les individus ou les entreprises pourront se livrer librement à des transactions sur les monnaies ; les résidents pourront disposer de comptes bancaires en devises dans n'importe quelle banque et effectuer des opérations de change sans autorisation. Ces mesures, qui visent à libéraliser les flux financiers entre le Japon et le reste du monde, offrent aux ménages de nouvelles possibilités de gestion de leur épargne et permettront aux entreprises d'opérer librement les transactions en devises pour leurs opérations internes.

La libéralisation du système des changes, conjuguée à la faiblesse structurelle d'organismes financiers longtemps protégés, ouvre une brèche dans laquelle s'engouffrent banques et gestionnaires de patrimoine étrangers. Le mouvement de rapprochement (fusions ou prises de participation) entre institutions financières japonaises et étrangères s'accélère. Si les occasions pour les étrangers de prendre des places sur le marché financier japonais n'ont jamais été plus grandes, elles risquent aussi de se réduire rapidement : d'une part, en raison de la concurrence à laquelle se livrent les étrangers entre eux (leur présence augmente plus vite que leur part de marché) et surtout du sursaut des établissements nippons qui sont en train de se ressaisir. La banque Sanwa, annonce le *Yomiuri*, envisage de se restructurer en créant une société de holding autorisée par la loi votée en décembre qui met fin à l'interdiction décidée par les autorités d'occupation américaines dans le cadre de leur politique de démantèlement des conglomérats (*zaibatsu*).

Philippe Pons

La SNCF annonce une baisse de ses tarifs

Occasionnels ou réguliers, les voyageurs pourront bénéficier, à partir du 26 avril, de réductions d'au moins 25 %

C'EST une véritable offensive de séduction que la SNCF a lancée jeudi 2 avril : à partir du 26 avril, 70 % des places disponibles sur les grandes lignes, qui transportent 120 millions de personnes par an et dégagent un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards de francs, seront proposées avec une réduction tarifaire d'au moins 25 %. Objectif : refaire prendre le train aux Français et augmenter la clientèle de 5 %. *« Cela représente un enjeu commercial de plusieurs centaines de millions de francs. »*

La SNCF a élargi sa palette de réductions tout en la simplifiant. Elle distingue deux types de voyageurs : les occasionnels et les réguliers. Les premiers auront accès, directement, sans carte ni formalité préalable, aux tarifs « Découverte », qui donnent 25 % de réduction dans la grande majorité des trains. Jusque-là réservés aux jeunes de 12 à 25 ans (Découverte 12-25) et à ceux qui voyagent à deux (Découverte à deux), ils seront étendus aux seniors de plus de 60 ans (Découverte senior), aux personnes (jusqu'à quatre) voyageant avec un enfant de moins de 12 ans (Découverte enfant plus) et à tous ceux qui font un aller-retour de 200 kilomètres minimum et passent la nuit de samedi à dimanche sur place (Découverte séjour).

Les voyageurs réguliers pourront acheter une carte, qui leur donnera une réduction de 25 % dans tous les trains et de 50 % le plus souvent pendant un an : la carte 12-25 (qui existe déjà, la Carte enfant plus (350 francs) et la Carte senior (285 francs).

Les deux cartes Kiwi (4 × 4 et Tutti), le *« billet séjour »* et la Carte vermeil vont disparaître au fur et à mesure de leur expiration.

La SNCF met également en place, à partir du 26 avril, un nouveau service : elle pourra prendre en charge les bagages de ses clients, de leur domicile à leur lieu de destination, sur un simple appel téléphonique. Le prix sera de 95 francs pour le premier bagage et de 60 francs pour chacun des deux suivants.

Virginie Malingre

L'avenir du CIC suspendu à la décision de la Commission de privatisation

LA PRIVATISATION du CIC donne lieu à un jeu théâtral assez singulier. Les représentants des salariés du groupe ont auditionné à deux reprises chaque candidat au rachat. Les états-majors d'ABN Amro et de la Société générale, presque au grand complet, et l'équipe, plus réduite, du Crédit mutuel Centre est Europe ont passé une heure et demie avec eux mercredi 1er avril. Les syndicats ont aussi rencontré le conseiller économique du premier ministre ainsi que Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie et des finances, qui les ont écoutés attentivement. M. Strauss-Kahn va également recevoir les présidents des banques régionales du CIC et rencontrer les élus des grandes villes où ces banques ont leur siège. Les uns déploient des efforts pour faire connaître leur point de vue, les autres écoutent. Pourtant, aucun de ces acteurs ne maîtrise la décision finale.

En la matière, la Commission de privatisation est quasi souveraine. Concrètement, le ministre proposera un nom : la Commission peut lui répondre qu'elle est d'accord et lui remettre un avis conforme. Elle peut également lui dire qu'elle n'est pas d'accord et rendre un autre avis, avec un autre nom. Le ministre sera alors placé devant une alternative : accepter le candidat choisi ou arrêter la procédure, comme cela avait été le cas pour la privatisation de Thomson en décembre 1996. Cette dernière option paraît toutefois peu crédible pour le CIC, qui serait pénalisé sur le plan commercial et dont l'actionnaire actuel, le GAN, a besoin de capitaux.

Calibrant l'offre ferme qu'ils déposeront à Bercy vendredi 3 avril avant minuit, les candidats s'interrogent une dernière fois. La Commission privilégiera-t-elle l'approche multicritère que prône M. Strauss-Kahn, étudiant les projets dans leur globalité, ou se concentrera-t-elle sur le seul critère du prix ? En la matière, la commission, présidée et animée par Pierre Laurent, président de section honoraire au Conseil d'Etat, âgé de soixante-dix-huit ans, est indépendante et imprévisible. Sachant que les trois candidats encore en piste ont été sélectionnés parce que leurs prix étaient les plus élevés, elle peut maintenant estimer que les intérêts patrimoniaux de l'Etat sont préservés et se concentrer sur d'autres critères. Retiendra-t-elle alors le critère social ? Rien n'est sûr. Les « sages » de la commission de privatisation ont refusé de rencontrer les représentants des salariés du CIC. Ceux-ci ont clairement confirmé, mercredi soir, que le projet de la Société générale leur paraît être *« le plus dangereux pour l'avenir du groupe et des salariés »*. Mais ils ne souhaitent pas arbitrer entre la candidature d'ABN Amro et celle du Crédit mutuel. Privilégiera-t-elle un acteur français, en plaidant la nécessité soit de préserver l'emploi, soit de faire émerger un grand pôle de banque de détail en France autour de la Société générale ? Le contribuable a suffisamment mis d'argent dans le groupe GAN-CIC, renflouant le GAN en partie parce qu'il avait allégé le CIC de sa filiale spécialisée dans l'immobilier, l'UIC, pour espérer que son centre de décision reste en France. Mais la Commission européenne veille attentivement à ce que tous les acteurs européens soient traités de manière équitable.

UN PARI SUR LA REPRISE

Les candidats ne peuvent donc exclure que la différence se fasse sur le prix, critère contesté par certains, mais objectif, et jaugent une dernière fois leur capacité financière. Dans ce contexte, le Crédit mutuel fait le tour des fédérations qui le composent pour mesurer sa puissance de frappe. Seront-elles prêtes à mobiliser suffisamment de fonds propres pour rivaliser avec la Société générale, et surtout avec ABN Amro, dont les actions ne cessent de grimper en Bourse, faisant apparaître le CIC d'autant plus abordable ? Dopés par l'optimisme boursier, ces deux groupes semblent prêts à faire un lourd pari sur la reprise de la croissance en France. Le jeu sera serré.

Sophie Fay

L'ouverture du marché à la concurrence tire les factures à la baisse

C'est en France que les tarifs ont le plus diminué

COMME tous les ans à même époque, la société de consultants National Utility Service (NUS) vient de publier son étude comparative sur les tarifs du téléphone au niveau mondial (pays européens, Etats-Unis, Canada, Australie). Menée sur la période allant de février 1997 à février 1998, la dernière livraison relève la poursuite du mouvement de baisse des tarifs (pris dans leur globalité) dans la plupart des pays européens sous l'effet de l'ouverture des marchés à la concurrence, intervenue début 1998.

De tous les pays analysés, la France est celui qui a connu, selon NUS, les plus fortes baisses de la facture moyenne. La France vient ainsi au premier rang en ce qui concerne les baisses de tarifs des appels nationaux (– 47,2 %) et internationaux (– 29,8 %).

Selon le critère du prix des appels nationaux (au-delà de 200 kilomètres pour NUS), la France, classée au sixième rang, vient encore loin derrière les trois premiers – la Suède (où les tarifs sont deux fois moins chers), la Grande-Bretagne et les Pays-Bas – mais elle devance les Etats-Unis. Pour les appels internationaux, la France est seulement devancée par la Grande-Bretagne.

« FEU VERT »

Si la France dispose du plus faible prix pour l'abonnement au téléphone de tous les pays cités (deux fois moins cher qu'en Grande-Bretagne et plus de deux fois moins cher qu'aux Etats-Unis), elle est en revanche l'un des rares où le coût du téléphone local a progressé (+ 1,7 %), avec l'opérateur suédois Telia, qui a augmenté de 13 % ces mêmes appels locaux à la faveur d'un élargissement de la surface de la zone joignable.

En Europe, NUS relève que seule l'Allemagne n'a pas connu au cours de l'année écoulée de modifications des tarifs du téléphone. La société l'explique par le fait que Deutsche Telekom, l'équivalent allemand de France Télécom qui détenait jusque-là le monopole *« attend encore le feu vert des autorités de tutelle pour appliquer les réductions de prix prévues »*.

Ph. L. C.

Les centres d'appels téléphoniques en quête de professionnalisation

Ressources humaines. Sous-traiter le contact téléphonique avec les clients est peu répandu en France. Ce secteur aux règles sociales balbutiantes affronte une concurrence européenne très dynamique

VENDREDI 27 FÉVRIER, à Oberhausbergen, commune voisine de Strasbourg, le travail reprend après huit jours de grève. Les salariés du centre d'appels téléphoniques sur lequel convergent les demandes de renseignements pour Itineris – le téléphone mobile de France Télécom – ont obtenu satisfaction : une hausse du salaire horaire (de 46 à 49 francs) et une possibilité d'augmentation du temps de travail hebdomadaire (jusqu'à 39 heures) pour ceux qui le souhaitent.

Le conflit aura jeté une lumière crue sur les conditions de travail de ces téléopérateurs, employés par Ceritex, société à qui cette prestation a été sous-traitée. Cinq secondes de pause entre les appels, à raison d'une cinquantaine d'appels par heure, salaires n'excédant pas 5 000 francs, temps partiels imposés, grande proportion de contrats à durée déterminée...

L'image ainsi renvoyée n'est pas nécessairement la bienvenue, à l'heure où certains acteurs des centres d'appels soulignent la nécessité *« de professionnaliser ce secteur »* en émergence. Emmanuel Mignot, par exemple. Ce dirigeant de Télétech International considère qu'il *« faut faire comprendre qu'il s'agit d'un métier exigeant un haut niveau de compétences, car le téléopérateur est l'ambassadeur d'une entreprise auprès de ses clients »*.

« IMAGE BAS DE GAMME »

Il incrimine les sociétés issues du télémarketing, qui, *« en pratiquant des prix bas, en embauchant en contrat à durée déterminée (CDD), souvent des étudiants, ont donné une image de services bas de gamme, que l'on achète et que l'on jette »*.

M. Mignot est aussi président de la « commission centres d'appels » créée mi-97 dans le cadre de Ténor, un groupement professionnel réunissant des entreprises liées aux télécommunications, qui profitera du Salon européen des centres d'appels, fin avril à Paris, pour donner de la voix. Le souci des industriels réunis dans cette commission est triple : convaincre les entreprises françaises de l'intérêt des centres d'appels ; les inciter à faire travailler des sociétés installées en France et non en Grande-Bretagne ou en Irlande, devenues les lieux privilégiés d'implantation de ces centres en Europe ; enfin, les pousser à sous-traiter à des prestataires dont c'est le métier.

« On recense 50 000 à 60 000 emplois en France dans les centres d'appels, quand on en compte 200 000 de plus en Grande-Bretagne et 130 000 en Allemagne », relève M. Mignot. En Europe, la mise en concurrence des pays est monnaie courante, souvent au détriment de la France. *« UPS a placé en Irlande des centres qu'elle devait mettre en France et en Allemagne »*, explique M. Mignot, qui souligne qu'un centre d'appels est aussi un moyen de rationaliser les structures d'accueil de l'entreprise, et donc de réduire ses coûts. De ce fait, l'importance prise par les terres britannique et irlandaise, où l'on regroupe dans un même centre des téléopérateurs multilingues, *« peut s'expliquer par l'existence de règles sociales plus souples »*, reconnaît Jean-Marie Carli, directeur général de l'activité services de la société Atos.

Mais, selon ce dernier, le développement plus fort des centres d'appels outre-Manche tient aussi à ce que les entreprises britanniques hésitent moins que leurs homologues françaises à sous-traiter. Cette réticence à se reposer sur un tiers et l'image bas de gamme véhiculée par le télémarketing expliquent, selon M. Mignot, le fait que les sociétés françaises essaient d'abord de bâtir leur centre d'appels en interne. *« Dans 85 % à 90 % des cas »*, confirme M. Carli. *« Ce qui n'est souvent pas facile,* ajoute M. Mignot, *notamment en raison des conventions collectives dont elles dépendent, qui rendent difficile le fonctionnement de ce type d'activité, qu'il faut assurer 24 heures sur 24. »*

« Si l'on se montre capable de construire un véritable métier et si on le traduit dans les pratiques de gestion du personnel, ce sera un facteur qui incitera les entreprises à externaliser », fait valoir M. Carli. *« Cela passe par des emplois en CDI et des salaires adéquats »*, poursuit M. Mignot. *« Nous prenons des engagements à long terme avec nos clients, nous devons les transposer au niveau de nos employés »*, déclare M. Carli, qui indique que, chez Atos, les recrutements se font *« de plus en plus aux niveau BTS et IUT »*, avec des salaires *« de 7 000 francs sur treize mois au départ, évoluant vers 9 000 francs en deux ou trois ans »*.

CROISSANCE DE 30 % PAR AN

Pour M. Mignot, *« il faut mettre en place des règles de travail qui feront que les entreprises pourront envisager de sous-traiter leurs centres d'appels, parce qu'elles auront l'assurance d'avoir en face d'elles des engagements, une qualité de services »*. Des discussions ont été engagées sur une convention collective commune aux métiers de téléservices, il y a quatre ans. Personne ne semble capable de dire quand elles pourraient aboutir.

« Si rien ne bouge », prévient M. Mignot, ce secteur et ses emplois *« iront ailleurs »*. Malgré tout, la croissance de cette activité en France est aujourd'hui *« de 30 % par an »*, selon M. Carli.

« Mais ces 30 %, on les retrouve dans les pays voisins, ce qui fait que l'écart se creuse », note M. Mignot. Point positif, selon Yvon Garreau, un autre membre de la commission centres d'appels de Ténor : *« On voit de plus en plus de collectivités locales, comme à Marseille, Nancy, ou Rouen, chercher à attirer les prestataires de centres d'appels en leur proposant des installations, avec équipements, clés en main. »*

Philippe Le Cœur

Sept jours sur sept, des millions d'appels pour les téléopérateurs

NEUF HEURES trente. Un mercredi comme un autre, rue Beaubourg, à Paris. Au troisième étage d'un immeuble que rien ne distingue, une quarantaine de personnes répondent aux appels téléphoniques de téléspectateurs de M 6 qui se sont laissé séduire par des produits présentés, un peu plus tôt, lors d'une émission de téléachat.

Casques sur la tête, menant la vente à l'aide d'une « grille » de conduite – la même pour tous – qui défile sur l'écran informatique placé face à eux, ces téléopératrices (majoritaires) et ces téléopérateurs ne sont pas des salariés de M 6. S'ils agissent comme des agents commerciaux de la chaîne – à laquelle ils consacrent environ quarante minutes dans l'heure qui suit l'émission –, ils sont employés par le groupe de services Atos, à qui a été sous-traitée cette prestation.

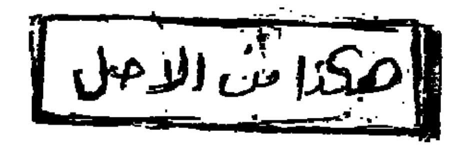
Dans la pièce voisine, d'autres téléopérateurs répondent à d'autres téléspectateurs, abonnés de TV Câble. Ceux-ci n'appellent pas pour acheter quelque chose, mais pour être renseignés, parce qu'ils rencontrent un problème avec leur équipement par exemple. Assister, c'est aussi cette démarche qui prévaut à l'étage inférieur, où des téléopérateurs renseignent des commerçants en quête d'autorisation pour un paiement par carte bancaire.

CHANGEMENT DE « CASQUETTE »

Dans ce centre d'appels, ce sont au total quelque 300 personnes qui se relaient, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur 200 postes de travail. Elles travaillent pour le compte de huit clients différents. Certaines d'entre elles, au cours de la journée, changent d'ailleurs plusieurs fois de « casquette ».

Atos, dont le métier d'origine est le service informatique, dispose de cinq autres centres d'appels de ce type en France. A Blois, le groupe répond, pour le compte du ministère de l'économie, aux interrogations du grand public sur le passage à l'euro. Venu à la gestion des centres d'appels avec le service d'autorisation pour paiement par Carte bleue, qu'il assure depuis le début des années 80, le groupe dispose aussi d'un centre en Grande-Bretagne et d'un autre en Allemagne. Il revendique 17 millions d'appels traités par an, avec 1 000 personnes employées et 400 millions de francs de chiffre d'affaires dans ce secteur en France.

Ph. L. C.



Une nouvelle convention collective en discussion dans la publicité

Salariés et patronat ont repris les négociations afin de rénover des textes devenus obsolètes. Et ce secteur où le syndicalisme n'avait guère de succès connaît ses premières mobilisations

PLUS de 100 000 personnes travaillent dans le secteur de la publicité, selon une convention collective devenue obsolète, car inchangée depuis vingt ans. Le projet d'actualisation de cette convention semble toutefois en voie d'être débloqué : l'intersyndicale (CGT, FO, CFDT, CGC et CFTC) représentant les salariés et la Fédération nationale de la publicité (FNP), porte-parole du patronat, se sont retrouvées, mercredi 25 mars, à la table des négociations pour discuter des salaires et redéfinir juridiquement les métiers de la publicité.

La dernière convention date de 1978. Les discussions ont repris il y a un an, après avoir achoppé en 1994. Il aura fallu attendre un courrier du cabinet de Jacques Barrot, alors ministre du travail et des affaires sociales, pour que les négociations, une nouvelle fois interrompues après une procédure de médiation il y a deux ans, reprennent début 1997. Pourtant, la définition juridique des métiers des 100 000 personnes travaillant en France dans les agences conseils en communication, les centrales d'achat d'espace, les régies de presse, de télévision, de radio, dans le secteur de l'affichage, de la distribution de prospectus et de la presse gratuite date d'avril 1955.

Tous reconnaissent l'obsolescence des textes : *« Cette grille, qui ne correspond plus à la réalité du marché, est d'une rigidité totale dont nous voulons sortir »*, affirme Jacques Bille, porte-parole de la FNP. *« La convention est obsolète dans la définition des métiers, pas forcément pour le reste »*, tempère Christelle Boiquage pour la CGT-Fédération du commerce. La convention fait par exemple référence aux métiers de « guichetier téléphoniste » ou « d'employé aux écritures » qui n'existent plus. Et, malgré un barème révisé en mars 1978, le salaire conventionnel minimal d'un employé débutant en agence de publicité reste, par exemple, fixé à 1 610,81 francs par mois !

Depuis 1991, les négociations se concentrent sur ces deux points : la définition d'une grille de critères de classification qui, selon Roger Breuil, nouveau président de la commission paritaire depuis janvier, *« permettra d'ajouter de nouvelles fonctions selon l'évolution de nos métiers »* ; et les minima salariaux qui ne *« correspondent plus à aucune réalité »*.

Mais si patrons et salariés s'entendent sur les points à réactualiser, chacun a longtemps campé sur ses positions : les représentants des salariés demandant d'abord à ce que les salaires minimaux soient réévalués ; les patrons exigeant en préalable aux négociations salariales la redéfinition des métiers à l'intérieur de catégories déterminées par les niveaux de responsabilité.

La dernière matinée de discussions a été marquée, pour la première fois depuis de longs mois, par une timide progression : *« Nous continuons à travailler sur la grille de classification, et les choses avancent sur les minima salariaux*, observe M. Breuil. *Nous avons fait de nouvelles propositions révisées* [de 80 000 francs bruts annuels (6 667 francs mensuels) à 157 620 francs (13 135 francs mensuels), selon les catégories et les niveaux] *sur lesquelles les syndicats n'ont pas encore pris position »*, expliquait-il. Pour la FNP, l'avancée est significative : *« Le principe des critères classants a été accepté, et nous discutons désormais sur le texte et ses modalités d'application. »*

Jean-Charles Bourgoint, affirme pour la CFTC, *« pouvoir être pour la première fois optimiste »*, même s'il attend les négociations, prévues le 11 mai prochain, sur *« les minima salariaux et les primes d'ancienneté »* avant de se prononcer. Seule la CGT qui a déjà quitté la table des négociations à plusieurs reprises, reste catégoriquement opposée au *« principe même »* de la nouvelle grille. *« Cette fédération patronale ne veut pas d'encadrement juridique et préfère passer par des accords d'entreprises en tirant les salaires vers le bas »*, explique Mme Boiquage.

Concrètement, les salaires du secteur de la publicité, longtemps dans la tranche haute des rémunérations, sont le plus souvent négociés individuellement, sans rapport avec les minima conventionnels. Et les syndicats peu représentés à l'intérieur des entreprises peinent à mobiliser leurs troupes. Mais les choses changent.

Selon plusieurs syndicalistes, différents événements traduisent cette évolution. Il y a deux mois, une pétition de 200 signatures a déclenché une revalorisation salariale de 2 % au sein du premier groupe français de publicité, Havas Advertising ; et un débrayage de deux heures a mobilisé 200 personnes à l'Oda, la régie des annuaires de France Télécom (Havas Media Communication). Un changement *« énorme pour ce milieu traditionnellement frileux »*, indique un délégué syndical.

Florence Amalou

Revenus bruts 1997 : Havas toujours en tête

L'Association des agences conseils en communication (AACC, qui regroupe les agences de publicité, versées dans la publicité commerciale classique mais aussi le marketing direct, la communication santé, etc.) vient de publier les revenus bruts 1997 des groupes de publicité en France. Comme l'année précédente, Havas Advertising se classe au premier rang avec 1,945 milliard de francs de revenus bruts (contre 1,834 en 1996), devant Publicis Communication (1,197 milliard de francs). Après ces deux chefs de file, figurent DDB Communication France (775,6 millions de francs), BBDP France (728 millions), Young & Rubicam France (417 millions), Ogilvy France (401 millions) et MacCann Erickson France (388 millions). Ce classement ne diffère pas de celui de 1996.

Les NMPP s'engagent dans un quatrième plan de modernisation

*« **FAIRE** des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) l'entreprise privée de distribution la plus performante et la moins coûteuse d'Europe »* : tel est l'objectif qu'assigne Jean de Monmort, administrateur général du groupe Marie-Claire et président du conseil de gérance des NMPP, à la plus importante société française de messagerie de presse.

Celle-ci a publié, lundi 30 mars, ses résultats pour 1997 : 19,1 milliards de francs de chiffre d'affaires (+ 0,6 %), pour un résultat net de 20,4 milliards. Une bonne tenue qui s'explique par l'actualité de la seconde partie de 1997 et par les ventes de journaux à l'étranger (233 millions d'exemplaires sur 2,825 milliards distribués au total).

L'entreprise entre cette année dans un nouveau plan quadriennal de modernisation allant jusqu'à 2001.

Les NMPP ne constituent pas un monopole de la distribution : si elles réalisent 37 % des ventes de presse en France, le marché est aussi occupé par une société concurrente, les Messageries lyonnaises de presse (MLP, presque 10 % des ventes), par la presse quotidienne régionale (qui distribue elle-même la plus grande partie de ses exemplaires, soit un peu moins de 30 % des ventes), par les abonnements et par le portage à domicile (environ 30 %). Mais parce qu'elle distribue les quotidiens – et notamment les nationaux –, les hebdomadaires d'information et une pléiade de magazines – alors que les MLP ne traitent que les périodiques –, la modernisation de cette société, contrôlée à 51 % par des coopératives d'éditeurs et à 49 % par Hachette, revêt une particulière importance. De l'efficacité du système de distribution et de la minoration de son coût dépend en grande partie la bonne santé de la presse.

Objectif du plan quadriennal : abaisser, d'ici à 2001, le coût de la distribution à 7 % de la « valeur faciale » (prix de vente) des titres

Le plan précédent (1994-1998) avait permis de faire passer le coût d'intervention des NMPP de 14 % à 9 % de la « valeur faciale » (prix de vente) des titres. Les NMPP ont donc fait la chasse aux coûts : en rationalisant le réseau des dépositaires, c'est-à-dire les grossistes, passés de 1 000 à 350 ; en affinant le maillage des points de vente (32 000 aujourd'hui) et en procédant à des départs en FNE qui ont ramené les effectifs de 5 200 personnes à la fin des années 80 à 2 500 aujourd'hui. Les 5 % gagnés ont donc dépassé l'objectif initialement assigné en 1994 (4 %).

Le prochain plan quadriennal se fixe pour but une réduction de 2 % supplémentaires. Les 7 % ainsi gagnés représentent selon Yves Sabouret, directeur général des NMPP, *« une économie récurrente annuelle de plus de 1.1 milliard de francs, au bénéfice des éditeurs et des diffuseurs de presse »*.

Même si les premiers en ont davantage bénéficié que les seconds, qui veulent tirer davantage parti des économies réalisées d'ici à 2001.

Avec leur quatrième plan, les Nouvelles Messageries entendent *« poursuivre la modernisation technique »* et développer la vente au numéro, *« grâce à un système d'information plus élaboré et plus convivial »*.

La logistique des périodiques va être revue avec l'ouverture, le 6 juillet, du centre de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), qui remplacera les centres de Rungis et de Saint-Denis. A l'origine du conflit de l'été dernier qui avait empêché les quotidiens parisiens de paraître, le nouveau centre serait prêt et les *« négociations sociales* [seraient] *en voie d'être conclues »*.

Les NMPP prévoient en outre de restructurer la logistique des quotidiens et de leur distribution sur Paris et sa banlieue, en réduisant de six à un seul leur centre de distribution. Cette modernisation constitue un investissement de 40 millions et devrait réduire le coût de mise en place des quotidiens, toujours plus élevé, de 12 % à 10 %.

Les NMPP projettent aussi de consolider et de restructurer le réseau des dépositaires, dont M. Sabouret indique qu'ils sont en augmentation et surtout en *« pleine mutation »*.

En 1997, 733 points de vente ont été créés – surtout dans les galeries marchandes et les grandes surfaces –, alors que 455 fermaient. Toutefois, les NMPP veulent surtout aider les points de vente traditionnels – soit environ 15 000 des 32 000 –, *« ceux dont la presse est le métier principal »*. Tout en mettant l'accent sur la vente des quotidiens avec des méthodes comme le portage voire la vente à la criée, devenue rare.

En outre, les Nouvelles Messageries, conscientes des problèmes que posent les produits hors presse (vidéo, CD-ROM, etc.) sur le plan organisationnel mais aussi de leurs avantages financiers, veulent *« fixer de nouvelles règles du jeu »*.

En matière d'effectifs, la direction des Messageries estime que le nouveau plan devrait aider au départ en préretraite de 500 personnes. Enfin, les NMPP entendent développer l'exportation de la presse française à l'étranger. 1 850 titres sont actuellement distribués dans 111 pays : le but est d'élargir cette palette et son volume d'au moins 1 %.

Yves-Marie Labé

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : avant la loi Trautmann**, le député Didier Mathus (PS Saône-et-Loire) a déposé dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF) un amendement visant à accélérer la fin de l'exclusivité de diffusion de France 2 et France 3 sur le bouquet numérique TPS. Cette mesure, qui devait être mise aux voix jeudi 2 avril, vise à permettre la diffusion des chaînes publiques sur le bouquet concurrent, CanalSatellite.

■ **Selon le magazine allemand** *Stern*, le magnat Rupert Murdoch envisagerait de se renforcer en Allemagne en se lançant dans la télévision numérique, soit en s'associant à nouveau aux groupes Kirch, Bertelsmann et Deutsche Telekom, soit en faisant cavalier seul.

■ **TÉLÉVISION : une nouvelle chaîne baptisée Côté Soleil Télévision**, fera son apparition le 1er juin dans 150 hôpitaux français. Détenue à 45 % par une société familiale toulousaine spécialisée et à 10 % par Europe Audiovisuel (Groupe Lagardère), cette chaîne sera destinée aux malades, aux accompagnants et au personnel médical. Gratuite et diffusée par satellite, Côté Soleil Télévision proposera des programmes de divertissement jusqu'à 21 heures.

■ **PUBLICITÉ : le cours de Bourse du groupe britannique Cordiant Communications Group** (ex-Saatchi), a augmenté de 6,3 % mercredi 1er avril. Les investisseurs parient sur le fait que le groupe anglais pourrait devenir la cible d'une offre d'achat émanant du groupe français Havas Advertising. Un porte-parole d'Havas a affirmé que le groupe *« était en négociation avec plusieurs partenaires »* mais n'a ni confirmé ni infirmé ces négociations. – *(Bloomberg)*

■ **RADIO : le groupe de radiodiffusion NRJ** a été condamné, mercredi 1er avril, à payer 100 000 F de dommages-intérêts à Europe 1 pour avoir réalisé sans l'avertir une publicité comparative en juillet 1996. – *(AFP.)*







AFFAIRES

INDUSTRIE

● **GEC MARCONI/ALENIA : la holding italienne Finmeccanica** a conclu mercredi 1er avril la première étape d'un accord avec le britannique GEC, en vue de créer une entreprise commune dans l'électronique de défense, qui regroupera les activités de GEC Marconi et d'Alenia dans ce secteur.

● **DELSEY : l'équipementier automobile français Bertrand Faure** va céder la société Delsey (bagages), au groupe belge Kipling. La cession devrait être conclue dans une semaine pour environ 400 millions de francs.

SERVICES

● **SNCF : le groupe ferroviaire a** lancé, jeudi 2 avril, une nouvelle politique tarifaire. Les prix de 70 % des places offertes sur les trains grandes lignes devraient baisser de 25 % (*lire p. 19*)

● **DFS : la filiale de distribution de LVMH** a annoncé mercredi 1er avril la fermeture de cinq magasins et la suppression de plus de 600 emplois. A la suite de la crise asiatique, les ventes de DFS ont diminué de 20 % au cours des deux premiers mois de l'année.

● **FRANCE TÉLÉCOM : le groupe français a acquis**, pour 117 millions de francs, 34 % de l'opérateur téléphonique norvégien ElTele Ost, filiale de la compagnie d'électricité ElTele.

● **UNISOURCE : le consortium européen va investir 50 millions** de dollars (300 millions de francs) pour acquérir 49 % dans le réseau hongrois de télécommunications Pantel, formé avec les chemins de fer hongrois MAV, la compagnie de gaz et de pétrole Mol et l'institut de recherche en sciences physiques KFKI.

FINANCE

● **AGF : la compagnie d'assurance allemande Allianz** est assurée, selon les premières estimations, de détenir au moins 51 % du capital des AGF, à l'issue de l'OPA qu'elle a lancée sur l'assureur français, close le 20 mars.

● **AXA : une centaine de salariés ont manifesté** mercredi, pendant une heure, devant le siège parisien du groupe d'assurances, à l'appel de FO pour dénoncer la réorganisation des services français d'AXA. Le syndicat demande *« un statut unique, un employeur unique »*.

● **COMMERZBANK : la troisième banque privée allemande** veut doubler ses bénéfices d'ici à l'an 2000, grâce à un développement dans la banque d'affaires ciblé et prudent. Elle table sur un bénéfice net de plus de 2,8 milliards de deutschemarks en l'an 2000, après 1,338 milliard de deutschemarks en 1997.

RÉSULTATS

■ **CGIP : la holding financière a** annoncé jeudi 2 avril, un bénéfice net en hausse de 42 %, à 1,2 milliard de francs pour 1997.

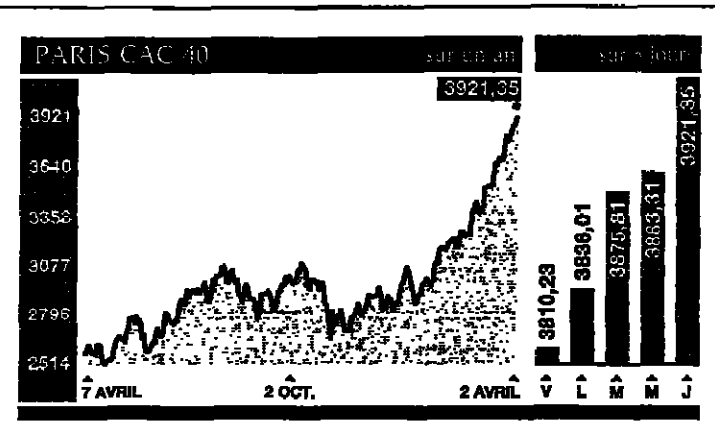
■ **SYNTHÉLABO : le groupe pharmaceutique,** filiale de L'Oréal, a annoncé, jeudi, un bénéfice de 1,1 milliard de francs, en hausse de 15,8 % pour un chiffre d'affaires de 11,7 milliards

■ **ING : le groupe bancaire néerlandais** a annoncé, jeudi, un bénéfice net de 4,11 milliards de florins (11,9 milliards de francs) pour l'exercice 1997, en hausse de 23,8 %

■ **GROUPE BRUXELLES-LAMBERT (GBL) : la principale holding du financier belge Albert Frère** a réalisé pour l'exercice 1997 un bénéfice 5,3 milliards de francs, contre 2,8 milliards en 1996.

■ **BDPME : la banque du développement des PME** a annoncé jeudi un résultat net de 55 millions de francs en 1997. Sa filiale, le CEPME sort du rouge avec un résultat net de 67 millions.

★ **Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ».** ***www.lemonde.fr***



Indices boursiers

Europe 12h30 ▶	Cours 02/04	Var. % 01/04	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3921,35	0,88	30,76
- SBF 120	[illegible]	0,88	29,99
- SBF 250	2492,11	0,89	28,13
- SECOND MAR.	[illegible]	0,35	24,33
- MIDCAC	[illegible]	0,29	21,86
LONDRES FT100	[illegible]	0,34	17,58
AMSTERDAM AEI	[illegible]	0,63	25,85
BRUXELLES BEL	[illegible]	0,29	24,65
FRANCFORT D30	[illegible]	0,21	21,54
MADRID IBEX35	10552,70	−0,19	42,41
MILAN MIB30	38263	1,05	45,39
SUISSE SMI	7604,60	−0,14	21,37
STOXX 666	[illegible]	0,46	....
EURO STOXX 326	[illegible]	0,60	....
STOXX 50	[illegible]	0,48	....
EURO STOXX 50	[illegible]	0,63	....

Monde ▶	Cours 01/04	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	8868,32	0,78	12,14
- SP 500	[illegible]	0,56	14,18
- NASDAQ	[illegible]	0,65	17,66
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	0,09	3,37
JOHANNESBURG.	[illegible]	0,68	21,98
MEXICO BOLSA	[illegible]	−0,12	−4,37
SANTIAGO IPSA	[illegible]	0,26	−7,27
SAO PAULO BOU.	[illegible]	−0,82	16,08
TORONTO FSE I.	[illegible]	−0,41	12,37
ASIE 10h15	02/04	01/04	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	—	27,33
HONGKONG H.	[illegible]	−1,25	4,35
SÉOUL	[illegible]	−3,48	21,99
SINGAPOUR ST.	[illegible]	−1,67	2,85
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,15	5,37
TOKYO NIKKEI	15702,90	−3,32	2,81

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▶	Cours 01/04	Var. % 31/03	Var. % 31/12
LEGRIS INDUST.	[illegible]	+7,37	+88,70
CRED.FON.FRAN.	[illegible]	+7,25	+41,48
INGENICO	172	+6,69	+48,13
AIR LIQUIDE	[illegible]	+6,47	+18,68
INTERTECHNIQU.	[illegible]	+5,19	+21,13
STRAFOR FACOM	[illegible]	+5,02	+28,02
PECHINEY	[illegible]	+4,73	+25,63
S.E.B.	[illegible]	+4,58	+14,18
MOULINEX #	[illegible]	+3,76	+7,46
ZODIAC EX.DT	[illegible]	+3,57	+11,83

Baisses ▶	Cours 01/04	Var. % 31/03	Var. % 31/12
INTERBAIL	[illegible]	−5,28	−8,06
CGIP	[illegible]	−3,86	+25,92
ROCHETTE (LA)	[illegible]	−3,71	+14
PINAULT-PRINT	[illegible]	−3,48	+43,97
BOUYGUES	[illegible]	−3,33	+53,07
LAFARGE	[illegible]	−3,03	+31,90
CS SIGNAUX(CS	[illegible]	−3	+70,64
PEUGEOT	[illegible]	−2,89	+36,49
SIMCO	[illegible]	−2,65	+26,91
EIFFAGE	[illegible]	−2,46	+52,38

PARIS SBF 250 — 3 mois — 2492,11 (2492 / 2368 / 2244 / 2120 / 1996 / 1873 — 7 JANV. / 18 FÉV. / 2 AVRIL)

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 8868,32 (9702 / 9154 / 8696 / 8178 / 7669 / 7161 / 6653 / 6145 — 7 JANV. / 18 FÉV. / 1er AVRIL)

LONDRES FT100 3 mois — 6038,20 (6199 / 5901 / 5603 / 5305 / 5008 / 4711 / 4413 / 4115 — 7 JANV. / 18 FÉV. / 2 AVRIL)

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5165,11 (5279 / 4955 / 4631 / 4307 / 3983 / 3659 / 3335 — 7 JANV. / 18 FÉV. / 2 AVRIL)

TOKYO Nikkei 3 mois — 15702,90 (18466 / 16946 / 15425 / 13142 / 11620 — 6 JANV. / 18 FÉV. / 2 AVRIL)

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

DANS un environnement financier qui continue à être très favorable pour les actions, la Bourse de Paris est partie à la conquête de nouveaux sommets, jeudi 2 avril. En hausse de 0,17 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un gain de 0,70 % à 3 910,43 points. Au plus haut, cet indice a atteint 3 922,87 points, battant ainsi le record absolu la veille en cours de séance (3 911,59 points). Vers 12 h 20, les valeurs françaises gagnaient en moyenne 0,94 % à 3 919,76 points. Le marché était très actif avec un chiffre d'affaires sur le règlement mensuel de 6 milliards de francs. Du côté des valeurs, Sidel figurait en tête des hausses avec un gain de 4,9 % à 476,40 francs. Air Liquide était recherché avec une hausse de 4,4 %. Les valeurs « dollar » comme Zodiac et L'Oréal progressaient respectivement de 2,3 % et 3,10 %.

TOKYO

LE MARCHÉ japonais a très vivement baissé, jeudi 2 avril, l'indice Nikkei terminant pour la première fois depuis la mi-janvier sous le niveau des 16 000 points. Ce recul est intervenu après la publication du « Tankan », enquête trimestrielle de la Banque du Japon sur les entreprises. Cette enquête révèle que la confiance des entreprises nippones s'est fortement dégradée en mars par rapport à décembre, toutes catégories confondues. L'indice Nikkei a perdu 538,76 points, soit 3,32 %, à 15 702,90 points.

NEW YORK

LE PRINCIPAL indice de Wall Street, le Dow Jones, a entamé mercredi 1er avril le deuxième trimestre sur une hausse de 68,51 points (+0,78 %) à 8 868,32 points, grâce à des programmes d'achat informatiques.

FRANCFORT

LE MARCHÉ allemand était toujours orienté à la hausse, jeudi 2 avril. Dès le début des transactions informatisées, il s'appréciait de 0,55 % à 5 163,54 points. La veille, l'indice Dax Xetra avait terminé la journée sur un gain de 0,75 % à 5 135,35 points. La progression avait été plus importante sur le marché officiel, les valeurs affichant en clôture un gain moyen de 1,02 % à 5 154,21 points.

LONDRES

LES PRISES de position au début de la nouvelle année budgétaire ont donné un sérieux coup de fouet aux valeurs britanniques en dépit de la vigueur persistante de la livre. L'indice FT 100 de la Bourse de Londres a ainsi terminé pour la première fois au-dessus de la barre des 6 000 points, à 6 017,60 points, en hausse de 1,43 % par rapport à la veille.

Valeur du jour : Dexia mise sur des acquisitions

TANDIS QUE les valeurs financières françaises flambent depuis le début de l'année, Dexia se montre un peu moins à son avantage avec une progression tout de même de 23,24 % depuis le 1er janvier. *« Dexia a eu une progression beaucoup plus régulière que les autres groupes financiers, et depuis son introduction en Bourse, fin 1991, la valeur du titre a quasiment quadruplé, passant de 210 à plus de 800 francs »*, a expliqué Pierre Richard, président de Dexia, mercredi 1er avril, lors de la présentation des résultats du groupe. Le titre a terminé la séance de mercredi en hausse de 3,49 % à 859 francs.

La *« politique active de distribution de dividendes »* s'est poursuivie. Et pour la première fois cette année, les actionnaires détenant des titres sous forme nominative depuis au moins deux ans recevront un dividende majoré de 10 % dans la limite de 0,1 % du capital, soit une hausse du dividende de 20 % en un an. Parallèlement, à l'instar d'autres entreprises, et conformément aux dispositions législatives, Dexia se donne la possibilité de procéder à des rachats d'actions.

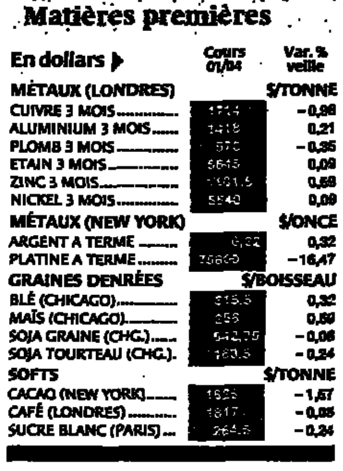
Si le groupe, né de la fusion du Crédit local de France et du Crédit communal de Belgique en 1996, ne s'est finalement pas porté candidat au rachat du CIC, il reste toujours très intéressé par un réseau bancaire en France, a indiqué Pierre Richard. Certes, *« il n'y a pas d'urgence mais ce serait pour nous un plus. Il y a plusieurs solutions possibles pour cela : des acquisitions, des prises de participation ou des alliances »*, a-t-il souligné. Dans le domaine de la banque commerciale, un *« important accord »* de bancassurance vient d'être passé entre Dexia et la SMAP, principal assureur-vie en Belgique.

Cours de l'action Ingenico — en francs à la Bourse de Paris (170 / 160 / 150 / 140 / 130 / 120 / 110 / 100 — 163 — 17/10, 28/11, 9/1, 20/2, 27/3 — 1997)

Le groupe a une stratégie de croissance externe dans tous ces métiers. Ainsi, en matière de gestion d'actifs, la Banque internationale à Luxembourg (BIL), filiale de Dexia, étudie plusieurs projets d'acquisitions. Elle va notamment reprendre prochainement les équipes de gestion d'une banque en Allemagne.

Pierre Richard s'est en outre félicité mercredi d'une hausse de 11,5 % du résultat net en 1997, à 3,57 milliards de francs. A cela s'ajoute un résultat exceptionnel lié à la plus-value réalisée sur la vente de la participation de Dexia dans la Banque Bruxelles Lambert (BBL), de 2,35 milliards. Cette plus-value a été affectée en totalité au FRBG (Fonds pour risques bancaires généraux), dont le total atteint 8,5 milliards. Le produit net bancaire a progressé de 3,6 % à 14,545 milliards. Le résultat brut d'exploitation a augmenté de 5,9 % à 6,425 milliards. Les fonds propres durs s'établissent à 39,7 milliards de francs.

Pascale Santi



Matières premières

En dollars ▶	Cours 01/04	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	[illegible]	−0,98
ALUMINIUM 3 MOIS	1418	0,21
PLOMB 3 MOIS	570	−0,35
ETAIN 3 MOIS	5645	0,09
ZINC 3 MOIS	[illegible]	0,68
NICKEL 3 MOIS	5540	0,09
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	0,32
PLATINE A TERME	[illegible]	−16,47
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	315,5	0,32
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	0,69
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	−0,08
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	−0,24
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	−1,67
CAFÉ (LONDRES)	1817	−0,05
SUCRE BLANC (PARIS)	264,5	−0,24

Pétrole

En dollars ▶	Cours 01/04	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	....	—
WTI (NEW YORK)	15,64	0,64
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	−0,19

Or

En francs ▶	Cours 01/04	Var % 31/03
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	—
OR FIN LINGOT	60450	+0,17
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	—
PIÈCE FRANCE 20 F	345	—
PIÈCE SUISSE 20 F	346	−0,57
PIÈCE UNION LAT. 20 F	345	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	2800	−6,67
PIÈCE 10 DOLLARS US	[illegible]	+0,74
PIÈCE 50 PESOS MEX	[illegible]	+0,22

MONNAIES

● **Dollar** : la devise américaine progressait toujours, jeudi 2 mars, face aux monnaies européennes. Dès le début des transactions interbancaires, le dollar s'échangeait à 6,2121 francs et 1,8535 deutschemark contre respectivement 6,1950 francs (6,1981 francs selon le cours indicatif de la Banque de France) et 1,8487 deutschemark mercredi dans les derniers échanges entre banques.
Quelques heures plus tôt, à Tokyo, le billet vert était bien orienté face au yen, après la publication du rapport *« Tankan »* de la Banque du Japon (BoJ) mettant en évidence un effondrement de la confiance dans l'industrie, au plus bas depuis septembre 1994. Peu avant la clôture, le dollar s'échangeait à 133,34 yens après être monté jusqu'à 133,95 yens immédiatement après la publication de l'enquête.
● **Franc** : la devise française était stable face au mark à 3,3518 francs pour un deutschemark.

Cours de change

02/04 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,20	6,67	10,37	4,05	2,97	4,65	0,34	3,36	....
DM	1,85	1,99	3,09	1,21	0,88	0,14	0,99	....	0,30
LIRE	1823,65	1959,99	3044,83	1190,58	874,70	1362,92	....	985,87	294,15
YEN	133,78	143,81	223,40	87,32	64,17	....	7,34	72,33	21,58
FLORIN	2,08	2,24	3,48	1,36	....	1,56	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,53	1,65	2,56	....	0,73	1,14	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,60	0,64	....	0,39	0,29	0,45	0,03	0,32	0,10
ECU	0,93	....	1,55	0,61	0,45	0,70	0,51	0,50	0,15
DOLLAR	....	1,08	1,67	0,65	0,48	0,76	0,05	0,54	0,16

Taux d'intérêt (%)

Taux 01/04 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	[illegible]	3,48	4,99	5,53
ALLEMAGNE	[illegible]	3,53	4,93	5,51
GDE-BRETAG.	[illegible]	7,45	5,92	5,70
ITALIE	[illegible]	5,21	5,19	5,70
JAPON	[illegible]	0,48	1,87	—
ETATS-UNIS	[illegible]	5,11	5,66	5,94
SUISSE	[illegible]	1,50	2,99	—
PAYS-BAS	[illegible]	3,44	4,95	5,50

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 02/04	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 JUIN 98	[illegible]	103,67	103,68
Pibor 3 mois JUIN 98	[illegible]	96,23	96,22

Marché des changes

Devises 17h35 ▶	Cours BDF 01/04	Achat 01/04	Vente 01/04
ALLEMAGNE (100)	[illegible]	322	348
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,24	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	4,01	4,81
DANEMARK (100)	[illegible]	82	92
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,64	4,24
ÉTATS-UNIS	[illegible]	5,88	6,48
FINLANDE (100)	[illegible]	104	115
GDE-BRETAGNE	10,37	9,94	10,79
GRÈCE (100)	[illegible]	1,70	2,20
IRLANDE	[illegible]	7,98	8,82
ITALIE (1000)	[illegible]	3,12	3,62
JAPON (100)	4,65	4,46	4,81
NORVÈGE (100)	[illegible]	75,50	84,50
PAYS-BAS (100)	[illegible]	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,90	3,60
SUÈDE (100)	[illegible]	71	81
SUISSE (100)	405,24	393	417

TAUX

● **France** : le marché obligataire français est reparti à la hausse, jeudi 2 avril. Dès le début des transactions, le contrat notionnel du Matif gagnait 12 centièmes, à 103,68. La veille, il avait perdu 6 centièmes. Selon les opérateurs, le marché français a été affecté par des anticipations d'un arrêt du mouvement de baisse des taux d'intérêt européens, notamment en Allemagne et en Espagne. L'économie espagnole *« n'a pas besoin de baisses supplémentaires des taux d'intérêt »*, a averti mardi à Madrid le gouverneur de la Banque d'Espagne, Luis Angel Rojo. Le marché continue par ailleurs de souffrir d'une relative désaffection pour les obligations, au profit des actions.
● **Etats-Unis** : sur le marché obligataire, le rendement de l'obligation du Trésor à trente ans, principale référence, s'établissait à 5,89 % pour 5,942 % à la mi-journée et 5,93 % la veille. Ce rendement évolue à l'inverse du prix.

ÉCONOMIE

Le Japon s'enfonce dans la récession

L'ENQUÊTE trimestrielle de conjoncture *« Tankan »* de la Banque du Japon publiée jeudi 2 avril souligne les difficultés de l'économie nippone. L'indice de confiance dans la grande industrie japonaise s'est effondré en mars, pour tomber à − 31 points, alors qu'il s'établissait encore à − 11 points en décembre. Le chiffre de mars est le plus mauvais depuis septembre 1994 (− 39 pts). La Bourse de Tokyo, qui avait déjà perdu 1,73 % mercredi 1er avril pour le premier jour de l'année fiscale, a encore cédé 3,32 % jeudi 2 avril.
■ **La consommation des ménages japonais a chuté de 4,5 % en février**, par rapport à son niveau du même mois de 1997, après avoir déjà enregistré une baisse de 4,0 % en janvier.

■ **INDONÉSIE : la situation, notamment en matière alimentaire,** *« est très grave mais il n'y a pas pour l'instant de menace de famine à court terme »*, a expliqué mercredi 1er avril Katherine Marshall, responsable de l'Asie du Sud-Est à la Banque mondiale.

■ **ÉTATS-UNIS : l'indice composite des principaux indicateurs économiques** a progressé de 0,4 % en février pour s'établir à 105,0. En janvier, ce baromètre censé préfigurer l'évolution de la conjoncture sur les six à neuf prochains mois était resté inchangé.
■ **Les dépenses de construction aux Etats-Unis ont augmenté** de 0,3 % en février après une progression de 0,7 % en janvier. Les analystes de Wall Street tablaient sur une hausse de 1 %, selon le baromètre du *Wall Street Journal*.

■ **POLOGNE : le ministre polonais des affaires étrangères,** Bronislaw Geremek, a déclaré mercredi à Copenhague qu'il espérait *« que la Pologne sera prête à adhérer à l'Union économique et monétaire en l'an 2006, en respectant à cette date les critères de convergence du traité de Maastricht »*.

■ **RUSSIE : le directeur général du FMI, Michel Camdessus, a prévenu** la Russie contre les risques d'un capitalisme *« de copinage »* à la manière de certaines économies asiatiques qui peut provoquer une *« violente correction »* de la part des marchés.

■ **ESPAGNE : l'économie espagnole devrait créer cette année** 370 000 emplois grâce à une croissance plus forte que prévu, a affirmé mercredi le ministre de l'économie Rodrigo Rato.

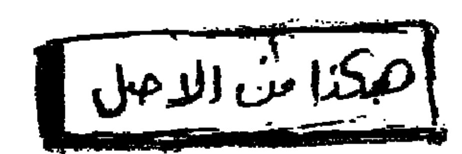
■ **FRANCE : l'indice de l'Insee rendant compte du chiffre d'affaires dans l'industrie** (hors énergie et agroalimentaire) est passé de 114 en novembre à 120 en décembre. L'indice pour la construction est passé de 99 à 100.
■ **Les organisations agricoles françaises ont réaffirmé** mercredi leur hostilité au projet de réforme de la politique agricole commune (PAC).

■ **ALLEMAGNE : la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe a rejeté** jeudi deux recours s'opposant à la participation du pays à l'Union monétaire européenne.

■ **OCDE : dans un rapport publié jeudi, un groupe d'experts** incite les pays industrialisés à adopter des normes minimales pour améliorer le *« gouvernement d'entreprise »* afin d'accroître la capacité d'adaptation des firmes à un environnement très concurrentiel.

NOMINATIONS

■ **ELF AQUITAINE** : le conseil d'administration va compter deux nouveaux administrateurs étrangers, **Jürgen Sarrazin**, ancien président de la Dresdner Bank et **Robert Studer**, président de l'Union des banques suisses (UBS).
■ **SPMP : Dominique Huillard** est nommé président du Syndicat des producteurs de matières plastiques (SPMP).
■ **DUMEZ CONSTRUCTION : Jacques Allemand** a été nommé PDG.



RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 2 AVRIL
Liquidation : 23 avril
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,98 %
CAC 40 : 3921,34

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	1030	1025	-0,48	1012
Cr.Lyonnais(T.P.)	945	950	+0,52	925
Renault (T.P.)	2477	2494	+0,68	2830
Rhone Poulenc(T.P)	2525	—	—	2540
Saint Gobain(T.P.)	1270	1289	+1,49	1261
Thomson S.A (T.P)	981	1000	+1,93	982
Accor	1589	1604	+0,94	1400
AGF	359,80	375,60	+4,39	325
Air Liquide	1118	1170	+4,65	1050
Alcatel Alsthom	1199	1206	+0,58	1070
Altran Techno. #	780	762	-2,30	—
Atos CA	1017	998	-1,86	1060
Axa	649	651	+0,30	615
Bail Investis.	900	901	+0,11	895
Bazar Hot. Ville	705	—	—	695
Bertrand Faure	439	445	+1,36	435
BIC	465,80	473,60	+1,67	455
BIS	589	585	-0,67	575
B.N.P.	496,10	509	+2,60	438
Bollore Techno.	965	972	+0,72	915
Bongrain	3140	3089	-1,62	3080
Bouygues	1044	1045	+0,09	930
Bouygues Offs.	269,80	268,10	-0,63	270
Bull	64,95	64,75	-0,30	64
Canal +	1149	1141	-0,69	1148
Cap Gemini	727	720	-0,96	760
Carbone Lorraine	2400	2455	+2,29	2210
Carrefour	3640	3645	+0,13	3620
Casino Guichard	418,20	416,60	-0,38	415
Casino Guich.ADP	303	303	—	295
Castorama Dub.(Li)	1023	1015	-0,78	970
C.C.F.	505	518	+2,57	485
Cegid (Ly)	896	891	-0,55	840
Cerus Europ.Reun.	39,15	41,80	+6,76	38
CGIP	2720	2689	-1,13	2700
Chargeurs	404	399	-1,23	400
Christian Dalloz	772	770	-0,25	750
Christian Dior	826	830	+0,48	790
Ciments Francais	320,50	320,70	+0,06	315
Cipe France (Ly) #	209,40	209	-0,19	210
Clarins	577	572	-0,86	550
Club Mediterranee	524	525	+0,19	500
Coflexip	751	760	+1,19	755
Colas	1050	1071	+2	1040
Comptoir Entrep.	15,70	15,65	-0,31	15
Comptoirs Mod.	3100	3225	+4,03	3050
CPR	498,90	501	+0,42	470
Cred.Fon.France	133	139	+4,51	115
Credit Lyonnais CI	545	545	—	500
CS Signaux(CSEE)	319,10	320,10	+0,31	290
Damart	3800	3772	-0,73	4040
Danone	1484	1476	-0,53	1380
Dassault-Aviation	1750	1730	-1,14	1730
Dassault Electro	637	635	-0,31	635
Dassault Systemes	250	249,90	-0,04	235
De Dietrich	394	404	+2,53	360
Deveaux(Ly)#	910	917	+0,76	920
Dev.R.N-P.Cal Li #	72,80	72,10	-0,96	64
Dexia France	859	835	-2,79	800
DMC (Dollfus Mi)	150,40	148	-1,59	130
Dynaction	201	202	+0,49	189
Eaux (Gle des)	1002	1020	+1,79	990
Ecia	1640	1633	-0,42	1550
Eiffage	435	429	-1,37	400
Elf Aquitaine	794	802	+1	790
Eramet	247,50	250	+1,01	240
Eridania Beghin	1268	1278	+0,78	1170
Essilor Intl	2120	2160	+1,88	2050
Essilor Intl.ADP	1950	1902	-2,46	1930
Esso	600	598	-0,33	545
Eurafrance	3075	3050	-0,81	2850
Euro Disney	9,40	9,30	-1,06	10
Europe 1	1669	1679	+0,59	1470
Eurotunnel	4,70	4,74	+0,85	5,50
Fimalac SA	746	748	+0,26	675
Finextel	121,90	122	+0,08	116
Fives-Lille	421	430	+2,13	418
France Telecom	335,20	343,50	+2,47	305
Fromageries Bel	4900	4900	—	4900
Galeries Lafayette	4290	4202	-2,05	4000
GAN ex.dt sous.	173	176	+1,73	170
Gascogne (B)	575	572	-0,52	550
Gaumont #	415	423,70	+2,09	408
Gaz et Eaux	3316	3365	+1,47	2850
Geophysique	814	833	+2,33	820
G.F.C.	596	598	+0,33	588
GrandVision	229,40	230	+0,26	230
Groupe Andre S.A.	747	751	+0,53	708
Groupe GTM	490	483	-1,42	440
Gr.Zannier (Ly) #	177	175,50	-0,84	165
Guilbert	1045	1055	+0,95	940
Guyenne Gascogne	2120	2127	+0,33	2050
Hachette Fil.Med.	1620	1650	+1,85	1600
Havas	511	518	+1,36	510
Havas Advertising	940	939	-0,10	950
Imetal	806	810	+0,49	825
Immeubl.France	459	462	+0,65	450
Infogrames Enter.	242,50	242	-0,20	245
Ingenico	172	177,80	+3,37	145
Interbail	148,70	152,90	+2,82	165
Intertechnique	1599	1650	+3,18	1490
ISIS	688	690	+0,29	675
Jean Lefebvre	446,10	449	+0,65	410
Klepierre	976	980	+0,40	965
Labinal	2075	2154	+3,80	1900
Lafarge	511	513	+0,39	540
Lagardere	256,80	255,80	-0,38	245
Lapeyre	432,10	432	-0,02	400
Lebon	293	—	—	290
Legrand	1630	1620	-0,61	1590
Legrand ADP	1015	1026	+1,08	995
Legris indust.	289,90	285	-1,69	250
Locindus	860	860	—	820
L'Oreal	2910	2995	+2,92	2770
LVMH Moet Hen.	1304	1284	-1,53	1330
Marine Wendel	1126	1080	-4,08	1010
Metaleurop.	71	71	—	66
Metrologie Inter.	15,30	15,70	+2,61	14,50
Michelin	365,50	369,50	+1,09	350
Moulinex #	159,80	161	+0,75	156
Natexis	420	—	—	425
Nord-Est	136	138	+1,47	128
Nordon (Ny)	515	515	—	470
NRJ #	1060	1070	+0,94	1130
Olipar	69,50	69,50	—	67
Paribas	632	638	+0,94	590
Pathe	1260	1260	—	1280
Pechiney	298,50	295,70	-0,93	270
Pernod-Ricard	423,90	434,50	+2,50	400
Peugeot	1036	1035	-0,09	875
Pinault-Print.Red	4623	4635	+0,25	4200
Plastic Omn.(Ly)	825	832	+0,84	825
Primagaz	534	528	-1,12	545
Promodes	2993	2967	-0,86	2750
Publicis #	694	685	-1,29	700
Remy Cointreau	121	119,90	-0,90	124
Renault	276	282	+2,17	249
Rexel	2340	2319	-0,89	2210
Rhone Poulenc A	314	314,80	+0,25	280
Rochette (La)	28,50	29,10	+2,10	28
Rue Imperiale(Ly)	7000	7010	+0,14	6550
Sade (Ny)	245	241	-1,63	240
Sagem SA	3989	3995	+0,15	3750
Saint-Gobain	997	1007	+1	961
Salvepar (Ny)	533	533	—	520
Sanofi	700	710	+1,42	700
Sat	2296	2290	-0,26	2210
Saupiquet (Ns)	545	535	-1,83	540
Schneider SA	475,20	471,10	-0,86	425
SCOR	363,70	372	+2,28	345
S.E.B.	958	943	-1,56	975
Sefimeg CA	419,90	427	+1,69	438
SEITA	245	256,30	+4,61	245
Selectibanque	76,50	74,50	-2,61	73
SFIM	1148	1166	+1,56	1150
SGE	220	218,70	-0,59	215
Sidel	454	476,50	+4,95	450
Silic CA	989	1032	+4,34	950
Simco	514	515	+0,19	480
S.I.T.A.	1388	1396	+0,57	1380
Skis Rossignol	121	122	+0,82	122
Soc.Fonc.Lyonnai.#	944	985	+4,34	—
Societe Generale	1235	1238	+0,24	1080
Sodexho Alliance	4345	4290	-1,26	3940
Sogeparc (Fin)	423	433	+2,36	415
Sommer-Allibert	266,50	270	+1,31	255
Sophia	257,80	258,90	+0,42	245
Spir Communic. #	470	474,90	+1,04	500
Strafor Facom	523	545	+4,20	475
Suez Lyon.des Eaux	894	899	+0,55	885
Synthelabo	886	901	+1,69	820
Technip	754	755	+0,13	740
Thomson-CSF	253,50	253	-0,19	250
Total	735	749	+1,90	735
UIF	457	463	+1,31	440
UIS	219	217,50	-0,68	220
Unibail	785	780	-0,63	740
Union Assur.Fdal	1020	1011	-0,88	970
Usinor	103,70	102,80	-0,86	102
Valeo	538	543	+0,92	530
Vallourec	487,30	488,80	+0,30	465
Via Banque	209,30	206,10	-1,52	205
Worms & Cie	381	385	+1,04	395
Zodiac ex.dt divid	1564	1596	+2,04	1480
Elf Gabon	1149	1148	-0,08	1110

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
ABN Amro Hol.#	144,80	145,90	+0,75	142
Adecco S.A.	2260	2224	-1,59	2290
Adidas AG #	1090	1092	+0,18	1040
American Express	572	575	+0,52	585
Anglo American #	291	301,30	+3,53	250
Anglogold Ltd #	261,10	256	-1,95	235
Amgold #	275,90	274,80	-0,39	235
Arjo Wiggins App.	20,50	20,60	+0,48	20
A.T.T. #	413	412	-0,24	480
Banco Santander #	305,40	306	+0,19	295
Barrick Gold #	133,10	130,70	-1,80	122
B.A.S.F. #	277,50	274,20	-1,18	245
Bayer #	280,80	279,30	-0,53	275
Crown Cork ord.#	328,70	321	-2,34	320
Crown Cork PF CV#	298	—	—	295
Daimler Benz #	573	586	+2,26	570
De Beers #	142	143	+0,70	128
Deutsche Bank #	472,40	472	-0,08	450
Diageo PLC reg.#	76,55	76,65	+0,13	72
Dresdner Bank	288,30	289,90	+0,55	290
Driefontein #	40	39,85	-0,37	37
Du Pont Nemours #	416,80	420,10	+0,79	425
Eastman Kodak #	403,30	408	+1,16	385
East Rand #	1,32	1,30	-1,51	1,28
Echo Bay Mines #	14,25	14,20	-0,35	12
Electrolux #	523	532	+1,72	485
Ericsson #	299	307	+2,67	290
Ford Motor #	402	—	—	380
Freegold #	29,45	29,40	-0,16	26
Gencor act.regr.	12,20	11,85	-2,86	11
General Elect. #	530	537	+1,32	495
General Motors #	420	420	—	428
Gle Belgique #	776	777	+0,12	800
Harmony Gold #	21,50	21,20	-1,39	19,50
Hitachi #	45,40	44,75	-1,43	43
Hoechst #	245,10	247,10	+0,81	235
I.B.M #	640	647	+1,09	620
I.C.I #	112	119,50	+6,69	111
Ito Yokado #	332,90	329,90	-0,90	325
Kingfisher plc #	118,90	119	+0,08	116
Matsushita #	99,70	98,20	-1,50	98
Mc Donald's #	371,50	381	+2,55	315
Merck and Co #	793	807	+1,76	805
Mitsubishi Corp.#	50,40	46,80	-7,14	47
Mobil Corporat.#	476,20	484,50	+1,74	485
Morgan J.P. #	820	826	+0,73	830
Nestle SA Nom. #	11810	11810	—	11220
Nipp. MeatPacker #	82	—	—	74
Nokia A	675	687	+1,77	650
Norsk Hydro #	304,20	310	+1,90	315
Petrofina #	2240	2246	+0,26	2210
Philip Morris #	251	247,60	-1,35	260
Philips N.V #	452	457,20	+1,15	440
Placer Dome Inc #	81,80	79,15	-3,23	78
Procter Gamble #	525	542	+3,23	525
Quilvest	375	374,90	-0,02	350
Randfontein #	12	12	—	11
Rio Tinto PLC #	84,30	85	+0,83	83
Royal Dutch #	361	362,90	+0,52	360
Sega Enterprises	113,60	111,10	-2,20	112
Schlumberger #	475	482,90	+1,66	475
SGS Thomson Micro.	482	483,50	+0,31	420
Shell Transport #	46,50	46,55	+0,10	46
Siemens #	416,50	413	-0,84	400
Sony Corp. #	531	536	+0,94	520
Sumitomo Bank #	60,40	57,80	-4,30	63
T.D.K #	493,40	484,10	-1,88	455
Telefonica #	279,50	281	+0,53	260
Toshiba #	26,40	25,65	-2,84	25
Unilever act.Div.#	442	441	-0,22	420
United Technol. #	565	583	+3,18	565
Volkswagen A.G #	4914	4938	+0,48	4850
Volvo (act.B) #	198	201	+1,51	196
Western Deep #	135	133	-1,48	111
Yamanouchi #	141,40	140,60	-0,56	133
Zambia Copper	13,15	13	-1,14	14

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 2 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	117,20	3,797
CEPME 9% 89-99 CA#	106,14	5,696 ↑
CEPME 9% 92-06 TSR	—	7,101
CFD 9,7% 90-03 CB	121,40	1,621
CFD 8,6% 92-05 CB	—	1,319
CFF 10% 88-98 CA#	103	4,525 ↓
CFF 10,25%90-01CB#	114,61	0,646 ↑
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,37	7,656 ↑
CNA 9% 4/92-07	126,45	2,334
CRH 8,6% 92/94-03	117,07	6,644
CRH 8,5% 10/87-88#	103,64	0,768
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,46	1,202 d
EDF 8,6% 92-04 #	119	8,553 o
Finansder 9%91-06#	126,97	3,255 ↓
Finansd.8,6%92-02#	113,44	1,649
Floral9,75% 90-99#	—	6,865 ↓
OAT 9,85-98 TRA	—	2,396 ↑
OAT 9,50%88-98 CA#	101,25	7,444
OAT TMB 87/99 CA#	100	0,692 d
OAT 8,125% 89-99 #	104,57	7,057
OAT 8,50%90/00 CA#	108,02	0,233 o
OAT 85/00 TRA CA#	101,71	3,120
OAT 10%5/85-00 CA#	111,52	8,630
OAT 89-01 TME CA#	100,20	0,852 d
OAT 10% 90-01 ecu	—	1,086 ↑
OAT 7,5%7/86-01CA#	109,17	5,260
OAT 8,5% 91-02 ecu	114	0,536 ↑
OAT 8,5% 87-02 CA#	—	3,097
OAT 8,50% 89-19 #	—	3,819
OAT 8,50%92-23 CA#	—	8,081
SNCF 8,8% 87-94CA	105,50	1,543 o
Suez Lyon.Eaux 90	1000	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	49	52,90
Baccarat (Ny)	810	805
Bains C.Monaco	710	711
Bque Transatlant. ◆	259,90	259,90
B.N.P.Intercont.	1320	1320
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie)	7,60	—
Centenaire Blanzy	588	598
Champex (Ny) ◆	19,20	19,20
CIC Un.Euro.CIP	598	602
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2900	2900
Generali Fce Assur	1500	1530
Continental Ass.Ly.	600	600
Darblay ◆	500	500
Didot Bottin	864	865
Eaux Bassin Vichy ◆	2804	2804
Ent.Mag. Paris	1405	1405
Fichet Bauche	45	45
Fidei	40	39,50
Finalens ◆	291	292
F.I.P.P. ◆	230,10	230,10
Fonciere (Cie)	830	800
Foncina # ◆	581	587
Francarep	323	314
France S.A.	1451	1490
From. Paul-Renard ◆	1000	1000
Gevelot ◆	1279	1279
G.T.I (Transport)	348	359
Immobail	211,30	209
Immobanque	731	735
Lucia ◆	54	54
Monoprix	410	405
Metal Deploye	400,50	398
Mors	8	8
Navigation (Nle) ◆	150	150
Optorg	435	442
Paluel-Marmont ◆	441	441
Exa.Clairefont(Ny)	990	998
Parfinance	416	418
Paris Orleans	298	295
Promodes (CI)	2100	2205
PSB Industries Ly	624	619
Rougier #	353	348,90
Saga	155,60	155
S.I.P.H. ◆	280	280
Sofragi ◆	5490	5490
Taittinger	4085	3980
Tour Eiffel	402	402
Vicat	575	575
Caves Roquefort	2000	1970
Elyo	342	332,90
Finaxa	509	509
Gaillard (M) ◆	1501	1501
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	251,30	251,30
Gd Moul.Strasbourg ◆	2010	2010
Hotel Lutetia	450	470
Hotels Deauville ◆	795	795
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	574	574
L.Bouillet (Ly) ◆	315	315
Lloyd Continental ◆	10490	10490
Matussiere Forest.	58,50	62
Moncey Financiere ◆	3000	3000

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 2 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	44,20	44,20
AFE #	748	725
Argle #	460,10	470
Albert S.A (Ns)	210	210
Arkopharma#	419	418,90
Montaignes P.Gest. ◆	2001	2001
Assystem #	313	318,10
Bque Picardie (Li) ◆	880	880
Bque Tarneaud(B)#	403,10	403,20
Bque Vernes	171	171
Beneteau CB#	499	500
B I M P	140	140
Boiron#(Ly)	438,90	432
Boisset (Ly) #	450	450
But S.A.	296	310
C.E.E #	81	82
Change Bourse (M)	239	240
CNIM CA#	248,90	249
Codetour #	354	349
Comp.Euro.Tele-CET	310	308
Conflandey #	325	325
C.A. Hte Normandie	350	352
C.A. Paris IDF	885	870
C.A.Ile & Vilaine	306	306
C.A.Loire Atl.Ns #	296	296,50
C.A.Pas de Calais	557	557
C.A.du Nord#(Li)	505	510
C.A. Oise CCI ◆	330	330
C.A. Somme CCI	342	344
C.A.Toulouse (B)	428	428
Devanlay	722	722
Devernois (Ly)	580	582
Ducros Serv.Rapide	42	42
Emin-Leydier (Ly)#	432	429
Europ.Extinc.(Ly)	538	531
Expand s.a	1001	1005
Factorem	735	738
Faiveley #	257	260
Finacor ◆	67,10	67,10
Fininfo	925	930
Assur.Bq.Populaire	672	680
Gautier France	326	327
Gel 2000	39,50	39
GEODIS #	387	402
GFI Industries #	1390	1390
Girodet (Ly) # ◆	25	25
GLM S.A.	230	229,90
Gpe Guillin # Ly	253	250,40
Kindy #	184	184,20
Guerbet	271	371
Hermes internat.1#	488	485
Hurel Dubois	882	889
ICBT Groupe #	229	228,80
I.C.C.#	160	161,20
ICOM Informatique	495	494,90
Idianova ◆	68	68
Int. Computer #	60,10	60,10
IPBM	66	66
M6-Metropole TV	820	847
Manitou #	869	869
Manutan	535	520
Marie Brizard #	594	598
Maxi-Livres/Profr#	36	36
Mecelec (Ly)	85	85,10
MGI Coutier #	360	360
Monneret Jouet Ly#	169	165,80
Naf-Naf #	96,90	95
Norbert Dentres.#	875	878
NSC Groupe Ny	825	840
Onet #	950	955
Paul Predault	130	125
P.C.W.	19	—
Petit Boy # ◆	91,95	91,95
Phyto-Lierac #	249,90	267,50
Pocher ◆	850	850
Poujoulat Ets (Ns)	222	211
Radiall #	780	777
Robertet #	1265	1256
Rouleau-Guichard ◆	254	254
Securidev #	110,20	119,90
Smoby (Ly)#	573	575
Sofco (Ly) ◆	11	9,95
Sofibus ◆	368	368
Sopra #	1599	1657
Steph.Kelian #	80,05	82
Sylea	670	655
Teisseire-France	212,50	213,20
TF1	760	758
Thermador Hol. #	400	418
Trouvay Cauvin #	128	129
Unilog	1440	1449
Union Fin.France	777	776
Viel et Cie #	183,90	188
Vilmorin et Cie #	570	572
Virbac	569	575

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 2 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	43,10	42,50
Belvedere	965	970
BVRP	334,80	340
Coil	160,10	161
Electronique D2	130	130
FDM Pharma n.	141	140
Genset	539	549
Guyanor action B	10	10,20
High Co.	241,10	254
Infonie	84	85
Joliez-Regol	97,90	97,90
Mille Amis	59,10	60
Naturex	92	92
Olitec	1022	1000
Picogiga	240	248
Proxidis	22,75	22,75
R21 Santé	492	490
Stelax ◆	6,70	6,70

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 2 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	895	895
Générale Occidentale ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	187,70	182,30
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	27,80

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 1er avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	165,88	157,98
Agipi Actions (Axa)	150,64	143,47
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14513	14513
Natio Epargne	2276,40	2253,86
Natio Oblig. M.T. C/D	889,80	880,99
Natio Ep. Croissance	4150,22	4068,84
Natio Ep. Patrimoine	170,24	166,90
Natio Epargne Retraite	199,62	195,71
Natio Epargne Trésor	11576,10	11552,99
Natio Euro Valeurs	1410,69	1383,03
Natio Euro Oblig.	1066,02	1055,47
Natio Euro Opport.	1469,87	1441,05
Natio Inter	1161,40	1138,63
Natio Opportunités	241,70	236,96
Natio Revenus	1129,28	1118,10
Natio Sécurité	11388,92	11388,92
Natio Valeurs	1771,60	1736,86
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	94531,95	94531,95
Oblig. tres caté.	291,51	287,20
CDC-GESTION		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	1064,33	1052,75
Nord Sud Dévelop. C ◆	2732,18	2726,73
Nord Sud Dévelop. D ◆	2581,61	2576,46
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	321,27	314,97
Patrimoine Retraite D	311,54	305,43
Sicav Associations C ◆	2464,59	2464,59
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20105,65	20105,65
Mutual. dépôts Sicav C	19720,59	19700,89
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA	375,07	367,72
Écur. Capitalisation C	268,24	268,24
Écur. Expansion C	85005,55	85005,55
Écur. Géovaleurs C	4414,45	4327,89
Écur. Investis. D PEA	298,67	292,81
Écur. Monépremière	11585,28	11585,28
Écur. Monétaire C	13274,66	13274,66
Écur. Monétaire D	12304,19	12304,19
Écur. Trésorerie C	325,75	325,75
Écur. Trésorerie D	305,43	305,43
Écur. Trimestriel D	2095,53	2095,53
Éparcourt-Sicav D	198,42	198,42
Géoptim C	13640,45	13438,87
Géoptim D	12529,31	12344,15
Horizon C	2850,97	2795,07
Prévoyance Écur. D	110,16	110,16
Sensipremière C	14147,84	14112,56
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12441,16	12416,33
Écur. Sécuripremière C	12290,90	12276,62
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM		
Ampfia ○	122253,99	122253,99
Atout Amérique	225,57	220,07
Atout Asie	89,72	87,53
Atout France Europe	1134,15	1095,43
Atout France Monde	276,12	269,39
Atout Futur C	1102,98	1076,08
Atout Futur D	1027,46	1002,40
Coexis	2030,91	1996,96
Dièze	2653,96	2609,60
Elicash ○	971541,91	971541,91
Eurodyn	3482	3397,07
Indicia ◆	2340,06	2288,31
Indocam Convert. C ◆	15473,61	15022,92
Indocam Convert. D ◆	14557,32	14138,32
Indocam Europe Nouv. ◆	16172,87	15701,82
Indocam Hor. Eur. C ◆	1239,05	1202,96
Indocam Hor. Eur. D ◆	1239,05	1202,96
Indocam Multi Oblig. ◆	1015,18	985,61
Indocam Orient C ◆	224	213,84
Indocam Orient D ◆	205,35	196,04
Indocam UniJapon ◆	938,47	895,91
Indocam Str. 5-7 C	1988,63	1955,39
Indocam Str. 5-7 D	1422,65	1398,87
Moné.J C ○	12178,01	12178,01
Moné.J D ○	11536,51	11536,51
Oblifutur C	579,01	569,33
Oblifutur D	533,64	524,72
Oraction	1621,60	1582,05
Revenu-Vert	1206,40	1186,29
Sévéa ◆	125,77	122,70
Synthésis	19569,39	19223,37
Uni Associations ○	120,23	120,23
Uni-Foncier	1781,35	1737,90
Uni-Régions	2001,53	1952,71
Univar C ○	315,60	315,60
Univar D ○	302,46	302,46
Univers Actions	303,21	295,81
Univers-Obligations	265,50	261,06
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	—	—
Indocam Val. Restr. ◆	—	—
Optalis Dynamiq. C ◆	122,12	119,73
Optalis Dynamiq. D ◆	122,12	119,73
Optalis Équilib. C ◆	117	114,71
Optalis Équilib. D ◆	117	114,71
Optalis Expansion C ◆	111,44	109,25
Optalis Expansion D ◆	111,44	109,25
Optalis Sérénité C ◆	109,15	107,01
Optalis Sérénité D ◆	109,15	107,01
Pacte Sol. Logem. ◆	573,39	538,31
Pacte Vert T. Monde ◆	542,39	531,65
CIC BANQUES		
Francic	202,32	196,43
Francic Pierre	171,47	166,48
Europe Régions	294,97	286,38
CIC PARIS		
Associc	1097,20	1097,20
Cicamonde	1924,08	1895,65
Converticic	474,90	467,86
Ecocic	2009,88	1951,84
Mensuelcic	10112,80	10032,67
Oblicic Mondial	4232,25	4169,70
Oblicic Régions	1238,07	1219,77
Rentacic	166,61	164,15
CREDIT LYONNAIS		
Euroo Solidarité ◆	1406,15	1392,23
Lion 20000 C ◆	17474,23	17474,23
Lion 20000 D ◆	16348,67	16348,67
Lion-Associations C ◆	11338,23	11338,23
Lion-Associations D ◆	10745,25	10745,25
Lion Court Terme C ◆	27000,25	27000,25
Lion Court Terme D ◆	23787,50	23787,50
LionPlus C ◆	1655,77	1623,30
LionPlus D ◆	1579,43	1548,46
Lion Trésor ◆	2595,25	2569,55
Oblilion ◆	2332,83	2309,79
Sicav 5000 ◆	946,19	927,64
Slivafrance ◆	1618,25	1586,52
Slivam ◆	685,31	671,87
Slivarente ◆	263,89	258,72
Slivinter ◆	981,98	962,73
Trilion ◆	5135,43	5089,53
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2679,85	2627,30
CM Option Dynamique	172,09	167,48
CM Option Equilibre	300,95	294,33
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	193,51	188,33
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	947,30	942,39
Créd.Mut.Ep.Ind. C	196,84	191,57
Créd.Mut.Ep.J	23390,71	23390,71
Créd.Mut.Ep.Monde	2040,95	1986,33
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1955,26	1916,92
Créd.Mut.Ep.Quatre	1095,71	1074,29
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	110,35	108,19
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	596,39	580,71
Saint-Honoré Capital	21028,66	20916,17
St-Honoré March. Emer.	738,76	706,95
St-Honoré Pacifique	634,11	606,88
St-Honoré Vie Santé	2298,70	2189,21
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1864,44	1860,44
Stratégie Actions	1284,73	1236,32
Stratégie Rendement	2118,71	2052,80
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	142,44	138,97
Amplitude Europe C	221,68	216,27
Amplitude Europe D	217,97	212,65
Amplitude Monde C	1243,44	1213,11
Amplitude Monde D	1186,24	1157,31
Amplitude Pacifique C	93,40	91,12
Élanciel D PEA	254,22	248,02
Émergence Poste D PEA	191,80	187,12
Géobilys C	700,11	689,76
Géobilys D	662,39	652,60
Kaléis Dynamisme C	1304,94	1279,35
Kaléis Équilibre C	1185,14	1161,90
Kaléis Sérénité C	1110,48	1088,69
Latitude C	151,39	151,39
Latitude D	137,92	137,92
Oblitys D	659,99	650,24
Plénitude D PEA	265,61	259,13
Poste Gestion C	15196,59	15196,59
Revenus Trimestr. D	5287,25	5234,90
Solstice D	2368,22	2362,31
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38761,06	38761,06
Actimonétaire D	30708,87	30708,87
Cadence 1 D ◆	1076,48	1065,82
Cadence 2 D ◆	1064,46	1053,92
Cadence 3 D ◆	1054	1043,56
Capimonétaire C	418,31	412,88
Capimonétaire D	377,44	377,06
Sogeoblig C/D ◆	9662,38	9566,71
Interoblig C ◆	317,68	314,53
Intersélection France D ◆	460,88	451,84
S.G. France opport. C ◆	2688,76	2636,05
S.G. France opport. D ◆	2545,21	2495,30
Sogenfrance C ◆	2665,49	2613,23
Sogenfrance D ◆	2419,94	2372,49
Sogépargne D ◆	306,31	303,28
Soginter C	348,71	341,87
Sogenfrance Tempo D ◆	332,14	325,63

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Il y a trois siècles et demi, en Auvergne, une brillante expérience de physique commandée par Blaise Pascal mit un terme à la discorde qui opposait les tenants de l'existence du vide et ceux qui la niaient. ● EN QUELQUES MESURES, le fameux *« horror vacui »* disparaît de la liste des 219 *« erreurs exécrables »* publiée en 1277 par l'évêque de Paris Etienne Tempier. ● CETTE RÉVOLUTION n'aurait pu avoir lieu sans l'observation faite, une dizaine d'années plus tôt, par les fontainiers de Florence de l'incapacité des pompes à monter l'eau à une hauteur de plus de dix mètres. ● EN TENTANT de l'expliquer, Evangelista Torricelli formule l'hypothèse que l'air a un poids. ● PROPAGÉE en France par Marin Mersenne, l'expérience est reprise par Pascal, qui établit que *« les liqueurs pèsent suivant leur hauteur »* et donne ainsi un formidable coup de pouce aux sciences expérimentales.

Comment fut démontré, il y a 350 ans, que la nature n'avait pas horreur du vide

En démontrant avec la « grande expérience de l'équilibre des liqueurs » menée en Auvergne que la pesanteur de l'air varie avec l'altitude, Blaise Pascal rompt avec des siècles d'obscurantisme et donne ainsi aux sciences expérimentales leurs lettres de noblesse

« LA JOURNÉE de samedi dernier 19 de ce mois fut fort inconstante : néanmoins le temps paraissant assez beau sur les 5 heures du matin, et le sommet du puy de Dôme se montrant à découvert, je me résolus d'y aller pour faire l'expérience. » En septembre 1648, une troupe savante, composée de dignitaires de la ville, ecclésiastiques et séculiers, se transporte au sommet de la montagne qui domine Clermond-Ferrand. A sa tête Florin Perrier, beau-frère de Blaise Pascal.

Ce conseiller à la cour des Aides va conduire une démonstration de physique qui devrait ruiner l'*« horror vacui »* – la nature a horreur du vide –, principe physique universel qui s'est imposé depuis plusieurs siècles, à la suite de la doctrine d'Aristote, et qui verrait notre monde plein partout et continûment. L'hypothèse de l'existence du vide est alors proscrite. Au point que l'évêque de Paris, Etienne Tempier, l'a consigné dogmatiquement dans la liste des 219 *« erreurs exécrables »* qu'il a établie en 1277.



Ce qui va se jouer, à cette date, sur les hauteurs d'Auvergne, est la résolution d'une profonde discorde théorique qui oppose deux parties, celui des « plénistes » face à celui des « vacuistes ». Les uns niant toute possibilité de vide, les autres affirmant au contraire son existence. Pascal étant, bien sûr, de ces derniers. C'est une date décisive dans l'histoire des sciences. Elle marque, à sa manière, l'émergence des disciplines vraiment expérimentales.

Dans son grand traité sur la *Physique*, Aristote (382-322 av. J.-C), avait développé longuement sa thèse d'un univers plein, partout rempli de matière où le vide, à ses yeux, ne pouvait exister. Parmi les nombreuses raisons que conçoit le philosophe pour nier l'existence d'un espace vide de matière, l'une repose sur la conception qu'il se fait du mouvement des corps.

LIEU MATÉRIEL RÉSISTANT

Pour lui tout mouvement trouve sa raison dans l'existence d'un lieu matériel résistant. Si un espace vide existait, alors tout mouvement y serait impossible. Ce milieu n'offrant aucune résistance aux corps, ceux-ci pourraient se mouvoir à une vitesse infinie. Inconcevable, disait-on à l'époque. Fixé en dogme par les savants occidentaux dès le Moyen Age, ce grand cadre scolastique d'interprétation de la nature allait trouver un premier contradicteur important en la personne de Galilée.

Dans son *Discours concernant Deux sciences nouvelles* (1638), le savant florentin rapporte ce fait étrange, qui lui a été signalé par les fontainiers de sa ville. L'un d'entre eux constate qu'avec une pompe parfaitement neuve il ne peut jamais élever l'eau à une hauteur supérieure à 10 mètres (18 brasses de l'époque). Galilée propose, rapidement, une explication qui ne convainc pas. Pour lui, cette valeur de 10 mètres représente la limite de résistance de la colonne d'eau au vide. Au-delà, elle se rompt.



DOCUMENT SELVA

Périer mesurant la hauteur du mercure et du vide dans le tube de Torricelli sur le haut du puy de Dôme.

En 1644 entre en scène l'un des personnages fondamentaux de cette histoire. Il s'agit du mathématicien et physicien Evangelista Torricelli. Cet élève de Galilée, qui succède au maître comme mathématicien officiel à la cour du grand-duc Ferdinand II de Toscane, va introduire un élément essentiel pour construire le dispositif expérimental permettant de poser la lancinante question à la Nature : souffre-t-elle le vide ? Cet élément, c'est le mercure, le liquide le plus lourd connu, appelé à l'époque vif-argent pour sa couleur et sa mobilité.

Voici, maintenant, le dispositif princeps qui doit conduire et permettre le scénario de la découverte. Dans une cuve de verre (un vaisseau) emplie de mercure, Torricelli va renverser un tube de verre, approximativement long d'un mètre, qui, lui aussi, a été au préalable rempli de vif-argent. Ce tube est hermétiquement scellé à un bout. L'autre est bouché par le pouce du savant. Torricelli le plonge alors verticalement dans la cuve, et enlève son pouce.

Il constate aussitôt que le mercure du tube descend dans le tube. Mais pas totalement. Subsiste une colonne d'environ 76 cm. Un espace existe maintenant entre la surface du mercure et le sommet du tube. Que contient-il ? Une matière subtile et inconnue ? En fait, Torricelli vient d'obtenir le vide dans cette enceinte strictement fermée. Le physicien forme alors l'hypothèse que le poids de l'air, qui pèse sur toute les parties du liquide de la cuve, exerce ainsi une pression qui maintient le mercure du tube à une certaine hauteur.

Cette expérience va être diffusée et répétée dans toute l'Europe savante. Particulièrement par Marin Mersenne, le créateur de l'Académie parisienne, qui la fait connaître en France. C'est là qu'intervient Pierre Petit, curieux de physique et intendant général des fortifications. En visite à Rouen, en 1646, Petit refait l'expérience du vide torricellien devant Blaise Pascal et son père.

La carrière de physicien du futur auteur des *Provinciales* commence. Il a vingt-trois ans. Avec un grand soin et diverses variations, Pascal va refaire un grand nombre d'expériences. L'une d'elles, publique, mobilise de l'eau puis du vin, dans un tube de plus de 10 mètres de haut – ce qui atteste du savoir-faire des maîtres verriers rouennais. *« Depuis, faisant réflexion en moi-même sur les conséquences de ces expériences, elle me confirma dans la pensée où j'avais toujours été, que le vide n'est pas une chose impossible dans la Nature, et qu'elle ne la fuyait pas avec tant d'horreur que plusieurs se l'imaginent »*, écrit-il dans ses *Expériences nouvelles touchant le vide* (1647).

« ABRÉGÉ DE DÉRISION »

Il s'ensuit une polémique ardente avec le Père Etienne Noël, jésuite, qui publie ses contestations dans *Le Plein du vide*, et dont le père de Pascal écrira qu'il s'agit d'un *« abrégé de dérision »*. C'est dans la même année que Pascal va écrire à Perrier pour lui proposer de mener à bien la *« Grande Expérience de l'équilibre des liqueurs »* du puy de Dôme. Son succès est éclatant. Perrier constate que la colonne de mercure est nettement moins haute lorsque l'expérience est menée au sommet de la montagne plutôt qu'à son pied. Une preuve irréfutable qui montre la variation de la pesanteur de l'air, et détruit conjointement le mythe de l'horreur du vide.

Pascal refera cette expérience à Paris, au sommet et au pied de la tour Saint-Jacques. Ce n'est qu'après sa mort que paraîtront, en 1663, *De l'équilibre des liqueurs* et *De la pesanteur de la masse de l'air* (tout juste réédités, avec l'ensemble de ses textes sur la physique, dans la collection « La Pléiade » : *Œuvres*, de Pascal, tome I). Au-delà des querelles datées, dans ses essais dont la langue est un vrai bonheur, celui dont le patronyme est aujourd'hui le symbole de l'unité de pression (Pa) formulera le principe qui, lui aussi, porte son nom et qui stipule qu'un liquide incompressible, en équilibre, transmet intégralement les variations de pression. Et comme *« les liqueurs pèsent suivant leur hauteur »*, il vaut mieux, pour un barrage, être plus épais en bas qu'en haut.

Stéphane Deligeorges

★ Page réalisée par les rédactions du *Monde*, d'*El Pais* et de la revue scientifique internationale *Nature*. Traduction de Sylvette Gleize.

Les exigences du savant irlandais Robert Boyle

LES QUERELLES de priorité dans l'histoire des sciences sont, rétrospectivement, toujours ineptes. Elles radicalisent les points de vue nationaux et exacerbent les rivalités qui, quelques années plus tard, rabaissent ces questions aux logiques des folklores.

Dans le cas des expériences de Pascal et de leurs résultats avérés, ils ont été mis en cause, ou à tout le moins discutés par Robert Boyle. Venues quelques années plus tard, les préventions du savant irlandais sont intéressantes, car elles montrent les exigences qui se fortifient pour assurer la légitimité du travail expérimental.

« Bien que les expériences auxquelles Pascal se réfère soient relatées de la manière habituelle en ce qui concerne les faits d'expériences (...), je ne me rappelle pas qu'il affirme expressément les avoir réalisées ». « Il peut par conséquent, poursuivait le physicien, *les avoir couchées sur le papier comme des choses qui doivent arriver, à partir de la confiance légitime qu'il pouvait avoir de ne pas s'être trompé dans ses raisonnements. »*

> « En ce qui concerne les faits d'expériences (...), je ne me rappelle pas qu'il affirme expressément les avoir réalisées »

Ces critiques semblent se concentrer sur la manière de rapporter, de construire comme d'évaluer la preuve expérimentale. C'est son souci maniaque et constant, où aucune des circonstances entourant l'expérience ne doit être omise. Il en va de la légitimité des conditions de l'expérimentation et de la production des preuves scientifiques.

Indépendamment de ces conditions méthodiques et instrumentales, à l'issue des découvertes de Pascal, une nouvelle question se pose. Pourquoi ne peut-on créer que par des dispositifs expérimentaux des conditions de vide ? En d'autres termes, pourquoi l'air, qui est un fluide, semble s'immiscer dans tous les espaces ?

C'est la question de Boyle, qu'il formule ainsi : pourquoi l'air est-il toujours si expansif ? Il faut à cet égard rappeler le dispositif expérimental par lequel le bourgmestre de Magdebourg, le physicien Otto von Guericke, avait montré, en 1654, devant la diète de Ratisbonne (Allemagne), l'intensité de la force de la pression atmosphérique. Deux demi-sphères de laiton de 80 cm de diamètre environ, connues depuis sous le nom d'hémisphères de Magdebourg, avaient été parfaitement ajustées. Puis l'air qu'elles contenaient avait été chassé, donnant à l'ensemble une unité telle que les deux demi-sphères ne purent être séparées par deux attelages de huit chevaux.

Mais le propos de Boyle est différent. Il veut démontrer l'élasticité de l'air. Bref, il cherche à comprendre la relation entre le degré de compressibilité de l'air et la pression à laquelle il est soumis. Il découvre cette relation : le volume d'un gaz est en rapport inverse avec la pression qu'il subit.

Plus de quinze ans plus tard, et indépendamment des travaux antérieurs, le physicien français Edmé Mariotte établit une loi strictement identique. Par une sorte d'irénisme épistémologique, les manuels de science parlent aujourd'hui de la loi de Boyle-Mariotte.

S. D.

L'Auvergne, berceau du voyage spatial

POUR ÉCRIRE l'histoire de l'exploration spatiale, il faut chercher le lieu où, sur Terre, le voyage a véritablement commencé. Nombreux sont ceux qui désigneront Cap Canaveral, en Floride, d'où tant de missions américaines sont parties à la conquête de la nouvelle frontière désignée par le président Kennedy.

Le cosmodrome de Baïkonour, au Kazakhstan, aura aussi ses partisans, de même peut-être que Peenemünde, sur la mer Baltique, où Wernher von Braun et son équipe ont mis au point les fusées allemandes. Dans le Massachusetts, Worcester pourrait emporter quelques suffrages aussi. Robert Goddard, pionnier en la matière, y réalisa ses premiers essais.

Mais l'ère spatiale à proprement parler a paradoxalement débuté en Auvergne, sur les pentes volcaniques du puy de Dôme. Cela peut sembler curieux, mais c'est pourtant là, il y a 350 ans, que l'intrépide beau-frère du grand mathématicien et mystique Blaise Pascal (1623-1662) grimpa à quelque 1 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, équipé de deux baromètres à mercure. Le niveau du mercure descendit alors, démontrant que la pression de l'atmosphère était, en altitude, inférieure à celle qu'elle est au niveau de la mer.

Plus on montait, plus le niveau variait. L'atmosphère se révélait donc ainsi limitée dans sa hauteur, avec, par voie de conséquence en poussant la théorie à son terme, un espace vide au-dessus d'elle à l'infini. Bien que très critique à l'égard de Pascal, René Descartes fut quand même impressionné par cette formidable découverte.

UN DESCARTES MÉPRISANT

Avant Pascal, la plupart des savants, et Descartes en particulier, estimaient que l'atmosphère était plus ou moins contiguë à l'espace. Ils pensaient que l'espace était empli d'air, ou plutôt d'un « éther » dépourvu de masse.

Un concept qui remontait à Aristote. Sans qu'existe réellement l'idée que l'atmosphère puisse avoir des limites, celle même d'un espace « vide » était inimaginable à l'époque. Or, en l'absence de vide, il ne pourrait y avoir d'« ère spatiale ».

Si l'atmosphère a un poids limité, se dit alors Pascal, ce poids doit décroître avec l'altitude : plus haut on monte, moins on a d'atmosphère au-dessus de soi, et moins elle pèsera. Ainsi l'atmosphère est-elle limitée en hauteur.

Enfin, en montant suffisamment haut, on doit pouvoir sortir de l'atmosphère et se trouver dans le vide. Pascal réalise alors des expériences qui, à sa grande satisfaction, établissent, dès 1647, la preuve de cette existence du vide. La même année, il rend visite à un Descartes méprisant qui, quelque temps après, écrit à Huygens que le seul vide auquel il croit est celui du cerveau de Pascal.

« JAMAIS DOUTÉ »

Mais Pascal poursuit son travail. De constitution trop fragile pour effectuer l'épuisante ascension du puy de Dôme, il persuade son montagnard de beau-frère d'emporter deux baromètres de Torricelli pour mener ses expériences, et triomphe avec le succès que l'on sait.

Descartes fait alors brusquement marche arrière, cherchant même à tirer parti de l'affaire. Il déclare même avoir suggéré l'expérience à Pascal et n'avoir *« jamais douté de son succès »*.

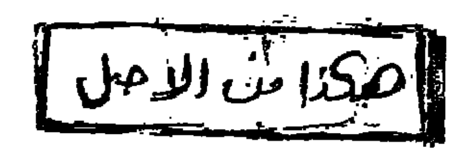
C'est pourquoi le puy de Dôme doit être un lieu de pèlerinage pour tous les historiens de la conquête spatiale, car c'est là que, pour la première fois, fut apportée la preuve de l'existence de l'espace.

Henry Gee

Le poids des rimes

Sources de polémiques, les découvertes faites par Evangelista Torricelli et Blaise Pascal ont, à leur époque, bouleversé la vision que l'on avait du monde et ébranlé les sociétés savantes. Mais elles ont aussi été source d'inspiration pour les poètes, qui ont trouvé là une surprenante muse.

Ainsi Jean-Baptiste Porée, médecin rouennais, faisant l'éloge de Pierre Guiffart, autre médecin, qui avait écrit sur le vide, déclama : *« L'ingénieux Pascal établissant le vide / A rempli nos esprit d'un doux étonnement / Mais tu les viens charmer par ton raisonnement / Fondant sur ce beau rien un écrit si solide. »* Et le poète Dalibray de poursuivre : *« De cette vérité tu nous rends une preuve / Ta claire expérience où le vide se trouve / Nous convainc, cher Pascal, par des moyens puissants / Et nous fait dire à tous :insensé qui se fie à la philosophie sans le recours des sens. »*



A Turin, l'AS Monaco a touché ses limites face à la Juventus

Les Français ont été sévèrement battus (4-1) en demi-finale aller de la Ligue des champions

Après avoir éliminé au tour précédent le champion d'Angleterre, Manchester United, , les Monégasques se sont très nettement inclinés (4-1) sur le terrain de la « Juve » . Dans l'autre demi-finale aller de la Ligue des champions, les Espagnols du Real Madrid ont dominé (2-0) les Allemands du Borussia Dortmund, vainqueurs du trophée en 1997. Les matches retour auront lieu mercredi 16 avril.

TURIN
de notre envoyé spécial

A Turin, le public de la Juventus est un enfant gâté. La victoire lui est une rengaine, un grand match une banalité et une place en finale de Coupe d'Europe un dû. Aussi l'arbitre russe, Nikolaï Levnikov, n'avait pas lâché le troisième coup de sifflet pour envoyer les joueurs aux vestiaires que des spectateurs se dirigeaient déjà vers les issues. Un quart d'heure après la fin du match, le « Stadio delle Alpi », le stade des Alpes de Turin, était redevenu une lugubre carcasse vide. Dehors, 60 000 *tifosi* blasés regardaient déjà l'avenir. Au suivant !

FOOTBALL

La « Vieille Dame », ainsi qu'on surnomme la Juventus, est une maman gâteau. Sa victoire (4-1) obtenue, mercredi 1er avril, en demi-finale aller de la Ligue des champions face à Monaco, avait le goût du bonbon. Un football qui fond sous la langue. « *Bien sûr, nous avons bien joué*, relativisait pourtant Zinedine Zidane. *Mais nous avons été bien meilleurs dimanche dernier contre le Milan AC et il nous faudra faire plus encore, dimanche prochain, contre la Lazio Rome.* » Manière pour « Zizou », Français d'Italie et grand d'Europe, d'expliquer au spectateur hexagonal qu'il n'avait rien vu quand il croyait avoir tout vu. Et de renvoyer le championnat de France à ses complexes.

UNE TRISTE ADDITION

Car, face à cette Juve « ordinaire », l'AS Monaco n'a guère pesé. « *Une équipe pétillante, qui marque buts en rafales, amusante mais qui ne se jette jamais dans la mêlée.* » La traduction approximative dans le guide de présentation du match donnait un vernis de vieux français au compliment sur le champion de France. Mais toutes ces qualités prêtées aux Monégasques n'ont que trop rarement pu s'exprimer lors du match. Une mi-temps, pourtant, les joueurs de la Principauté se sont agrippés vaillamment au bastingage avant de lâcher prise.

Il était fascinant et pathétique de voir le jeu monégasque se déliter inexorablement avec le temps et les buts s'ajouter aux buts avec fatalité. Un magnifique coup franc d'Alessandro Del Piero (34e), puis un doublé sur penalty avant la mi-temps (45e), un coup du chapeau sur un second penalty (62e), enfin un coup de grâce – et de Jarnac – de Zinedine Zidane (88e). Triste addition. Ou multiplication, plutôt. Longtemps après la fin, les perdants étaient encore accablés, moins sans doute par la lourdeur de la défaite que par la différence de niveau qu'elle laissait entrevoir avant le match retour. Ils n'étaient plus très nombreux à rêver d'empêcher l'équipe italienne d'atteindre sa quatrième finale européenne en quatre saisons.

Les belles illusions qu'avait suscitées l'élimination de Manchester United se dissipaient brutalement. Cela faisait forcément mal à l'ego. Certains réfractaires, parmi les champions de France, tentaient pourtant de contester la validité du coup franc et des deux penaltys accordés à leurs adversaires. D'autres évoquaient les absences de joueurs aussi importants que John Collins ou Franck Dumas. Mais ces théories étaient énoncées mollement, moins pour convaincre l'autre que pour se duper soi-même et soulager un orgueil bafoué.

Jean Tigana, lui, refusait les faux-fuyants. « *Nous avons perdu ce soir à la loyale. Nous n'avons pas pu suivre le rythme infernal qu'ils nous ont imposé*, constatait l'entraîneur. *Mon équipe est jeune, elle a encore à apprendre. Elle a vu là ce qu'était le haut niveau, à savoir ne pas perdre un ballon, être prêt dans tous les duels.* » De retour au camp de base du club, sur les hauteurs de la Turbie, le patron évoquera certainement en termes peu amènes le coupable relâchement qui suivit l'égalisation de Francisco Da Costa (45e), entré en jeu cinq minutes auparavant. « *Nous étions encore en train de nous embrasser quand les autres engageaient* », fulminait le coach. Le mauvais placement défensif entraîna la faute sur Zinedine Zidane, le penalty, le deuxième but de la Juve et surtout l'acte de capitulation des Monégasques. « *Le haut niveau, c'est ça* », pourra marteler à l'infini Jean Tigana. « Ça », Marcello Lippi le pratique depuis longtemps. Nonchalamment adossé à la guérite du banc de touche, l'entraîneur turinois – cheveux blanchissants et petites lunettes – semblait apprécier son œuvre : engagement physique intense, disposition tactique impeccable pour déjouer l'adversaire, plus trois vibrions (Zinedine Zidane, Alessandro Del Piero, Filippo Inzaghi) capables de faire basculer le match. « *Mon équipe a vu le travail qui lui restait pour en arriver là*, expliquait Jean Tigana. *Les jeunes joueurs ne veulent pas forcément croire ce que je leur dis chaque jour. Là, ils ont touché la réalité. J'en connais maintenant qui râleront moins à l'entraînement.* »

Benoît Hopquin

Le Real Madrid sort vainqueur d'une soirée bricolage

MADRID
de notre envoyé spécial

Le décor était grandiose, avec ce majestueux stade Santiago-Bernabeu plein à craquer. L'atmosphère forcément électrique, avec près de 100 000 fanatiques madrilènes venus assister à une prometteuse demi-finale aller de Ligue des champions entre leurs idoles du Real et les Allemands du Borussia Dortmund, tenants du titre. Une belle soirée en perspective, comme le football de haut niveau sait encore en offrir. Tout était donc réuni pour le plaisir des yeux lorsque un incroyable incident se produisit sur la pelouse d'un des clubs les plus prestigieux de la planète.

Quelques secondes avant le coup d'envoi, le but planté devant le virage sud, celui où se massent les plus excités des supporteurs madrilènes, s'effondre littéralement ! Le poteau droit, brisé net à la base, emporte toute la structure. Et voilà comment une grande soirée de football se transforme soudain en une incroyable tragi-comédie devant des millions de témoins. Le stade, rugissant jusqu'alors, devient muet de stupeur. L'arbitre néerlandais, Mario Van der Ende, a du mal à en croire ses yeux, mais la réalité est là : il ne reste qu'un but sur la pelouse du Bernabeu ! Les joueurs, interloqués, quittent la pelouse.

Le gag s'éternise. Après 25 minutes de vains efforts, les ouvriers doivent se rendre à l'évidence : le poteau droit est irréparable. Pendant que les policiers casqués prennent position dans le virage pour calmer les redoutés *Ultra Sur*, hooligans locaux, on déménage la structure déficiente. Les minutes passent, et la menace d'une annulation pure et simple du match, suivie d'une sanction lourde (défaite du club recevant par 3-0) commence à planer. Mais 50 minutes après l'horaire prévu pour le coup d'envoi, un but de rechange, provenant du centre d'entraînement du Real, arrive sous les clameurs d'un public soulagé.

Dans la tribune d'honneur, Franz Beckenbauer assiste à toute la scène, goguenard. L'ancienne star du football allemand se demande, sans doute, s'il ne rêve pas. Le retard atteint une heure. Les joueurs du Real, puis ceux du Borussia, reviennent, enfin, sur la pelouse pendant que les travaux continuent près du virage sud où des experts de fortune mesurent la hauteur des poteaux. Les arbitres jouent les inspecteurs des travaux finis. Entre les Marx Brothers et les Monthy Python, Madrid s'offre une drôle de comédie. Et c'est finalement avec 75 minutes de retard que le coup d'envoi va être donné. Record à battre en demi-finale européenne.

Le public du Bernabeu retrouve sa voix et c'est dans une ambiance extraordinaire que débute ce choc si longtemps attendu. A la 25e minute, un centre délivré de l'aile gauche par le puncheur brésilien Roberto Carlos est repris victorieusement par Fernando Morientes. Un avantage mérité pour le Real qui, sous l'impulsion du duo franco-néerlandais Karembeu-Seedorf, mène la vie dure aux champions d'Europe en titre privés de plusieurs titulaires indiscutables, dont Andreas Möller et Jürgen Kohler, blessés.

KAREMBEU MARQUE

Et, en deuxième période, c'est Christian Karembeu, à la suite d'un contre rapidement mené, qui inscrit le deuxième but espagnol (67e). En trois matches de Ligue des champions avec son nouveau club, l'international a inscrit trois buts pour le plus grand bonheur des aficionados et d'Aimé Jacquet, le sélectionneur français.

Il est presque minuit, mais la soirée n'est pas terminée. Les dirigeants allemands annoncent qu'ils ont déposé des réserves auprès de l'UEFA. Généralement, lorsque se produisent des incidents du type panne d'éclairage, le délai accordé au club recevant pour réparer les dégâts est d'une demi-heure. Le poteau cassé de Madrid constitue une première à ce niveau de la compétition et les 75 minutes de retard risquent de peser lourd dans le dossier. Il y a quelques mois, à l'occasion d'un match de Coupe de l'UEFA opposant le Spartak Moscou au FC Sion, la hauteur d'un des poteaux de but du stade moscovite avait été déclarée non conforme. Le club suisse avait porté réclamation et le match fut rejoué. Peut-être assistera-t-on bientôt à un nouveau Real-Dortmund ? Mais cette fois, avec des poteaux solides.

Alain Constant

Paris-Saint-Germain laisse le Stade de France orphelin

DANS 70 JOURS, 80 000 spectateurs privilégiés s'installeront dans les tribunes du Stade de France à *Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)* pour assister au premier match de la Coupe du monde de football entre le Brésil et l'Ecosse. Deux milliards de téléspectateurs auront l'opportunité d'apprécier la réussite architecturale de cette enceinte spécialement édifiée pour le dernier grand événement footballistique du millénaire. Jusqu'au 12 juillet, date de la finale du Mondial, ce vaisseau auréolé d'une ellipse, sera le symbole de l'ambition et de l'orgueil français.

Sera-t-il voué à entrer en léthargie dès le lendemain ? Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, qui devait réunir une table ronde, le 2 avril, pour lui affecter un club résident, ne veut pas se résoudre à cette fatalité malgré la défection du Paris-Saint-Germain annoncée officiellement, le 1er avril, par Pierre Lescure, président de Canal Plus. « *Je serai très déçue si le Stade de France ne vivait pas au quotidien* », a déclaré la ministre, le 31 mars. Aucun des trois candidats en lice (le Red Star, Saint-Denis-Saint-Leu et le RC Paris) n'a, pourtant, la surface financière et populaire pour s'installer à Saint-Denis.

Pour l'Etat, tenu de renflouer l'éventuel déficit d'exploitation, la pilule serait amère. Candidat idéal de par son potentiel financier et sa notoriété internationale, le PSG n'a pas voulu prendre le risque de se couper de ses racines. Une nouvelle concession va lier le club à la Ville de Paris pour dix ans au minimum.

UN « BIJOU » DE 50 000 PLACES

En contre-partie, la municipalité débloquera 100 millions pour financer les deux tiers des travaux de rénovation et d'agrandissement du Parc afin de porter sa capacité à 50 000 places avant la fin du millénaire. « *Nous n'avons pas voulu déroger à nos obligations envers la Ville de Paris, les sponsors et le public* », s'est justifié Pierre Lescure en invoquant les liens historiques qui unissent les supporters au Parc des Princes.

L'argument financier, brandi le mois dernier, s'est évanoui au fil des ultimes négociations avec le consortium chargé de la gestion du Stade de France. « *Il y a eu des avancées si bien qu'il n'y avait plus de différentiel d'exploitation entre les deux enceintes* », a reconnu le président de Canal Plus qui avait évoqué, le 18 mars, un déséquilibre de 60 millions de francs.

Le risque de voir émerger un second club de haut niveau n'ébranle pas ses certitudes : « *Si cela doit se produire, je m'en féliciterai. Mais je serai sans doute à la retraite avant que le PSG ne soit plus que le deuxième club de Paris* ».

Charles Biétry, naguère fervent militant du Stade de France, a décliné « *les multiples avantages* » du statu quo. Cruel exercice de communication pour le futur président délégué du PSG. « *Nous ne restons pas par dépit au Parc des Princes, qui sera bientôt un bijou*, a-t-il suggéré. *Un moment, nous avions envisagé de prolonger un an au Parc avant d'aller à Saint-Denis, mais cette décision n'aurait arrangé personne* ».

Elie Barth

La déception de la Ligue nationale de football

Avant d'annoncer officiellement le maintien du Paris-Saint-Germain au Parc des Princes, Pierre Lescure, son président, a informé de sa décision le responsable de la Ligue nationale de football (LNF), Noël Le Graët. Le « patron » du secteur professionnel a fait part de sa déception dans le quotidien *L'Equipe* : « *Seul le Paris-Saint-Germain avait la capacité de remplir le Stade de France dans un délai raisonnable* (...). *Le Parc des Princes est hors course pour un grand club européen. Il a besoin de sérieux travaux. Et de toute façon, le Parc restera toujours le numéro deux derrière Marseille* ». M. Le Graët, qui s'est leurré en croyant que le PSG irait inévitablement au Stade de France, admet que les données étaient faussées dès le départ : « *On a construit un stade sans savoir comment l'utiliser. Le PSG n'a pas été consulté à temps, c'est notre faute à tous.* »

En revanche, le maire de Paris, Jean Tiberi, a exprimé sa satisfaction. « *C'est la victoire du cœur*, s'est-il exclamé. *Les joueurs et les militants du PSG n'ont jamais caché leur attachement au Parc des Princes. Je suis heureux pour eux. Maintenant, nous allons pouvoir définir la nature des travaux à entreprendre pour moderniser le stade.* »

■ **Jean-Pierre Chevènement,** ministre de l'intérieur, a assuré, mercredi 1er avril, que « *tout serait fait pour assurer à la fois la sécurité et la convivialité* » pendant la Coupe du monde. Soixante unités mobiles seront disponibles sur les dix sites en renfort des services locaux de police et de gendarmerie. Des équipes mixtes de policiers français et étrangers seront affectées aux « *groupes de supporters à risques* ».

En Coupe Davis, la France passe par la Finlande pour réintégrer l'élite

Victorieuse en 1996, elle avait été rétrogradée en 1997

HELSINKI
de notre envoyée spéciale

Le thermomètre est toujours en dessous de zéro, la mer est encore prise par les glaces, mais les nuits sont enfin plus courtes que les jours. Le dégel arrive à Helsinki. Dans cet air vivifiant, l'équipe de France s'entraîne avec le même sérieux que si elle s'apprêtait à disputer la finale de Coupe Davis. La France est dans le groupe I de la zone euro-africaine (l'une des « divisions 2 » de la Coupe Davis). Elle rencontre la Finlande du 3 au 5 avril, pour obtenir le droit de disputer un match de barrage décisif, en septembre, et espérer regagner le groupe mondial.


TENNIS

En 1997, la France, vainqueur de l'édition 1996, est restée sur deux défaites. Un premier tour perdu contre l'Australie, en janvier, puis un match de barrage raté en septembre contre la Belgique. Fabrice Santoro – préféré à Guillaume Raoux – s'était liquéfié contre Filip Dewulf, Cédric Pioline s'était blessé en plein match contre Johan Van Herk et, lors de l'ultime rencontre, Christophe Van Garsse avait battu Lionel Roux en 4 sets (*Le Monde* du 23 septembre 1997).

La route de l'équipe de France passe donc en 1998 par la Finlande et par le centre de tennis de Tali, un club privé situé à une poignée de kilomètres du centre d'Helsinki et seulement signalé par une petite pancarte de bois. Ce week-end, les gradins pourront y accueillir 2 000 personnes par jour au grand maximum. Pour l'heure, le club fonctionne encore, enroulé autour du court « central ». Derrière des filets, des amateurs s'adonnent au badminton ou au tennis.

ADVERSAIRES MODESTES

Les adversaires des Français sont modestes : Tuomas Kutola, Tapio Nurminen, Tommi Lenho et Ville Liukko sont respectivement 135e, 321e, 329e et 696e mondiaux. Théoriquement pas de quoi inquiéter Cédric Pioline (14e), Nicolas Escudé (38e), Guillaume Raoux (40e) et Jérôme Golmard (89e).

L'histoire de la Coupe Davis montre qu'il ne faut jurer de rien. « *Les Finlandais sont des adversaires qui n'ont rien à perdre, avec tout ce que cela comporte de risques* », dit Yannick Noah, capitaine de l'équipe de France. Et puis, depuis la victoire de 1991, l'histoire de l'équipe de France a été semée de surprises : la défaite contre la Suisse, à Nîmes, en quart de finale en 1992 et, encore plus cuisante, la déroute contre l'Inde à Fréjus, au même stade de la compétition, en 1993. « *Avoir un peu peur, c'est toujours bon*, dit Yannick Noah. *Mais cela fait longtemps que nous avons analysé nos défaites contre l'Australie et la Belgique. La particularité de la Coupe Davis, c'est de toujours se remettre en question. Ici, on joue au milieu des grands-mères ou des arrière-grands-mères. Nous n'avons plus l'habitude de jouer dans des endroits pareils.* »

La plupart des protagonistes de Gand sont là, sauf Lionel Roux, qui est blessé, et Fabrice Santoro, qui n'a pas répondu à l'appel. Noah est déçu : « *Nous avons analysé la défaite, nous avons décidé de repartir. Fabrice a analysé la défaite, il a préféré ne pas venir*, lâche-t-il. *Il m'a appelé pour me dire qu'il était fatigué, mais il s'aligne, cette semaine, au Tournoi de Perpignan* [un tournoi ouvert aux professionnels, organisé par la Fédération française de tennis]. *Cela me gêne, car je pense avoir une part de responsabilité dans la défaite de Gand, mais je pense qu'il a aussi sa part. Et je pense aussi qu'il faut aussi être là pour réparer les pots cassés.* »

Ces absences font le bonheur de joueurs moins complexés par la Coupe Davis : Jérôme Golmard, sélectionné en septembre 1993 contre le Maroc, est heureux de revenir ; Nicolas Escudé est ravi de sa première sélection. Jeudi, la séance d'entraînement, longue de deux heures et demie, a été jugée très satisfaisante. « *Je sais qu'il est plus facile de se motiver pour une finale ou une demi-finale. Ici, pourtant, ils font comme si, et ils bossent bien. J'ai très peu de choses à faire.* »

En cas de victoire à Helsinki, les Français savent surtout qu'ils leur faudra encore franchir une étape avant de revenir dans le groupe mondial. Si la nouvelle équipe apparaît soudée, son avenir est encore fragile.

Bénédicte Mathieu

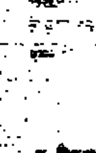
Une première pour Nicolas Escudé

Sa demi-finale surprise des Internationaux d'Australie en janvier ne l'a pas changé. Sa première sélection en équipe de France de Coupe Davis non plus. Nicolas Escudé n'a pas eu le loisir de goûter aux joies du vedettariat. Pendant les vacances à Bali, qui ont suivi l'exploit australien, il s'est blessé à un pied sur un morceau de corail. Résultat : il n'a pas pu jouer pendant trois semaines et a contracté une tendinite à force de compenser son handicap. A Rotterdam, pour sa rentrée, il a perdu au premier tour. A Key Biscayne, il a éliminé la petite merveille australienne, Lleyton Hewitt, avant d'être battu au deuxième tour par Andre Agassi, futur finaliste. Mais Yannick Noah, le capitaine tricolore, reste convaincu : « *Avec Cédric Pioline, Nicolas Escudé est celui qui a les meilleurs résultats depuis le début de l'année. Son intégration dans l'équipe est parfaite. Il connaît tous les autres. Avec eux, c'est plutôt moi qui devrais m'intégrer.* »

■ **LOTO** : les tirages n° 26 du Loto effectués mercredi 1er avril ont donné les résultats suivants :

● **Premier tirage** : 11, 14, 26, 30, 42, 49 ; numéro complémentaire : 2. Les rapports sont, pour six bons numéros, de 8 322 065 F ; cinq numéros et le complémentaire : 67 410 F ; cinq numéros : 5 455 F ; quatre numéros et le complémentaire : 274 F ; quatre numéros : 137 F ; trois numéros et le complémentaire : 28 F ; trois numéros de 14 F.

● **Second tirage** : 4, 13, 30, 31, 41, 45 ; numéro complémentaire : 19. Pas de gagnant à six numéros ; les rapports sont, pour cinq bons numéros et le complémentaire, de 67 410 F ; cinq numéros : 8 490 F ; quatre numéros et le complémentaire : 324 F ; quatre numéros : 162 F ; trois numéros et le complémentaire : 30 F ; trois numéros : 15 F.



Pluie et vent

UNE DÉPRESSION ACTIVE, au sud de l'Irlande, donnera, vendredi, un temps agité. La pluie concernera les régions de la façade atlantique au nord-est. Le vent de sud-ouest soufflera fort sur les côtes. Par effet de foehn, il engendrera un coup de chaleur dans les plaines du Sud-Ouest, où le mercure pourra dépasser 25 degrés.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La zone pluvieuse s'évacuera vers le sud-est et donnera des pluies soutenues le matin en Vendée. A l'arrière, un temps plus sec s'installera. Des averses resteront possibles et se renforceront en soirée en Bretagne, avec un vent soufflant jusqu'à 100 km/h en rafales. Il fera de 12 à 15 degrés.

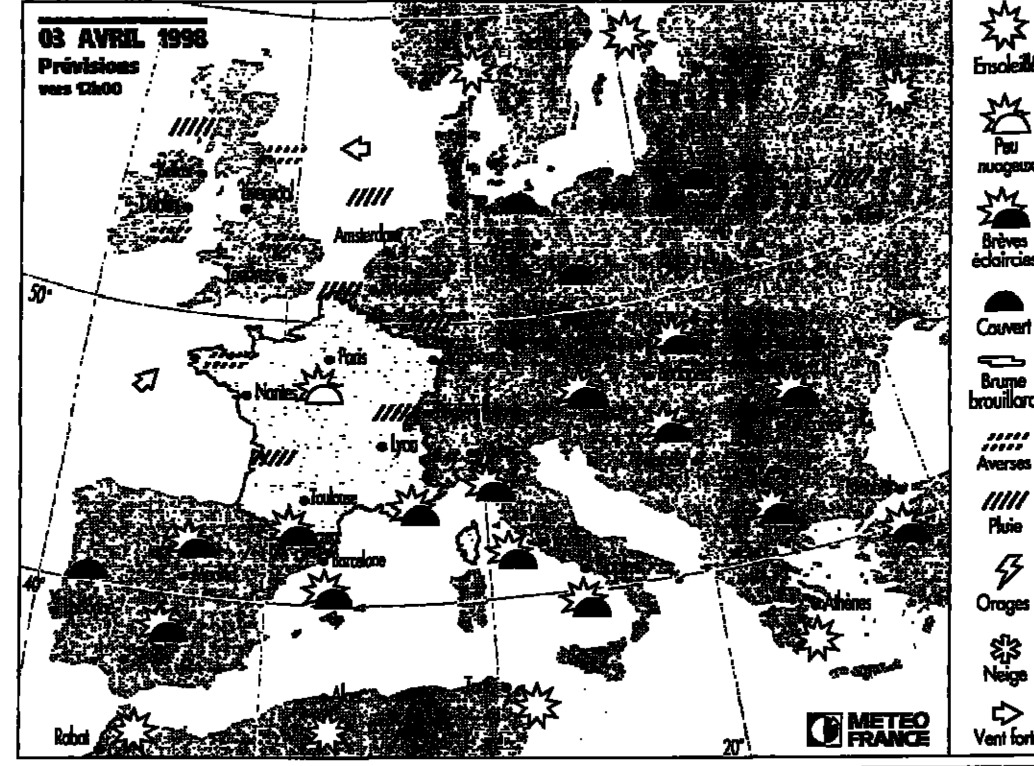
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La matinée sera pluvieuse du Berry à l'est de l'Ile-de-France et aux Ardennes. Puis, comme sur les autres régions, le temps va devenir plus sec. Le vent de sud-ouest atteindra 80 km/h en pointes. Il fera de 13 à 16 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le temps sera pluvieux en Champagne, Lorraine et Bourgogne. Le vent de sud-ouest soufflera fort. En Alsace et Franche-Comté, les nuages ne donneront que de petites ondées. Il fera de 16 à 20 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Il pleuvra le matin du Poitou-Charentes au Médoc. Ces pluies gagneront l'après-midi la Dordogne et les Landes, alors qu'un chaud soleil persistera plus au sud. Il fera jusqu'à 27 degrés à Toulouse.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – En Rhône-Alpes et sur le sud de l'Auvergne, nuages et éclaircies alterneront. Plus à l'ouest, le temps tournera à la pluie au fil des heures. Il fera de 18 à 20 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil brillera parfois contrarié par des nuages bas en *Languedoc*. Il fera de 18 à 23 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CUBA.** La compagnie Air France ouvrira, dimanche 21 juin, une liaison directe hebdomadaire entre Paris et La Havane. Cette rotation en saison basse d'été, assurée le week-end, sera doublée d'une deuxième liaison le jeudi en saison haute hivernale (29 octobre-30 mars). Les vols seront assurés par un Boeing 747-2000 pouvant transporter 478 passagers. Départ le dimanche matin de l'aéroport de Roissy et arrivée en fin d'après-midi à La Havane. Retour le même soir à destination de la capitale française avec une arrivée le lundi matin.

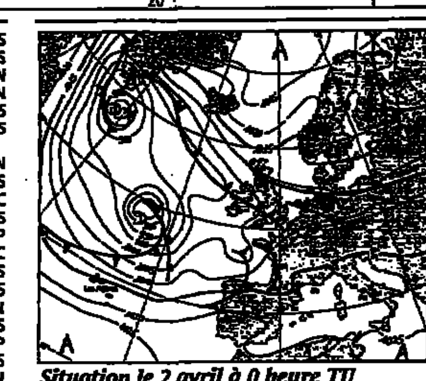
■ **BOSNIE.** La compagnie allemande Lufthansa a opéré, lundi 30 mars, ses premières liaisons directes entre Munich et Sarajevo. La compagnie assure cinq liaisons par semaine, entre le lundi et le vendredi, avec des avions AVRO RJ85 de 80 places.

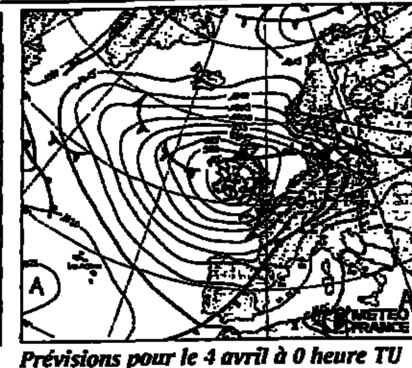
PRÉVISIONS POUR LE 03 AVRIL 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	8/17 P
AJACCIO	9/19 S	NANTES	9/13 N
BIARRITZ	14/24 S	NICE	11/18 S
BORDEAUX	12/22 P	PARIS	9/15 N
BOURGES	10/16 P	PAU	12/24 S
BREST	8/11 P	PERPIGNAN	11/23 S
CAEN	9/12 N	RENNES	10/13 N
CHERBOURG	8/13 N	ST-ETIENNE	7/20 N
CLERMONT-F.	8/19 N	STRASBOURG	9/19 P
DIJON	6/17 P	TOULOUSE	10/26 S
GRENOBLE	6/22 N	TOURS	9/15 P
LILLE	8/13 N	**FRANCE outre-mer**	
LIMOGES	9/15 P	CAYENNE	25/31 N
LYON	8/20 N	FORT-DE-FR.	24/30 S
MARSEILLE	10/21 S	NOUMEA	25/29 S



PAPEETE	27/30 S	KIEV	6/14 P	VENISE	8/16 S	LE CAIRE	13/21 S
POINTE-A-PIT.	24/30 N	LISBONNE	10/16 C	VIENNE	10/21 S	MARRAKECH	13/25 S
ST-DENIS-RÉ.	25/29 C	LIVERPOOL	8/12 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/26 N
EUROPE		LONDRES	9/11 P	BRASILIA	20/27 P	PRETORIA	18/26 N
AMSTERDAM	10/14 P	LUXEMBOURG	8/13 P	BUENOS AIR.	12/22 S	RABAT	12/22 S
ATHENES	9/17 S	MADRID	7/17 S	CARACAS	24/27 P	TUNIS	15/24 S
BARCELONE	15/23 S	MILAN	10/19 S	CHICAGO	3/10 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BELFAST	7/10 P	MOSCOU	-8/1 S	LIMA	23/28 N	BANGKOK	26/35 N
BELGRADE	6/21 S	MUNICH	7/16 N	LOS ANGELES	9/13 P	BOMBAY	27/35 S
BERLIN	9/14 C	NAPLES	11/19 S	MEXICO	16/31 S	DJAKARTA	26/30 C
BERNE	6/19 P	OSLO	-8/4 S	MONTREAL	1/7 N	DUBAI	26/36 S
BRUXELLES	10/14 P	PALMA DE M.	11/22 S	NEW YORK	9/14 S	HANOI	20/21 P
BUCAREST	5/22 S	PRAGUE	10/15 C	SAN FRANCIS.	10/12 P	HONGKONG	18/21 C
BUDAPEST	9/20 S	ROME	11/20 S	SANTIAGO/CHI	14/31 S	JERUSALEM	10/20 S
COPENHAGUE	-3/5 P	SEVILLE	13/22 S	TORONTO	4/11 N	NEW DEHLI	21/32 S
DUBLIN	6/9 P	SOFIA	4/18 S	WASHINGTON	9/20 N	PEKIN	7/22 N
FRANCFORT	9/16 P	ST-PETERSB.	-13/-4 *	**AFRIQUE**		SEOUL	5/12 S
GENEVE	8/19 N	STOCKHOLM	-9/-2 S	ALGER	12/25 S	SINGAPOUR	28/33 P
HELSINKI	-13/-3 N	TENERIFE	12/16 N	DAKAR	21/27 S	SYDNEY	19/26 S
ISTANBUL	9/16 S	VARSOVIE	5/14 C	KINSHASA	22/32 P	TOKYO	7/13 N


Situation le 2 avril à 0 heure TU



Prévisions pour le 4 avril à 0 heure TU

VENTES

Un ensemble de cuivres de cuisine proposé à Gien

OBJETS DE COLLECTION ou simplement décoratifs, les ustensiles de cuisine en cuivre passent de temps en temps aux enchères. Maître Jean-Claude Renard, commissaire-priseur à Gien (Loiret), qui y a consacré un livre, *Les Cuivres de cuisine*, présente un ensemble dans sa prochaine vente dimanche 5 avril.

La ville de Dinant, en Belgique, centre de production du Moyen Age au XVe siècle, a laissé son nom à cet art appelé dinanderie. A partir du XVIIIe siècle, il concerne uniquement les ustensiles domestiques ou ménagers : casseroles, bassines ou bouilloires prennent des noms et des formes différentes, selon leur région d'origine. Ce que l'on trouve aujourd'hui sur le marché date, pour la plupart, du XIXe siècle, les plus anciens du XVIIIe. Au-delà, il s'agit de pièces de collection assez rares.

La bassinoire, que l'on suspend au mur par son long manche, sert depuis le XVe siècle à réchauffer les draps de lit. Elle est formée d'une cuve surmontée d'un couvercle ajouré où l'on dispose des braises sorties de la cheminée (1 000 F à 2 000 F).

La canne à lait, fabriquée surtout en Normandie, a une forme globulaire à bec verseur et des anses latérales (2 500 F). La bassine, destinée à certaines cuissons ou à l'évaporation des liquides, présente un fond plat et des poignées solides. On distingue la bassine à légumes, le modèle à confiture ou à sirop et la bassine à usages multiples (à partir de 700 F à 800 F). Ancêtre des instruments de cuisine, le chaudron était déjà utilisé par les Gaulois avant notre ère. Il se différencie de la bassine par une anse mobile par laquelle on le suspend au-dessus du foyer (600 F à 1 200 F).

Les plus spectaculaires, dignes de la marmite d'Obélix, servent à cuire les fromages (5 000 F à 6 000 F).

Le coquemar, un grand pot ventru dans lequel on chauffe l'eau, est en usage jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. A fond plat ou tripode, ce récipient est garni d'une anse mobile (3 000 F à 4 000 F). Il appartient à la famille des verseuses comme la chocolatière proposée lors de la vente (3 000 F).

Des moules de toutes formes sont devenus très à la mode au Second Empire, surtout pour la pâtisserie et la confiserie. Ceux qui présentent des décors très complexes sont destinés aux glaces, sorbets ou gelées et non aux gâteaux, trop difficiles à démouler. La plupart sont ornés de motifs géométriques mais on trouve aussi des fruits, des animaux et même des portraits historiques (500 F à 2 500 F).

Louches et écumoires, de taille plus importante que celle d'aujourd'hui, se négocient autour de 500 F. De façon générale, les modèles anciens se reconnaissent à leur poids. Jusqu'au début du siècle, le cuivre est martelé à la main et les méthodes modernes ont permis par la suite d'obtenir des feuilles beaucoup plus minces et légères.

Catherine Bedel

★ Hôtel des ventes de Gien, dimanche 5 avril. Exposition samedi 4, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Le matin de la vente de 10 heures à 11 h 30. Etude Renard, 35, quai de Nice, 45500 Gien. *Les Cuivres de cuisine*, Jean-Claude Renard, éditions de L'Amateur, 480 F.

Calendrier

ANTIQUITÉS

● **Lourdes** (Hautes-Pyrénées), salle des fêtes, du vendredi 3 au dimanche 5 avril, de 10 heures à 19 heures, 50 exposants, entrée 20 F.
● **Strasbourg** (Bas-Rhin), pavillon Joséphine (en face du Parlement européen), du vendredi 3 au lundi 6 avril, de 10 heures à 19 heures, 32 exposants, entrée 25 F.
● **Château-Giron** (Ille-et-Vilaine), salles et parvis du château, samedi 4 et dimanche 5 avril, samedi de 9 h 30 à 19 heures, dimanche de 10 heures à 19 heures, 40 exposants, entrée 15 F.
● **Paris-Parc Monceau**, boulevard de Courcelle, du samedi 4 au lundi 13 avril, de 11 heures à 20 heures, 100 exposants, entrée libre.

BROCANTES

● **Guéméné-Penfao** (Loire-Atlantique), salle omnisports de Bellevue du vendredi 3 au dimanche 5 avril, vendredi de 14 heures à 19 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures, 80 exposants, entrée 20 F.
● **Reims** (Marne), parc expo, samedi 4 et dimanche 5 avril, 500 exposants.
● **Paris**, rue Saint-Charles, samedi 4 et dimanche 5 avril, 90 exposants.
● **Bonnecourt** (Yvelines), samedi 4 et dimanche 5 avril, 200 exposants.

COLLECTIONS

● **Thiers** (Puy-de-Dôme), Festival du couteau d'art, salle polyvalente, samedi 4 et dimanche 5 avril, 90 exposants, entrée 50 F.
● **Chambéry** (Savoie), Bourse aux armes anciennes, gymnase Pierre-Cot, du samedi 4 et dimanche 5 avril, 30 exposants, entrée 15 F.
● **Paris**, Salon des maquettes et des modèles réduits, Parc des expos, porte de Versailles, du samedi 4 au lundi 13 avril, 300 exposants, entrée 65 F.
● **Sorgues** (Vaucluse), Bourse aux minéraux et fossiles, salle des fêtes, samedi 4 et dimanche 5 avril, 35 exposants, entrée 10 F.

DÉPÊCHES

● **DESSIN.** Jusqu'au dimanche 5 avril a lieu un Salon consacré uniquement aux dessins et aquarelles (dans les salons Hoche, 9, avenue Hoche, 75008 Paris, de 12 heures à 20 h 30, nocturne le 2 jusqu'à 23 heures, entrée 50 francs). Il accueille, cette année, vingt-cinq galeries, dont neuf anglo-saxonnes. Environ huit cents œuvres seront exposées, la majorité se situant dans une fourchette de prix entre 10 000 et 250 000 francs.

● **LIVRES ANCIENS.** Vingt-trois libraires participent, samedi 4 et dimanche 5 avril, au huitième Salon du livre ancien de Wasquehal, près de Lille (Dojo régional, rue du Moliniel, samedi de 10 à 19 heures, dimanche de 10 à 18 heures, entrée 15 francs). Ouvrages anciens et modernes, illustrés, éditions originales, régionalisme, histoire, cartographie, tous les domaines de la bibliophilie sont représentés.

● **ENCHÈRES.** Un nouveau record a été obtenu, lundi 30 mars, à Drouot lors de la vente d'un dessin de Prudhon, un nu masculin adjugé 840 000 francs alors que l'estimation se situait entre 200 000 et 300 000 francs. Pour les dessins de cet artiste, le record mondial avait été enregistré en novembre 1997 avec 2,5 millions de francs pour un nu féminin.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98080

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II										■	
III			■								
IV				■				■			
V				■							
VI									■		
VII			■					■			
VIII						■					
IX		■					■				
X					■				■		
XI											

HORIZONTALEMENT

I. N'a pas pu se retenir. – II. Attaque la petite bête. – III. Départ d'une série. S'occupe des bêtes petites et grosses. – IV. Personnel. Ville du Nigeria. Fournisseur pour artistes peintres. – V. Ancienne fournisseuse des écrivains. Vont vers le but. – VI. Arrivent en appui. Forme d'avoir. – VII. Fin d'infinitif. Lie le vassal au seigneur. Protège par-dessus. – VIII. Protéger par-dessus. Victime du trop-plein. – IX. Découpages de l'Histoire. Inscrit sur la croix. – X. Petit bout de terre. Passent avec le temps. Conjonction. – XI. Comme une épreuve venue de l'enfer.

VERTICALEMENT

1. Pour quitter Morphée en musique. – 2. Fait ses classes. Mesure. – 3. Démonstratif. Circule en Extrême-Orient. Cote mal taillée. – 4. Grogne ancienne. Se rapproche plus ou moins amoureusement. – 5. Fait tout pour retarder. – 6. Grâce à lui, on parle encore du *Titanic*. Pour mettre tours et embrouilles. – 7. Qui manifestent beaucoup de vitalité. Négation. – 8. Poisson rouge. Belle Citroën. Prise avec désinvolture. – 9. Exclue du reste. Cadeau du ciel. – 10. Emplois difficiles à trouver. – 11. Dépendra des circonstances.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98079

HORIZONTALEMENT

I. Impécunieux. – II. Néonatals. – III. Cuits. Népal. – IV. Ondatra. Rio. – V. Nis. Ré. Ring. – VI. Té. Rameuter. – VII. Irritant. Sa. – VIII. Neuf. Rehe. – IX. Laie. Leh. – X. Nivelé. Cari. – XI. Tissu-éponge.

VERTICALEMENT

1. Incontinent. – 2. Meunière. Ii. – 3. Poids. Ru. Vs. – 4. Enta. Rifles. – 5. Castrat. Alu. – 6. Ut. Remariée. – 7. Nana. Enée. – 8. Ile. Ruth. Co. – 9. Esprit. Elan. – 10. Aines. Erg. – 11. Xylographie.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

L'ART EN QUESTION N° 60

En collaboration avec



La dame au phoque

LA PRÉSENTATION du tableau d'Edouard Manet *Le Chemin de fer* au Salon de 1874 a fourni aux caricaturistes une occasion de s'en donner à cœur joie. Manet a fait poser, pour la dernière fois de sa carrière, Victorine Meurent, le modèle d'*Olympia* et du *Déjeuner sur l'herbe*, un livre ouvert et un petit chien sur les genoux.

Amédée de Noé, dit Cham, remplace l'animal par un phoque. Il commente, à propos de la jeune femme et de la fillette qui se tient debout à côté d'elle : « *Ces malheureuses, se voyant peintes de la sorte, ont voulu fuir ! Mais, lui, prévoyant, a placé une grille qui leur a coupé toute retraite* », avant d'imaginer une autre hypothèse : « *En prison pour avoir manqué au respect qu'on doit au public. C'est justice.* »

LE SALON
POUR RIRE
PAR
CHAM
EN VENTE

PARIS, BIBLIOTHÈQUE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE JACQUES DOUCET

Caricature de Cham, « Le Salon pour rire », dans « Le Charivari », 15 mai 1874. Paris, Bibliothèque nationale de France, cabinet des Estampes. Au Musée d'Orsay jusqu'au 17 mai pour l'exposition « Manet, Monet. La Gare Saint-Lazare ».

Edouard Manet avait soumis cette année-là trois tableaux au jury du Salon, qui en avait refusé deux. Ne figurait pas dans son envoi :

■ *Le Bal masqué à l'Opéra ?*
■ *Les Hirondelles ?*
■ *Le Linge ?*

Réponse dans *Le Monde* du 10 avril.

SOLUTION DU JEU N° 59, publié dans *Le Monde* du 27 mars

Consigne à vie et *L'Heure de tous*, deux sculptures d'Arman, ont été installées le 22 juillet 1985 devant la gare Saint-Lazare, à Paris.

ARTS Guy Wildenstein, le rejeton de l'une des plus riches dynasties de marchands de tableaux au monde, a décidé d'affronter les journalistes pour réhabiliter l'image de sa famille, sérieusement écornée par les déclarations de sa belle-sœur à la presse américaine. Mêlant le vrai ou l'approximatif aux invraisemblances, celle-ci affirme entre autres que la famille Wildenstein ne paie pas ses impôts aux Etats-Unis, négocie des faux et, surtout, s'est compromise pendant la guerre avec l'occupant nazi pour s'enrichir sur le dos de ses coreligionnaires. ● EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE d'Annie Rouart, la petite nièce de Manet, Guy Wildenstein est actuellement en conflit avec les héritiers de cette dernière. ● UN LITIGE oppose également ce clan d'origine alsacienne aux héritiers d'Alphonse Kann, au sujet de manuscrits médiévaux entrés en sa possession après la seconde guerre mondiale.

Intense polémique autour des collections de la famille Wildenstein

La dynastie de marchands de tableaux dément s'être enrichie durant la seconde guerre mondiale en se compromettant avec l'occupant nazi. Un conflit l'oppose aux héritiers d'Alphonse Kann au sujet de huit manuscrits à peintures actuellement en sa possession

GUY WILDENSTEIN est descendu dans l'arène. Il a tenu à rencontrer des journalistes – en présence de son avocat et de sa chargée de communication. Une grande première pour le rejeton de cette dynastie de marchands de tableaux, sans doute la plus puissante et la plus riche aujourd'hui – en Europe comme aux Etats-Unis –, qui, avec une constance remarquable, s'est murée dans un silence sans faille. *« Il vaut mieux passer pour un crétin que pour un bavard »*, expliquait Georges, le grand-père de Guy. Si ce dernier enfreint le tabou familial, c'est qu'il y a le feu à la maison.

Les médias américains, des tabloïds *(New York Daily News, New York Post)* à la presse plus sophistiquée *(New York Magazine, Vanity Fair)* en passant par la télévision, ont fait leurs manchettes d'un divorce retentissant auprès duquel un épisode de « Dallas » serait une bluette. Celle par qui le scandale est arrivé, Jocelyne, la belle-sœur de Guy, surnommée « The Lion Queen » en raison de son physique maintes fois remodelé par la chirurgie esthétique, s'est répandue absolument partout.



J. ANDANSON

Daniel Wildenstein (au centre) au Prix de l'Arc de triomphe, en 1974.

LÉGENDE NOIRE

Elle a non seulement déballé sa vie privée, celle de son mari et celle de son beau-père, mais a aussi dévoilé les secrets professionnels de son ex-belle-famille, mêlant le vrai ou l'approximatif aux invraisemblances. *Ils* ne paient pas d'impôts aux Etats-Unis, a-t-elle déclaré devant les caméras d'ABC ; *ils* possèdent dans leurs réserves un Vermeer, des Rembrandt, des Fragonard et des Watteau à la douzaine ; *ils* disposent de leurs avions personnels pour faire passer des tableaux d'un pays à l'autre sans se soucier des douanes ; *ils* négocient des faux. Plus grave, *ils* se sont compromis pendant la guerre avec l'occupant nazi et ont profité de la situation pour s'enrichir sur le dos de leurs coreligionnaires ; après 1945, *ils* ont indûment récupéré des œuvres pillées appartenant à d'autres collectioneurs. Bref, la légende noire qui courait sourdement dans le milieu de l'art éclate au grand jour, obligeant un membre de la famille à s'expliquer publiquement pour la première fois depuis cent vingt-trois ans.

C'est en effet en 1875 que fut créée la célèbre firme, par Nathan Wildenstein. Ce dernier, fils d'un rabbin alsacien, quitte en 1870 sa province natale pour rester français. Après un rapide passage par Carcassonne, où il se marie, il se lance dans le négoce des antiquités. Très vite, il se spécialise dans les tableaux du XVIIIe siècle. Son ascension est fulgurante. Au début des années 1890, il achète un hôtel particulier au 57 de la rue La Boétie ; en 1902, il ouvre une galerie à New York, puis une autre à Londres en 1925, et une dernière, quatre ans plus tard, à Buenos Aires.

Quand le patriarche s'éteint en 1934, son fils, Georges (1892-1963), a depuis longtemps pris la relève. Ce dernier, formé très jeune auprès de son père, étend considérablement le champ d'action de la firme. Elle couvre désormais toutes peintures et sculptures du XVIe siècle aux impressionnistes. Les goûts personnels de Georges l'incitent aussi à s'intéresser de près aux manuscrits médiévaux enluminés. En 1940, devant l'invasion allemande, il quitte Paris, avec toute sa famille. Son fils, Daniel, né en 1917, qui vient d'achever ses études d'histoire de l'art à la Sorbonne, lui donnera un petit-fils, Alec, à Marseille. Fin décembre de la même année, ils embarquent pour les Etats-Unis où Guy, deuxième fils de Daniel, voit le jour en 1945.

Que s'est-il passé pendant ces derniers mois en France ? Georges a-t-il été en contact avec les occupants ? Il existe des documents récemment déclassés de l'OSS (Organisation of Secret Services) : un rapport spécial du 20 septembre 1945 sur la firme Wildenstein et des correspondances interceptées par les services américains pendant la guerre. Ils ont été découverts dans les archives américaines et commentés par Lynn Nicholas (*Le Pillage de l'Europe*, Seuil, 1995). Ils indiquent que le marchand a rencontré, en novembre 1940, à Aix-en-Provence, Karl Haberstock, responsable des achats d'œuvres d'art pour les nazis. Il aurait passé avec lui un marché pour récupérer une partie du fonds de la maison Wildenstein, confisqué au château de Sourches, et rouvrir sa galerie sous le nom d'un de ses employés revenu de Londres, Roger Dequoy. En contrepartie, Georges aurait accepté de *« travailler »* avec les nazis.

Cette rencontre a été confirmée par Alain Vernay, petit-fils du collectionneur français Adolphe Schloss. Elle est contestée avec indignation par Guy Wildenstein : *« Mon grand-père était viscéralement anti-allemand. Il n'oubliait pas que ces derniers avaient déjà spolié sa famille en 1870. De plus, il aurait été impossible pour mon grand-père, très religieux, de travailler avec des nazis. »*

D'après Guy, Roger Dequoy n'aura d'ailleurs jamais eu l'occasion de gérer la galerie Wildenstein. Le commissariat aux affaires juives a placé à la tête de l'entreprise un certain Gras, puis un M. Bruyère, bientôt remplacé par l'Allemand Bulwer. *« Dequoy faisait des affaires personnelles avec les Allemands*, admet Guy Wildenstein. *Il a, à ce titre, été inquiété par la justice à la Libération, puis blanchi. »* Roger Dequoy a notamment touché une commission dans la vente des Rembrandt qu'Etienne Nicolas avait achetés à Georges en 1933, puis cédé aux nazis. *« En revanche*, poursuit Guy Wildenstein, *560 œuvres d'art appartenant à la maison Wildenstein ont été raflées par les nazis. Un cinquième de cet ensemble n'a jamais été retrouvé. »*

UNE FORTUNE CONSIDÉRABLE

Après la guerre, les affaires reprennent de plus belle. Daniel va avoir la haute main sur la firme. Il est membre de l'Institut de France et, à ce titre, enrichit de dons importants le Musée Marmottan. Il est aussi l'interlocuteur privilégié des conservateurs, ce qui lui permet d'avoir les coudées franches en matière d'exportation. Il gère la Fondation Wildenstein, qui dresse et édite des catalogues raisonnés d'artistes. La fortune de la famille est considérable : écurie de courses à Chantilly, îlot privé aux îles Vierges, château de Marienthal, résidence en Suisse, ranch de 30 000 hectares au Kenya. Le chiffre de cette fortune, comme le mouvement des fonds de la firme, reste un secret absolu. *« Dans notre métier*, affirme Guy Wildenstein, *la discrétion est un impératif, c'est devenu pour nous une seconde nature. »*

S'il rompt aujourd'hui cette réserve, c'est que *« les temps ont changé, notre époque est devenue hypersensible au passé : il faut parler »*. Il veut tordre le coup aux bruits amplifiés par la rumeur. Il dément donc la possession d'un Vermeer, n'avoue qu'un dessin de Rembrandt, mais refuse d'en dire plus sur ses stocks. *« Nos clients sont d'abord des musées et de gros collectionneurs qui n'aiment pas acheter des œuvres trop vues »*, explique Guy. Les faux ? Absurde. *« Une revue américaine soutient que notre* Paysan au travail *de Seurat est un faux ; il a été expertisé par John Rewold, le grand expert de ce peintre. Elle fait état d'un faux Manet que nous aurions vendu. Cette affaire est ancienne et ne nous concerne plus. Comme n'importe quel marchand, nous savons qu'il y a des pièces douteuses dans notre stock, mais il n'a jamais été question de les mettre sur le marché. »*

Pourquoi avoir attendu si longtemps pour parler ? La réponse est immédiate : parce que Daniel a toujours refusé de prendre en compte information et communication. Ce dernier reste, à quatre-vingts ans passés, l'homme fort de la famille. Il a toujours, dit-on, fait jouer ses deux fils l'un contre l'autre. Alec, plus flambeur, est aujourd'hui condamné à la discrétion, englué dans les épisodes trop scabreux de son divorce. Reste Guy, digne représentant des Français de l'étranger, modeste collectionneur de livres de cuisine et de palettes de peintres. C'est à lui de briser l'image « arrogante » de la firme. La partie est loin d'être gagnée.

Philippe Dagen
et Emmanuel de Roux

L'héritage Rouart

Guy Wildenstein a été nommé exécuteur testamentaire, avec Olivier Daulte, d'Annie Rouart, morte en 1993 (*Le Monde* du 23 septembre 1998). Celle-ci était la petite-fille de Berthe Morisot et la petite-nièce de Manet. Un litige oppose l'un des héritiers d'Annie Rouart, Yves Rouart, à Guy. Il lui reproche d'avoir composé à sa guise l'inventaire après décès de sa tante, afin d'en exclure des œuvres qu'il aurait pu réclamer comme *« meubles meublants »*. Il constate en outre la disparition de plusieurs tableaux importants, deux Corot et trois Manet – dont la très célèbre *Chanteuse de café-concert*, de 1880. Ils auraient quitté la France pour la Suisse en 1981, dans l'avion privé de Daniel Wildenstein, acompagnés de leur propriétaire. Interrogé sur ce point, Guy n'a qu'un commentaire : *« On a même prétendu qu'ils se trouvaient cachés sous la civière de Denis Rouart. C'est du roman ! »* Un roman qui est actuellement sur le bureau du juge d'instruction de Nanterre, Mme Pauto-Pfister.

Une tortueuse affaire de manuscrits médiévaux

PEUT-ÊTRE se souvient-on de la controverse qui oppose depuis l'automne dernier la famille Wildenstein aux héritiers du collectionneur parisien Alphonse Kann. Ceux-ci affirment (*Le Monde* du 9 septembre 1997) qu'après la Libération, Georges Wildenstein a obtenu à tort la restitution de manuscrits à peintures médiévaux qui auraient appartenu à Alphonse Kann et auraient été saisis lors du pillage de sa villa de Saint-Germain-en-Laye, en octobre 1940, par les nazis de l'ERR (Einsatzstab Reichleiters Rosenberg). Ils auraient été au nombre de huit : cinq d'origine franco-rhénane exécutés autour de 1500, deux autres d'Italie du Nord, le dernier de Perse. Plusieurs sont particulièrement précieux, le *Livre d'heures de la famille de Carpentin*, une *Vie et légende de madame sainte Radegonde, fille du roi de Thuringe* destinée à Louis XII ou le *Boustan*, exécuté pour l'empereur moghol Jahangir au début du XVIIe siècle.

La revendication des héritiers Kann se fonde sur plusieurs éléments. *D'une part*, ces manuscrits sont mentionnés dans l'inventaire *Sammlung Kann* (collection Kann) – établi par les fonctionnaires de l'ERR travaillant au Jeu de Paume et conservé aux archives des affaires étrangères. Chacun y est affecté d'une cote, de KA 879 à KA 886, et les détails fournis par les descriptifs sont d'une grande précision.

D'autre part, les huit livres, aujourd'hui en possession de Wildenstein and Co., portent tous, au crayon, sur l'un de leurs premiers feuillets, l'une des cotes citées. Ce fait a été révélé quand un médiéviste américain, James Marrow, de Princeton, a examiné les manuscrits en mars 1997 et a fait le rapprochement avec Alphonse Kann. Les œuvres, qui avaient été mises en vente, n'ont de ce fait pas trouvé acquéreur.

A ces faits, la maison Wildenstein se dit désormais en état d'opposer un argumentaire convaincant. Elle entend démontrer que *« tous les manuscrits appartenaient à la famille Wildenstein avant l'invasion et l'occupation de la France »*. Elle veut préciser qu'*« aucun des manuscrits qui font l'objet du litige actuel n'a été possédé par Alphonse Kann, mais* [que] *certains d'entre eux ont été acquis à d'autres membres de la famille Kann »*. C'est en effet l'une des données qui complique la situation : il y eut plusieurs collections appartenant à plusieurs membres de la famille Kann, et donc des transactions antérieures à l'Occupation.

DÉSORDRE DE L'APRÈS-GUERRE

Ainsi de la *Vie de sainte Radegonde*, KA 879. Après un itinéraire tortueux entre Paris, Londres et Berlin, un manuscrit de ce nom est entré au début du siècle en possession d'Edouard Kann, cousin d'Alphonse, en provenance de la collection Goldschmidt de Francfort. Edouard Kann l'a vendu à Nathan Wildenstein le 25 octobre 1909. En témoigne une page du livre de comptes de la firme, qui précise *« repris à E. Kann »* et le montant de la transaction, 40 000 francs. Au même moment, le même vendeur cède au même Edouard Kann un *Livre d'heures* de 142 feuillets, dont 15 enluminures, provenant lui aussi de la collection de Louis XII. Il vaut alors 18 000 francs. Or il s'agirait de KA 881, lui aussi en cause.

Ainsi encore de KA 886, le *Boustan*. D'après le livre de comptes Wildenstein, un manuscrit persan du XVIIe siècle a été acquis par le marchand 26 790 francs en vente publique, le 15 novembre 1930, rue Drouot. La bibliothèque dispersée était encore celle d'Edouard Kann. Une mention du registre – apposée quand et par qui ? – précise : *« Pris à la Banque de France »*. Elle fait référence à l'opération du 5 novembre 1940 au cours de laquelle le coffre de Georges Wildenstein à la Banque de France fut vidé et son contenu transféré vers un entrepôt, qu'il quitta ensuite pour le Jeu de Paume, puis l'Allemagne. Ce fait est attesté par des documents nazis et une liste dactylographiée de 193 objets d'art alors saisis, dont *« 9 Manuskripte »*. Mais ces 9 manuscrits sont-ils ceux qui ont été restitués aux Wildenstein à partir de 1947 ?

Vers 1942, Georges Wildenstein, à New York, adresse au département du Trésor américain un inventaire des biens à lui dérobés. Il y cite, entre les tableaux et les statues, 8 manuscrits, mais les désignations sont trop vagues pour permettre une identification incontestable. A partir de 1945, le marchand entreprend de récupérer celles de ses œuvres retrouvées par les Alliés en Allemagne – et les 8 manuscrits.

Des correspondances entre Paris et New York permettent de suivre les épisodes de la restitution, les retards et la polémique qui oppose alors Georges Wildenstein au directeur général des bibliothèques, André Masson, lequel ne juge pas recevables certaines demandes du marchand. Il s'entend répondre sèchement que les inexactitudes que contiennent certains descriptifs s'expliquent par le désordre de l'après-guerre et qu'elles ont été rectifiées. Des attestations, quelquefois tardives, sont produites. Pour finir, en 1952, le marchand obtient gain de cause et l'affaire est close. Elle l'est restée jusqu'en 1997.

Elle ne sera résolue que quand plusieurs équivoques auront été levées. La première concerne l'identification des manuscrits entre inventaires nazis et livres de comptes privés. Une mention évasive ne peut suffire. Que faire, par ailleurs, du matricule KA sur des objets qui auraient dû être cotés WI, comme l'ont été la plupart des objets volés par les nazis aux Wildenstein ? Guy veut voir là *« l'effet d'une confusion accomplie par un fonctionnaire allemand au Jeu de Paume. Il y avait des objets venant de toutes les collections entassées dans quelques petites salles. Des erreurs étaient possibles »*. Dans le cas présent, il y en aurait eu huit, consécutives. C'est beaucoup.

Ph. D. et E. de R.

« Sept cinéastes en colère » interpellent Catherine Trautmann

Les réalisateurs membres du conseil d'administration de la Cinémathèque française demandent à la ministre de la culture d'arrêter un choix définitif quant au site futur de l'institution et de son Musée du cinéma

Les sept réalisateurs membres du conseil d'administration de la Cinémathèque française – Claude Berri, Jean-Claude Carrière, Alain Corneau, Laurent Heynemann, Jean-Paul Rappeneau, Jean Rouch et Jean-Charles Tachella – sont en colère. Dans une lettre adressée à Catherine Traumann, ministre de l'éducation, ils réclament une décision rapide quant au choix du site futur de l'institution et de son Musée du cinéma, ainsi que la création d'un espace d'exposition lié à sa salle de projection. Une telle décision mettrait fin à quatorze ans de projets inaboutis et de tergiversations. Destinée à devenir le fleuron d'un palais du cinéma qui devait voir le jour dans les murs du Palais de Tokyo, la Cinémathèque a vu ses espoirs fondre comme neige au soleil. Depuis l'incendie de l'aile Marly du palais de Chaillot, en 1997, elle vivote dans la petite salle des Grands Boulevards.

« SEPT CINÉASTES en colère. » On dirait un titre de film. Mais il s'agit plutôt de la critique, à la fois virulente, navrée et précise, d'un bien mauvais feuilleton : celui des déménagements successifs de la Cinémathèque française, du manque de détermination de la puissance publique à traiter le dossier de son implantation, du sentiment de gâchis ressenti par tous ceux qui conservent de la considération pour l'institution fondée par Henri Langlois. « Sept cinéastes en colère » est le titre de la lettre ouverte à la ministre de la culture envoyée par Claude Berri, Jean-Claude Carrière, Alain Corneau, Laurent Heynemann, Jean-Paul Rappeneau, Jean Rouch, Jean-Charles Tachella, les sept réalisateurs membres du conseil d'administration de la Cinémathèque. Ils y résument quatorze ans de projets inaboutis, de promesses non tenues, de temps, d'argent et d'énergie perdus. Il s'est écoulé quatorze ans depuis qu'en 1984 le ministère de la culture décidait la création d'un palais du cinéma, dont la Cinémathèque devait être un des fleurons, au Palais de Tokyo, avenue du Président-Wilson à Paris (16[e]).

Depuis, les ministères Lang, Léotard, Toubon et Douste-Blazy se sont révélés incapables de mener à bien un projet qui, pour l'essentiel, consistait à attribuer un bâtiment à trois institutions judicieusement rassemblées : la Cinémathèque, la BIFI (bibliothèque du cinéma) et la Femis (école de cinéma). L'absence d'une conception plus élaborée du projet, le refus de la tutelle (ministère et Centre national du cinéma) de dégager les moyens nécessaires et de nommer à sa tête une personnalité forte, les rivalités entre les institutions (la Femis a finalement renoncé à intégrer l'ensemble) ont engendré une longue série d'atermoiements. Sous le règne de Catherine Trautmann, le « projet Tokyo » a été pris dans un tourbillon d'appétits culturels (ou non) et de manœuvres de couloir. La ministre a finalement décidé au début de 1998 que le Palais de Tokyo ne serait pas dévolu au cinéma. Le dossier est donc revenu au point zéro.

L'INSTITUTION VIVOTE

Entre-temps, la situation s'était encore aggravée, du fait de l'incendie, le 22 juillet 1997, de l'aile Marly du Palais de Chaillot, privant la Cinémathèque de son toit. Depuis, l'institution présidée par Jean Saint-Geours vivote dans la petite salle des Grands Boulevards, grâce à quelques donateurs. Elle a perdu ses espaces d'exposition, dont le fameux Musée Langlois, et ses bureaux. Elle n'a obtenu qu'une vague promesse de réinstallation provisoire à Chaillot, qui ressemble aux engagements non tenus du passé : ce déménagement devait se faire en mars, puis en avril, puis avant l'été... Si elle se faisait à la rentrée, hypothèse optimiste, elle ne récupérerait pas les espaces attenants à la salle de projection, qui permettent d'en faire davantage qu'une salle de répertoire parmi d'autres.

Marc Nicolas, nommé il y a un mois directeur général adjoint du CNC par Catherine Trautmann, a pour mission prioritaire la mise en place d'un projet de palais du cinéma. Cette initiative pourrait enfin débloquer un dossier douloureux dont les nombreuses tergiversations ont abouti à la lettre ouverte que nous publions ici.

Jean-Michel Frodon

« Nous ne pouvons plus accepter une telle désinvolture »

NOUS publions ici de larges extraits de la lettre adressée par Claude Berri, Jean-Claude Carrière, Alain Corneau, Laurent Heynemann, Jean-Paul Rappeneau, Jean Rouch, Jean-Charles Tachella, les cinéastes membres du conseil d'administration de la Cinémathèque française, à Catherine Trautmann, ministre de la culture :

VERBATIM

« En 1984, les pouvoirs publics décidaient la création d'un Palais du cinéma au Palais de Tokyo, dans lequel la Cinémathèque française devait s'intégrer. Cette installation avait le grand avantage d'offrir plus d'espace aux nombreuses activités que doit mener une cinémathèque moderne. Ce transfert fut accepté et approuvé par l'association et par l'assemblée générale de ses déposants, sans laquelle notre Cinémathèque n'existerait pas. Quatre ministres successifs ont soutenu le projet, mais avec plus ou moins de conviction, si bien que la décision d'entamer les travaux au Palais de Tokyo fut sans cesse repoussée. L'inauguration au Palais de Tokyo devait avoir lieu en 1995, pour le centenaire du cinéma.

» Cependant, en 1996, la Cinémathèque française fut priée de quitter le Palais de Chaillot et de fermer le Musée du cinéma – qui accueillait 40 000 visiteurs par an – afin de préparer son transfert au Palais de Tokyo. (...) En ce début d'année 1998, vous avez pris la décision d'annuler le projet du Palais de Tokyo et de lancer une étude pour la recherche d'un autre lieu. Autrement dit, nous avons perdu quatorze ans. Nous, cinéastes, membres du conseil d'administration de la Cinémathèque française, nous ne pouvons plus accepter une telle désinvolture des pouvoirs publics. (...)

» L'attitude des pouvoirs publics à l'égard de la Cinémathèque française au long des années est inadmissible. Quatorze ans d'atermoiements ! Un pas en avant, deux pas en arrière. Les ministres changent – et on repart pour un tour, nouvelles promesses... On nous a beaucoup promis depuis 1984, pour quel résultat ? La petite salle que nous avons ouverte sur les Boulevards, et qui rencontre un grand accueil public, nous la devons à la sympathie et à la collaboration de deux professionnels, M. Hellmann et M. Blanckaert, amis de la Cinémathèque, et qui l'ont mise à notre disposition. Pourtant, Madame, grâce à Henri Langlois et à ceux qui lui ont succédé, la Cinémathèque française n'a cessé d'être un lieu de prestige pour les cinéastes du monde entier. Comme le voulait Langlois, c'est leur Maison. Ils savent tous qu'aucun endroit cinéphilique au monde n'est plus réputé pour la formation et la reconnaissance des artistes du septième art. Devons-nous leur dire qu'ils n'ont plus de maison ?

» Nous, cinéastes, attachés à la grande et belle institution créée en 1936 par Henri Langlois, nous nous y refusons. Il est temps que la Cinémathèque française retrouve sa maison. Il est temps que rouvre le Musée du cinéma, unique au monde. A une époque de promotion généralisée de l'image, la mission pédagogique de notre Cinémathèque auprès des jeunes générations est plus importante, plus nécessaire que jamais.

» Madame, nous attendons de vous deux décisions. La première devrait être immédiate. Si la vocation de la Cinémathèque est de projeter des films, ce n'est qu'une partie de cette vocation. Il lui faut, afin de poursuivre toutes ses activités, un espace d'exposition lié à sa salle de projection, qu'elle doit retrouver au Palais de Chaillot. Nier cette évidence, ce serait vouloir réduire gravement sa mission. En second lieu, nous demandons que soit arrêté le plus rapidement possible le choix définitif du site futur de la Cinémathèque et de son Musée du cinéma, élément patrimonial indispensable.

» Une nouvelle fois, la Cinémathèque française traverse des heures difficiles. Nous appelons tous les cinéastes, français et étrangers, tous ceux qui aiment le cinéma, à nous témoigner leur appui et à soutenir notre action. Il y a urgence. »

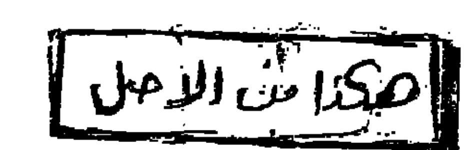
DÉPÊCHES

■ **POLITIQUE CULTURELLE : le collectif Appel du 20 mars organise, à Montpellier, une manifestation nationale** le 18 avril, à 14 heures, au Peyrou. Ce collectif, qui s'est mis en place au lendemain de l'élection de Jacques Blanc (UDF-DL) à la présidence du conseil régional Languedoc-Roussillon avec les voix du FN, se bat contre les actions des élus du Front national dirigées contre les institutions culturelles, notamment le festival Montpellier-Danse et le Centre chorégraphique dirigé par Mathilde Monnier. Le but de la manifestation est d'obtenir la démission de Jacques Blanc.

■ **CINÉMA : la production de films européens a fortement progressé** en 1996, atteignant le chiffre de 669 pour les quinze pays de l'Union européenne, soit 144 de plus qu'en 1990, selon un rapport publié lundi par Eurostat, l'Office statistique européen. A titre de comparaison, les Etats-Unis ont produit 421 films et le Japon 279 durant la même année. La France a enregistré la plus importante production cinématographique de l'Union – elle totalise 134 films, dont 74 productions 100 % françaises. Viennent ensuite la Grande-Bretagne avec 128 films, dont 53 réalisations nationales, l'Italie avec 99 films (dont 77 nationaux), l'Espagne 91 (dont 66 nationaux) et l'Allemagne avec 64 films (dont 42 nationaux).

■ **PATRIMOINE : le château des ducs de Lorraine, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle)**, a été intégralement classé monument historique, avec son parc. Surnommé le « Versailles lorrain », l'origine de cet ensemble majeur date du XIII[e] siècle et faisait partie des possessions des ducs de Bourgogne. Il est entièrement transformé au début du XVII[e] siècle, puis reconstruit par l'architecte Germain Boffrand, un siècle plus tard. Devenu une caserne, il appartient au ministère de la défense et à la municipalité.

■ **MUSIQUE : le compositeur espagnol Jorge Muniz Salas**, vingt-quatre ans, a reçu le 1[er] avril, à Strasbourg, le Grand Prix du concours du jeune compositeur européen, organisé sous l'égide du Parlement européen et du ministère français de la culture et de la communication.



A Créteil, le Festival des films de femmes invite les cinémas d'Afrique

Une cinquantaine de courts et longs métrages seront présentés du 3 au 12 avril

Le grand rendez-vous annuel des réalisatrices du monde entier fête ses vingt ans. Ouvert au public, le Festival de Créteil a fait connaître Claire Denis et Jane Campion. La compétition internationale présente des films d'Ann Hui (Hong Kong), Antonia Bird (Grande-Bretagne) ou Lidia Bobrova (Russie). Il consacre une rétrospective à la comédienne Hanna Schygulla. La section « Réalisatrices d'Afrique » honore Safi Faye.

Pour sa vingtième édition, le Festival international des films de femmes a choisi de montrer les œuvres des réalisatrices d'Afrique. Une cinquantaine de courts et longs métrages, venus d'une quinzaine de pays, offrent au public français l'occasion de découvrir les images multiples de cet immense continent. Plusieurs genres cinématographiques s'y côtoient, de la fiction insolente de la Kényane Wanjiru Kinyanjui (*La Bataille de l'arbre sacré*) au documentaire sur les victimes des mines en Angola (*Les Oubliés*, par la Togolaise Anne-Laure Folly) ou à la comédie dramatique sur le sida de la Zimbabwéenne Tsitsi Dangarembga (*Everyone's Child*). Une quinzaine d'artistes africaines sont présentes au Festival de Créteil, du 3 au 12 avril, autour de la cinéaste Euzhan Palcy (*Rue Cases-Nègres*, *Une Saison blanche et sèche*), marraine de la section « Réalisatrices d'Afrique ». Deux vedettes les accompagnent : Isseu Niang, la comédienne sénégalaise des films de Sembene Ousmane et de Safi Faye, et la Nigérienne Zalika Souley.

Safi Faye, la réalisatrice sénégalaise de *Lettre paysanne* (1975), est considérée par ses consœurs comme la « *doyenne* » des femmes cinéastes d'Afrique, dit-elle. Le mot fait sourire quand on regarde le beau visage jeune de cette artiste qui consacre son dernier film, *Mossane*, à l'histoire d'une adolescente de quatorze ans. Ce long métrage de fiction est en avant-première au Festival, avant sa sortie dans les salles françaises le 8 avril.

Née à Dakar, Safi Faye vient à la réalisation grâce à sa rencontre avec Jean Rouch, le père du cinéma ethnologique, qui lui conseille d'aller étudier en France. La toute jeune institutrice abandonne ses classes en 1969 pour s'inscrire en ethnologie à la Sorbonne et à l'Ecole Louis-Lumière. « *Dans ces années-là, tout était plus facile. J'ai pu créer avec plaisir* », dit-elle simplement.

« *J'ai choisi le cinéma parce que c'était le meilleur moyen de communication pour remettre en question l'analphabétisme de ma mère. Elle pouvait "lire" mes images. C'était une voie pour explorer mes préoccupations : le monde paysan, la misère, mais aussi la survie et la beauté de l'Afrique* », affirme Safi Faye. Dès ses débuts, elle choisit de filmer le milieu rural. « *Nous vivions à Dakar, mais nous passions toutes les vacances scolaires dans le village de mon père, où il est retourné vivre à sa retraite. Mes racines s'y trouvent. J'admire les valeurs de la tradition, même si je ne méconnais pas ce qu'elles comportent de critiquable. Toute l'Afrique vient du monde paysan. Sans l'agriculture, elle ne peut pas s'en sortir.* »

Dans *Lettre paysanne*, qui lui vaut le prix Georges-Sadoul, Safi Faye montre la vie du village paternel, le travail quotidien aux champs et dans la cour de la maison – un labeur monotone, interminable. Ses parents, explique-t-elle en voix off, redoutent alors que les spectateurs ne se moquent d'eux : « *Nous sommes mal habillés et toujours en train de travailler.* » Mais ses images sont sobres et son regard affectueux. Elle suit le jeune Ngor, qui, faute d'argent, ne peut se marier avec celle qu'il aime et part à la ville arracher un salaire de misère, au service de cruelles maîtresses de maison sénégalaises. La réalisatrice expose l'oppression des paysans : comment la monoculture de l'arachide épuise les sols ; comment les villageois survivent, plusieurs mois de l'année, avec seulement un repas par jour, aux limites de la famine.

« LA PURETÉ DE L'ADOLESCENCE »

Entre *Lettre paysanne* et *Mossane*, présenté à Cannes en 1996, la cinéaste réalise une dizaine de moyens et longs métrages. Parallèlement, elle est invitée dans des universités américaines pour dispenser des cours et des conférences en ethnologie. A Paris, où elle vit la plupart du temps, elle aime rester à la maison, à l'exception d'une sortie hebdomadaire au cinéma, pour travailler et pour élever sa fille, soucieuse de « *lui communiquer toute l'éducation familiale* ». En la voyant grandir, elle imagine un film sur l'adolescence : pour incarner la jeune Mossane, elle choisit Magou Seck, une amie de sa fille âgée, comme elle, de quatorze ans au moment du tournage, en 1990.

Mossane est une jeune villageoise dont la vie bascule le jour où ses parents décident de la marier à un émigré qui travaille à Paris, alors qu'elle est éprise d'un étudiant fauché. « *J'ai voulu chanter la beauté et la pureté de l'adolescence. Je me disais : la plus belle fille du monde sera africaine. Son charme est tel que personne, parmi les humains, ne la touchera, qu'elle appartiendra au monde des morts et des esprits. Inaccessible, elle est une divinité que les autres dieux viennent chercher sur terre pour l'emmener avec eux.* »

Peu après le tournage, le père de la jeune comédienne, se sentant mourir, a confié sa fille à Safi Faye. Avant *Mossane*, elle était peu allée à l'école. La cinéaste l'a aidée à reprendre des études. Cet été, elle l'a emmenée en Italie pour la sortie du film, mais elle s'inquiète pour son avenir : « *Quand une femme n'a pas de profession, elle n'a pas d'autonomie* », observe Safi Faye. La cinéaste la retrouvera en mai, à Dakar, où elle s'apprête à tourner un film de commande sur la prévention du sida.

Catherine Bédarida

Caméra-témoignage au pays de Mandela

Sous l'apartheid, Donne Rundle était une jeune cinéaste blanche membre d'un collectif multiracial de réalisateurs, soutenu par les ateliers Varan (France). « *Nous projetions nos films dans des garages ou dans des bistrots clandestins des townships* », se souvient-elle. En 1994, avec deux cinéastes du collectif, elle tourne un documentaire sur les premières élections libres. *Chroniques sud-africaines*, présenté au festival, suit la campagne électorale aux côtés de ceux qui n'ont encore jamais voté, comme ces ouvrières d'une PME de confection.

Pour Arte, Donne Rundle termine un documentaire sur la commission Vérité et Réconciliation, qui, depuis deux ans, recueille les témoignages des anciens responsables de l'apartheid. Elle a interviewé des victimes de la répression dans différentes townships du pays. Elle mène aussi des projets pour la toute nouvelle chaîne de télévision privée, en commun avec Ramadan Suleman, le réalisateur de *Fools*.

Hannah Schygulla, l'Angleterre d'Antonia Bird et la Chine d'Ann Hui

● **La compétition internationale.** Lidia Bobrova raconte la nouvelle Russie, à travers la vie d'un village : *Dans ce pays-là*. *Face*, d'Antonia Bird, est une chronique de l'East End londonien, avec l'acteur Robert Carlyle (*The Full Monty*). A voir aussi : *Ban Sheng Yuan*, par Ann Hui (Hongkong).

● **Les grandes soirées.** Portrait de la comédienne Hanna Schygulla, avec une douzaine de films. Le 7 avril à 20 h 30, « la » Schygulla donne un récital de chansons, avant la projection de *L'Histoire de Piera*, de Marco Ferreri. Le somptueux film de l'Américaine Julie Dash, *Les Filles de la poussière*, marque l'abolition de l'esclavage (5 avril). Le 8 avril, grande soirée africaine autour de *La Bataille de l'arbre sacré*, de la Kényane Wanjiru Kinyanjui.

● **Les vingt ans.** Rétrospective des cinéastes découvertes au festival : Helma Sanders-Brahms, Kira Mouratova, Ulrike Ottinger, Claire Denis, Vera Chytilova, Beeban Kidron...

● **Pratique.** Festival international des films de femmes, du 3 au 12 avril, Maison des arts, place Salvador-Allende, 94000 Créteil. Tél. : 01-43-99-22-11. M° Créteil-Préfecture. 25 F à 35 F.

Echantillonnages de styles de danse au Théâtre de la Bastille

DANSE À LA BASTILLE, Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e, Paris. Spectacle en cours : *Gravity* de Mark Tompkins, jusqu'au 5 avril, à 21 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. De 80 F à 120 F.

C'est un petit homme tout de noir vêtu, ni beau ni laid. Plutôt ingrat à bien y regarder. De dos, une protubérance soulève son veston. Bossu ? Oui. Même si sa mère, comme il nous l'apprend lui-même, n'a jamais prononcé le mot « *bosse* », le bonhomme est difforme. Pour le prouver, il ira jusqu'à se dénuder. Un point c'est tout. Le petit homme s'appelle Raimund Hoghe. Il est allemand, né à Wuppertal, connu pour avoir été pendant dix ans le dramaturge de Pina Bausch. Il y a huit ans, il est passé à la mise en scène et a créé deux solos dont *Chambre séparée*. Un spectacle comme un trou noir. Cette pièce a lancé la série « Danses à la Bastille ».

Sur le plateau vide, la lampe d'un appareil de projection, une rangée de bougies, un lampion chinois. Raimund Hoghe allume l'une, souffle sur les autres. Comme dans une maison déserte, on assiste à son jeu de lumières perso. Jeu de sons aussi, nostalgique, à coups de berceuses, de rengaines de Marlene Dietrich. Dans ce va-et-vient de sensations, l'espace scénique se dématérialise, devient béance. Régulièrement, Raimund Hoghe s'agenouille pour lire, avec une voix cabossée. Il est question de son père inexistant, de sa mère, de l'amour et des garçons. Puis il retourne vaquer à ses occupations : *boire un thé, lancer un ballon*, projeter sur l'écran noir du plafond de sa chambre les icônes de son cœur, Nathalie Wood ou Marlon Brando. Le tout avec la froideur d'un officiant d'on ne sait quel rite.

MAIS LES ZAPPEURS PATINENT

Une douleur ancienne, une misère émanent de son être, de celles qui vous font tenir droit ou vous émiettent. De quel amour parle la mère à son enfant ? Quelle est la nature de ce lien si doux et si terrible ? L'artiste offre cette thérapie confidentielle et spectaculaire en pâture au public, mais doit aussi, du moins l'imagine-t-on, la jouer *ad vitam* rien que pour lui, chez lui. Nombriliste ? Oui, sans doute, et alors ? Narcissique ? Non. Cette cérémonie accède, par on ne sait quelle grâce, à l'universalité. Selon l'humeur du soir, on peut évidemment sortir excédé de cette pratique obsessionnelle, ou en sangloter sans retenue.

A quelques années-lumière, le monde du chorégraphe franco-belge Pierre Droulers attaque de front, sans biaiser. Un bloc chorégraphique balancé avec une énergie sans faille par une troupe de jeunes gens, beaux, pétants d'envie de danser et merveilleusement convaincus de l'entreprise. Deux spectacles en diptyque se renvoient l'un à l'autre : *Mountain/Fountain* et *De l'air et du vent*. Des titres très nature pour une danse vigoureuse, comme il faut s'y attendre dès que l'on passe la frontière belge.

Inspirée par la légende de l'empereur Mikado inventoriant tous les objets de son royaume, *Mountain/Fountain* procède par accumulation et déblaiement, de pierres, de conserves, de billes. Un jeu physique, sonore, de faux rangements. Sans cesse bousculé, l'espace est aussi brutalisé, saisi comme un œuf sur la poêle, par la circulation des danseurs qui se jettent sur scène à la volée. La danse avance ainsi par déflagrations pour se fixer momentanément en arrêts sur image. Des spasmes soulèvent également *De l'air et du vent*. Mais le souffle s'allonge, s'allège, se pique d'un humour clownesque. Seul bémol, le système devient prévisible et coupe la sève du spectacle. Sans compter une pernicieuse sensation de déjà-vu. Peut-être à cause de cette danse à la flamande toute en sauts, chutes, vitesse, trop repérable désormais. Logique quand on sait que Pierre Droulers, ex-Ecole Mudra de Maurice Béjart, expérimentateur des années 80, est aussi passé chez Anne Teresa de Keersmaeker.

Difficile de référencer l'Américain Mark Tompkins, toujours en train de ruer dans les brancards de la bienséance, et ce depuis vingt ans. Mis sur orbite par un couple de nains matadors, son *Gravity* (du nom de la chaîne Grave TV dont des extraits d'émissions flashent le spectacle) enfile une série de séquences sans queue ni tête. Parmi les perles : un duo ninja-drag-queen, un psycho-show grimaçant, un numéro de fakir à ratés. Et que fait le débilo publico ? Il rigolo ! Mais les zappeurs fous que nous sommes devenus patinent. Trop molle la machine ! Un coup de speed l'aurait sauvée. On aurait aimé que Tompkins lâche la bride. Soit dans le gore, le cruel à la façon de son précédent spectacle *Home*, soit dans le décadent-marrant-kitsch. Bref, qu'il nous fracasse un peu au lieu de nous border dans nos fauteuils.

Rosita Boisseau

SORTIR

PARIS

Au Bon Petit Charles
Après les faces cachées de Piaf, Serge Hureau, accompagné de musiciens à l'imagination fertile, met en pleine lumière les ombres de l'univers Trénet. Une relecture originale et pour le moins décapante.
L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. M° Place-de-Clichy. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, à 17 heures. Jusqu'au 26 avril. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.

Cinéma et immigration
Pour sa huitième édition, le cinéma Images d'ailleurs présente un panorama d'une cinquantaine de films longs, moyens et courts, provenant du monde entier et traitant de l'immigration. Parallèlement, des débats et des concerts sont organisés chaque jour. Jeudi 2 avril à 18 heures, un premier débat intitulé « immigration et développement » sera animé par la Fédération franco-africaine pour le développement et l'avocate Geneviève Geay.
Images d'ailleurs, 21, rue de la Clef, Paris 5e. M° Censier-Daubenton. Tél. : 01-45-87-18-09. Jusqu'au 8 avril.

DIGNE-LES-BAINS

Rencontres cinématographiques
Sous l'intitulé « Images, écrans et liberté », cette 26e Rencontre propose, vendredi 3 avril, un rendez-vous avec Carole Desbarats, directrice des études à la Femis (à 14 heures) et la projection du *Spécialiste*, un documentaire d'Eyal Sivan et Rony Brauman, portrait d'Adolf Eichmann à partir des images tournées lors de son procès à Jérusalem en 1961 (à 21 h 15). Le samedi 4, projection du film de Régis Debray et Pierre Desfons : *Vie et mort de l'image* (à 15 heures) et de *Level Five* de Chris Marker (à 18 h 15). Ces deux journées seront également consacrées à une réflexion sur les nouvelles images.
Bureau du Festival, Centre Desmichels, 04000 Digne-les-Bains. Tél. : 04-92-32-29-33.

VALENCIENNES

Festival du film d'action et d'aventures
En présence du réalisateur et producteur américain Roger Corman, cette 9e édition présente, en compétition, une dizaine de films inédits venus de tous horizons. Par ailleurs, une rétrospective intitulée « L'Esprit Rock » retracera l'aventure musicale de ce siècle avec la projection d'une vingtaine de films – parmi lesquels *One plus one* (1968) de Jean-Luc Godard et *Performance* (1970) de Nicholas Roeg. Un hommage au producteur Serge Silberman est également prévu.
Bureau du Festival, 6, place Froissart, 59300 Valenciennes. Tél. : 03-27-29-55-40. Jusqu'au 5 avril.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Flubber
de Les Mayfield (Etats-Unis, 1 h 33).
L'Homme au masque de fer
de Randall Wallace (Etats-Unis, 2 h 13).
Jackie Brown
de Quentin Tarantino (Etats-Unis, 2 h 30).
Robin des mers
de Jean-Pierre Mocky (France, 1 h 20).
Zabut
de Pasquale Scimeca (Italie, 1 h 28).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

REPRISES

Billy Budd
de Peter Ustinov, avec Terence Stamp, Robert Ryan, Melvin Douglas, Peter Ustinov.
Grande-Bretagne, 1962 (2 h 03).
VO : Grand Action, dolby, 5e (01-43-29-44-40).

VERNISSAGES

Bernard Calet, Tania Mouraud
Centre d'art contemporain, galerie Fernand Léger, 93, avenue Georges-Gosnat, 94 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-49-60-25-06. De 14 heures à 19 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 2 avril au 30 mai. Entrée libre.
Tableaux flamands et hollandais du Musée Fabre de Montpellier
Institut néerlandais, 121, rue de Lille, Paris 7e. M° Assemblée-Nationale. Tél. : 01-53-59-12-40. De 13 heures à 19 heures. Fermé lundi. Du 2 avril au 31 mai. 20 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Kammer Ensemble de Paris
Œuvres de Ravel, Jaubert, Delage, Debussy, Roussel et Falla. Felicity Lott (soprano), Armin Jordan (direction).
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. M° Solferino. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-40-49-47-17. 130 F.
Chicago Symphony Orchestra
Wagner : *Les Maîtres chanteurs de Nuremberg, ouverture*. Berg : *Pièces pour orchestre op. 6*. Brahms : *Symphonie n° 4*. Daniel Baremboïm (direction).
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. M° Châtelet. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 295 F.
Ensemble InterContemporain
Stockhausen : *Gruppen, Klavierstük X*. Florent Boffard (piano), Orchestre du conservatoire de Paris, Pierre Boulez, Peter Eötvös, David Robertson (direction).
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. M° Porte-de-Pantin. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. De 100 F à 160 F.
Miguel Angel Estrella
Auditorium du Lycée La Fontaine, 25, rue du Général-Sarrail, Paris 16e. M° Porte-d'Auteuil. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-63-04. 120 F.
Christophe Marguet Trio, Nguyen Le Trio
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. M° Passy. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 30 F.
Sept avec Marcel Azzolla, Doudou Gouirand
Espace 1789, 2, rue Bachelet, 93 Saint-Ouen. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-42-43-56-66. De 70 F à 90 F.
Silent Bloc
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.
Parabellum
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. M° Pigalle. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 135 F.
The Inmates
Le Plan, rue Rory-Gallagher, 91 Ris-Orangis. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-69-43-03-03. Entrée libre.
Theo Akola
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. M° Pigalle. Le 2, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 90 F.
Les Elles
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. M° Voltaire. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 110 F.
Marka, Wally
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. M° Sentier. Le 2, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.
Fellag
Théâtre international de langue française (parc de La Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. M° Porte-de-Pantin. Le 2, à 20 h 30. Tél. : 01-40-03-93-95. 80 F et 130 F.

RÉSERVATIONS

Carolyn Carlson
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Du 14 au 19 avril. Tél. : 01-42-74-22-77. 100 F et 160 F.
Brigitte Fontaine
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Les 17 et 18 avril à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.

DERNIERS JOURS

4 avril :
Le Jour et la Nuit
d'après Pierre Bourdieu, mise en scène de Didier Bezace.
Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Tél. : 01-48-34-67-67. Durée : 1 h 30. De 50 F à 130 F.
5 avril :
Tati – 50 ans, 50 photographes
Musée des arts décoratifs, palais du Louvre, 107, rue de Rivoli, Paris 1er. M° Tuileries. Tél. : 01-44-55-57-50. De 11 heures à 18 heures. 20 F.

EN VUE

■ *« Margrethe Vestager, ministre du culte, souhaiterait des robes plus sexy pour les femmes pasteurs »*, annonçait, le 1er avril, le quotidien danois *Extra Bladet*. *« Cette initiative fait souffler un air frais de renouveau sur le monde religieux »*, a aussitôt réagi le pasteur **Mads Vestrup**, gobant le poisson.

■ Mardi 31 mars à New York, **Suzana Piamenta**, retrouvée, avec de l'eau jusqu'au menton, dans un ascenseur qui avait chuté dans le sous-sol inondé de son immeuble, a échappé de justesse à la noyade, ainsi que son petit chien réfugié sur sa tête.

■ Les Indiens yanomamis, découragés par les vains efforts de centaines de pompiers équipés d'engins sophistiqués, aux prises avec un gigantesque incendie dans l'Etat du Roraima au Brésil, avaient appelé, en dernier recours, deux sorciers de la tribu des Kaiapos pour un rituel de la pluie (*Le Monde* du 31 mars). Le lendemain, de violents orages ont éteint presque tous les feux.

■ Après avoir renoncé, depuis deux ans, à 333 millions de dollars de taxes, pourchassé les contrebandiers, mis 100 000 contrevenants en prison, **Bansi Lal**, chef du gouvernement de l'Haryana, en Inde, qui, naguère, préférait *« faucher de l'herbe pour vivre plutôt que lever la prohibition »*, rouvre les débits de boisson pour enrayer la recrudescence de l'alcoolisme.

■ Les aborigènes d'Australie, qui vivent en moyenne dix-huit ans de moins que le reste de la population, ont récupéré, mardi 31 mars, dans le sud du pays, 700 kilomètres carrés de terres autrefois utilisées pour des essais nucléaires, légèrement radioactives, inhabitables, sur lesquelles ils pourront chasser.

■ L'Association américaine des pulmonaires dénonce le film *Titanic*, notamment une scène où l'héroïne, écœurée par la *high society*, allume une cigarette en signe de rébellion.

■ Soumis aux volontés de **Jésus** qui, en 1972, lors d'une apparition en Normandie, avait demandé à l'illuminée **Madeleine Aumont** d'ériger une croix de 738 mètres de haut, **René Mamet**, *« ami de la croix glorieuse de Doluzé »*, modeste retraité du Haut-Doubs, en construit une dans son jardin, de 7,38 mètres seulement,

■ Mercredi, sur la foi du journal *Le Soleil*, les pauvres de Dakar se sont rués sur l'ambassade américaine où l'on mettait en loterie, à l'occasion de la visite de **Bill Clinton**, cinquante visas pour les Etats-Unis, assortis d'un billet d'avion et d'un pécule de 3 000 dollars. Poisson d'avril.

Christian Colombani

L'aggiornamento d'« Il Manifesto » en Italie

Le quotidien de la gauche intellectuelle, qui se proclame toujours communiste, lance une formule européenne, repensée « de la première à la dernière page », et reste critique envers le gouvernement

LE QUOTIDIEN *Il Manifesto* avait choisi le jour de la grève nationale des journalistes en Italie, mardi 31 mars, pour lancer sa nouvelle formule européenne. Ce fut un succès. 140 000 exemplaires ont été vendus pour un tirage de 200 000 alors que normalement les ventes oscillent entre 20 000 et 30 000. On ne sait pas encore si c'est en raison de la nouveauté du produit ou de l'absence de journaux dans les kiosques ce jour-là. A part quelques exceptions, comme *Il Giornale*, de Silvio Berlusconi, ou encore *Il Foglio*, de Giuliano Ferrara, les journaux n'ont pas paru. C'est donc à dessein que *Il Manifesto* a d'entrée décidé de frapper un grand coup avec un tirage exceptionnel pour, comme l'écrit le directeur Ricardo Barenghi, *« raconter aux lecteurs ce nouveau grand pays qui, dans les années à venir, sera leur pays »*.

L'événement est également survenu à la veille de l'entrée en vigueur, le 1er avril, des accords de Schengen qui ont fait tomber les frontières terrestres et maritimes, les dernières après la libre circulation dans les aéroports italiens à compter du 26 octobre. Tout un symbole pour ce journal communiste, farouchement indépendant, bastion d'une gauche intellectuelle, européenne et radicale.



Né il y a vingt-sept ans d'une rupture avec le Parti communiste italien, *Il Manifesto* reste un journal critique envers le gouvernement de centre gauche. Il y a une quinzaine de jours, la rédaction a voté pour savoir si la mention *« quotidien communiste »*, qui figure en haut du titre, devait être maintenue. Une large majorité (75 %) s'est prononcée pour le « oui » et par la même occasion a élu, le plus démocratiquement du monde, un nouveau directeur afin d'insuffler une nouvelle reprise au sein de ce journal sans hiérarchie, où les journalistes ont tous le même salaire, un peu plus de 2 millions de lires par mois (8 000 francs).

La coopérative éditrice du *Manifesto* a connu quelques difficultés. Il y a quelques mois, le journal a été vendu 50 000 lires (170 francs) au lieu de 1 800 lires (6 francs), prix de soutien pour reconstituer une trésorerie. L'opération a été profitable (40 000 exemplaires) et a permis à ce quotidien dérangeant de repartir. Ce n'est pas la première fois que se produit un tel appel aux lecteurs. En janvier 1995, la *Manifesto SPA*, société créée en mai 1994 pour la mise sur le marché de 49 % des actions, avait lancé une offre publique de souscription. Cette recapitalisation, une grande première pour un journal d'obédience marxiste, a rapporté 5 milliards de lires (1,7 million de francs).

Aujourd'hui, *Il Manifesto* cherche à élargir son audience à travers un journal *« repensé de la première à la dernière page »*, qui publiera chaque jour, à la « une », un court texte d'auteurs étrangers ou italiens. Un thème commun à tous les pays d'Europe sera choisi quotidiennement afin d'illustrer la dimension internationale du journal. La culture continue d'occuper une large place. Comme le fait remarquer Valentino Parlato, l'ancien directeur, *« faire un journal tourné vers l'Europe en Italie représente un tour de force, car les Italiens sont très centrés sur les affaires de la péninsule »*.

Cette aventure, *Il Manifesto* l'a entreprise, car, désormais, *« l'Europe sera notre premier terrain de jeu même si ce ne sera pas le seul. Nous ne devons pas oublier que nous vivons en Italie, mais qu'il est fou de penser que le monde finit avec les colonnes d'Hercule »*, souligne Ricardo Barenghi, selon qui *« l'Europe ne peut être seulement un grand billet de banque commun qui nous fait sentir tous frères »*.

Michel Bôle-Richard

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ La plus grave accusation qui soit méritait bien le plus long procès. On ne demandait pas aux jurés d'émettre une opinion sur Vichy, ce qui aurait pris moins de temps, mais de peser la conduite d'un homme que le contexte historique éclaire mais qui ne s'y résume pas. Cela justifiait un cheminement tatillon. Au total, Papon n'a cessé d'apparaître tel qu'en lui-même, un technicien du commandement à la morgue devenue seconde nature. Gestionnaire froid du principe d'autorité, il l'est resté jusqu'au bout : sa condamnation menacerait d'anéantir *« tout pouvoir de gestion et de décision »*, a-t-il assuré dans son ultime péroraison. Or son procès, par sa seule organisation, mettait en cause cette logique d'absolution a priori des serviteurs de l'Etat. On a pu regretter que les méandres de la procédure aient brouillé la nécessaire pédagogie sur Vichy. Mais c'est se tromper de procès.

LE FIGARO
Franz-Olivier Giesbert

■ La France aime se pencher sur son passé. Elle vit même dedans, fascinée par son nombril. Mais, jusqu'à présent, elle se passionnait surtout pour ses heures glorieuses, quand elle croyait donner ses ordres à l'univers. Sur les pages noires de son histoire, en revanche, elle préférait passer vite. Pas depuis quelques années. On peut crier au masochisme, à l'autodénigrement ou à la haine de soi, il est quand même heureux qu'elle ose, enfin, se regarder en face. Avec ses taches sur le front. Inutile de transformer ce devoir de mémoire et d'inventaire en dépression nerveuse ou en hystérie collective. Il est trop tard, plus de cinquante ans après, pour avoir encore peur de la vérité.

THE FINANCIAL TIMES

■ Il y a quelque chose qui va vraiment de travers en France. Parmi les symptômes, on trouve le taux de chômage, élevé même selon les normes européennes, et la force croissante de partis politiques extrémistes, surtout le Front national, qui se situe à l'extrême droite. Les choses n'en seraient pas là si les partis conservateurs classiques français, qui ont détenu le pouvoir de 1993 à 1997, s'étaient réellement souciés de délivrer le secteur privé français des fardeaux que l'Etat lui a imposés depuis quatre ou cinq décennies, en particulier ceux qui rendent coûteuses et risquées les créations d'emplois. Il est maintenant trop tard pour que M. Jospin revienne sur sa promesse d'établir une semaine de travail de 35 heures pour les firmes privées qui emploient plus de 20 personnes, laquelle deviendra probablement une loi cette semaine. Mais bien des éléments restent en jeu. La loi ne fournit qu'un cadre général. Des détails cruciaux, tels que l'effet sur les niveaux de salaires et l'annualisation ou non des 35 heures, ne seront pas fixés avant l'an 2000.

www.rsf.fr

Reporters sans frontières aide les journaux de tous les pays à « contourner la censure grâce au Web »

« TOUT D'ABORD, je présente mille excuses aux internautes, à tous ceux à qui ces lignes ont manqué depuis quelques semaines. Voyez-vous, lorsqu'on est prisonnier, on est obligé de tricher (...) pour tenir certains engagements. Tricher avec le temps dont vous n'êtes plus le maître, tricher avec les geôliers (...). Voilà, je suis sûr que mes excuses sont acceptées, je vous en remercie... » Pius Njawé, directeur du journal camerounais *Le Messager*, est en prison depuis le 24 décembre 1997 pour avoir publié un article révélant que le président Biya avait eu un malaise cardiaque. Malgré tout, depuis sa cellule, il parvient de temps à autre à envoyer une chronique au bureau parisien de Reporters sans frontières, qui la publie aussitôt sur son site Web.

Le dossier en ligne consacré par RSF à M. Njawé contient également quelques documents explicatifs, et surtout le texte intégral de l'article qui a entraîné son incarcération. Selon Robert Ménard, secrétaire général de RSF, le nouveau site Web de l'association, inauguré le 30 mars, doit d'abord servir à afficher des articles interdits : *« Les internautes ont envie de lire, non pas des discours sur la censure, mais les articles censurés eux-mêmes. Ils veulent voir ce qui a valu à un journal d'être saisi, à un journaliste d'être jeté en prison... »* Du même coup, le Web devient un instrument imparable pour diffuser largement l'information qu'on a tenté d'étouffer. RSF propose déjà une vingtaine de dossiers de ce type, du Pérou à la Mauritanie et de l'Egypte à la Croatie.

SI LE MONDE ENTIER EST AU COURANT QU'ON MET LES JOURNALISTES EN PRISON ON VA PASSER POUR TECHNIQUEMENT ARRIÉRÉS !

PESSIN

L'autre grande rubrique du site est centrée sur l'actualité. Ainsi, chaque jour, une dépêche doit relater un cas d'atteinte à la liberté de la presse dans le monde : celle du 31 mars annonce l'assassinat de Reynaldo Bancayrin, journaliste philippin connu pour sa dénonciation de la corruption. On y trouve aussi une liste de tous les journalistes actuellement en prison, les lettres de protestation envoyées aux dirigeants des pays concernés, ainsi qu'un reportage vidéo d'une dizaine de minutes, qui sera renouvelé tous les mois. Le premier est une interview du journaliste cubain indépendant, Raùl Rivero, réalisée par Christine Ockrent.

Enfin, Robert Ménard rappelle que *« l'information n'est pas suffisante. La troisième rubrique, "Action", permet aux internautes de nous aider concrètement »*, en signant des pétitions électroniques, en s'inscrivant sur une liste de diffusion, et même en téléchargeant les formulaires d'adhésion à RSF : *« Sur le Net, comme sur le terrain, nous sommes d'abord des militants. »*

Yves Eudes

SUR LA TOILE

COMMUNICATOR, LOGICIEL LIBRE

■ Conformément à sa promesse, la société Netscape vient de rendre public le « code-source » de Communicator 5 0, la nouvelle version de son logiciel de navigation sur Internet et de création de pages Web, qui devient ainsi un *freeware* (logiciel libre). Les créateurs de logiciels du monde entier peuvent désormais modifier, améliorer ou adapter Communicator à leur guise. Netscape cherche ainsi à regagner sa position de leader face à la concurrence du logiciel Explorer de Microsoft. – *(AFP.)*

L'ALLEMAGNE VEUT TAXER LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

■ Le gouvernement fédéral allemand a rendu public *« un document de travail envisageant plusieurs solutions pour taxer le commerce électronique »* transitant *via* Internet. Selon le porte-parole du ministère des finances, le gouvernement est conscient que ces éventuelles mesures fiscales ne devront pas entraver le développement du commerce électronique, et que le problème ne pourra être résolu qu'au niveau international. – *(AFP.)*

Une soirée au cirque *par Alain Rollat*

« LA MARCHE DU SIÈCLE » tenait cage ouverte, mercredi soir, sur ces étranges animaux qu'on appelle les hommes politiques. Trois paires d'élus étaient soumises à l'observation critique d'un échantillon d'électeurs parfaitement représentatif de la communauté nationale. Deux d'entre elles, la paire Huchon-Vauzelle, de pure souche socialiste, et la paire Censi-Gauzès, issue d'un croisement UDF-RPR, firent honneur à l'espèce élective. On n'en dira pas autant du duo Blanc-Millon, qui s'attira, par ses facéties éculées, les commentaires apitoyés de l'auditoire.

Ceux des visiteurs qui espéraient voir ces duettistes changer de registre sont repartis déçus. Leur numéro a fait long feu quand un jeune étudiant représentatif du parti abstentionniste, coupant court à leurs balivernes, leur a posé la question de confiance : *« Oui ou non, le Front national représente-t-il à vos yeux un danger ? »* Le Blanc a fait la moue sans répondre, le Millon s'est déclaré partisan d'une enquête à ce sujet. Tout était dit. Prié par le dompteur Cavada de réagir à leur plaidoyer *pro domo* en langue de bois, qui consistait, une fois de plus, à nier toute connivence avec la bébête d'extrême droite, un ingénieur commercial représentatif de la famille RPR eut une phrase lapidaire : *« Comme je ne les prends pas pour des naïfs, je ne les crois pas... »* Le spécimen normand Gauzès ajouta alors ce mot cruel : *« Les citoyens ont les élus qu'ils méritent ! »*

Que retenir du reste de la soirée ? L'étonnement du dompteur ! *« Je rêve...*, s'est exclamé Jean-Marie Cavada, *c'est stupéfiant. »*

Il parlait non pas du spectacle calamiteux fourni par le tandem Blanc-Millon, mais de la découverte, au sein du panel représentatif du corps électoral, d'une jeune, fraîche, blonde et charmante sympathisante du Front national, une certaine Catherine, qui venait de juger *« agaçant »*, avec une extrême candeur, que le parti de son choix électoral soit assimilé par les experts à *« une bande de racistes »*. Il essayait de la comprendre ; il cherchait à savoir quelle pouvait être, derrière ce gentil minois, la part de l'ignorance ou celle de la mauvaise foi ; il rappelait à cette jeune femme des vérités qu'il croyait d'évidence ; il multipliait les exemples de notoriété publique. Rien n'y faisait.

Elle ne voulait rien entendre. A ses yeux, toute atteinte au Front national n'était que désinformation, complot médiatique. Imperméable à toute raison, elle ne voulait rien savoir. Il n'en revenait pas. Il n'avait jamais rencontré un tel fossile. Et personne ne l'aidait à secouer cette conscience hypnotisée. On a aussi les concitoyens que la télé fabrique.

JEUDI 2 AVRIL

FILMS DE LA SOIRÉE

20.00 Le Crime de monsieur Lange ■■
J. Renoir (F., 1935, N., 80 min). TV 5

20.30 La Flèche et le Flambeau ■■
Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1950, 90 min). Ciné Cinémas

20.50 Alien, le huitième passager ■■■
△ Ridley Scott (Etats-Unis, 1979, 125 min). France 3

20.55 Mes nuits sont plus belles que vos jours ■■
A. Zulawski (F., 1989, 125 min). Téva

21.00 Les 39 Marches ■■
Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, N., v.o., 90 min). Paris Première

21.00 The Snapper ■■
Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1992, 95 min). Cinéstar 2

21.05 Gilda ■■
Charles Vidor (Etats-Unis, 1946, N., 105 min). Cinétoile

21.30 Natty Gan ■■
Jeremy Kagan (Etats-Unis, 1985, 95 min). Disney Channel

22.00 La Belle Noiseuse (version longue) ■■■
Jacques Rivette (France, 1991, 230 min). Ciné Cinémas

22.15 Le Journal du séducteur ■■
D. Dubroux (F., 1995, 100 min). RTBF1

22.20 Un mauvais fils ■■
Claude Sautet (France, 1980, 105 min). Festival

22.35 Le Grand Frère ■■
Francis Girod (France, 1982, 115 min). TV 5

22.35 Août ■■
Henri Herré (France, 1991, 90 min). Cinéstar 2

23.45 Le Petit Chose ■■
Maurice Cloche (France, 1938, N., 90 min). RTL 9

0.35 Devine qui vient dîner ? ■■
Stanley Kramer (Etats-Unis, 1967, v.o., 105 min). Cinétoile

0.55 La Main du diable ■■
Maurice Tourneur (France, 1942, N., 80 min). Arte

1.20 La Source ■■
Ingmar Bergman (Suède, 1959, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 ▶ Nulle part ailleurs. Les Nouvelles Solidarités. Invités : Roger Corman, Lhasa, Danièle Mitterand, Nicole Guilloteau, Marie Trintignant, Pierre Salvadori. Canal +

19.00 De l'actualité à l'Histoire. Le phénomène El Niño. La tournée de Clinton en Afrique. Histoire

20.00 20h Paris Première. Paris Première

20.05 Temps présent. Kosovo : l'ombre des corbeaux. Classe d'accueil. Le siècle en images : Arrivée des saisonniers. TSR

21.00 Envoyé spécial. Les témoins de Jéhovah : «Demain l'Apocalypse». Les justes : quiconque sauve une vie, sauve l'univers tout entier. P.-S. : La fièvre du chocolat. France 2

22.15 Paroles de femmes. Invitée : Françoise Hardy. TMC

23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Sam Giancana. Histoire

23.15 Un monde foot. Invités : Robert Pirès, Dominique Rocheteau, Francis Cabrel, Jean-Luc Delarue, Bernard Pivot. France 2

23.30 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? Cormac McCarthy. Edition en format de poche. Sépia : Albert Cohen. La rubrique de Michel Polac : *Crimes exemplaires*, de Max Aub. France 3

0.00 Le Club. Marie-José Nat. Ciné Cinéfil

0.25 Saga-Cités. Le psy qui traîne. France 3

0.40 ▶ La 25e Heure. Il y a trente ans, Martin Luther King. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire. Fortitude. La Cinquième

18.00 Birdland. [1 et 2/7]. Ornette Coleman, Cassandra Wilson, Cleveland Watkiss, Don Cherry, Peter Apfelbaum et Bo Freeman. Muzzik

19.15 Le Palais idéal du Facteur Cheval, rêve d'un piéton. Planète

19.40 Les Révolutionnaires du Tchad. Planète

20.00 Les Shaker et le Bauhaus. Arte

20.20 Soirée Samson François. Muzzik

20.30 Virtuoses : La Nouvelle-Orléans. Sidney Bechet. Wynton Marsalis. Mezzo

20.35 ▶ Les Nouvelles Solidarités. La Vie en réseau. Cherche avenir avec toit. Canal +

20.40 Soirée thématique. Einstein. Arte

20.55 Otages du soleil. [3/3]. Combats pour l'énergie. Odyssée

21.50 Le Mur du silence. Planète

21.50 Arctique, l'ultime frontière. [1/13]. Odyssée

22.30 Ouverture : Glenn Gould. Trente-deux films brefs sur Glenn Gould. Mezzo

23.30 Mémoire en places. [1/2]. Odyssée

0.00 Femmes, elles font bouger le monde. Histoire

0.35 Une fille contre la Mafia. Téva

SPORTS EN DIRECT

20.30 Patinage artistique. Championnats du monde à Minneapolis. Eurosport

2.35 Hockey sur glace NHL. Philadelphie Flyers - Los Angeles Kings. Canal +

MUSIQUE

20.20 Soirée Samson François. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.40 Femmes en péril. Kenneth Fink. RTL 9

20.50 Royce, l'espion rebelle. O Rod Holcomb. M 6

22.30 Made in America. O Pacte criminel. Michael Zinberg. TF 1

22.40 Automatic. △ John Murlowski. M 6

0.05 Miroir, miroir. Denis Berry. 13e Rue

SÉRIES

20.35 Les Envahisseurs. Les spores. Disney Channel

20.35 Chapeau melon et bottes de cuir. La quadrille des homards (v.o.). Brief for Murder (v.o.). 13e Rue

21.45 P.J. : Police judiciaire. Escroqueries. TSR

22.15 Gregory Hines Show. Boys Night In (v.o.). Série Club

23.10 Code Quantum. Good Morning Peoria. Série Club

NOTRE CHOIX

● 20.30 Festival
Jean de La Tour Miracle

En 1967, pour les fêtes de fin d'année, l'ORTF passe commande d'un feuilleton à l'équipe qui a assuré le succès de la série historique de l'année précédente, *Trompette de la Berezina*. Le choix du réalisateur Jean-Paul Carrère et du scénariste Michel de Ré se porte sur un récit du comte de Gobineau, *Le Prisonnier chanceux*, paru en feuilleton dans le journal *La Quotidienne* au printemps 1846. Vers le milieu du XVIe siècle, durant la période troublée des guerres de religion, un jeune gentilhomme catholique, Jean de La Tour Miracle, connaît une série d'aventures avant de conquérir la belle huguenotte Magdeleine de Castillac. Dans les rôles principaux, aux côtés de solides acteurs de complément comme Alexandre Rignault, Philippe Lemaire, Jean Paredès et Robert Murzeau, deux tout jeunes comédiens, Patrick Dewaere et Ludmilla Mikael. – *J.-J. S.*

● 21.00 France 2
« Envoyé spécial »

Dans les années 40, ils étaient instituteurs, agriculteurs, commerçants, prêtres. Refusant les diktats de Vichy, ils ont hébergé, nourri, caché des milliers de juifs qu'ils ont sauvés au péril de leur vie. Ce sont les « justes » de France, et c'est en Haute-Savoie qu'on en compte le plus. Grâce à eux, 30 000 juifs ont pu passer la frontière suisse et échapper ainsi aux camps de la mort. « Envoyé spécial » a retrouvé quelques « justes » anonymes. Ils disent pourquoi, malgré la délation, ils ont désobéi aux ordres. Face à eux, leurs protégés, ainsi que leurs descendants. Le reportage est émouvant, les paroles pleines d'humanité et la mémoire intacte. – *D. Py*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal.
20.55 Les Cordier, juge et flic. Rangée des voitures.
22.30 Made in America. Pacte criminel. Téléfilm O. Michael Zinberg.
0.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.50 TF1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Point route.
21.00 Envoyé spécial. Les témoins de Jéhovah : «Demain l'Apocalypse». Les justes : quiconque sauve une vie, sauve l'univers tout entier. P.-S. : La fièvre du chocolat.
23.10 Expression directe. UDF.
23.15 Un monde foot.
0.20 Journal, Météo.
0.40 ▶ La 25e Heure. Il y a trente ans, Martin Luther King.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Alien, le huitième passager ■■■ Film. △ Ridley Scott.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 ▶ Nulle part ailleurs. Invités : Roger Corman, Lhasa. Les Nouvelles Solidarités.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Les Nouvelles Solidarités. La Vie en réseau. 21.35 Cherche avenir avec toit.
22.33 Art. Duchamp : les appropriations.
22.35 Crying Freeman ■ Film. Christophe Gans (v.o.).
0.15 Trainspotting ■ Film. Danny Boyle.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Le procès de Papon. Les femmes et le foot : Les fabricantes de ballons au Pakistan.
20.00 Les Shaker et le Bauhaus.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Einstein. 20.45 Einstein, une vie. 22.15 Einstein, un mythe, un homme. 23.40 Aux frontières du cosmos. 0.30 Rencontre.
0.55 La Main du diable ■■ Film. Maurice Tourneur.

M 6

19.00 Loïs et Clark.
19.50 et 1.05 Rallye.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.50 Royce, l'espion rebelle. Téléfilm O. Rod Holcomb.
22.40 Automatic. Téléfilm △. John Murlowski.
0.15 Nick Mancuso. Le pantin.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Histoires de symphonie II [5/5].
20.30 Agora. André Tournon (*Montaigne, Essais*).
21.00 Lieux de mémoire.
22.10 For intérieur. Claude-Louis Combet.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Manz'le (*Eloge posthume de ma femme encore vivante*).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert de Radio-France. Concertos de chambre. Œuvres de Stravinsky, Davies, Ohana.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Nigg, Brouwer.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Les Symphoniques. Par l'Orchestre symphonique d'Etat de Russie, dir. Evgueni Svetlanov, Makhtin, violon : œuvres de Smetana, Sibelius, Stravinsky.
22.30 Les Soirées... (suite). Archives : le Quatuor Amadeus.

VENDREDI 3 AVRIL

FILMS DU JOUR

13.00 Coup de tête ■■
Jean-Jacques Annaud (France, 1978, 120 min). TV 5

13.20 Sierra torride ■■
Don Siegel (Etats-Unis, 1969, 110 min). Ciné Cinémas

14.25 The Snapper ■■
Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1992, 90 min). Cinéstar 2

14.45 La 317e Section ■■
Pierre Schoendoerffer (France, 1964, N., 95 min). Festival

15.10 Chacal ■■
Fred Zinnemann (France - GB, 1973, 140 min). Ciné Cinémas

16.00 Fargo ■■
Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1995, 95 min). Canal +

16.15 La Source ■■
Ingmar Bergman (Suède, 1959, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

16.15 Devine qui vient dîner ? ■■
Stanley Kramer (Etats-Unis, 1967, v.o., 105 min). Cinétoile

18.10 Un mauvais fils ■■
Claude Sautet (France, 1980, 110 min). Festival

21.00 Gueule d'amour ■■■
Jean Grémillon (France, 1937, N., 90 min). Cinétoile

22.45 City Hall ■■
Harold Becker (Grande-Bretagne - Etats-Unis, 1993, 104 min). Canal +

23.20 Joies matrimoniales ■■
Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

23.45 Le Dernier Milliardaire ■■
René Clair (France, 1934, N., 90 min). RTL 9

23.50 Le Journal du séducteur ■■
Danièle Dubroux (France, 1995, 100 min). Cinéstar 2

23.55 Le Ballon blanc ■■
Jafar Panahi (Iran, 1995, v.o., 85 min). Arte

0.35 Les Criminels ■■
△ Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1960, N., v.o., 95 min). France 2

0.55 Les Bonnes Femmes ■■■
Claude Chabrol (France, 1960, N., 90 min). Ciné Cinéfil

2.15 La Bible de néon ■■
Terence Davies (Grande-Bretagne-Etats-Unis, 1994, v.o., 90 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

14.30 Paroles de femmes. Invitée : Françoise Hardy. TMC

15.00 De l'actualité à l'Histoire. Le phénomène El Niño. La tournée de Clinton en Afrique. Histoire

17.00 Les Dossiers de l'Histoire. Sam Giancana. Histoire

18.00 Stars en stock. Jack Nicholson. Jane Fonda. Paris Première

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Louise Attaque, Arnaud Viviant, Luz, Patrick Poivre d'Arvor. Canal +

19.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Stéphane Khémis, François Lebrun, Jean-Marie Colombani. Histoire

19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première

20.00 20h Paris Première. Paris Première

20.05 C'est la vie ! Je suis timide mais je me soigne. TSR

20.50 Thalassa. Les Hommes du carreau. France 3

21.00 De l'actualité à l'Histoire. Les Noirs aux Etats-Unis. Yves Saint Laurent. Histoire

21.55 Faut pas rêver. Italie : Vendanges vue sur mer. France : Le voyage du camelot. Madagascar : La ruée vers le saphir. Invité : Jean-Claude Casadesus. France 3

23.00 Bouillon de culture. Plateau d'anniversaire. Invités : William Boyd, Fabrice Luchini, Massin, Erik Orsenna, Jacqueline De Romilly, Maryline Desbiolles. France 2

23.10 Sans aucun doute. Les droits des homosexuels. Invitée : Dee Dee Bridgewater. TF 1

23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Chine jaune, Chine bleue [2/2] : La République populaire de Chine, 1949-1996. France 3

0.30 Cap'tain Café. Invités : Louis Bertignac, Denez Prigent, Welcome, Axelle Renoir. France 3

DOCUMENTAIRES

17.30 Autour du monde en 80 jours. [1/7]. Le défi. Planète

18.00 Femmes, elles font bouger le monde. Histoire

18.05 Robert Van Gulik : sous le charme de l'Orient. Odyssée

18.20 Flamenco. [1/6]. Le style pur de Triana. Planète

18.30 Balkahash, un oasis dans le désert. La Cinquième

19.20 Enquêtes médico-légales. [5/13]. Graines de preuve. Planète

19.45 Watergate. [1/5]. Les plombiers. Planète

20.00 Cités et merveilles. Madras. Téva

20.20 Les Grands Interprètes. Georges Cziffra. Muzzik

20.20 Rangoon. Odyssée

20.35 Chronique paysanne en Gruyère. [1/2]. Planète

21.00 Jean Poiret : un prince sans rire. Paris Première

22.05 L'Envol du rhinocéros. Odyssée

22.10 ▶ Grand format. Renault, l'automobile de France. Arte

22.15 Trois secondes d'éternité. Chronique de réanimation. Planète

22.30 Virtuoses. Mitsuko Uchida, Mozart au Japon. Mezzo

23.00 Les Camps du silence. Histoire

23.05 Arctique, l'ultime frontière. [1/13]. Odyssée

23.10 Le Palais idéal du Facteur Cheval, rêve d'un piéton. Planète

23.20 Rock Stories : The Yardbirds. Canal Jimmy

23.35 Les Révolutionnaires du Tchad. Planète

0.35 Femmes à Pékin. Téva

1.00 Femmes de Somalie. Téva

SPORTS EN DIRECT

20.00 Patinage artistique. Championnats du monde. Programme court dames. A Minneapolis. Eurosport

DANSE

20.30 Soirée William Forsythe, danseur et chorégraphe. Solo. From a Classical Position. Blue Yellow. Mezzo

MUSIQUE

17.50 Repères. Le Raphael Quartet hollandais. Le Panocha Quartet. Mezzo

19.45 Georges Cziffra. Muzzik

21.00 Soirée Friedrich Gulda et Chick Corea. Muzzik

22.55 La Dame de pique. Mise en scène de Graham Vick. Dir. Andrew Davis. Paris Première

23.35 Virtuoses. Mitsuko Uchida interprète Debussy. Mezzo

0.50 Boulez et la Philharmonie de Vienne. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.45 Alibi mortel. Hartmut Griesmayr. Arte

20.50 Portrait dans la nuit. O Jack Sholder. M 6

20.50 Les Gens d'à côté. Tom Hunter. TSR

22.30 Sa vie à elle. Romain Goupil. Festival

SÉRIES

17.35 Magnum. Tour au dernier vivant. RTBF 1

17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2

18.35 Chicago Hospital : La Vie à tout prix. Histoires de cœur. RTL 9

19.25 Deux flics à Miami. Un coup de froid. 13e Rue

20.15 ▶ La Nuit des pilotes. 20.15 Les Globe Trotters : Paris. 20.50 Buffy, the Vampire Slayer : Bienvenue à Sunnydale. 22.30 Homicide : Remise en question. 23.30 X-Files : Nous ne sommes pas seuls (v.o.). 0.30 Total Security : Pilote (v.o.). 1.30 Le Prisonnier : L'arrivée (v.o.). 2.20 Hawai police d'état : Le cocon. 4.00 Les Incorruptibles : Le fauteuil vide. 5.00 Serpico : Pilote. Série-Club

20.35 Chérie, j'ai rétréci les gosses. Disney Channel

20.55 Cybill. A nous deux New York. Téva

21.00 ▶ Les Enquêtes en série. P.J. : Vol à l'arraché. Dossier : disparus : Neda. France 2

21.05 Galactica. Voyage dans le temps. 13e Rue

21.20 Dharma & Greg. Mr Montgomery goes to Washington (v.o.). Téva

21.55 Buck Rogers. Un amour de princesse. 13e Rue

22.20 Au cœur du temps. L'île de l'homme mort. Disney Channel

22.25 Dream On. Sexe, drogue et rock'n roll (v.o.). Canal Jimmy

22.55 Seinfeld. La grande salade (v.o.). Canal Jimmy

0.20 Friends. Celui qui soignait les piqûres de méduses (v.o.). Canal Jimmy

0.45 Star Trek, la nouvelle génération. Le meilleur des deux mondes [1/2] (v.o.). Canal Jimmy

1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Brief for Murder (v.o.). 13e Rue

1.30 New York Police Blues. La vérité est ailleurs (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
✦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.30 Mezzo
William Forsythe, danseur et chorégraphe

Une bête de danse

Les abonnés ont du pot : Forsythe sur un plateau, deux programmes qui se répondent. D'un côté, *Just Dancing Around*, l'homme au travail. De l'autre, *From a Classical Position*, l'homme qui danse, avec Dana Caspersen, sa muse, son égérie, corps de garçon, poitrine de star. Dans tous les cas de figure, qu'il parle, qu'il montre, qu'il cherche un enchaînement dans un studio au milieu du brouhaha de sa compagnie de danseurs aux corps bâtis pour l'extrême, le chorégraphe américain, le New-Yorkais installé à l'Opéra de Francfort, est né pour la danse. Pour l'aimer, la fabriquer, l'inventer. Enfant, il voulait être Fred Astaire et Ginger Rogers réunis. Il a gardé de ce violent désir de comédie musicale, fondateur de sa vocation, un déhanché du corps, un relâché d'épaule, une légèreté dans la complexité, autant d'éléments d'un style *made in USA*.

From a Classical Position est une leçon : qu'est-ce qu'une danse qui puise sa racine dans la virtuosité du ballet classique ? Comment cette danse peut-elle prétendre se situer à la pointe de l'esprit contemporain ? Aucune dérision chez William Forsythe, mais des embuscades, autant dire des guets-apens, tendues au ballet. Il pousse la danse classique, qui oblige le corps à des attitudes anti-naturelles, qui enferme les pieds dans la dureté des chaussons de pointe, à devenir ce qu'elle n'ose pas être totalement : une véritable orthopédie. Une prothèse. Un danger.

Le corps paraît handicapé. Chaque bras a besoin du soutien de l'autre. Les jambes, quand elles s'approchent, se crochètent l'une l'autre. Variations pour corps maltraités de cette fin de siècle. Séquences courtes qui se succèdent avec fondu au noir. Le style Forsythe est une vengeance. Un délice d'instinct marqué par une forte pensée. Il faut voir le chorégraphe au travail dans *Just Dancing Around*. Il y prépare une nouvelle création, renouant avec le style musical qui était le sien il y a vingt ans, mais métamorphosé par tout ce qu'il a appris au fil du temps. Le documentaire, signé Mike Figgis, débute par des scènes de *The Loss of Small Detail*, la neige qui fouette l'espace, et cet homme, tacheté, qui pleure à vous déchirer l'âme.

Dominique Frétard

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 Sunset Beach.
17.20 CD Tubes.
17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, L'Image du jour.
20.55 Plein les yeux.
23.10 Sans aucun doute. Les droits des homosexuels.
1.05 Yanni. Concert.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
15.00 L'Enquêteur.
15.55 La Chance aux chansons. Chorales de France et du monde.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.55 Un livre, des livres.
17.25 Sauvés par le gong.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.40 Image du jour : rugby.
20.45 A cheval.
20.55 Point route.
21.00 ▶ Enquêtes en série. 21.00 P.J. : Vol à l'arraché. 21.50 Dossier : Disparus : Neda.
23.00 Bouillon de culture. Plateau d'anniversaire.
0.15 Journal, Météo.
0.30 Présentation du Ciné-club.
0.35 Les Criminels ■■ Film △. Joseph Losey (v.o.).

FRANCE 3

13.35 Parole d'Expert.
14.35 Femmes en blanc. Téléfilm [2/2]. Jerry London.
16.10 Côté jardins.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information. Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Les Hommes du carreau.
21.55 Faut pas rêver.
23.00 Météo, Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Chine jaune, Chine bleue [2/2] : La République populaire de Chine, 1949-1996.
0.20 Libre court. Le premier qui parle.
0.30 Cap'tain Café.
1.30 Musique graffiti. Spécial Tchaïkovski.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.35
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Powder. Film. Victor Salva.
15.25 ▶ Les Nouvelles Solidarités. Miskine. Court métrage. Boris Séguin.
15.50 Surprises.
15.55 Le Journal du cinéma.
16.00 Fargo ■■ Film. Joel et Ethan Coen.
17.35 Radiohead. Concert.
18.20 Robin.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 ▶ Allons au cinéma.
21.00 Dangereuse alliance. Film. Andrew Fleming.
22.35 Flash infos.
22.45 City Hall ■■ Film. Harold Becker.
0.30 Attention ! On va s'fâcher. Film. Marcello Fondato (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 et 17.30 100 % question.
14.00 Raconte-moi la France. La Marne.
14.30 La Cinquième rencontre... Travail et économie. 14.35 Bonne à tout faire. 15.25 Entretien avec Lise Causse, sociologue.
16.00 Passe Partout. Fan de foot.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Celluloïd.
18.00 Gaïa. Plan bleu pour la Méditerranée.
18.30 Balkahash, un oasis dans le désert.
19.00 Tracks. Spécial dub.
19.30 7 1/2.
20.00 Brut.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Alibi mortel. Téléfilm. Hartmut Griesmayr.
22.10 ▶ Grand format. Renault, l'automobile de France.
23.55 Le Ballon blanc ■■ Film. Jafar Panahi (v.o.).
1.20 Le Dessous des cartes.
1.30 Entre femme et loup. [3/3].

M 6

13.35 Grace Kelly. Téléfilm. Anthony Page.
15.20 et 1.20 Boulevard des clips.
16.45 Hit machine.
18.05 Agence Acapulco.
19.00 Loïs et Clark.
19.50 et 1.10 Rallye.
19.54 Le Six Minutes.
20.10 Plus vite que la musique.
20.40 Décrochage info, Les Produits stars.
20.50 Portrait dans la nuit. Téléfilm. O Jack Sholder.
22.35 Au-delà du réel, l'aventure continue. O.
23.30 De parents inconnus. Téléfilm. O Sheldon Larry.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Histoires de symphonie II [5/5].
20.30 Agora. Jean Courtin (*Le Chamane du Bout-du-monde*).
21.00 Black and blue. Dave Tough, un dur des plus subtils.
22.10 Fiction. *Korbes*, de Tankred Dorst.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

19.35 Prélude.
20.00 Concert franco-allemand. Œuvres de Glinka, Tchaïkovski, Nielsen.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Boydell, Previn.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Diderot et la musique. Œuvres de Rameau, Tartini, Pergolèse, Hasse, C.P.E. Bach, J.C. Bach, Philidor.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert.

Le Monde
VENDREDI 3 AVRIL 1998

Mi-verdict

par Pierre Georges

L'URGENT s'est inscrit sur le fil AFP à 9 h 14. Là-bas à Bordeaux au terme du plus long délibéré pour le plus long des procès, le verdict est tombé : *« Maurice Papon a été condamné à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes contre l'humanité, jeudi, par la cour d'assises de la Gironde »* Et, dans la seconde, il est devenu cette information et déjà ce commentaire qui emporte tout sur son passage : dix ans.

Dix ans, c'est une condamnation et un choix, celui de l'intime conviction. L'intime conviction des jurés et de la Cour s'est exprimée. Coupable oui. Complice oui. Mais complice seulement et pas complice de tout. Complice d'arrestations. Complice de séquestrations dans quatre des dix convois de déportation de juifs vers Drancy et vers les camps de la mort. Mais pas complice d'assassinats.

Mi-complice en quelque sorte. Dans un mi-verdict. Bien sûr, il n'est pas d'usage de commenter, et encore moins à chaud, une décision de justice. Sauf si le condamné lui-même n'en avait fait et autorisé par avance le commentaire. *« Peut-il y avoir un crime contre l'humanité à 10, 15, 30 ou 60 % ? »* déclarait Maurice Papon, hier après-midi, dans son ultime intervention devant la Cour. Avant d'ajouter : *« Ce crime ne peut être tronçonné. C'est tout ou rien, je suis coupable ou innocent. »*

Encore que le terme *« tronçonné »* soit inconsciemment atroce s'agissant d'un tel crime, admettons, en effet, qu'en pure logique, le crime contre l'humanité ne se tronçonne pas. C'est tout ou rien, coupable ou innocent. Et certainement pas une culpabilité elle-aussi *« tronçonnée »*, une peine au pourcentage des responsabilités. Dix ans, dans la logique Papon c'est combien ? Du 10, du 15, du 30, du 60 % ? C'est trop, ou pas assez devant, faut-il le rappeler, tant de vies, tant de victimes, tant de familles qui furent, on ose à peine l'écrire, comme *« tronçonnées »* par l'immense machine programmée pour *« l'anéantissement »*.

Maurice Papon, dans son *« tout ou rien »*, avait absolument raison. Coupable ou innocent. Pas mi-coupable. Pas un verdict le donnant pour un rouage modeste, secondaire, subalterne, inconscient, de *« papier »* comme cela fut dit, du crime contre l'humanité. Pas davantage un collaborateur d'holocauste malgré lui, simple fournisseur administratif, obligé et français d'une machine nazie, impérieuse et allemande, dressant avec zèle et efficacité des listes pour convois.

Les listes n'étaient pas seulement de papier. Elles étaient de chair et d'hommes, de femmes, d'enfants, listés uniquement parce que *« juifs »*, pour le seul fait et le seul crime d'être *« juifs »*. Maurice Papon savait ou ne savait pas vers quel anéantissement partaient ses listes, ces hommes, ces femmes, ces enfants.

En ne retenant pas la complicité d'assassinats, la Cour a fait sienne l'idée que le fournisseur de listes ne savait pas le sort atroce réservé aux malheureux répertoriés, recensés, arrêtés, expédiés par convois à bestiaux. Elle l'a fait en son intime conviction, après des mois d'un difficile procès. Sa conviction fait verdict. On peut ne pas la partager, en se souvenant d'une audience déjà lointaine. Maurice Papon admit le 19 décembre qu'il savait que les convois partaient vers les camps de concentration. Et il parla, ce jour-là, d'un départ vers l'*« anéantissement »*.

Sans-papiers : des associations protestent contre les déclarations de M. Chevènement

Le ministre de l'intérieur critique « les petits groupes d'extrême gauche »

LES PROPOS tenus par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, sur les personnes qui se sont opposées, le 2 mars, à Roissy, à l'expulsion de seize sans-papiers africains pour Bamako et Cotonou, ont provoqué, mercredi 2 avril, de vives réactions d'une partie de la gauche politique, syndicale et associative. Les Verts ont décidé de *« parrainer »* cinq cents sans-papiers, samedi, lors de leur conseil national. Dans *L'Humanité* du 2 avril, Aline Pailler, député apparentée communiste au Parlement européen, se dit *« scandalisée »*.

La colère est montée dans la journée alors que M. Chevènement affinait ses accusations de la veille. A l'issue du conseil des ministres, il a d'abord dénoncé *« l'intervention de petits groupes d'extrême gauche, souvent d'ailleurs instrumentés par des formations étrangères »*. Puis, devant le Sénat, le ministre de l'intérieur a expliqué que *« la myopie de ceux qui soutiennent de tels comportements* (...) *fait le lit de l'extrême droite »*. *« Il est facile de faire appel à la sensibilité »*, a poursuivi le ministre. *« On a parfaitement le droit d'être trotskiste mais non de bafouer la loi ni d'inciter à la rébellion »*, a-t-il ajouté.

M. Chevènement a indiqué *que « toutes les mesures »* étaient prises *« pour identifier les fauteurs de troubles »*. Soulignant que les *« délits »* ont été commis non seulement par *« les distributeurs de tracts, mais par un certain nombre de passagers qui se sont interposés »*, M. Chevènement a aussi déclaré *« possible »* l'inscription de ces personnes au fichier de l'espace Schengen et leur interdiction de séjour dans ses pays membres. *« Il y a beaucoup de moyens qui nous permettent de réagir, nous les étudions de manière détaillée »*, a-t-il menacé.

« LOGIQUE DE SUSPICION »

Les seize sans-papiers qui ont comparu, lundi 30 mars, devant le tribunal correctionnel de Bobigny, pour refus d'embarquement, ont été remis en liberté, après que leurs avocats eurent souligné qu'ils n'avaient pas refusé d'embarquer. Mardi, les expulsions se sont poursuivies. Dans *L'Humanité* du 2 avril, Francine Bajande, photographe du quotidien communiste, rapporte que *« quelques militants* (...) *intervenaient auprès des passagers, sans distribuer de tracts »* quand des *« CRS et des policiers des renseignements généraux »* ont arrêté vingt-six personnes, des militants associatifs, deux photographes, et elle-même.

« Vous savez très bien que vous avez été arrêtée comme sympathisante », a-t-on répondu à Mme Bajande, titulaire d'une carte de presse, qui, retenue pendant trois heures à la direction du contrôle de l'immigration pour trouble à l'ordre public, demandait à exercer ses fonctions. Pierre Zarka, directeur du journal, a adressé une lettre de protestation à M. Chevènement.

Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (troskiste), estime, mercredi, dans un communiqué, que *« Jean-Pierre Chevènement perd les pédales »* ; *« la LCR* (...) *ne s'arrêtera pas devant les menaces d'un ministre qui oublie qui l'a élu »*. Le député André Gérin, porte-parole du groupe communiste sur le projet de loi sur l'immigration, remarque que *« l'on est toujours dans la logique de suspicion, de défiance, de répression et loin de l'abrogation des lois Pasqua-Debré »*.

La fédération SUD-PTT a écrit au ministre *« pour lui faire part de son indignation »*, la CGT rappelle *« les valeurs fondamentales* (...) *qui ont toujours fait l'honneur de la France »*. L'association Droits devant ! ! s'insurge contre la *« nouvelle facette de la politique d'immigration »* de M. Chevènement. Enfin, la Coordination nationale des sans-papiers estime que *« l'inquiétude qui se répand parmi les sans-papiers à l'approche du 30 avril – fin de l'opération de régularisation – ne saurait être calmée par les coups de matraque »*.

Ariane Chemin

Lire aussi notre éditorial page 16

M. Dumas convoqué par les juges du dossier Elf le 10 avril

LA RENCONTRE attendue entre Roland Dumas et les juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky devrait avoir lieu le 10 avril. Après le double report de la convocation du président du Conseil constitutionnel, en raison de l'opération qu'il a subie à Bordeaux, les magistrates lui ont adressé une nouvelle convocation, afin de lui notifier les *« faits qui* [lui] *sont reprochés »*. Cette formulation atteste leur intention d'ordonner sa mise en examen, dans le cadre de l'enquête sur Christine Deviers-Joncour, amie personnelle et ancienne collaboratrice de M. Dumas – incarcérée depuis le 7 novembre 1997.

« J'ignore si je pourrai me rendre chez Mmes les juges. J'attends de connaître l'avis de mes médecins », a indiqué M. Dumas, mercredi 1er avril, au quotidien *L'Est Républicain*, qui a révélé la date de convocation de M. Dumas. *« Si le 10 avril, je ne suis pas en état de me rendre chez les juges, ce ne sera que partie remise*, a-t-il ajouté. *Je ne compte pas me défiler, car je tiens à en finir au plus vite avec cette affaire. »* Initialement convoqué le 11 mars, il avait obtenu un premier report au 18 mars en raison de cette opération. Ce n'est qu'après son hospitalisation que M. Dumas avait fait savoir que sa convalescence pourrait durer un mois. Les juges ont alors écrit à ses avocats pour s'étonner de ce revirement.

La qualification pénale retenue à l'encontre de M. Dumas reste incertaine. Mme Joncour ayant perçu, en France et en Suisse, quelque 66 millions de francs, extraits des caisses du groupe Elf, dont elle fut salariée, M. Dumas est soupçonné d'avoir profité, directement ou indirectement d'une partie de ces sommes. L'enquête n'a pas permis, jusqu'ici, d'établir un lien entre les commissions versées à cette femme et les dépôts d'espèces constatés sur le compte parisien de M. Dumas. Seuls l'achat d'une paire de chaussures sur mesure, une série de déjeuners et plusieurs notes d'hôtel, réglés par Mme Joncour avec une carte de crédit d'Elf Aquitaine International, semblent devoir lui être imputés (*Le Monde* du 31 mars). M. Dumas a formellement nié, dans *Le Figaro* du 9 mars, avoir bénéficié des fonds versés à son amie.

Hervé Gattegno

Légère baisse du nombre de personnes tuées sur les routes

LE BILAN de l'année 1997 de la sécurité routière est en stagnation par rapport à celui de 1996. Le nombre de tués diminue pour la neuvième année consécutive, mais à un rythme très ralenti. 7 989 personnes ont trouvé la mort sur la route, contre 8 080 l'année précédente, soit une baisse de 1,1 %, alors que le nombre de tués avait diminué de 3,9 % entre 1995 et 1996. Une seule classe d'âge enregistre une augmentation du nombre de tués (de 1,7 %), celle des 15-24 ans. En 1997, 2 061 jeunes de 15 à 24 ans sont morts sur la route, soit le quart du nombre total de tués, alors que cette classe d'âge ne représente que 14 % de la population.

Le bilan fait apparaître une forte augmentation des tués chez les motocyclistes (+ 12,1 %), les cyclistes (+ 9,7 %) et les autres usagers (+ 13,1 %), catégorie qui inclut les transports en commun.

Tirage du *Monde* daté jeudi 2 avril : 489 021 exemplaires. 1

Un rapport officiel souligne la « diffusion » de la discrimination raciale dans le travail

La Commission des droits de l'homme remet ses conclusions à Lionel Jospin

LA DISCRIMINATION raciale à l'embauche et sur les lieux de travail est un phénomène *« largement diffusé »*, *« profond et dissimulé »* qui gangrène la société française et ses principes égalitaires républicains. Le rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) remis, jeudi 2 avril, à Lionel Jospin, met en lumière une réalité à la fois évidente et sournoise, celle du racisme au travail. Des petites annonces discriminatoires aux refus d'embauche, des carrières bloquées aux « plaisanteries » de bureau ou d'atelier, le document décrit pour la première fois dans un écrit officiel, ce continent englouti. Un « continent » parce que les comportements discriminatoires ne sont ni accidentels ni anecdotiques et se nourrissent de la crainte du chômage. « Englouti » parce que peu de phénomènes sont aussi difficiles à cerner, à analyser, et donc à combattre.

L'un des obstacles principaux réside dans l'insuffisance de l'appareil statistique français, arc-bouté sur la notion d'*« étranger »*, alors que les discriminations visent des personnes issues de l'immigration, dont un grand nombre sont des citoyens français. Si les données se sont affinées ces dernières années pour tenir compte des migrations, les populations victimes restent « innommables » au sens premier du mot. Les discriminations constituent pourtant, selon la CNCDH, une évidence attestée par des données objectives mais éparses. La plus convaincante est, sans doute, la surreprésentation des jeunes d'origine maghrébine, filles ou garçons, même qualifiés et souvent français, dans les chiffres du chômage.

Le rapport cite l'exemple de la ville de Roubaix où *« sur cinq mille allocataires du RMI, cinq cents ont le bac, et, sur ces cinq cents, 90 % portent des noms à consonance arabe »*. De même, à la mission locale, 42 % des jeunes chômeurs sans qualification sont d'origine maghrébine, ce taux s'élevant à 59 % chez les bacheliers. Prudent, le rapport *« se demande »* si *« les causes de ce constat ne sont pas à trouver dans une discrimination massive à l'embauche, touchant aussi bien les diplômés que les moins qualifiés »*. Cette analyse paraît confirmée par les statistiques du chômage par nationalité qui passent de moins de 12 % chez les Français à plus de 30 % chez les Maghrébins, même si le manque de qualification explique en partie ce fossé. L'analyse des flux de reclassements professionnels et de promotions confirme les blocages qui touchent les étrangers : *« Si un étranger veut être promu*, constate le document, *il a intérêt à changer d'entreprise. »*

Tout commence à l'embauche, *« moment où la discrimination sera la plus simple à réaliser et la plus discrète »*. Le rapport note que les recrutements sont de moins en moins fondés sur des critères objectifs et de plus en plus sur des réseaux personnels, élargissant la part de la subjectivité et donc les *« possibilités de discrimination »*. La diffusion prioritaire des offres d'emploi au sein du personnel joue dans le même sens. *« La préférence pour les "enfants du personnel" est, en France, une loi non écrite mais consensuelle et souvent encouragée par les organisations syndicales »*, souligne la CNCDH.

Des petites annonces discriminatoires aux refus d'embauche, des carrières bloquées aux « plaisanteries » de bureau

D'autres pratiques sont moins discrètes : le rapport reproduit des petites annonces d'offres d'emploi ouvertement discriminatoires reçues et refusées par l'ANPE. *« Recherche un employé service entretien. Profil : race blanche, bonne tête, dynamique, esprit d'initiative, volontaire et assidu »*, mentionne l'une d'elles, tandis qu'une autre recherche pour le secteur de la vente un jeune de 25-26 ans *« TB présentation (BCBG) pas typé(e) »*.

Nettement plus fréquents sont les codes utilisés par des agences d'intérim pour signifier que leurs clients ne veulent pas de travailleurs issus de l'immigration : *« 01 »*, *« TV »*, voire *« BBR »* (pour *« Bleu-blanc-rouge »*, nom de la fête du Front national) servent ainsi à masquer la volonté discriminatoire. Ces employeurs justifient leur attitude par la pression de leur personnel en faveur d'embauches au sein de leurs propres familles, ou par l'impossibilité commerciale à mettre des « gens de couleur » en contact avec la clientèle. L'Etat et certaines entreprises du secteur public ne montrent guère l'exemple en réservant aux nationaux leurs emplois.

D'ailleurs, c'est parmi les salariés au sein des entreprises que fleurissent les discriminations. *« Le monde du travail est devenu un lieu d'expression privilégié des discriminations*, constate la Commission. *Ce qui se passe à l'extérieur des lieux de travail trouve à l'intérieur une capacité pour s'exprimer. »* Et de rappeler que 57 % des personnes interrogées en 1996 pour un sondage CNCDH-CSA estiment que les travailleurs immigrés constituent *« plutôt une charge pour l'économie française »*.

Le contraste est saisissant entre l'impressionnant arsenal juridique français antidiscrimination et la quasi-absence de condamnations dans ce domaine (quatre en 1995). La victime doit non seulement établir la matérialité des faits mais aussi apporter la preuve de l'intention discriminatoire, ce qui est quasiment impossible. *« Une judiciarisation seule semble inefficace »*, constate le rapport. Citant en exemple la Commission for Racial Equality britannique, dotée de pouvoirs d'investigation, de mise en demeure et d'aide aux victimes, la CNCDH suggère la nomination en France d'un médiateur spécialisé.

La Commission propose aussi de mettre en place un *« dépistage »* de la discrimination utilisant les tests anglo-saxons : deux candidats aux profils identiques, hormis la couleur de leur peau, se présentent à l'embauche. Elle évoque même l'adoption par des employeurs d'objectifs chiffrés d'embauche de membres des « minorités » et incite les collectivités locales à développer des réseaux de parrainage et à valoriser les réussites.

Philippe Bernard

★ ***La Lutte contre le racisme et la xénophobie, exclusion et droits de l'homme***, La Documentation française,1997, 480 p. 160 F.



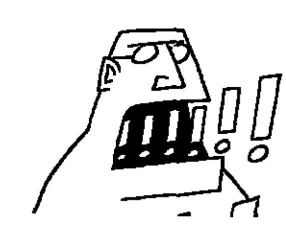
LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE
« De père français »
de Michel del Castillo
page III



MARYLINE DESBIOLLES
page III

Le Monde des LIVRES
VENDREDI 3 AVRIL 1998

LA CHRONIQUE
de Roger-Pol Droit
page VI



RODINSON
Une série d'entretiens pour parcourir l'œuvre du linguiste et sociologue
page VII

Leys, le juste

A l'occasion de la réédition de ses essais sur la Chine, portrait de l'auteur des « Habits neufs du président Mao »

« La seule façon d'aborder ce "bouquin", c'est de faire comme si son auteur était déjà mort. » Simon Leys n'y va pas par quatre chemins quand il s'agit d'exprimer le malaise que lui procure la fréquentation du milieu médiatique. C'est sans aucune affectation qu'il répugne à se prêter au jeu mondain.

Timide ? Ecorché vif ? Sage, plutôt. Replié derrière les collines pelées de Canberra, sous l'ombrage de l'eucalyptus national, au fond d'un jardin baigné d'une douce lumière qui perce jusque dans l'étude du Lettré à la chinoise – sans chinoiserie, évidemment. Loin des faux semblants et du clinquant des vaines glorioles.

Francis Deron

Or, Simon Leys n'est pas « mort ». Ni physiquement – loin s'en faut – ni littérairement – c'est même, pour le coup, tout le contraire. Si l'on réédite en un volume ses cinq ouvrages iconoclastes sur la Chine comme une première somme pour inventaire, il publie en même temps un nouveau titre, qui déjà rend la réédition incomplète. Ainsi que, pour brouiller encore un peu les pistes, une histoire dessinée pour enfants réalisée avec sa fille (1). Pour qui ne s'en serait pas rendu compte, le fossoyeur du mythe du « Grand Timonier » en Occident est un écrivain polyvalent d'une sensibilité dépassant largement le cadre étriqué des études chinoises où l'a rendu célèbre une capacité d'indignation rare dans le milieu universitaire – sa tanière d'origine.

Flash-back. 1971. L'Europe, France en tête, boit du petit lait devant les miracles prêtés à la « Grande Révolution culturelle prolétarienne » qui ensanglante la Chine. Pierre Ryckmans, jeune sinologue belge de grande culture classique, dénué comme il se doit du moindre renom hors de son milieu, se trouve à Hongkong où il vient d'assister quasiment en direct, devant sa porte, à l'assassinat, par des sbires du continent en proie à la folie maoïste, d'un journaliste local au parler trop libre. Cette scène venant s'ajouter aux arrivées régulières de cadavres de victimes des purges charriés par la rivière des Perles, a décidé d'une vie d'écrivain. *Les Habits neufs du président Mao*, première salve de la collection « Bibliothèque asiatique » que lance René Viénet, alors chez Champ libre, sera bientôt suivi d'*Ombres chinoises*, accueilli avec à peine moins de dégoût par le snobisme parisien maophile. Deux premiers pavés dans la mare – ou plutôt, comme dira Jean-François Revel, *« dans l'océan de bêtises et d'escroqueries intellectuelles qui baignait les côtes poissonneuses de la maolâtrie intéressée »*.

La Chine, dit-il alors en substance, n'est pas ce pays de demi-rêve où un démiurge au langage légèrement farfelu (*« Il faut marcher sur deux jambes »*, *« La révolution n'est pas un dîner de gala »*, etc.) s'amuse à bouleverser innocemment une société qui s'ennuierait dans le socialisme réel. C'est un enfer concocté par une cabale de tyrans qui se sont arrogé la totalité des pouvoirs pour s'étriper mutuellement après avoir confisqué une révolution et imposé le règne de la terreur à un pays hautement civilisé, héritier d'un raffinement culturel sans équivalent au monde.

Près de trente ans plus tard, les incursions de Ryckmans-Leys dans des champs aussi divers que la fiction, la critique littéraire, l'esthétique, la traduction – sans parler du dessin, de la peinture, de la gravure de sceaux de pierre dans la manière chinoise ou de la pratique savante et approfondie de la voile, une passion qui lui vient de loin – commencent à ne plus se compter. L'honnête homme à facettes multiples, au physique de grand et mince loup de mer grisonnant mais aux mains délicates d'esthète enraciné dans la tradition du plus ancien terreau culturel du monde, étonne par la diversité de ses centres d'intérêt.



ROBERT MC FARLAN POUR « LE MONDE »

Qu'est-ce qui peut donc relier en une même œuvre d'écrivain la dénonciation de la dictature maoïste, l'étude de la calligraphie, l'évocation de la musique de la pluie sur les feuilles de bananier planté devant la fenêtre du Lettré, les aventures de marin d'un puritain de la Nouvelle-Angleterre dans le Pacifique sud (Richard Henry Dana, *Deux années sur le gaillard d'avant*, Laffont 1990), Napoléon de retour à Waterloo alors qu'on l'a cru mort à Sainte-Hélène, et l'imposture d'André Malraux prétendant avoir croisé Zhou Enlai dans Shanghaï insurgé (cette énumération devant servir de premier aperçu de l'œuvre) ? *« La passion, le plaisir, la curiosité, la sympathie, l'intérêt, l'amusement, l'enthousiasme – et la nature terrible, splendide, horrible, inépuisable, drôle, touchante, paradoxale, ridicule et émouvante des choses... »* « Mais attention, corrige-t-il aussitôt. *Malraux n'est pas un imposteur. Un mythomane, certes. Quiconque l'a approché était fasciné. C'était un feu d'artifice fulgurant. Il force le respect à beaucoup d'égards, même s'il finit par croire avoir vraiment rencontré T. E. Lawrence, qu'il voulait imiter – et qui n'était pas moins un mythomane lui-même... »*

Et Leys-Ryckmans, où se situe-t-il, littérairement parlant, lui dont l'œuvre est parcourue de deux grandes ombres portées, l'immense Lu Xun, le plus grand écrivain chinois du siècle, et George Orwell (deux parias à leur manière, deux hommes de lettres eux aussi rétifs à toute récupération entreprise par le pouvoir, travaillant à l'écart des jeux politiciens) ? Modestement, il se voudrait *« interprète-traducteur »*, en sachant qu'on interprétera, si l'on ose dire, le terme au sens le plus vaste de la tâche, du témoin au carrefour des cultures et des drames humains. N'est-elle pas éloquente cette calligraphie placée en couverture des essais sur la Chine, inscrite du pinceau de Lu Xun : *« M'étant mêlé d'écrire, j'ai été puni de mon impudence. Rebelle aux modes, j'ai offensé la mentalité de mon époque (...) »*.

Non, assure Ryckmans, ce n'est pas là référence à une blessure qu'auraient provoquée les polémiques ayant accueilli ses premiers écrits, rédigés dans le feu de la révolte contre le mensonge à la mode. Celles-ci n'ont même pas causé *« une écorchure »* ! *« Le poème est beau. Il était amusant de me servir de cette allusion aux anciennes polémiques (vues rétrospectivement, elles sont plutôt comiques). Ce n'est pas fausse humilité, mais sobre évaluation des réalités. Michel-Ange lui-même n'a pas jugé futile de sculpter un bonhomme de neige pour un des Médicis. Ce dut être le plus beau bonhomme de neige qui ait jamais existé ! Comment pourrions-nous ambitionner de faire mieux, ou plus utile, ou plus durable ? »*

(1) *Les Deux Acrobates* (Seuil Jeunesse, 32 p., 55 F, en librairie le 17 avril).

Lire la suite page V et l'article de Philippe Sollers

ESSAIS SUR LA CHINE
de Simon Leys.
Laffont, « Bouquins »,
840 p., 149 F.

L'ANGE ET LE CACHALOT
de Simon Leys.
Seuil, 206 p., 120F.
(en librairie le 17 avril)

Une ambition d'écrivain

Rencontre avec Mazarine Pingeot, une débutante qui a déjà une histoire

PREMIER ROMAN
de Mazarine Pingeot.
Julliard, 270 p., 129 F.

Elle est énergique et délicate, d'une intelligence vive ; elle est jolie, réservée, résolue aussi. Elle a vingt-trois ans et elle affirme : *« Je me suis toujours définie dans ma tête comme quelqu'un qui écrirait un jour. J'ai commencé vers dix, douze ans, comme beaucoup, par de petits textes. Mais je me suis arrêtée pendant les années de préparation au concours »* – elle a été reçue quatrième à l'Ecole normale supérieure et elle est désormais agrégée de philosophie. Des doutes sur ce destin d'écrire ? *« Oui, vers dix-sept ans j'ai douté. Mais, pour moi, écrire, c'est la plus belle manière d'exister, de justifier son existence. »* Heureusement qu'elle est obstinée, car il va lui falloir une sacrée ténacité. Comment Mazarine Pingeot, l'enfant cachée de François Mitterrand devenue la fille trop photographiée du défunt président, peut-elle se faire reconnaître comme l'écrivain qu'elle a décidé d'être ?

Obtenir d'être publiée lui était facile – quelle que soit la qualité du livre –, mais pour de mauvaises raisons, dont elle est très consciente. *« Maintenant on va encore m'attaquer pour tout ce qui ne m'appartient pas. Mais peut-être au cinquième livre ce sera fini, on s'arrêtera. Mon enjeu, c'était de commencer le plus tôt possible pour couper court à ce qu'on crée autour de moi. Je voulais me réapproprier mon prénom, mon nom, mon image, ma vie. J'ai songé à prendre un pseudonyme, puis j'y ai renoncé. Je ne cherche pas à me donner une image, mais à retrouver la mienne. Je suis en train de commencer ma propre vie. Et puis on m'est toujours tombé dessus sans que je ne fasse rien. Au moins là ce sera pour quelque chose. »* Ce « quelque chose », c'est un livre de 270 pages imprimées serré, intitulé simplement *Premier roman* et qui manifeste une ambition devenue rare chez les débutants : une narration complexe avec beaucoup de personnages, une variété de points de vue, de lieux, de situations.

Josyane Savigneau

C'est l'histoire de jeunes gens d'aujourd'hui et de leurs débuts dans la vie. Des étudiants issus de milieux sociaux divers : *« Beaucoup d'enfants de familles bourgeoises, mais aussi beaucoup de fils d'immigrés de deuxième génération (...), des provinciaux de petite-bourgeoisie, des enfants du 6e et du 5e cultivés, héritiers d'une élite intellectuelle narcissique évoluant dans les frontières arbitraires qu'une histoire parisienne avait délimitées, engendrant les dérives du snobisme et de la complaisance. Agathe en était (...). Echapper à l'étroitesse de ce petit milieu faisait partie de ses ambitions. »*

Le roman est placé sous le signe d'un passage de *La Beauté du diable* d'Aragon commençant ainsi : *« Jeunes gens, le temps est devant vous comme un cheval échappé. »* Les deux héros, Agathe et Victor, vivent depuis quelque temps déjà un amour qu'ils veulent libre, avec *« une fidélité profonde, intégrale et souple »*. Agathe est normalienne, *« plutôt frivole, attirée par le plaisir en général, sensuelle et intellectuelle à la fois »*. Elle aime le travail et la solitude, mais aussi la fête et les grands vins. Victor, qui écrit depuis l'âge de douze ans, s'astreint à cinq pages quotidiennes. *« Il avait récemment substitué à cet amas de feuilles volantes un traitement de texte (...). Le rythme de ses phrases en fut changé. Il dut contrôler plus sévèrement son style pour tenter d'atteindre cette perfection à laquelle il aspirait, nourri de lectures précoces et de joies littéraires. »*

« Ce roman n'est pas autobiographique, mais la matière, c'est évidemment ce que je connais, ce que j'ai vu, parfois ce que j'ai vécu, explique Mazarine Pingeot. *Je n'ai pas fait de plan, je me suis mise à écrire, à raconter, en me disant seulement que je voulais développer certains thèmes. Mais j'ai vite compris que le roman n'est pas une démonstration, pas un traité théorique qui serait illustré par des personnages. Il a son autonomie. On la découvre en écrivant. C'est à cela qu'il faut travailler. »*

Trouver sa voix singulière, son rythme de récit, c'est le nerf de la guerre, et cette lectrice passionnée de Stendhal, de Dostoïevski, de Faulkner le sait bien.

Lire la suite page III

le feuilleton

de Pierre Lepape

Les trois langues



DE PÈRE FRANÇAIS
de Michel del Castillo.
Fayard, 318 p., 120 F.

Après « Rue des Archives », récit composé autour de la figure d'une mère qui le livra aux Allemands, Michel del Castillo se tourne vers l'autre figure de la trahison : celle de son père. Un face-à-face douloureux avec son « assassin » placé sous le signe du religieux, du pardon, de la renaissance

Si l'on n'y prend pas garde, l'œuvre de Michel del Castillo est autobiographique. C'est d'ailleurs le danger qu'elle court et qu'elle assume : celui d'être absorbée par la puissance émotionnelle du drame qu'elle raconte. Il y a des histoires vraies si fortes, si terribles, que leur vérité semble se suffire à elle-même, qu'il s'agit seulement, pense-t-on, de trouver les mots pour la dire, dans une parfaite transparence de la langue. La littérature est un simple instrument narratif, la manière la plus efficace de faire partager aux lecteurs la réalité douloureuse de l'expérience vécue. Un homme témoigne de sa vie.

Né en 1933 à Madrid, de père français et de mère espagnole, il a été abandonné par l'un puis livré par l'autre à la police allemande lorsqu'il avait huit ans, dans l'Europe en guerre. Camps en Allemagne, maison de correction pour jeunes délinquants en Espagne, évasion, misère, faim, froid, soif, délire, perte de soi. Et la lecture de quelques livres, de Dostoïevski surtout, qui permet de ne pas sombrer totalement dans la folie suicidaire. Le retour en France au début des années 50 et cette vie trouée, déchiquetée, qu'on essaie de rapetasser par les mots, par les livres, dans l'espoir d'y voir plus clair, d'accrocher un sens. Alors que cette tentative de reconstitution enfonce plus avant dans les zones les plus obscures de l'inhumanité, de l'horreur ordinaire et de la cruauté tranquille.

Même ainsi résumée et caricaturée, la trame narrative des livres de Michel del Castillo marque son écart avec l'autobiographie : ce n'est pas une vie que raconte l'écrivain, c'est une mort. Pas la sienne – c'est la limite, l'irracontable –, celle d'un petit garçon de huit ans offert en otage par sa mère aux forces d'occupation, sur un trottoir de Marseille, et que jamais son père ne cherchera à sauver. Ce petit garçon sacrifié, assassiné, il est clair qu'il fait deux avec l'auteur : on ne ressuscite pas les morts, on ne réanime pas les foudroyés. Tout juste est-il possible, à l'aide de lambeaux de souvenirs, par le travail de la fiction, en débridant les plaies, en recherchant les témoins, de procéder à une reconstitution probable du crime. On n'en tirera, c'est sûr, aucune satisfaction, aucune consolation, sinon celle de savoir, à défaut de comprendre.

Michel del Castillo sait. Depuis la mort de sa mère et *Rue des Archives* (1), il a reconstruit le puzzle des événements, des lâchetés, des disputes, des trahisons, des abandons et des monstruosités égoïstes qui ont concouru au crime. C'est sans doute pourquoi, à la différence des autres, qui tenaient à l'étiquette de « romans », ce livre-ci est présenté comme un récit. Il ne sert plus à rien de construire des histoires pour essayer de capter l'ombre du réel ; il n'y a plus d'espace pour le romanesque, plus de question. Dans *De père français*, la lumière arrive de face, crue, brutale, sans mystère. La première phrase donne le ton : *« J'ai rendez-vous avec mon assassin. C'est mon père et il s'appelle Michel. »*

Rien de moins romanesque encore que le triste héros de ce récit, un bourgeois absolu de droit divin. Vide, pompeux, satisfait et raté. *« Il vit perché sur les échasses de sa condition »*, sans que sa condition suffise à expliquer sa redoutable médiocrité ni son agressive nullité. C'est d'ailleurs son seul mystère : comment un être aussi inconsistant a-t-il pu se transformer en criminel, faisant jeter dans un camp sa femme, dénoncée comme « rouge » – et accessoirement son gamin – aux beaux jours de l'invasion allemande ; refusant ensuite tout secours à son fils, dont il n'ignore rien, empêchant même son frère et sa belle-sœur de lui venir en aide? Une seule réponse possible, mais si terriblement banale qu'elle fait peur : l'incapacité d'aimer, l'indifférence.

Est-il possible d'écrire un livre sur une telle absence d'humanité ? Sans doute pas : il n'y a rien à attendre d'un tel personnage ; tout ce qu'il a fait, ce qu'il fait, ce qu'il fera est déjà inscrit : lâcheté sordide et autojustification. L'auteur sent si bien l'impasse où il s'engage qu'il prend soin de l'épargner au lecteur. Insensiblement, le centre de gravité du livre se déplace et la figure du géniteur s'efface pour céder la place à celle du fils. C'est lui désormais l'énigme et le trouble. Pas plus que ses proches, nous ne comprenons son comportement. Il n'a aucune illusion sur celui qui l'a abandonné et livré. Lorsqu'il l'a retrouvé, pendant quatre mois, à son retour en France, il a tout de suite su que Michel ne serait jamais son père autrement que pour l'état civil ; que le rideau de mensonge et de morgue dont s'entourait le géniteur était impénétrable. Il excluait le remords, la pitié, sans même parler de l'amour.

Pourtant, quand Michel, après quarante ans de silence, devenu veuf, vieux, presque indigent, lui écrit pour lui demander aide et soutien, son fils se précipite. Il règle ses factures impayées, sollicite les médecins, cherche une maison de retraite, accompagne le vieillard jusqu'à la mort. Plus encore, il essuie les rebuffades, avale la honte, se tourmente de son dégoût jusqu'à en perdre le sommeil et la santé. Parce que c'est malgré tout son père, comme on dit ?

L'explication par le lien biologique est trop courte, même si le fils éprouve une sorte de stupeur panique à retrouver parfois certains de ses traits dans ceux du vieil homme. Il faut qu'il y ait une force beaucoup plus grande que la seule filiation génétique pour qu'il puisse choisir de s'enfoncer ainsi jusqu'au bout de son malheur.

Il y a, précisément, cette passion du jusqu'au bout, du jusqu'au bout de la passion : cette volonté de boire le calice jusqu'à la lie. Ou de vider l'encrier de sa dernière encre, la plus sombre, la plus amère. Michel del Castillo emploie une autre métaphore, celle de la marche, du chemin qu'il associe explicitement à l'écriture: *« Je me résigne à marcher pour la douleur de la marche. Tant que mes pas scanderont des mots, diront des phrases, je me sentirai vivant. Le jour où je cesserai de marcher, c'est à dire d'écrire, je mourrai tout à fait. »* Mais il n'ignore pas que « marcher » à un autre sens : il sera aussi celui qu'on fait marcher, la dupe, le piégé, la victime de l'illusion – celui qui croit encore, contre toute espérance et toute raison, qu'un mot du père, un geste, un sourire d'affection vraie viendront démentir l'abandon.

En ce sens, *De père français* fait le récit d'un double piège. Celui que Michel tend à son fils est à la fois simple et retors. Il consiste tout bonnement à renverser les rôles, à récrire l'histoire à contresens afin de sauvegarder l'essentiel : les apparences, la bonne conscience, l'idée d'une vie droite et impeccable d'être supérieur. Michel n'a jamais abandonné son petit garçon dans l'Europe en flammes, il en a été séparé, privé. C'est lui, le père, la victime, le héros douloureux, maltraité, incompris, trahi par tous : sa femme, son frère, sa belle-sœur, son fils enfin. Ne suffit-il pas que ce fils quasi inconnu prenne soin de lui et des derniers moments de sa vie, qu'il se comporte comme un fils, pour prouver que lui, Michel, fut vraiment un père ?

L'autre piège est celui que tend non le fils – qui en est bien incapable, mais l'écrivain. Michel a lu les livres de Castillo. Il n'a pas pu ne pas s'y reconnaître, mais il y occupait un rôle somme toute secondaire. Il n'était que le complice du crime, absent, lointain, presque préservé par son inconsistance. Le bras armé, c'était la mère. Mais désormais, après la mort de celle-ci, il reste seul sur la scène du drame. Il n'ignore pas que le dernier livre lui sera consacré, qu'il en sera le « héros ». Pour quel emploi, pour quel rôle? Cela dépend de lui, encore. L'écrivain ouvre devant Michel les pages blanches du livre à venir. Il les lui offre à écrire. Il lui donne sa chance. L'autre peut signer son recours en grâce, demander le pardon, sauver sa vie par un moment de vérité et de compassion. Il le sait, il le comprend parfaitement, il s'en affole. Mais, fidèle à lui-même et à son abjection, une dernière fois, définitivement, il préfère déployer manœuvres et calculs, ruses et gros mensonges plutôt que d'affronter son existence : un « salaud », comme les décrivait Sartre dans *La Nausée*.

L'enfer, c'est l'absence d'amour. Si l'on n'étouffe pas à la lecture de *De père français*, ce livre où Michel del Castillo est plus proche que jamais de Mauriac, c'est qu'il contient aussi d'admirables pages sur l'amour de ceux qui l'ont sauvé : son oncle et sa tante, Stéphane et Rita, à la mémoire desquels le livre est dédié. Des anges de tendresse et d'intelligence. Le livre de Michel del Castillo est d'ordre religieux. Il ne s'en cache guère: *« Dans ma vie j'ai parlé trois langues qui ont fait de moi celui que je suis : l'espagnol bien sûr, le français, un sabir catholique enfin, dont peu de gens conservent le souvenir.* (...) *Le jargon catholique m'a imbibé à mon insu et je n'en suis pas encore débarrassé. Ce charabia de théologie morale a pénétré au plus profond de moi-même. » « Sabir », « jargon », « charabia »* : c'est s'efforcer naïvement à amoindrir ce qui est bien un terreau, une vision, une langue. Celle du Notre Père, celle de la résurrection du Fils.

(1) Gallimard, 1994, « Folio » nº 2872

Le particularisme judéo-magyar

Histoire de l'une des communautés les plus importantes d'Europe

HONGROIS ET JUIFS HISTOIRE MILLÉNAIRE D'UN COUPLE SINGULIER (1000-1997)
de François Fejtõ
en collaboration
avec Gyula Zeke.
éd. Balland, 411 p., 199 F.

Le peu de place occupé par l'histoire des juifs de l'Est dans le paysage éditorial français rend plus précieux encore cet ouvrage consacré à une communauté juive qui fut, et demeure, l'une des plus importantes mais aussi l'une des plus assimilées d'Europe.

Au point qu'on hésite sur les termes : juifs hongrois ou Hongrois juifs ? Aujourd'hui même, souligne l'auteur, on pourrait s'interroger sur l'identité de groupe des quelque 100 000 juifs vivant à Budapest – le pays étant, à l'Est, celui où, après la Shoah, le plus grand nombre de survivants choisirent de rester ou de retourner.

Mais d'où vient précisément le caractère si singulier de cette symbiose judéo-magyare ? Comment rendre compte qu'après la défaite de 1918, quelques années suffiront pour que les juifs de Hongrie se voient si massivement rejetés par une société à laquelle ils s'étaient pourtant si passionnément identifiés, et alors que leur rôle, dans l'accession du pays à la modernité, fut sans équivalent à l'Est comme à l'Ouest ?

Renouer les fils de cette double histoire exige de remonter au XIXᵉ siècle. Le réveil de l'ambition nationale en Hongrie fut en effet à l'origine du « contrat social » (Viktor Karady) qui se dessine alors entre la noblesse hongroise et l'élite de la communauté juive. L'ambition des premiers – créer un Etat à la fois moderne et national – se voit de fait compliquée par les aspirations autonomistes des divers groupes ethno-confessionnels qui cherchent protection du côté de Vienne. D'où la nécessité de se trouver des alliés. Prolongeant l'esprit utilitaire de la politique des Habsbourg, les nationalistes hongrois vont, à leur tour, s'appuyer sur les juifs.

Mais l'ouvrage montre à quel point cette *« alliance stratégique »* – l'assimilation et le soutien apporté au patriotisme magyar et à la modernisation, en échange de l'émancipation (en 1867) et de la sécurité – n'alla pas sans difficultés. A l'intérieur même de la communauté juive, un véritable schisme, cas unique dans l'histoire du judaïsme, opposera orthodoxes, hostiles à l'intégration, et milieux ouverts à l'influence des Lumières juives.

L'émancipation n'en débouchera pas moins, en quelques décennies, sur une spectaculaire réussite. Là où l'esprit d'innovation faisait la clé du succès – dans le commerce, la finance, l'industrie, les professions libérales, les avant-gardes culturelles – les juifs vont se montrer beaucoup plus dynamiques que les élites traditionnelles, repliées sur le secteur public. Leur histoire se confond, de ce point de vue, avec l'une des plus formidables *success story* des temps modernes. Mariages mixtes, changements de noms, familles anoblies, magyarisation linguistique : pour beaucoup, le choix de l'assimilation s'impose. En particulier à Budapest – rebaptisé *« Judapest »* au début du siècle par Karl Lueger, le maire antisémite de Vienne – où les juifs forment alors un quart de la population.

C'est que leur réussite fait beaucoup d'envieux parmi les « perdants » du capitalisme. D'où, au cœur du livre, ce dramatique paradoxe, tel que l'ascension fulgurante de la bourgeoisie juive, principal moteur de l'assimilation, en déterminera aussi les échecs. De fait, c'est surtout du poids des juifs dans l'économie que va tirer argument l'antisémitisme d'Etat mis en place entre les deux guerres, avec l'assentiment d'une bonne partie de la société hongroise. L'auteur décrit ainsi magistralement les désillusions d'une communauté qui avait cru définitifs les acquis de l'intégration pour prix de sa fidélité ; longtemps écartelée, aussi, entre la déception et la confiance, au point de désapprouver en 1920, en 1938 encore, les interventions internationales en sa faveur...

Le fameux « contrat social », conclu un siècle plus tôt, trouvera son épilogue dans les chambres à gaz d'Auschwitz où périrent déportés – avec la collaboration zélée de l'administration, de la police et des Eglises hongroises – les trois quarts de ceux qu'on avait pu qualifier, au début du siècle, de *« patriotes magyars plus patriotes que les Magyars »*.

Alexandra Laignel-Lavastine

version originale

La voix hongroise de Staline

Mémoires très personnels et posthumes de Matyas Rakosi, ancien secrétaire général du PC hongrois

VISSZAEMLÉKEZÉSEK (Souvenirs) 1940-1956
de Matyas Rakosi.
Budapest, Napvilag Kiado,
1997 (deux volumes), 1 124 p.

« Meilleur disciple hongrois de Staline », *« Maître savant du peuple hongrois »* : Matyas Rakosi, secrétaire général du PC de 1945 à 1956 et dont les *Mémoires* sont parus à Budapest, était aussi l'une des grandes figures du mouvement communiste international. Né en 1892, commissaire du peuple pendant l'éphémère dictature du prolétariat de Béla Kun en 1919, il passe seize ans dans les prisons de l'amiral Horthy. En 1940, Rakosi bénéficie des *« retombées diplomatiques »* du pacte germano-soviétique et, muni d'un passeport officiel hongrois, gagne l'URSS. A peu près au même moment, Margaret Buber-Neumann, épouse du dirigeant communiste allemand Heinz Neumann incarcéré par le NKVD, est livrée à la Gestapo. Rakosi, lui, est accueilli en héros à Moscou et rencontrera à plusieurs reprises Staline, qui sympathise avec lui mais s'oppose en 1944 à ce qu'il participe aux négociations engagées avec une délégation envoyée par le régime Horthy pour la conclusion d'un armistice avec l'Union soviétique, ou qu'il entre au premier gouvernement de la Hongrie démocratique. Le Petit Père des peuples ne voulait aucune *« présence juive »*. D'ailleurs, l'antisémitisme de Staline est mis en évidence dans ces *Mémoires*.

Matyas Rakosi nous fait bien comprendre – malgré lui – comment le PC et les organes de répression du régime, « encadrés » par des conseillers soviétiques, colonisaient la Hongrie. Le secrétaire général, marionnette entre les mains de ces conseillers, voudrait les rendre responsables des arrestations successives et surtout de l'organisation du procès préfabriqué de Laszlo Rajk en 1949. A cet égard, la version que donne Matyas Rakosi sur cette affaire, à savoir que l'arrestation et la condamnation de Laszlo Rajk n'étaient qu'une provocation du chef de la police politique Gabor Péter, « téléguidé » par Lavrenti Beria (le « patron » des services de sécurité de l'URSS), ne résiste à aucun examen sérieux. De même, ses affirmations répétées et selon lesquelles le choix d'Imre Nagy par le Kremlin comme président du conseil hongrois en juin 1953 (Staline est décédé en mars) aurait été une idée de Beria. D'ailleurs, quelques semaines après une réunion orageuse de la direction soviétique convoquée pour parler de la Hongrie, Beria est arrêté et exécuté comme *« traître et provocateur »*. Matyas Rakosi se vante d'avoir *« démasqué »* Gabor Péter, l'*« agent hongrois »* de Beria, et affirme que, longtemps avant les autres PC de l'Est, le Parti hongrois avait entamé *« la réhabilitation des victimes innocentes de la violation de la légalité socialiste populaire pratiquée par Beria et ses sbires »*.

D'autres acteurs et témoins des événements apportent la preuve du contraire ; à plusieurs reprises, Rakosi se contredit. Heureusement, quelques anecdotes contrastent avec la langue de bois qu'utilise souvent l'auteur. L'une de ces anecdotes concerne Jacques Duclos, venu en 1948 à Budapest à la tête d'une délégation du PCF : une foule anticommuniste rassemblée devant son hôtel le prend pour le cardinal Mindszenty et lui réserve un accueil enthousiaste...

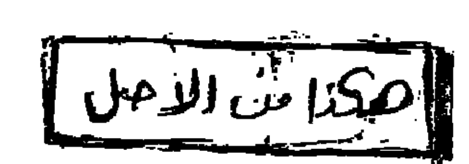
En perte de vitesse à partir de mars 1956, Rakosi restera jusqu'au bout un admirateur inconditionnel de Staline. Déchargé de son poste de secrétaire général en juillet, il part en URSS officiellement pour raisons de santé. Quoique associé pendant la révolution hongroise d'octobre par Khrouchtchev aux préparatifs de la reconquête du pouvoir, plus précisément à la formation d'un gouvernement prosoviétique créé au Kremlin, Rakosi ne regagnera plus la Hongrie. Janos Kadar et les nouveaux maîtres du pays refusent ses demandes répétées tout en mettant à sa disposition en 1959, à la suite d'une décision du bureau politique, la documentation nécessaire pour la rédaction de ses Mémoires.

Peu après la mort de Matyas Rakosi en février 1971 à Gorkij, le manuscrit – comprenant au total 2 739 feuilles dactylographiées – est remis au siège du comité central du PC soviétique en présence d'un collaborateur du KGB. A l'époque, c'est Andropov (ambassadeur en Hongrie avant et pendant la révolution de 1956 et futur numéro un soviétique) qui préside le KGB. Il est d'autant plus curieux de connaître le contenu de ces *Mémoires* (dont les principaux passages sont au fur et à mesure traduits à son intention) qu'au même moment Khrouchtchev (en disgrâce depuis 1964) prépare les siens...

Un an plus tard, Brejnev fait parvenir aux Hongrois une série de microfilms du manuscrit de Rakosi antérieurs à la période de 1951. Et ce n'est qu'en décembre 1996 (après plusieurs démarches diplomatiques de l'actuel gouvernement hongrois entreprises à la demande du frère cadet de l'ex-secrétaire général) que l'ensemble du texte arrive à Budapest.

Un détail : pour les premiers microfilms du manuscrit rendus à la famille, les autorités russes demandaient 300 dollars à titre de dédommagement...

Thomas Schreiber



La seiche comme vanité

Pour écrire son roman, Maryline Desbiolles a mis le mollusque à l'épreuve de la langue. Il y a gagné en charme et en saveur

LA SEICHE
de Maryline Desbiolles.
Seuil, « Fiction & Cie »,
126 p., 69 F.

Une réussite qui surprend et emporte la conviction. Un de ces livres suspendus, à l'écart de la production courante. Une originalité vraie, sans affectation. Ni histoire de papa ni histoire de maman. Ni vagissement imité ni cri primal traduit. Mais une juste distance à soi de l'auteur qui donne au lecteur toute latitude pour juger de la valeur littéraire sans la confondre avec l'objet ou le sujet de la littérature.

Le défi, pourtant, n'allait pas de soi. On l'aurait lancé comme tel, avec ses données de base – « Ecrivez un livre intime informé et structuré comme une recette de cuisine » – qu'il eût fait fuir les plus hardis. Mais pour Maryline Desbiolles – qui avait déjà signé un roman il y a dix ans, des récits et des poèmes –, le pari fut tout intérieur, sans autre règle ou loi que celles définies par l'intéressée.

Alors, elle s'est mise à la tâche, qui était double : d'une part, décrire une seiche élevée artistement au rang de mets avec l'attention d'un Francis Ponge considérant un savon, une figue, se pénétrant de leur nature et inventant un langage qui leur fût adéquat et fidèle ; d'autre part, écrire à partir d'elle, par l'étrange détour et médiation qu'offrait le mollusque, une certaine histoire de soi tissée de réminiscences, d'émois passés ou actuels. Un seul plan de travail : d'un côté le céphalopode, les ingrédients et instruments ; de l'autre la feuille blanche ; entre les deux, le rituel qui s'accomplit, l'encre qui circule, la mise *« à l'épreuve de la langue »*.

Douze chapitres ou stations scandent le livre de Maryline Desbiolles. Chacun constitue une étape dans le processus de transformation de la seiche, que l'on accommode, que l'on apprête. Chacun est placé sous l'égide de l'animal en ses divers états, de son arrivée sur la table de cuisine à sa dernière cuisson, juste avant son départ pour l'autre table, celle où on l'offrira à qui l'on veut faire honneur, à qui l'on aime...


CLAUDE GASSIAN POUR « LE MONDE »

« Les petits ventres sont bien tendus, bien replets, bien bombés. Les seiches ainsi gonflées sont alignées sur la table de travail. Un peu de jus vert coule parfois de l'ouverture. Il y a quelque chose de comique et, on ne peut s'empêcher de dire, d'un peu triste. » Comme une vanité pour un peintre, la seiche ainsi présentée invite à la méditation. *« Dans la cuisine on ne cesse d'avoir affaire à la mort, parée de telle sorte qu'elle sente bon et qu'elle donne faim. »* Une sourde violence préside à la fête, rôde alentour. Certes, on ne pense pas toujours à l'animal vivant, celui que l'on sacrifie pour son plaisir. Il faut être *« un peu triste »* pour cela. Et le mollusque n'est-il pas près de la plante, c'est-à-dire loin de nous ?

Mais peu à peu la méditation se fait rêverie ; la seiche, si l'on ose dire, reprend du poil de la bête, du moins dans l'imagination de l'officiante : *« C'est leur inertie qui désole, comme par derrière la satisfaction à confectionner un plat qui prend tournure, car on ne peut s'empêcher de se rappeler les mouvements gracieux, les lents mouvements d'amoureuse ou de somnambule, les lents mouvements d'ensommeillée sortant à peine de la nuit, les cheveux goûtant déjà à la lumière, les cheveux enlaçant doucement la lumière et s'emmêlant goulûment à elle. »*

Mais le rite, comme il se doit, à côté de la mort, fait place à la sensualité, à l'érotisme. *« Voici les corps des seiches finement gainés de mauve, obscènes confusément comme elles gisent sur la table de travail. »* Des souvenirs plus précis remontent à la surface, comme celui de l'aquarium du Musée océanographique de Monaco, où la narratrice suivait, enfant, les mouvements languides des mollusques.

L'enfance recèle des images, confuses ou au contraire si bien dessinées qu'elles font encore mal ; images que le loisir de la cuisine – ce temps retranché et concentré, attentif et commandé par l'intuition autant que par le savoir – actualise. Maryline Desbioles joue subtilement des analogies et des symboles, des figures et des mots, sans jamais que cela pèse ou fatigue. L'eau et le feu dominent. Ils délimitent une réalité, la creusent, la signifient. Conformément aux modèles culinaires, c'est l'eau qui ébouillante et le feu qui attendri, rend consommable.

Il y a dans *La Seiche* le sérieux, la gravité d'un charme qui opère, une grâce et une sensualité raffinées, une manière discrète de parler de la vie, de l'amour, de la féminité et de l'enfance, de la mort, de la difficulté et de la joie d'être, et de pouvoir user de mots pour le dire. Il y a *« une sorte de bienveillance qui fait qu'on se prendrait à tout aimer, à ne rien persifler, on se prendrait à tout pardonner alors qu'on est soi-même si contingent, si vacillant, balançant d'un pied sur l'autre comme un enfant fou »*.

Patrick Kéchichian

Coups de sang

Rites sexuels et sanguinaires sur le ton du « Fais-moi peur », mis en scène par Jean-François Josselin

LES PETITES HORREURS
de Jean-François Josselin.
Grasset, 136 p., 95 F.

Aux limites extrêmes du plaisir sexuel, de la fascination érotique, apparaissent la tentation de l'anéantissement et celle du meurtre. De Sade à Georges Bataille, entre autres, la démonstration n'est plus à faire. Sans marcher sur les brisées du divin marquis, Jean-François Josselin ne nous en entraine pas moins, avec ses *Petites Horreurs*, du côté de l'épouvante sexuelle en ouvrant son rideau cramoisi sur un petit théâtre d'intimité sanglante auquel nous conduit un dialogue dans un salon de coiffure.

Le coiffeur, un certain Marcel, tout en maniant ciseaux et rasoir en expert, confie à un client, le narrateur, le soin de lire à haute voix les curieuses lettres anonymes qu'il reçoit. Lettres ambiguës qui semblent trahir à la fois des aspirations amoureuses refoulées et des menaces voilées, rédigées de telle sorte qu'au-delà des réflexions qu'inspire au scripteur le comportement du coiffeur apparemment épié, qu'au-delà des confidences travesties en épanchements lyriques, on ne perçoit aucune intention claire. De quoi s'interroger et s'inquiéter. Au reste, quel est l'auteur de ces lettres ? Un homme ? Une femme ? Les deux hommes en débattent, penchant pour l'un ou l'autre sexe selon les indices qu'ils relèvent.

Les messages sbillyins que contiennent les missives sont moins alarmants que les exemples de crimes d'amour qu'elles rapportent en détail : le meurtre sadique agencé par un médecin sur la personne de son adorable femme avec l'aide d'une maîtresse qui lui répugne ; la décapitation d'une vieille aristocrate effectuée à sa demande par un serviteur-bourreau, étape ultime de son masochisme : le sacrifice du jeune serveur trop séduisant d'un bar homosexuel...

Tout au long du récit, le coiffeur et son client commentent la teneur des lettres, cherchent des pistes, ironisent et se renvoient la balle de leurs incertitudes sur un mode sarcastique, parfois acerbe. A quoi jouent-ils exactement ? L'auteur excelle à maintenir ici une ambiguïté qui donne à penser que l'un et l'autre sont peut-être liés par des rapports inavoués ou une complicité implicite. Alors, tortionnaire moral et manipulateur, d'un côté, victime intriguée et consentante, de l'autre ? Ou le caractère équivoque de ces échanges est-il purement fortuit ? La réponse appartient au lecteur, tenté de trouver des repères logiques dans une confrontation, tantôt allègre, tantôt assombrie, qui ne s'y prête pas.

Pour ces odieux crimes d'amour, Jean-François Josselin s'est inspiré de faits divers réels. Il s'est moins appliqué à en relever l'aspect spectaculaire et révoltant qu'à en tirer un parti jubilatoire, divertissant. Le rythme donne ici le ton et, comme dans ses autres livres, il s'y entend pour biaiser les situations réalistes par l'humour. Le lecteur y trouve son agrément, minutieusement conduit à être le témoin d'abominations, avant d'être invité en coulisses pour mieux comprendre l'envers des drames et en savourer l'aspect grand-guignolesque. Le dialogue entre le coiffeur et le narrateur relance à chaque fois l'intérêt. Et s'il fallait trouver une morale sous-jacente à cette astucieuse comédie-ballet macabre, on pourrait se dire que, même sous leurs aspects les plus atroces, les vertiges de l'amour dans son absolu appétit de jouissance mènent aussi à la farce.

Pierre Kyria

Poirot-Delpech, le monde en plus

Le romancier donne son journal, peu intime, de l'année 1997 dessinant d'une main légère et élégante un autoportrait sur fond d'actualité

THÉÂTRE D'OMBRES
Journal de l'année 1997
de Bertrand Poirot-Delpech.
Seuil, 251 p., 120 F.

Ouvrir un journal, disons celui de Gide, ce prototype, nous le faisons par curiosité pour l'envers du décor. L'écrivain se donne une représentation privée, pour un public qu'il s'est déjà gagné. Bertrand Poirot-Delpech, le théâtre, il le connaît, d'abord pour en avoir tenu la chronique dans ce journal avant d'y assumer brillamment le feuilleton littéraire. Débutant, le journaliste avait vu dans les prétoires une autre sorte de théâtre, où tout le monde joue son rôle, des deux côtés de la barre. La comédie au quotidien, le jeune Bertrand y a été sensible dès l'enfance, comme si la mort prématurée de son père et la chute, à l'âge tendre, dans la gêne bourgeoise, lui qui avait connu les vacances dorées des bords de mer, avaient créé ce réflexe de défense : regarder la vie sociale, la vie familiale, sa propre vie, avec un œil narquois. Rien de tel que l'appauvrissement soudain, surtout en pleine occupation, pour lester une jeune âme bien née – dans le catholicisme, – de surcroît de cette sensibilité scandalisée sans laquelle ne se construit aucune conscience politique de gauche.

La *« narquoiserie »*, comme le dit Poirot-Delpech, le gardera toujours, malgré son tour d'esprit « socialo », des engagements militants, des postures voyantes, du sérieux plombé. On peut s'étonner qu'elle ne l'ait pas retenu sur le chemin de l'Académie. Mais ce serait méconnaître la modestie de l'auteur. Il faut être un super héritier, un normalien fils de normalien, ou le dépositaire assuré d'un génie exceptionnel, pour mépriser l'habit vert. Poirot-Delpech, généreux, amusé, curieux, et amoureux de la langue, s'est fait élire à l'Académie, en 1986, comme un envoyé spécial dans une institution française. Mais, homme bien élevé, il ne « cafte » ni ne persifle, et ne rapporte dans ce journal que des anecdotes qui honorent « la vieille dame du quai Conti », comme on dit quand on la contemple de l'autre rive.

L'homme qui a écrit l'un des livres les plus drôles sur la société française, *La Légende du siècle* (1976), où de Gaulle discourait avec un clochard sur un quai de métro, raconte l'année 1997 avec un autre objectif que celui du journal intime : ce n'est pas « moi moins le monde », mais « le monde, et moi dedans ». On n'aura pas droit aux ennuis de santé, aux grandes douleurs sentimentales, aux petits plaisirs sensuels qui font l'ordinaire du diariste intimiste, ni aux révélations indiscrètes sur les proches ou les gens rencontrés. La mémoire, souvent, affleure dans ces pages au quotidien. Comme cette notation qui s'imprime : *« De la main de De Gaulle, serrée un jour de réception à l'Elysée, je garde la sensation de doigts minces et tendres, inhabités, des doigts de jeune fille. »*

LADY DI, PAPON...

Les événements n'ont pas manqué, en 1997 : Tony Blair, premier ministre travailliste en Grande-Bretagne, dissolution de l'Assemblée en France, victoire de la gauche, accident mortel de Lady Di et de son compagnon, funérailles mondialisées, mort de Mère Teresa à Calcutta, visite du pape à Paris, révélations sur l'or des rapines nazies conservé dans les banques suisses, procès Papon, repentances diverses. Sur chacun de ces événements, notre journaliste consigne des réflexions qui ne prétendent pas d'abord à l'originalité mais qui dessinent d'une main légère et élégante un autoportrait sur fond d'actualité mouvante. Trois exemples. A propos d'une soutenance de thèse en Sorbonne, une vibrante défense de l'Université, de son sérieux scrupuleux, du temps qu'elle s'accorde pour discuter ce qui mérite de l'être, à l'envers de la télévision. A propos d'une calomnie honteuse de Jean Daniel, dans *Le Nouvel Observateur*, contre Sartre, qui aurait pris en 1941 la khâgne de Condorcet à un professeur juif révoqué, le tranquille rétablissement de la vérité : Sartre succédait à Ferdinand Alquié ; le professeur Henri Dreyfus, démobilisé, avait été nommé à Lyon, puis mis à la retraite avec traitement. Cette fidélité à Sartre réconforte en ces temps où la mode veut que chacun lui lance un coup de pied en passant.

Sur Lady Di et les larmes qui coulent à son sujet, et qui l'agacent, on aurait souhaité que Poirot-Delpech y aille plus crânement ; mais il est gentil, il ne veut pas peiner des cœurs tendres (comme le soussigné) qui se sont serrés au grand spectacle de Westminster Abbey. Son lyrisme, c'est à la navigation, à la mer, qu'il le réserve. Et son humour, c'est contre la pratique du journal intime qu'il l'exerce en un joli pastiche, à l'occasion d'une soirée sur le thème, organisée par La Poste avec des spécialistes dans le dancing de La Coupole, où notre jeune homme aurait connu ses premiers émois.

Théâtre d'ombres, parce que la mélancolie de l'âge envahit parfois ces pages sans complaisance. La fin a une résonance beckettienne. Une jeune grand-mère, sur une plage du Nord, aide ses petits-enfants à construire des châteaux de sable et s'étonne que sa vie soit ça : rien. *« Elle répète de plus en plus fort, dans le vent qui cisaille les sons : "RIEN !" ». Et puis elle tombe pour de bon, inanimée, de la boue au bord de la bouche. »* De telles pages d'écrivain surgissent spontanément, jamais surécrites, dans ce journal qui ne se prolongera pas. Elles font saluer l'artiste, fraternellement, car cet homme, cet ami, a sur le monde un regard de frère qui ne s'arroge jamais la moindre supériorité.

Michel Contat

Bertrand Poirot-Delpech est chroniqueur au Monde

Une ambition d'écrivain

Suite de la page I

Ce premier roman, sans doute en raison de son ambition même, garde quelque chose d'appliqué, avec une narration au passé simple. On songe aux *Mémoires d'une jeune fille rangée*, ce qui est aussi, bien sûr, un compliment. « Mémoires d'une jeune fille rangée *est en effet le livre de Beauvoir dont je me sens proche*, dit Mazarine Pingeot. *Dans la suite de ses Mémoires, je trouve qu'elle se raidit, se durcit, et je suis gênée par son manque d'humour. Mais quand on lit Simone de Beauvoir, quand on voit ce qu'elle dit sur la liberté, on mesure combien on a régressé depuis. »*

Entendre une jeune femme de 23 ans mettre au centre de sa réflexion et de son désir d'écriture *« l'idée qu'on peut, à tout moment, créer sa propre vie, qu'on a le droit non pas de tout faire évidemment mais de tout inventer »* et oser un livre touffu, même s'il est encore un peu embarrassé, est assez réconfortant. Tandis que ses aînées se préoccupent – à longueur de textes brefs ! – de maris et de familles, Mazarine Pingeot raconte le destin d'une fille pour laquelle *« la culpabilité est le pire des péchés »* et qui se demande *« comment vivre plusieurs vies à la fois tout en restant fidèle à soi-même »*. Question naïve ? Peut-être, mais quelle jeune romancière la pose aujourd'hui ? Qui veut vivre plusieurs vies, dont le centre ne serait pas « mon mari » ? Au moins, grâce à Mazarine Pingeot, le débat est de nouveau ouvert.

L'autre écrivain, dont l'ombre bénéfique se promène dans *Premier roman*, c'est Marguerite Yourcenar. Et pas seulement dans le clin d'œil que lui fait Mazarine Pingeot en appelant un de ses personnages Hadrien – un jeune homme un peu fragile, élégant, raffiné, qu'Agathe a arraché dès l'adolescence à une mère *« castratrice, fanatique »*, et qui est venu vivre chez elle. *Premier Roman* est dédié *« à mon père »* et, dans la vie de l'héroïne, Agathe, ce personnage, qui n'occupe pas le devant de la scène, est d'une importance extrême, lui qui aime *« sa fille plus que de mesure »* tout en menant *« sa vie de son côté »*. Mazarine Pingeot ne connaît sans doute pas assez le parcours de Yourcenar pour savoir que la relation entre Agathe et ce père *« âgé, certes, mais le plus jeune dans ses réflexions politiques et morales qu'elle ait jamais connu »*, ressemble incroyablement à celle de Marguerite Yourcenar et de Michel de Crayencour, son père. Est-ce seulement l'âge des pères, dans les deux cas très éloigné de celui des filles, qui crée ce rapprochement ? Probablement pas. Comme Yourcenar, Agathe – et avec elle Mazarine Pingeot – revendique un « compagnonnage » avec le père, non un rapport de soumission. *« Son père l'avait orientée dans ses choix de lectures, ses préférences littéraires*, écrit-elle. *Pourtant, jamais il ne lui avait suggéré de faire de la philosophie. C'était son choix à elle, qui la distinguait sans pour autant opérer de ruptures. »*

Ce père de *Premier roman*, qui est éditeur – peut-être s'est-il rêvé écrivain –, qui veut sa fille libre, qui la suit, fier et inquiet, dans sa passion du cheval et de la compétition hippique – ce qui donne des pages très réussies sur un accident de cheval, sans doute pas inventé – est, comme Michel de Crayencour, *« si peu père »* au sens étroit et conventionnel du terme. Il parle rarement de sa vie, ne joue pas les copains ni les « nouveaux pères ». *« Le père et la fille formaient un duo inattaquable, qui pouvait terrifier aussi bien les étrangers que les membres de la famille*, écrit Mazarine Pingeot. *Leurs connivences n'avaient pas besoin de la parole ; le silence leur suffisait. Ils formaient un seul être, ainsi réunis dans cette bibliothèque où Agathe avait grandi, et qui rassemblait un nombre incalculable de Pléiades, qu'elle avait lus et relus, au terme d'après-midi de chevauchée. »* Alors, ce qu'on peut souhaiter à Mazarine Pingeot, c'est d'accomplir avec la même force et la même liberté que Marguerite Yourcenar « le rêve du père » : devenir un écrivain inoubliable.

Josyane Savigneau

SCIENCE-FICTION

● *par Jacque Baudou*

Etat des lieux

ESCALES SUR L'HORIZON
Anthologie de Serge Lehman.
Ed. Fleuve noir, 616 p., 72 F.

« La science-fiction écrite en français se porte bien », affirme l'anthologiste dans sa longue introduction qui constitue une défense et illustration fort argumentée du genre. L'existence d'une telle anthologie, qui prend sans faillir le relais d'Ayerdhal et de *Genèses*, en est déjà une preuve à elle toute seule, de façon d'autant plus notable qu'elle est d'une taille on ne peut plus respectable.

Face au bouillonnement créatif de la S-F francophone ces toutes dernières années, l'ambition de Serge Lehman a visiblement été de faire le point. Par une longue préface d'abord, intitulée « *Les enfants de Jules Verne* », dans laquelle il redonne sa juste place au père fondateur, s'interroge sur les causes de « *l'illégitimité culturelle* » dont est victime la science-fiction et sur l'ambivalence d'un genre qui est souvent perçu, selon lui, comme un hybride imparfait « *ni science ni fiction* ».

Par le choix ensuite de ces seize textes, qui constitue, à quelques absences près (Bordage, Ligny, Lehman lui-même), un saisissant état des lieux, une parfaite vue perspective de cette quatrième génération de la S-F francophone qui s'enfle comme une vague, mais aussi un inventaire révélateur des thématiques qui la hantent et parfois l'obsèdent...

On peut juger l'anthologiste à la pertinence de son projet, à la richesse de l'encadrement éditorial dont il est le maître d'oeuvre – et Serge Lehman mérite à cet égard tous les éloges. On peut le juger aussi à la qualité des textes qu'il a suscités et rassemblés. Toutes les nouvelles de ce gros recueil ne sont pas, bien sûr, d'égale valeur. Il en est peu ici de moyennes ou de médiocres : l'ensemble est plutôt de haute tenue ! Il en est quelques-unes de vraiment remarquables. Si l'on n'est guère surpris de voir figurer dans le « haut du panier » des auteurs comme Ayerdhal ou Jean-Claude Dunyach, on se félicite de la consécration à ce niveau de réussite de quelques nouveaux talents comme Guillaume Thiberge, Jean-Jacques Nguyen ou, dans une veine plus horrifique que réellement science-fictive, Thomas Day. Les participations de Roland C. Wagner – rien de moins qu'une histoire déjantée du rock'n'roll ! –, de Jean-Louis Trudel – de la hard science romantique – et de Joëlle Wintrebert (avec une superbe nouvelle à la chute d'un humour irrésistible) méritent également d'être mentionnées au tableau d'honneur. Mais ce dont on est le plus redevable à l'anthologiste, c'est la « découverte » d'un auteur canadien de toute première grandeur : Yves Meynard. Son texte, *Le Vol du bourdon*, suscite un véritable choc : on n'a que rarement l'occasion de lire de tels joyaux. Cette escale-là est inoubliable !

● **LA PIERRE ET LA FLÛTE, Livre 2**, de Hans Bemman

Dans le premier livre, *Tout-Ouïe*, le héros de cette trilogie acquérait la pierre du titre et se mettait au service d'un seigneur dépossédé de son domaine pour payer une dette morale. Dans le second, il entre en possession de la flûte – une flûte dotée de quelques pouvoirs magiques – et retrouve sa liberté d'action. Mais que faire, justement, de cette liberté ? Comment trouver son propre chemin dans le monde ? Ce deuxième livre adopte très clairement la forme du roman d'apprentissage, mais d'un roman d'apprentissage où le héros ne cesse de voir ses certitudes ébranlées, où la pensée de celui qu'il s'est donné pour maître lui apparaît toujours plus paradoxale et fuyante, où les voyages qu'il effectue ne lui apportent que des enseignements mitigés... Cela donne un ton très particulier à ce roman de *fantasy* qui se singularise déjà par une appropriation intelligente des mythes nordiques et germaniques et l'utilisation récurrente de récits dans le récit qui ont souvent valeur prémonitoire. (Traduit de l'allemand par Alain Robert, Ed. L'Atalante, 348 p., 115 F.)

● **SEIGNOLLE LE BATELEUR DE CHIMÈRES**, de Marie-Charlotte Delmas

Alors que la collection « Bouquins » réédite *Les Evangiles du diable*, vaste compilation des croyances populaires concernant celui qu'on appelle Compère Mirloret ou l'homme aux ongles de fer, rassemblées par Claude Seignolle et puisées dans les recueils des folkloristes (de Paul Sébillot à Arnold Van Gennep) ou recueillies par Seignolle lui-même lors de ses propres enquêtes ethnographiques, à laquelle sont adjoints, fort judicieusement, *Le Grand et le Petit Albert* (« Bouquins », Robert Laffont, 1 030 p., 159 F.), Marie-Charlotte Delmas consacre un essai à ce fin connaisseur du Malin et de ses pompes. Mais, plutôt que de lui donner l'aspect docte d'une étude universitaire, elle a choisi de le présenter sous une forme accordée à la personnalité hors normes de son sujet. C'est donc en tirant les arcanes du tarot qu'elle explore, lame après lame, toutes les facettes de Claude Seignolle : folkloriste, écrivain fantastique, conteur, collectionneur, anthologiste ; et qu'elle entreprend de rendre justice à celui que Jean Ray surnommait « *l'aventurier de l'insolite* » (Ed. Hesse, 188 p., 129 F.).

Un goût de trop peu

Douze nouvelles de Javier Marías pour entrevoir un univers singulier et déroutant

QUAND J'ÉTAIS MORTEL
(Cuando fui mortal)
de Javier Marías.
Traduit de l'espagnol
par Jean-Marie Saint-Lu,
Rivages, 192 p., 119 F.

Pour qui n'a jamais lu Javier Marías, les douze nouvelles de ce recueil permettent d'entrebâiller une porte pour jeter un coup d'oeil – à la manière de l'auteur lui-même, qui affectionne ce type de situations – sur l'univers très particulier d'un des plus grands romanciers contemporains. La mort y est pratiquement toujours présente, mais rarement présentée comme une souffrance, un désespoir, plutôt comme un contretemps, « *une contrariété* », un outrage, une absurdité qui remettent en cause les plans et les certitudes des survivants : sous l'emprise de l'horreur, du dégoût, voire du ridicule de la situation dont ils sont les témoins plus que les acteurs, ils se trouvent souvent contraints d'adopter des comportements qui ne leur sont pas naturels et dont ils savent pertinemment à quel point ils sont incongrus ; on les sent plus à l'aise en observateurs ou en « planqués ». Les fantômes qu'il invoque et qui n'ont rien de « fantastiques » jouent avec excellence ce dernier rôle : distants et curieux, pouvant voir sans être vus, et parfaitement à même de connaître ce qui aurait pu ou dû rester ignoré. Symptomatiquement, les femmes font toujours partie intrinsèque du passage de la vie à la mort – qu'elles en soient les victimes ou le ressort – mais jamais l'allégorie. On a parfois accusé Marías de misogynie ; il s'agit plutôt d'une sorte d'incompétence suscitée par un instinct irrépressible de protection et de galanterie européenne, et de la gêne qui s'ensuit, les narrateurs successifs étant toujours hautement conscients de leur propre maladresse. Désemparés devant la faiblesse réelle ou supposée de leurs amies, de leurs amantes, de leurs épouses, ils sont choqués par la lâcheté des hommes, leur violence, leur indifférence, leur vulgarité ; un vrai misogyne n'a pas conscience de cela. Mais qu'on ne s'attende pas non plus à un écrivain suranné et de bon aloi, il parle de sexe mais pas plus qu'il n'en faut, sans détours, sans romantisme, et souvent avec drôlerie.

Un des grands talents de Marías est de toujours dérouter son lecteur et ses personnages, mais il le fait de façon bien plus magistrale dans ses romans où il peut construire, déséquilibrer, dévier, lancer des fausses pistes, arracher ou attacher les masques, que dans ces textes courts, qui laissent une petite insatisfaction ou une grande frustration. On a envie d'aller plus loin, qu'il nous entraîne avec cette intelligence folle et perverse qu'on lui connaît au-delà de ces anecdotes où l'on croise parfois des personnages ou des situations déjà rencontrés, par exemple dans *Un cœur si blanc* (« Le Monde des livres » du 1er octobre 1993) ou *Demain dans la bataille pense à moi* (« Le Monde des livres » du 5 avril 1996).

Par ailleurs, dans la lignée des *Vies écrites* (1), Marías vient de publier en Espagne *Miramientos* (titre en forme de jeu de mots car au sens propre il faudrait traduire par « Egards » mais *mirar* veut dire voir... des « points de mire », donc en quelque sorte) : un album de photographies d'écrivains espagnols ou latino-américains (une seule femme parmi eux...) commentées avec verve, acuité, et respect souvent affectueux. Le dernier chapitre étant réservé à un autoportrait plus acerbe que les autres mais sans acrimonie.

Martine Silber

(1) Tous publiés chez Rivages.

★ **A signaler, la parution en poche du précédent recueil de nouvelles *Ce que dit le majordome* (Rivages/poche).**

Eclats amérindiens

Sherman Alexie et Eden Robinson : deux voix à l'image d'une identité morcelée

INDIAN KILLER
de Sherman Alexie.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Michel Lederer.
Albin Michel, 417 p., 150 F.

LA REINE DU NORD
(Traplines)
d'Eden Robinson.
Traduit de l'anglais (Canada)
par Suzanne V. Mayoux,
éd. de L'Olivier, 264 p., 110 F.

Sherman Alexie, trente et un ans, vit à Seattle (Etats-Unis) de ses romans, de ses poèmes et de ses lectures publiques. Eden Robinson, vingt-neuf ans, vit à quelques kilomètres de lui, à Vancouver (Canada) et *La Reine du Nord* est son premier recueil de nouvelles. Tous deux sont Amérindiens. Il est spokane, elle appartient à la nation haisla. Si la question d'une littérature indienne se pose aujourd'hui, c'est à travers leurs oeuvres, représentatives d'une génération qui choisit le roman pour donner de la voix.

Après avoir parcouru les routes de la déglingue avec *Indian Blues* (« le Monde des livres » du 31 janvier 1997), Sherman Alexie se lance, avec *Indian Killer*, sur le sentier de la guerre. Celui, ouvert par les fusils des Blancs il y a trois siècles. Il en rappelle le tracé depuis la résistance pueblo de 1680, jusqu'à l'emprisonnement de Leonard Peltier pour le meurtre (toujours nié), d'un agent du FBI. John, le « *tueur indien* », n'est pas un assassin quelconque. C'est le rescapé d'un ethnocide qui continue. Adopté à sa naissance par un couple d'intellectuels blancs, il s'avère déchiré entre son aspiration à rejoindre la source maternelle et son incapacité à en retrouver le chemin.

Groggy de nature, John est un révélateur muet, qui lève des porte-parole sur son passage. Il lui appartient de semer la terreur parmi les Blancs et de susciter le réconfort chez les Indiens. Succès mitigé. Sherman Alexie donne dans le portrait-charge, où tout Blanc naît menteur, voleur et lyncheur en puissance. Les ethnologues, les spécialistes de littérature indienne ou les gourous *new-age* forment ses cibles favorites. Contre eux, contre tous ceux qui croient encore possible une paix équitable entre les deux nations, il en appelle à la radicalisation de la lutte, comme le firent en leur temps pour les Noirs un Chester Himes ou un James Baldwin.

Il choisit la fiction pour défendre un communautarisme fondé sur le sang, comme seul moyen de rassembler et de sauver une nation éclatée en multiples communautés. Exaltation des particularismes, prise en charge des Indiens par eux-mêmes (avec une défense et illustration des casinos, comme voie de développement d'une économie autonome), refus de toute alliance perçue comme ultime ruse des Blancs pour exploiter leur avantage. Placé sous l'exergue d'une belle phrase d'Alex Kuo : « *Nous sommes ce que nous avons perdu* », *Indian killer* est le roman manifeste de la reconquête, malgré les curieuses contorsions qu'exigent le passage par un genre – le thriller.

Eden Robinson compose ses nouvelles avec ce que Sherman Alexie a mis de côté, ou ce qu'il regarde de loin, de l'extérieur, en politique. La jeune femme ne se pose pas en directrice de conscience. Elle rassemble en mosaïque les éclats cachés d'une identité pulvérisée, prélevés dans les bas-fonds où survivent les siens, dans leurs cauchemars, dans les faits divers où ils sont impliqués. Et le dessin qui apparaît, chargé de sang et de souffrance, est celui d'un imaginaire indien contemporain. Elle tire son pain et sa prose de la violence, autant que de la magie inentamée qui fait chaque jour. Et rien n'est plus propre à ébranler la résignation que l'espoir – poétique – qu'elle fait lever.

Jean-Louis Perrier

Années russes, telles quelles

Alors que Boris Pilniak explore dans une prose chaotique et jubilatoire la réalité révolutionnaire de la jeune Union soviétique, Lidiya Ginzburg transcrit sans apprêt l'étouffement du siège de Leningrad

L'ANNÉE NUE
(Golyj god)
de Boris Pilniak.
Traduit du russe
par L. Bernstein
et L. Desormonts,
révisé par Dany Savelli.
Autrement, 240 p., 120 F.

JOURNAL DU SIÈGE DE LENINGRAD
(Blockade Diary)
de Lidiya Ginzburg.
Traduit de l'anglais
par Michel Doury,
éd. Christian Bourgois,
180 p., 95 F.

Deux « années nues » de l'Histoire, deux expériences du destin soviétique, deux poétiques radicalement divergentes. Bien loin du journal fictif que tient froidement Lidiya Ginzburg pendant le siège de Leningrad par les troupes allemandes, *L'Année nue*, de Boris Pilniak, explore, dans un brouhaha de collages quasi futuristes, la « *tempête de neige* » révolutionnaire en 1919, au coeur et confins de la Russie.

André Breton avait lancé, en guise d'oukaze, que « *la beauté sera convulsive ou ne sera pas* ». Parmi ses contemporains, peu d'écrivains en auront offert, autant que Pilniak (1894-1937), la manifestation littéraire. Voilà, publié en 1922, un récit réaliste et chaotique, déchiqueté en visions brèves et jaillissantes, sombres et jubilatoires, une histoire de la toute jeune Union soviétique perçue dans le chamboulement du langage et des regards bruts sur le réel, à travers la décomposition d'une famille d'aristocrates en proie à la syphilis dans une petite ville de la Russie profonde.

Boris Pilniak, dont le dossier marqué du célèbre cachet « *à conserver pour l'éternité* » vient d'être retrouvé dans les archives de la Loubianka, fut victime des purges de 1937. Convoqué un jour d'octobre dans le bureau du commissaire du peuple, qu'il connaissait pourtant « personnellement », on ne l'en vit plus sortir. *L'Année nue*, le plus célèbre de ses romans, ne fut pas moins célébré de son temps. Et pour cause : non seulement il est dans sa forme même une figuration de la réalité révolutionnaire, avec ses soubresauts, ses contradictions, ses interruptions, ses traversées terribles et flamboyantes, sa déconstruction totale du récit traditionnel, mais Pilniak y donne tout son amour de la Russie, comme son espoir que les bolcheviks permettent enfin à cette victime d'un régime « contre nature » – celui des tsars et d'un Pierre le Grand sous la houlette de l'Occident – de retrouver, fût-ce dans le tumulte et le sang, son identité véritable.

Mieux vaut ne pas chercher l'intrigue dans *L'Année nue*, ni s'entêter à suivre un personnage à la trace. Entre les révolutionnaires, les anarchistes ou les aristocrates, les visions se bousculent en désordre, à l'image de l'Histoire en marche. Sur un air de fête joyeuse et inquiétante, ce sont des morceaux immédiats de vérité qui se juxtaposent sans transition aux slogans révolutionnaires, aux poèmes ou aux chansons. C'est la faim, la mort, le mensonge, l'angoisse, l'exaltation, le désoeuvrement de tel président de soviet, l'emballement, la fièvre, les doutes – « *Au fait, serait-il donc vrai que lors de la révolution, tout ce qui était mort mourut ?* » Avec toujours, soudain, la beauté sensuelle d'un paysage. Le bonheur de la Russie. Car Pilniak attend cela : la « *tempête* » russe, le déchaînement de l'ivresse russe, la renaissance du peuple russe que viendront délivrer du modèle occidental les bolcheviks en veste de cuir.

Un peu plus de trente ans plus tard, il ne reste rien de cet état de fièvre dans le *Journal* de Lidiya Ginzburg. De la révolution, de la famine, du goulag, de la Kolyma ou de la bataille de Stalingrad, il n'est nullement question dans ce texte qui se fige d'emblée dans les limites de son sujet, en transcrivant l'étouffement même : le siège de Leningrad. Près de neuf cents jours entre 1941 et 1944, dont cette intellectuelle, spécialiste de littérature, dit la vie quotidienne à travers un narrateur anonyme, indéterminé, « N ». Un état de siège, de piège, d'enfermement et de souffrances, sorte de parenthèse infernale où se bousculent les obsessions essentielles : la faim, la peur, les bombardements, la haine de ceux qui vous côtoient par force, le froid – « *les plus intellectuels d'entre eux se souviennent de Dante, et de son Enfer, de ce cercle où règne le froid* ». De cette expérience d'une humanité encerclée, Lidiya Ginzburg dresse une métaphysique de la sensation d'exister au seuil de la mort. Cauchemar dérisoire, cependant, à l'aune de l'URSS et du XXe siècle : au même moment, Varlam Chalamov était conduit dans la zone spéciale de Kolyma, au gisement Djelgala. « *Ainsi*, raconte-t-il dans son autobiographie, *je fus très vite arrêté à Arkagala et conduit au Dachau stalinien (...). Ce qui impliquait la mort, mais, à l'époque, cela m'était bien égal.* »

Marion Van Renterghem

Deux et deux font quatre

Philippe Sollers

Il n'y a, me semble-t-il, dans l'œuvre monumentale de Simon Leys rassemblée aujourd'hui sous le titre *Essais sur la Chine*, qu'une erreur, d'ailleurs secondaire et cocasse, celle qui met sur le même plan, à deux ou trois reprises, l'auteur de ces lignes et des personnages aussi considérables que Nixon, Kissinger ou Alain Peyrefitte. Je rougis de cette promotion injustifiée due à mon « maoïsme » de jeunesse, sur lequel je me suis expliqué cent fois en vain (mais il faudrait refaire chaque année son autocritique, on le sait). Trente ans ont passé, et la question reste fondamentale. Disons-le donc simplement : Leys avait raison, il continue d'avoir raison, c'est un analyste et un écrivain de premier ordre, ses livres et articles sont une montagne de vérités précises, on va d'ailleurs le louer pour mieux s'en débarrasser, ce qui n'est pas mon cas, curieux paradoxe.

L'ironie des temps veut qu'on rencontre partout, maintenant, des gens qui vous parlent d'emblée, avec beaucoup d'assurance, de *« l'imposture maoïste »*. On les pousse un peu, et on s'aperçoit qu'ils ne connaissent rien de la Chine, ni ancienne ni moderne. Mieux : ils ne veulent visiblement rien en savoir. Il y a plus d'un quart de siècle, cette attitude me semblait grotesque. J'ai donc fait quelques efforts pour attirer l'attention sur cette énorme question. Echec complet : rien ne passe, ça n'intéresse personne, ou presque. L'écriture chinoise, l'espace et le temps chinois, la pensée et la poésie chinoises que je ressens immédiatement de l'intérieur, restent, pour mes interlocuteurs, une décoration exotique. Cette insensibilité, cet aveuglement, sont pathologiques, et Leys, dans tous ses écrits, y revient constamment. Il y voit, lui, il sait lire. Il a donc été dans la position du déchiffreur immunisé contre la propagande totalitaire, interprète des lignes et des silences entre les lignes, observateur impassible du grand jeu de masques du communisme chinois. Ce dernier est toujours là, mais dans quel état : celui du cynisme policier technique, conforté par des démocraties affairistes malgré le massacre à ciel ouvert de Tiananmen en 1989.

La Chine sera-t-elle, un jour, vraiment démocratique ? Sans doute, mais quand ? Leys écrit : *« Il ne fait aucun doute qu'à long terme les Chinois sauront finalement avaler, digérer et totalement transformer le communisme – peut-être en conserveront-ils le nom – par une sorte de conservatisme purement formel et quelque peu ironique. »* Le processus est en cours, mais il faut sans cesse y revenir, insister, et répéter, par exemple, le nom de Wei Jingsheng, dont Leys écrit justement : *« Deng Xiaoping et ses comparses voudraient bien pouvoir maudire la révolution culturelle de façon globale et définitive – car c'est elle qui a marqué la fin de leur univers politique. Mais, dans leur haine même, ils nous signalent involontairement une vérité : sans cette expérience préalable de la révolution culturelle, jamais le mouvement démocratique n'aurait pu se développer avec autant de vigueur et avec autant d'ampleur. D'ailleurs, Wei Jingsheng, qui devait s'illustrer comme l'un des porte-parole les plus courageux, les plus lucides et les plus éloquents du "printemps de Pékin", avait été, dix ans auparavant, un chef de gardes rouges : il ne s'agit pas là d'une coïncidence. »*

La « Révolution culturelle », quel roman ! *Les Habits neufs du président Mao* ; *Ombres chinoises* ; *Images brisées* ; *La Forêt en feu* ; *L'Humeur, l'honneur, l'horreur* sont la description minutieuse de ce mouvement ahurissant et sanglant, chef-d'œuvre d'intrigues, de téléguidages et de manipulations en tous genres. La façon dont Mao s'y est pris pour reconquérir le pouvoir au milieu des années 60, les ruses et les finesses du jeu, l'ambition impériale de ce formidable acteur qu'il faut bien qualifier de stratège génial, le choc des slogans, l'organisation des désordres, le recours à l'anarchie provisoire, tout cela est, pour longtemps, une passionnante leçon d'histoire vécue en direct par Leys. La galerie des personnages, subtils ou odieux, leurs contorsions et leurs convulsions, leurs délires (l'ambition théâtrale de Jiang Jing, les louvoiements de renard de Zhou Enlai), disent la profondeur du poison totalitaire saisi par ses effets dévastateurs. La Chine a *montré* la Chose. Et la Chose, vérifiant la vision d'Orwell, est toujours plus viscérale qu'on ne le croit. Hitler et Staline, dans cette mise en scène, font presque figure d'amateurs ; ils n'ont pas su, en quelque sorte, *diviser* leur monstruosité pour mieux l'exposer. Mao se dresse contre le système, y met le feu, et, finalement, le renforce.

> « Tout inutile qu'elle soit, ma voix n'en survivra pas moins dans ces pages. »

La démonstration est faite qu'il n'y a pas de solution interne au système, lequel, écrit Leys, *« opère une sélection à rebours : il pénalise la décence, l'intelligence et la sincérité, en même temps qu'il récompense et promeut toutes les inclinations les plus basses : flagornerie, duplicité, paresse intellectuelle, opportunisme, lâcheté morale, délation, trahison »*. Soudain, devant une telle phrase, on se frotte les yeux. N'évoque-t-elle pas, en grossissant simplement le phénomène, quelque chose qui a tendance à se produire partout et toujours ? Le « communisme » ne serait-il que la pente durcie de l'humain ? Autrement dit, du subjectivisme absolutisé ? Deux et deux font six, dit le tyran. Deux et deux font cinq, dit le tyran modéré. A l'individu héroïque qui rappellerait, à ses risques et périls, que deux et deux font quatre, des policiers disent : « Vous ne voudriez tout de même pas qu'on revienne à l'époque où deux et deux faisaient six ! » Ainsi va la pression hallucinée du mensonge.

« La vérité, écrit Leys, *par sa nature même, est laide, sauvage et cruelle ; elle jette le trouble, elle fait peur, elle tue... »* Propos de moraliste sans âge, de poète radical (toutes les interventions de Leys sur la littérature sont d'une grande justesse). Constatation nietzschéenne : la vérité, pour l'être humain, n'est supportable qu'à petites doses, et c'est ce que signifie la formule chinoise de la *« malédiction de l'homme qui peut apercevoir des petits poissons au fond de l'océan »*. Ne regardez pas si bas, dit la société, je suis si fragile ! Ne perturbez pas mes ordinateurs !

Avec une belle insolence, sur la couverture de ses *Essais sur la Chine*, Simon Leys a reproduit, en chinois, un poème de Lu Xun daté de 1933 :

« M'étant mêlé d'écrire, j'ai été puni de mon impudence ;

Rebelle aux modes, j'ai offensé la mentalité de mon époque.

Les calomnies accumulées peuvent bien avoir raison de ma carcasse ;

Tout inutile qu'elle soit, ma voix n'en survivra pas moins dans ces pages. »

Voilà le style de Leys : nerveux, caustique, émouvant, « voltairisé » quand il faut, il est sans cesse en relation avec une tradition vivante, et c'est pourquoi il est si moderne. On sent en lui une foi étrange, un recueillement physique capable de faire silence avant de parler. Erudit, jamais ennuyeux. Savant, capteur de détails. Son pessimisme rayonne d'espoir, sa violence n'est jamais mesquine. Il y a là une respiration impassible, ouverte à plus grand qu'elle. Comme en calligraphie, donc, une musique visible. Quand on aime la Chine, on sait d'où elle vient.

Leys, le juste

Suite de la page I

La durée, pourtant, c'est bien le caractère essentiel du matériau premier de l'œuvre de Leys, la culture chinoise. Un océan de sagesse, de raffinement, dont l'étude du Lettré en exil fourmille en forme de traités et œuvres d'art rangés sans ostentation sur les étagères. Une culture refuge qui conserve une valeur ambiguë pour la Chine contemporaine : à la fois source d'inspiration, mais aussi, pour certains, un fardeau que la Chine traine, tel un boulet l'empêchant d'accéder à une authentique modernité. Que représente en son sein Confucius, dont Leys-Ryckmans est le premier Occidental à offrir une traduction double dans les deux langues majeures de l'autre hémisphère (français, anglais) – ce Confucius dont tous les pouvoirs autoritaires d'Asie se réclament, de même que leurs thuriféraires d'Occident, et qui, s'il était en vie de nos jours, serait peut-être en prison du fait du caractère subversif de son propos, selon le jugement d'un jeune Chinois occidentalisé ?



LING FEI

Monument, à Shanghaï

« Il y a des traditions qui peuvent être un fardeau, un facteur d'inhibition. Mais le vrai fardeau, c'est toujours l'ignorance et l'inculture (Ryckmans insiste sur ce mot). *Confucius dégagé de la tradition confucéenne retrouve le caractère subversif qu'il présentait de son vivant pour les autorités du temps. C'est plus facile à percevoir, me semble-t-il, pour des étrangers qui n'ont pas été exposés à cette tradition. Mais c'est vrai, n'oublions pas que Confucius était un gêneur. On a même essayé d'avoir sa peau. Il a été écarté du pouvoir. Il a enseigné pour tuer le temps, faute de mieux, dans l'attente qu'il était de se voir confier un poste de premier ministre qui ne vint jamais. »*

Non que Ryckmans, archétype du Lettré, ait éprouvé la moindre ambition de se voir nommer par quelque gouvernant à un hypothétique poste de « ministre des affaires de la Chine» ! Le pseudonyme de Leys est involontairement trompeur, qui renvoie à l'ambitieux héros de Victor Segalen, René Leys – lui aussi un mythomane, qui parvient à faire croire qu'il s'est introduit dans le palais impérial du Pékin pré-républicain pour une fantasmagorique affaire sentimentale au plus haut niveau du pouvoir céleste. *« En fait, ce pseudonyme, c'est un hasard. A la dernière minute avant la parution des* Habits neufs, *il m'a fallu choisir un pseudonyme. Le nom Leys est venu, comme un clin d'œil à ceux qui savaient, et comme un patronyme passe-partout pour ceux qui ne savaient pas. »*

Il s'agissait, ne l'oublions quand même pas, d'une époque où les ambassades de Chine à l'étranger étaient peuplées de jardiniers tout particulièrement chargés de dépister, dans le bouillonnement des publications à la gloire du Grandiose Timonier, les rares semeurs de mauvaises herbes. Cela avec la complicité d'un milieu intellectuel parisien qui accueillit « Simon Leys » comme une sorte de « Satan » belge (dont Confucius, précisément, aurait été fier. Mais c'était l'époque où il était de bon ton de hurler à l'unisson des loups de la révolution culturelle contre le sage maître Kong, dont on *« cassait la boutique »* à Pékin – s'en souvient-on ?.

ALÉAS ÉDITORIAUX

Il régnait alors, à Paris en particulier, une atmosphère de « collaboration » qu'on a peine à imaginer aujourd'hui. *Ombres chinoises*, suite des *Habits neufs*, fut refusé par l'éditeur du premier livre puis par plusieurs maisons parisiennes. L'ouvrage dut à Christian Bourgois de finalement paraître, pour être suivi d'autres ouvrages de la « Bibliothèque asiatique », tandis que Maria-Antonietta Macciocchi, éditée dans la même collection « 10-18 », s'indignait de pareil outrage à la vertu rouge chinoise.

Lointaines batailles oubliées ? Voire. Il reste un relent de soufre, de nos jours, à quiconque tourne encore le couteau dans certaines plaies. Le même éditeur Robert Laffont, qui place aujourd'hui Leys dans « Bouquins », a récemment dû accepter de supprimer une phrase de l'introduction par Stéphane Courtois du *Livre noir du communisme*. Le maître d'œuvre de cette compilation s'en prenait très modérément à Alain Peyrefitte pour des sentiments passés jugés coupables envers Mao. L'académicien ancien ministre menaçait l'éditeur de procès. En 1998... Va-t-on pour autant devoir arracher plusieurs pages à l'ouvrage de Leys, qui brocarde plus énergiquement M. Peyrefitte à propos de la notion de droits de l'homme telle qu'elle peut être appliquée à l'homme chinois ? Car s'il est une question qui est précisément au centre de toute l'œuvre de Ryckmans – celle du polémiste comme celle du critique littéraire ou celle du savant de la civilisation chinoise, les trois facettes de l'homme se rassemblant pour occuper, depuis 1992, le fauteuil laissé vacant par Georges Simenon à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique – c'est bien celle de *l'universalité* de certaines valeurs humanistes. Cette universalité qui ne se saucissonne pas au gré des traditions culturelles diverses mais qui, au contraire, les fondent toutes peu ou prou, sous tous rapports, qu'il s'agisse de son expression artistique la plus élaborée ou de la simple recherche du *« critère de décence élémentaire »* (Orwell).

Peu importe, dès lors, qu'une bonne partie du témoignage qu'apportait Leys, voilà un quart de siècle, sur l'état misérable dans lequel Mao laissait la Chine soit de nos jours effectivement dépassé par les résultats indéniables du décollage économique. Ce qui importe dans ce témoignage, tel que nous pouvons le relire à présent, c'est la réaction de l'homme honnête, le Juste, le *junzi* confucéen, devant le Mensonge instauré en instrument de pouvoir.

Ce n'est plus de la politique, c'est de la philosophie au même titre que les écrits de celui à qui Ryckmans dédie si justement, en avant-propos, son *« trop long rabâchage »* sur la Chine : Wei Jingsheng, le plus célèbre des dissidents chinois, qui a passé dix-huit ans en prison avant d'être mis à la porte de son propre pays, comme les gêneurs dans l'ancienne Grèce, pour avoir défié l'Etat.

« Le despotisme, dit Leys, *est une coûteuse extravagance que* [la Chine] *n'a plus les moyens de se permettre. »* On voudrait pouvoir le suivre dans ce jugement annonciateur d'une réelle modernisation du vieil empire réincarné en version léniniste. Mais Ryckmans, de lui-même, corrige le tir : *« Après tout, l'économie de l'Allemagne nazie ne se portait pas trop mal... »* Toujours le doute, qui, comme chez Lu Xun, ne porte guère à l'optimisme. Milan Kundera est appelé ici à la rescousse : *« Quand j'étais jeune*, cite Ryckmans (dans *La Forêt en feu*), *j'avais l'habitude d'idéaliser les gens qui revenaient après une période d'emprisonnement politique. Puis j'ai découvert que la plupart des oppresseurs étaient en fait d'anciennes victimes »*... *« Ne croyez que ceux qui doutent »*, disait Lu Xun. Et aussi : *« Avant la révolution, nous étions esclaves. Maintenant, nous sommes esclaves d'anciens esclaves. »* Attention, toutefois : il ne parlait là que des vicissitudes infligées au peuple chinois *avant* l'avènement du communisme.

L'HUMEUR, L'HONNEUR, L'HORREUR

Ryckmans idéalise-t-il une Chine du passé qui, durant le siècle écoulé, se serait enfoncée dans *l'abysse moderne, tombant de* Charybde (guerres face aux puissances impérialistes) en Scylla (le piège léniniste) ? Pas tant que cela, puisqu'il sait reconnaître aussi, comme Mao lui-même, les peu glorieuses « sources nationales » de la tragédie, tel cet empereur fondateur, Qin Shi Huangdi, crédité si l'on peut dire d'avoir, le premier, éliminé la classe des Lettrés, voilà vingt-deux siècles. Mais à faire le compte des merveilles que la civilisation chinoise a créées, le bilan du XX[e] siècle n'est certainement pas l'un des plus florissants de son histoire.

Dès lors, l'attitude du Lettré à l'égard de ce monde devient celle d'une prudente mise à distance. Leys s'en explique dans *L'Humeur, l'honneur, l'horreur* : c'est cette triple règle de conduite qui le maintient physiquement hors de Chine, tant qu'au moins le premier de ces trois paramètres n'aura pas changé. *« Car il ne faut évidemment pas s'interdire par principe d'y retourner »*, précise-t-il.

Et puis, le temps a aidé à cette implantation australienne qu'il affectionne désormais. Parvenu au bout du monde en 1970 pour une période initiale de trois ans, il y est demeuré avec son épouse d'origine chinoise et leurs enfants, comme tant d'autres, sans plus se poser la question de son origine européenne : *« A force de vivre en étranger partout, on finit par se sentir partout chez soi. V. S. Naipaul disait : Que pouvons-nous connaître de ce monde-ci, si nous n'en connaissons pas un autre ? »*

Avec autant de passion – et visiblement plus de plaisir – qu'il mettait autrefois à disséquer les turpitudes du pouvoir chinois, Ryckmans fait faire au visiteur son « tour du propriétaire » australien, de la forêt immense et immensément fragile à l'océan dont les rouleaux viennent s'écraser au pied d'une maisonnette de la côte, face au grand Est. C'est peu dire qu'on respire plus, ici, que dans la langue de bois des communiqués officiels de Pékin qui alimentaient jadis, sans le vouloir, les premières réflexions de Leys. On y respire cet air du grand large qui attirait déjà Ryckmans, jeune, à la vue des voiliers dans le port d'Anvers, dans l'attente de s'embarquer sur les chalutiers d'Ostende partant pour la pêche d'Islande, dans cet élément marin où l'on ne peut s'empêcher de trouver *« quelque chose de réellement fondamental »*.

FOI

Aussi fondamental peut-être que cet autre pilier central de la réflexion de Ryckmans, sa foi chrétienne – omniprésente dans ses écrits, quoiqu'il mette en garde contre toute extrapolation simpliste à partir de ses références constantes à l'*« expérience mystique »* des autres. *« Une expérience mystique qui n'aurait lieu que dans l'écriture me semblerait assez suspecte ! Le caractère de l'expérience mystique n'est-il pas précisément de* créer le silence (souligné par P. R.) *? »* Et de citer Zhou Zuoren, le frère de Lu Xun : *« Tout ce qui peut passer par les mots est superflu »*...

Cette « piste »-là donc interdite, revenons dans le repaire de l'esthète pour découvrir en sa compagnie l'une des sources principales de sa démarche, la calligraphie suspendue au-dessus de sa table de travail. *« L'important n'est pas l'œuvre finie. C'est le travail de sa création. On peut apprécier une calligraphie chinoise sans connaître le chinois. Mais savoir l'écriture permet de reconstituer tout le mouvement qui a donné naissance à ce qu'on a devant les yeux, et c'est cela le plus important. On s'aperçoit alors que c'est un équivalent de la musique, qui se déroule dans le temps, avec ses temps forts et ses temps faibles, comme ce trait auquel il manque de l'encre, mais dont le tracé affaibli suffit à suggérer le mouvement imprimé par l'auteur. La signification de ce qui est écrit, du coup, passe au second plan. »*

Vous avez dit « musique », professeur Ryckmans-Leys ? C'est l'une des rares activités créatrices qu'on ne vous aura pas vu pratiquer... *« Parce que je suis illettré en ce domaine. Je ne sais pas lire le solfège. M'y attaquer pour un résultat médiocre serait une source de frustrations. Je préfère écouter »*, – ce qui lui arrive effectivement à de nombreuses reprises dans la journée et permet de comprendre qu'il n'y a guère de différence culturelle marquée, quand on va au fond des choses, entre un coup de pinceau particulièrement heureux de grand maître calligraphe, l'élan de la voix de Maria Callas s'envolant vers le sommet d'une phrase d'aria et *« la sonorité à peine perceptible du bout du doigt sur la corde de cithare chinoise »*, quand le souffle de la création est au rendez-vous. *« Le Créateur universel fait la forêt de bambous, le peintre créateur reproduit le même procédé à l'échelle de l'espace délimité par le pinceau ; l'important est l'opération créatrice, encore plus que le résultat. »*

Et de retomber, du coup, sur le caractère relativement mineur de la technique proprement dite : *« Le grand maître calligraphe de trente-cinq ans, cela n'existe pas ; à un certain stade, c'est une vie qui doit passer dans l'œuvre, et c'est bien au-delà de la technique. Le vieux chanteur de flamenco ne traduit rien d'autre que ce constat avec sa voix rauque qui reproduit, plus que toute autre chose, l'expérience. »* A la limite, la nature elle aussi participe de ce procédé : *« Regardez une vieille racine d'arbre toute nouée. Cela ne s'improvise pas ! »*

Leys-Ryckmans ou Ryckmans-Leys – il ne conserve plus la double signature que pour des raisons pratiques liées aux préférences des éditeurs (*« Moi, je n'ai pas d'objections, ni de souhaits particuliers sur le sujet »*) : un art de vivre incarné, qui ne saurait oublier que toute chose, même l'art tout court, comporte sa dose de tendre ironie. Daumier le rappelle, sur un autre mur, par ce bourgeois amateur d'art, jouissant en silence, dans la pénombre de son cabinet, devant une reproduction de la Vénus de Milo posée sur son guéridon. Ou ce gros bonhomme avachi dans son fauteuil, peint par l'habitant des lieux, accroché au-dessus de la cheminée, rigolant à on ne sait quelle plaisanterie peut-être même vulgaire.

Près et loin de la politique tout à la fois, on se retrouve devant l'ouvrage à accomplir sans réponse définitive ou absolue, mais avec un constat de Henry James : *« Nous travaillons dans l'obscurité, nous faisons ce que nous pouvons, nous donnons ce que nous avons... Notre passion est notre tâche. Le reste relève de la folie de l'art. »*

Francis Deron

La chronique

de Roger-Pol Droit

Un sage en retrait

D'une école primaire de Corrèze à une chaire en Sorbonne, le chemin de Marcel Conche, aujourd'hui retiré à la campagne, demeure en marge des tapages

MA VIE ANTÉRIEURE
de Marcel Conche.
Postface de Catherine Collobert, éd. Encre marine (Fougères, 42220 La Versanne) 152 p., 120 F.

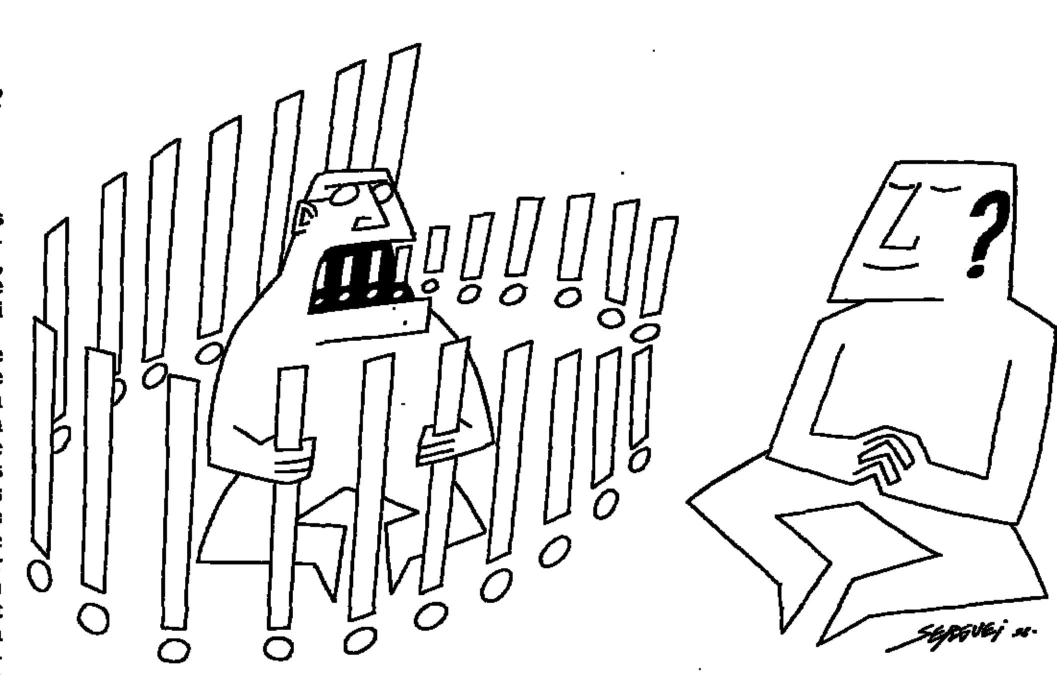
Où donc sont les sages d'antan ? Où sont-ils passés, ceux qui avaient l'œil grave et la vertu constante ? Qui nous dira, une fois encore, ce que nous devons faire, comment croire, à quelles étoiles nous guider ? Les prêtres ne sont plus ce qu'ils étaient. Les savants ont perdu la cote. Faut-il, comme autrefois, se fier aux philosophes ? Il n'en reste pas beaucoup, des chercheurs de sagesse. Des authentiques, qui ne prennent pas la pose. Qui ne se demandent pas d'abord où sont les caméras ni s'ils présentent le bon profil. Qui s'obstinent à chercher le vrai plutôt que le profitable, s'appliquent à être estimables plutôt que célèbres. Marcel Conche, qui a fêté l'an dernier ses soixante-quinze ans, est un de ces penseurs libres, attachants et exigeants, qui demeurent exemplaires pour des lecteurs fort divers.

Parmi ses dix-sept livres précédents figurent aussi bien des études lumineuses sur les auteurs qui l'ont marqué (Pyrrhon, Lucrèce, Montaigne) et des éditions savantes de grands classiques grecs (Héraclite, Anaximandre, Parménide) que des essais personnels remarquables de cohérence et d'originalité (*Orientation philosophique*, *Temps et destin*, *Le Fondement de la morale*). Ce philosophe ayant longtemps pris grand soin de ne pas se faire connaître, publiant hors saison, chez des éditeurs minuscules, des ouvrages superbes, c'est à présent seulement que son nom commence à se répandre. Sans doute verra-t-on bientôt que cet homme, aujourd'hui retiré dans une maison de la campagne bressane, fut en chacun de ses gestes animé par le désir de savoir et le plaisir de penser.

Il est un des rares contemporains ayant su rappeler que la philosophie n'est pas simplement affaire de textes, de références savantes et de vocables techniques. Si les livres importent, c'est comme moyen de vivre, de frayer son chemin et d'aider ainsi quelques autres à inventer le leur.

Marcel Conche, qui rassemble aujourd'hui en un volume quatre récits autobiographiques relatifs à son enfance et à sa jeunesse, a entamé son parcours par la rude vie des paysans de Corrèze dans les années 20 et 30 : les foins, les vaches, les noix, le ramassage des écorces de platane. Pas de place pour les livres, peu de soin pour l'étude. Le père, bien qu'il fût d'un esprit net et clair, ne connaissant pas même l'existence d'un lycée à Tulle, Marcel ira au cours complémentaire. Ce que décrivent ces pages sobres, sans un mot de trop, dans une belle langue républicaine et châtiée, c'est la naissance d'une vocation. La découverte tâtonnante, d'abord aveugle, des moyens de comprendre et des méthodes pour penser. Le drame de l'enfant pauvre avide de la culture des riches, ignorant d'abord les distances, les apprenant à ses dépens. Le gâchis des énergies perdues et des apprentissages inutiles, la mémoire encombrée de l'altitude du puy Mary, mais assoiffée déjà d'Homère.

Ce qui changea tout, pour cet esprit passionné et discret, ce fut l'arrivée au lycée de Tulle, en 1941-1942, d'une jeune agrégée de lettres que l'entrée des Allemands à Strasbourg avait conduite vers l'Ouest. La jeune professeur et l'élève se reconnurent peu à peu : ils surent l'un et l'autre, à mesure, qu'ils habitaient la même planète exigeante et simple, en dépit des différences sociales, des caractères, des goûts et des habitudes qui les opposaient. Ils se marièrent en juin 1946. Marie-Thérèse Tronchon est morte en décembre 1997, après plus de cinquante années de proximité d'âme avec Marcel Conche.



Il existe peu d'hommages à la lumière d'un visage disparu qui soient aussi doux et tendres que les premières pages de ce volume. Pas de grandes phrases, juste des notes discrètes, souvent des ellipses. *« Une sorte de pudeur du sentiment nous faisait tenter de donner le change sur notre amour, comme si nous avions surtout à nous "supporter" l'un l'autre. »* Ce n'est d'ailleurs pas seulement quand il parle de son amour que ce philosophe est tendrement laconique. Son récit est truffé de discrètes malices, par exemple : *« Fort heureusement, sans que j'y sois pour beaucoup, mon dossier militaire s'égara. »*

Ce presque sage n'a pas voyagé, il n'a pas dansé (*« sauf une fois avec Claudine »*), mais sans doute a-t-il bien employé, dans son chemin vers le rassemblement de soi-même, chacun des moments offerts par l'existence. Sa trajectoire est très intéressante. Ce qu'indique en effet son *Orientation philosophique* (1), c'est une possibilité de surmonter le nihilisme. Son point de départ : Auschwitz, Hiroshima, l'horreur injustifiable d'un mal absolu que rien ne peut venir compenser ni effacer. Point d'arrivée : une sagesse tragique, qui n'a pas l'indécence de se réjouir, mais qui rebâtit, au-delà de la joie et de la tristesse, la sérénité d'une vie pleine. Dans une Europe qui déblaie ses ruines et bientôt sa mémoire, un jeune philosophe suffoque de la souffrance des enfants, ceux des camps, des ghettos, tous ceux de la guerre. Les adultes peuvent donner sens à ce qu'ils endurent. La vie d'enfant déchiquetée, assiégée, exténuée de douleur est un mal absolu. Assez humaine pour éprouver l'horrible, trop faible pour tenter seulement de le surmonter, elle est exposée entièrement au pire. Rien ne peut venir donner sens à ce mal. Si Dieu est, cela ne saurait exister. Or c'est.

Une fois Dieu refusé, disparaîtront à mesure de l'horizon de pensée la notion même de vérité, et celles d'être, de totalité, d'ordre. Née de la protestation morale, la démarche de Marcel Conche aboutit à un nihilisme ontologique. En pratiquant ainsi la plus rigoureuse lucidité face au néant, ce philosophe opère toutefois une sorte de traversée. Au-delà du désespoir, il découvre la sérénité de la vie dans l'apparence pure. Ce n'est pas l'apparence « de » quelque chose ni « pour » quelqu'un, mais la vie simple et inépuisable. Cette acceptation de l'apparence n'est pas une jubilation : *« A notre époque d'extrême misère humaine, une sagesse de la joie serait quelque chose d'incongru. »*

Quels sages, en fin de compte, nous faut-il ? Des moulins à paroles ? Des maîtres de silence ? Des virtuoses de la dispersion ? Des athlètes du recueillement ? Il se pourrait qu'aucune de ces questions ne soit bien posée. Il est possible qu'en fait nous ne sachions plus très bien, ou plus du tout, ce qu'un sage peut être. Nous aurions sans doute à reprendre la question depuis le début, à chercher ce qui distingue le sage du saint, et le philosophe du sage. Il conviendrait surtout de se demander quels traits singuliers de cette figure multiple traversent l'histoire et les cultures. Existe-t-il des éléments partout repérables, presque sans variation ? Correspondent-ils à des points fixes du fonctionnement humain ? Ces éléments « transhistoriques », s'ils existent, sont-ils sensibles aux situations nouvelles de notre monde ? De quelle manière pourrait-on les transformer, les compléter, les recomposer pour dessiner un autre visage ? Questions ouvertes.

(1) Paru en 1974 aux Editions de Mégare, réédité aux PUF en 1990.

Les couleurs de la langue

Jacques Le Rider analyse les relations et correspondances entre peinture et littérature

LES COULEURS ET LES MOTS
de Jacques Le Rider.
PUF, coll. « Perspectives critiques », 434 p., 157 F.

Le sujet est majeur : les pensées et les théories de la couleur à l'âge moderne, dans leurs rapports avec la littérature. Le champ est celui dont l'auteur est un connaisseur éminent : le domaine germanique, qu'il parcourt de Lessing à Wittgenstein. Il s'en écarte quand il le faut parce que ces questions, au XIXe et au XXe siècle, ne peuvent être analysées sans tenir compte de ce qui s'écrit en France, de ce qu'écrivent Baudelaire, les Goncourt, Rimbaud. Leur immensité, leur diversité semblent déjouer toute tentative de synthèse – apparence contre laquelle le livre est écrit, avec le souci permanent de rendre manifestes les relations, les passages, les connivences, les correspondances, mot à plusieurs ententes en la circonstance.

Cette exigence réclame de la science et le talent de l'employer à d'autres fins que d'inventaire, facilité à laquelle Jacques Le Rider ne concède rien. A l'inverse, il compose et écrit comme par entrecroisements et nœuds. Les pages qu'il consacre à Trakl démontrent l'efficacité suggestive de la méthode. L'œuvre du poète y est lue et relue avec, en mémoire, Kandinsky, Rilke, Apollinaire, Hofmannsthal, et, avec à l'esprit cette difficulté : comment faire en sorte que des mots produisent les sensations colorées expressives que le peintre peut obtenir par les moyens – tout aussi périlleux – des pigments et des médiums ? Rilke, après d'autres, l'a affrontée face au rouge d'un fauteuil, dans un tableau de Cézanne. Comment faire sonner ce rouge, qui lui-même ne sonne, sur la toile, qu'à proximité d'autres teintes, avec et contre elles ? Défaite annoncée de la description. Tentative risquée de la transposition. Trakl préférerait plutôt l'orchestration, une rythmique de la répétition et des dissonances ménagées à des moments décisifs du poème. *« Bleu »* peut revenir quatre fois dans les premières strophes d'*Enfance*, comme pour saturer le chant ainsi qu'on sature une surface ; et le bleu, dans l'ultime vers, se heurte à l'*« or sombre »* du printemps – *« dunkelgoldene »* aux sonorités plus sourdes que le *« blau »* de l'azur.

De telles analyses, qui suivent l'écrivain ligne à ligne, abondent dans le livre. Elles en font une réflexion continue et constamment argumentée sur le face-à-face du visible et du lisible, dont l'*ut pictura poesis* ne saurait contenir toute la substance alors que la peinture s'affranchit du ton local, de toute imitation littérale et s'écarte, dès les années 1880, des études d'atmosphère colorée de plein air.

Cette réflexion, fondée sur les écrits de façon à peu près exclusive, a néanmoins de temps en temps le défaut de peu prêter attention aux circonstances. Le compte-rendu par Zola du Salon de 1896 s'attaque bien moins à l'impressionnisme qu'à ses épigones de deuxième génération, qui l'académisent. On ne peut le tenir purement et simplement pour la conclusion de *L'Œuvre*. On ne peut non plus oublier que, tout au long de la seconde moitié du XIXe siècle, les recherches des physiciens se sont développées et que la perception des couleurs fait l'objet des publications de Chevreul, de Rood, d'autres savants. Ils ont été lus par Seurat et par Signac, lesquels à leur tour ont été commentés par les expressionnistes de *Die Brücke* – curieusement absents de l'ouvrage – autant que par les Munichois du *Blaue Reiter*, Kandinsky, Marc et Klee. Il y aurait là, peut-on penser, matière à des rencontres nouvelles entre peintres et poètes.

Philippe Dagen

Le Socrate du Nord

Hamann passa sa vie à pourfendre les idéaux du siècle des Lumières et à se moquer de son ami Kant. Il a suscité l'intérêt d'Isaiah Berlin, qui lui rend hommage dans un essai passionnant

LE MAGE DU NORD, CRITIQUE DES LUMIÈRES
d'Isaiah Berlin.
Traduit de l'anglais par Mariette Martin, Introduction par Pierre Pénisson, Postface de Henry Hardy, Coll. « Perspectives germaniques », dirigée par Jacques Le Rider, PUF, 150 p., 138 F.

Johann Georg Hamann (1730-1788) fut un de ces excentriques que les philosophes considèrent tantôt avec apitoiement, tantôt avec mépris. Et que la postérité s'empresse d'oublier. Il n'est pas raisonnable d'exécrer, comme il le fit, les idéaux des Lumières et de passer sa vie à les combattre. Il l'est encore moins de se considérer comme un Socrate moderne qui, plutôt que de faire confiance à la philosophie, trouverait dans la Bible toutes les raisons d'espérer et de désespérer.

Bref, Johann Georg Hamann n'est pas *a priori* un homme fréquentable pour les sceptiques ou les libéraux. Et pourtant, c'est à l'un des esprits les plus éclairés, les plus lucides de ce siècle, Isaiah Berlin, que nous devons un étonnant portrait de ce protestant luthérien, de ce penseur réactionnaire, de ce mystagogue apocalyptique qui préfigure Nietzsche et même Freud par l'insistance qu'il mit à *« descendre aux Enfers »* pour réaliser la seule tâche qui nous échoit : apprendre à nous connaître pour mieux nous créer nous-mêmes. *« Seule la descente aux Enfers nous ouvre la voie de l'apothéose »*, avait-il coutume de répéter.

La descente aux enfers de Hamann aura lieu à Londres, dans les années 1750. Jusqu'alors, ce jeune intellectuel, né à Königsberg dans une famille piétiste, était surtout connu pour sa curiosité encyclopédique – il savait le français, l'anglais, le latin, le grec, l'italien, l'hébreux et même l'arabe –, son orgueil morbide, ses crises de mélancolie et un bégaiement dont il ne parvint jamais à se défaire.

EXPÉRIENCE BIBLIQUE

Envoyé à Londres pour une mission mystérieuse en 1757, il se plongea dans une vie dissipée, fréquenta les bas-fonds, accumula les dettes, connut la solitude et la misère. Il ne lui restait plus que deux solutions : se suicider ou lire la Bible. Il serait toujours temps de se suicider, décida-t-il, et il commença par lire la Bible du début à la fin. Il nota jour après jour ses progrès spirituels et sortit transformé de cette expérience. Il n'avait pas eu de vision mystique, ni de révélation particulière mais il avait retrouvé la religion de son enfance, le protestantisme luthérien.

Ce qu'il comprit dans sa détresse, c'est que l'histoire sacrée des juifs n'est pas simplement un récit de la manière dont cette nation fut guidée par la main toute-puissante de Dieu, mais une allégorie éternelle de l'histoire intérieure de l'âme de chaque individu. Il lut donc la Bible comme la description universelle de tout ce qui se passe partout à chaque instant.

De retour à Königsberg, il obtint grâce à Emmanuel Kant, de six ans son aîné, des emplois sans gloire, mais qui lui permirent de survivre et, surtout, de rédiger articles et opuscules – dirigés d'ailleurs souvent contre Kant lui-même, qu'il traitait comme un vieux pédant glacial qui ne comprenait rien à ce qui mérite d'être compris, mais qu'il appréciait comme ami. Et quand Kant le supplia de renoncer à son style énigmatique pour donner enfin à ses idées une forme plus cohérente, il lui répondit joliment que le monde n'est pas une araignée qui construit des systèmes et que la passion des systèmes relève d'une pathologie de la vanité. Il ajouta : *« Je regarde la meilleure démonstration philosophique comme la jeune fille raisonnable regarde une lettre d'amour : avec plaisir et suspicion. »*

Par ailleurs, Hamann était conscient de ses défauts et pratiquait l'auto-dénigrement avec volupté. *« Je suis incapable*, disait-il, *d'avoir une opinion de moi-même suffisamment mauvaise. »* Il affirmait que son style confus lui faisait horreur, qu'il n'espérait pas être vraiment lu et que pour quatre-vingt-dix-neuf lecteurs sur cent, son œuvre ne servait à rien. A vrai dire, il n'y aura guère que Soeren Kierkegaard pour donner à Hamann ses lettres de noblesse philosophiques. Il le place à côté de Job, d'Abraham et de Socrate.

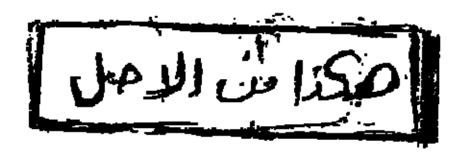
L'IMPOSTURE RATIONALISTE

Mais aujourd'hui, demande Isaiah Berlin, quel intérêt a pour nous Hamann ? Et qu'est-ce qui mérite d'être retenu de lui ? Essentiellement sa révolte, plus implacable encore que celle de Rousseau, contre la structure même de la science et les ambitions du rationalisme. C'est Hamann, souligne Berlin, qui le premier lança une attaque frontale, en plein siècle des Lumières, contre les constructions intellectuelles qui sont, au mieux, des fictions utiles et, au pire, un moyen d'échapper à la réalité. Il défendit avec une force sans pareil l'inexprimable, le mystique, les sombres étendues de l'âme, réagissant contre le fait que les optimistes et les naturalistes du XVIIIe siècle négligeaient purement et simplement l'élément diabolique en l'homme.

Le seul but de la raison, selon Hamann, n'est pas de nous apporter la connaissance, mais de nous exposer notre propre ignorance – et par là même de nous donner des leçons d'humilité. Voilà ce que Socrate déjà nous enseignait. Voilà également ce que disait David Hume (Hamann le traduira en allemand) : la raison est par elle-même impuissante, et lorsqu'elle fait la loi elle n'est qu'usurpation et imposture. Goethe, après lui, dénoncera la *« théorie grise »* qui enlève à la vie sa saveur. Et on trouvera des échos de Hamann non seulement dans le *Sturm und Drang*, mais dans le culte de l'individualisme débridé qui connaîtra son apothéose avec Byron, Stirner ou Nietzsche. *« Pense moins et vis plus ! »*, disait Hamann à son disciple Herder. Ce pourrait être son mot d'ordre. Il disait aussi : il faut apprendre à supporter son néant et ne jamais se préoccuper de vertu, car ce serait faire preuve d'une arrogance épouvantable et ériger un mur entre soi et Dieu. D'ailleurs, Dieu n'est ni un juge ni un mathématicien, mais un artiste. Et à défaut d'être soi-même un artiste, on peut toujours tirer quelque profit du conseil qu'il dispensait à qui voulait l'écouter : apprendre à se satisfaire de sa propre insignifiance.

Isaiah Berlin tenait Hamann pour l'un des excentriques les plus originaux, même s'il est souvent irritant, de notre civilisation. Il l'admire d'avoir été le premier à s'opposer avec intransigeance au siècle des Lumières. Et même s'il a perdu son combat contre Kant, il mérite de rester présent dans nos mémoires *« comme le vrai fondateur d'une tradition polémique antirationaliste »*, tradition à l'opposé même de celle de Berlin, qui se définissait fondamentalement comme un rationaliste libéral, et qui pourtant éprouva une secrète affection pour Hamann, celle-là même qu'il suscitait déjà chez Kant.

Roland Jaccard



Entre Marx et Mahomet

Dans une série d'entretiens, Maxime Rodinson revient sur son parcours de sociologue et sur sa réflexion sur les mouvements idéologiques

ENTRE ISLAM ET OCCIDENT
de Maxime Rodinson.
Entretiens
avec Gérard D. Khoury,
éd. Les Belles Lettres,
320 p., 125 F.

Au point de départ, un gamin de Paris, né en 1915, fils d'immigrés juifs venus de Pologne et de Russie au tournant du siècle, anarchistes puis communistes, totalement détachés de leur religion – une fumisterie, disent-ils –, confectionnant des imperméables dans un atelier humide. Au point d'arrivée, de nos jours, un savant immensément instruit, à l'aise dans une trentaine de langues, pas uniquement sémitiques, habitant rue Vaneau un appartement croulant sous les livres, ayant dans sa bibliographie un bon millier de titres. L'homme est linguiste, sociologue, anthropologue, spécialisé en théorie dans le guèze, c'est-à-dire l'éthiopien ancien, qu'il enseigne à l'Ecole pratique des hautes études, mais refuse d'être enfermé dans une discipline. Il ne connaîtra ni le Collège de France ni l'Institut. On a son orgueil. Entre hier et aujourd'hui, une vie traversant le siècle, un engagement politique qui, de 1937 à 1958, se fit au PCF, un long séjour au Proche-Orient, un savoir qui s'accumule, une curiosité incroyable pour les mots, pour tout ce qui fait sens. Voici donc un livre d'entretiens avec Gérard D. Khoury, qui s'efforce de retracer ce parcours. On savait Maxime Rodinson aux prises avec deux livres, une autobiographie dont plusieurs centaines de pages sont écrites, une réflexion d'ensemble sur les mouvements idéologiques : l'islam, le communisme, les nationalismes, les intégrismes.

Ne nous plaignons pas : sous une forme condensée, nous avons là l'essentiel des deux. A quatorze ans, le jeune Maxime est *saute-ruisseau* et fait des livraisons dans Paris, mais une passion le tient : lire, apprendre, tout apprendre, les langues, l'histoire des religions, la sociologie. L'homme est fier de ses origines prolétariennes comme d'autres se targuent de remonter aux croisades.

Une ouverture se présente : l'Ecole des langues orientales admet des non-bacheliers sur concours, Maxime réussit le concours. Interrogé sur le socialisme, il se fait tirer l'oreille pour parler de Marx. N'est-il pas chez les bourgeois ? Il suit l'enseignement de Mauss et en retient l'appel au réel plutôt que l'analyse des structures. Il se gorge de connaissances. S'il y avait une langue sémitique dans la lune, vous iriez l'y apprendre, lui lance un de ses maîtres. Un engagement à gauche, le Front populaire, la guerre d'Espagne, l'adhésion au PC. Rodinson sera, comme beaucoup d'autres, un stalinien, jusqu'au jour où Khrouchtchev détruira le mythe. Du marxisme, il retiendra désormais la sociologie et non l'idéologie.

Au centre du récit : un long séjour au Liban, de 1940 à 1947, comme soldat d'abord, puis au service des antiquités, repris en charge par la France libre. Rodinson ajoute un peu d'archéologie à sa panoplie. Il a d'abord enseigné le français aux élèves d'un collège de Saïda. Ses élèves voudraient bien qu'il leur enseigne l'art de la guerre, mais ce n'est pas là la science dans laquelle il manifeste le plus de dons. Il devient l'ami d'Henri Seyrig, de Daniel Schlumberger. Il fréquente les communistes de l'Orient arabe aux prises avec les tournants de la politique soviétique. Il rencontre Henri Curiel – encore un bourgeois – dont il fit l'éloge funèbre dans *Le Monde* en 1978, mais aussi Khaled Bagdache et tant d'autres. A l'époque, il suffisait de prendre un bus pour aller de Beyrouth à Jérusalem.

Maxime Rodinson a été élevé dans un milieu hostile au sionisme. Un *moment pourtant il hésitera, quand* il apprendra, très tard, le destin de ses parents, déportés et assassinés à Auschwitz. Il résistera à la tentation. Sa critique du sionisme, même une fois dégagée de la gangue stalinienne, lui vaudra bien des ennemis, en Israël et ailleurs. Et pourtant à Cuba, en 1968, c'est lui qui plaidera, devant une assemblée d'intellectuels invités par Castro, pour une solution de compromis entre Israéliens et Palestiniens. Il était resté « *jusque-là prisonnier de l'idée nostalgique des communistes en général, à savoir que l'idéal était de retourner à la situation du mandat sans le mandat, à la coexistence des communautés dans un état unitaire* ». Mais la coexistence de deux Etats est-elle encore possible aujourd'hui ? L'évolution récente d'Israël ne le porte pas à l'optimisme, et comme on le comprend ! De tous ses livres, le plus cher à ses yeux est le *Mahomet* qu'il publia sur la suggestion de Jean Massin (Club français du livre, 1961).

Pas une seule note, une « *bibliographie sommaire* », mais derrière chaque ligne, un immense savoir. Livre capital en vérité parce que traduisant une évolution personnelle. Maxime Rodinson n'est plus un idéologue, il est un homme qui réfléchit sur l'idéologie. « *Si nous le comprenons bien, Mohammad était un homme complexe, contradictoire. Il aimait le plaisir et se livrait à l'ascèse, il fut souvent compatissant et quelquefois cruel. C'était un croyant dévoré d'amour et de crainte pour son Dieu et un politique prêt à tous les compromis... Il y avait en lui une force qui, avec l'aide des circonstances, devait en faire un des quelques hommes qui ont bouleversé le monde.* »

Maxime Rodinson n'est pas un prophète et il n'a pas bouleversé le monde. Il a tenté de le comprendre dans son épaisseur et dans son étendue. Ce n'est pas un mince résultat.

Pierre Vidal-Naquet

Une société en déliaison

La réalité sociale comme totalité n'est plus. Pour François Dubet et Danilo Martucelli, il faut la repenser à travers ses conflits et ses débats

DANS QUELLE SOCIÉTÉ VIVONS-NOUS ?
de François Dubet
et Danilo Martucelli.
Seuil, « L'épreuve des faits »,
332 p., 140 F.

La réalité sociale change et, avec elle, l'idée que l'on s'en fait. Du milieu du XIXe siècle aux années 50, les sociologues, quelle que soit leur diversité, ont généralement pensé la société comme une totalité : un ensemble cohérent, congruent avec la révolution industrielle et la formation des Etats-nations démocratiques modernes, dont le principe d'organisation résidait, selon les théories, dans la structure des rapports de classe, le système des institutions, l'emprise de la culture. Or, constatent François Dubet et Danilo Martuccelli, la belle unité de ces analyses est fissurée : à l'épreuve des faits et sous l'effet des critiques et innovations théoriques, « *le projet de parvenir à une représentation d'ensemble de la vie sociale à partir de quelques notions unitaires et centrales se défait* ».

Doit-on, dès lors, s'accommoder du morcellement de la sociologie et finalement abandonner l'idée de société ? Nullement, selon les deux auteurs, car ce serait renoncer à l'intelligibilité de ce qui, malgré tout, nous relie. Si la tâche, désormais, n'est plus de construire une vision ordonnée autour d'un axe fédérateur, il importe d'analyser la pluralité et l'hétérogénéité des logiques qui orientent « *l'expérience sociale* » des acteurs et à travers lesquelles se redéfinit un monde commun. On retrouve ici ces trois « *logiques de l'action* » – la stratégie, l'intégration et la subjectivation –, dont François Dubet, dans un ouvrage précédent (1), avait déjà souligné l'autonomisation et la déliaison croissantes. Chacune d'elle se déploie dans une sphère de la vie sociale – le marché, les institutions et les représentations de l'individu –, c'est donc en partant de là qu'il faut les dégager, en dressant, à grands traits, un état des lieux.

La diminution du travail industriel, les nouvelles stratifications professionnelles, l'instabilité de l'emploi, la précarisation du salariat brouillent les frontières et les anciens repères. Le mouvement ouvrier ne peut plus être considéré comme le moteur principal du changement social. Et l'analyse en termes de classes ne permet plus, à elle seule, de rendre compte de l'organisation de la société et de ses conflits. En effet, « *la désarticulation des rapports de production et de reproduction* » génère de nouvelles inégalités et de nouvelles formes de domination qui déplacent les lignes de clivage. Les « *compétitifs* », salariés des secteurs hautement productifs, les « *protégés* », essentiellement membres de la fonction publique, les « *précaires* », embauchés sur contrat temporaire et les « *exclus* », plus ou moins bénéficiaires de protection sociale, sont engagés dans une « *lutte des places* » qui suscite des tensions, des mobilisations et des alliances mouvantes.

L'école, la famille, les églises ne sont plus des espaces de socialisation et d'intégration, des instances assurant la reproduction et la stabilité de la société, des fabriques idéologiques permettant d'« *engendrer des individus à la fois autonomes et conformes aux exigences du système* ». Il ne s'agit pas seulement d'une « crise » ou d'une désadaptation conjoncturelle de ces institutions, mais d'un processus plus profond de « *désinstitutionnalisation* », au terme duquel les normes et les valeurs ne sont plus perçues comme des entités préexistantes, s'imposant de l'extérieur aux individus. Simultanément se développe une « *culture héroïque du sujet* » qui renvoie chacun à la construction et à la responsabilité de son propre destin. Les rapports sociaux sont ainsi ressentis comme une série d'épreuves individuelles : il faut être performant, méritant, « motivé », sur le marché du travail comme à l'école et à l'université, alors que ressources et opportunités sont évidemment inégalement distribuées. Cela engendre des souffrances ainsi que des sentiments de non-reconnaissance et de mépris qui sont un ressort de la violence, en milieu scolaire notamment. Et dans l'hiatus entre un individualisme promu et une domination vécue, les revendications d'identité surgissent avec acuité, comme des refuges possibles.

Pour Dubet et Martucelli, cet ensemble « *désarticulé* », en proie à de multiples tensions, n'est ni complètement désenchanté, ni complètement atomisé. Il retrouve une forme d'unité, continûment redéfinie et réaffirmée, dans la dynamique des mouvements sociaux; les scènes médiatiques de l'espace public et le jeu démocratique de la vie politique.

C'est là que se « *construit aujourd'hui l'idée de société, à travers ses débats, ses conflits, ses interprétations, ses capacités d'action* ». Bref, elle est ce que nous en faisons, de manière confuse, parfois contradictoire et souvent aléatoire. Ce constat, qui fait le deuil des ambitions de la sociologie classique, récuse la nostalgie comme la démission. Mais il laisse aussi dans l'indécision la réponse à cette autre question : dans quelle société voulons-nous vivre ?

Nicole Lapierre

(1) *Sociologie de l'expérience*, Seuil, 1994.

Un utile miroir franco-allemand

Au-delà d'un relevé des événements survenus en RFA en 1997, Brigitte Sauzay offre le portrait instructif d'une nation et analyse ses liens avec la France, noyau dur de la famille européenne

RETOUR À BERLIN JOURNAL D'ALLEMAGNE 1997
de Brigitte Sauzay.
Plon, 260 p., 139 F.

Retour à Berlin, de Brigitte Sauzay, réussit l'impensable : nous faire ardemment espérer la venue de l'Europe ! D'une plume légère, ce *Journal d'Allemagne* décrit au jour *le jour* les événements de 1997 en RFA. Il ne passe sous silence aucun de nos grands problèmes, chômage, immigration, dérives démagogiques de notre démocratie, et s'attache, en regard, à brosser le tableau d'un début de « vie de famille » franco-allemande, préfiguration de la Famille européenne.

De courts essais pertinents, des aphorismes saisissants expliquent à nos voisins français leurs vis-à-vis allemands d'après la chute du mur de Berlin. L'évidente sympathie de l'auteur pour notre pays la prive d'autant moins de la distance requise. Faisant preuve d'une exceptionnelle connaissance de l'esprit allemand et de l'histoire de nos deux peuples, ce livre, aussi passionnant qu'attachant, n'est pas seulement un essai sur notre actualité, mais aussi une œuvre littéraire, riche en poésie de la vie.

Les grands exemples littéraires de connaissance de l'autre, entre la France et l'Allemagne, continuent aujourd'hui encore de nous parler. La fresque de Mme de Staël idéalisait une Allemagne romantique et apolitique. Et nul, en Allemagne, n'a oublié la fameuse question de Friedrich Sieburg : « Dieu est-il français ? » Mais, de nos jours, il s'agit de combler les fossés laissés béants par les catastrophes de ce siècle. Non sans brio, Brigitte Sauzay nous fait réfléchir sur ce qui différencie le rapport à leur nation des Allemands et des Français. La nation allemande, venue trop tard, en conçut dès l'origine un sentiment de discrimination. Puis, après l'horreur du nazisme, le risque, pour l'Allemagne, fut grand de se figer dans une culpabilité si entière qu'elle en devienne un fondement mythique. Mais la nation allemande ne peut se forger ni présent ni avenir contre son histoire. Dans l'intérêt même de l'Europe, elle doit recouvrer une identité solide, profondément ancrée dans cette histoire, ainsi purgée de l'agressivité menaçante de qui s'est vu tenu à l'écart... Si les Allemands se sentaient culturellement plus allemands, ils auraient moins besoin, écrit l'auteur, de l'être à ce point en économie. Le nationalisme français, lui, remarque-t-elle, n'est pas agressif. Je serais tenté d'ajouter qu'il est bien trop sûr de lui pour cela. Les Français continuent à produire leur histoire comme l'accomplissement d'une mission universelle. Certes, François Furet y décelait une part d'autosuggestion, recommandant à ses compatriotes d'accorder plus d'attention à « l'intendance », aux choses économiques. Manifestement, sur le chemin qui nous mène à l'Europe, nous avons deux ou trois choses à apprendre de l'autre...

On lira avec un particulier bonheur les aperçus sur les différences entre nos peuples. Sur quinze best-sellers allemands, treize sont des livres étrangers, contre 80 à 90 % de titres français en France. Certes, dans son célèbre *Essai sur la France*, E.R. Curtius considérait la littérature comme l'expression centrale de l'esprit français. Pour autant, je me demande si cette « mondialisation » de la lecture allemande est dénuée de tout fondement. Ne serait-ce pas, tout bonnement, que la littérature sud-américaine, pour ne parler que d'elle, a pris une place prépondérante en cette seconde moitié du siècle, devant les lettres françaises ou allemandes ? Une des plus fortes choses de ce livre est l'évocation d'un concert à la Philharmonie de Berlin, qui donnait, un soir de juin dernier, *La Création* de Haydn. Là, c'est une âme de poète qui écrit. On a l'impression, dans ces pages, d'entendre la musique même. Le cœur en ressent une douce chaleur. Eh oui, nous autres Allemands n'avons pas seulement nos Kant et Goethe, nos – ou plutôt vos ? – Heine et Brecht. Oui, le Lied au sens d'effusion, de douleur et de nostalgie de la perfection, fait partie aussi de nous.

On lira avec plaisir les remarques ironiques sur notre rage allemande à tout dénommer avec une précision conceptuelle proche de l'acharnement. Et comment ne pas se sentir interpellé, en tant qu'Allemand, quand l'auteur rappelle que comprendre et penser ne sont pas les seules choses qui vaillent. Il y a aussi le plaisir si français de la conversation aimable. Il n'y a pas seulement le cerveau mais l'œil, l'idée mais le voir. Pas seulement la guerre des sexes, mais aussi leur entente complice. Au rebours des Français, les Allemands, le jour, semblent oublier leur nuit. Pourquoi, au fait ?

Brigitte Sauzay, avec la discrétion qui lui sied, évoque à peine l'institut de Genshagen, près de Berlin. Mais ce lieu qu'elle a créé, rendez-vous de compréhension entre Français et Allemands, rappelle le rôle décisif et la symbiose historique des huguenots français dans l'émergence du Brandebourg et de la Prusse. Grâce à ce retour à Berlin en actes, tout Français renouera avec le passé français en terre allemande. Genshagen est une bonne œuvre.

Enfin, ce n'est certes pas, en 1997, la première fois que les Français auront connu maintes difficultés avec les Allemands dans la relation aux Etats-Unis. Il est vrai que nous sommes proches des Américains de mille façons. Et un anti-américanisme de fond ne serait d'aucun secours pour l'Europe. Mais notre vie de famille européenne ne peut s'épanouir qu'en partant de nos propres sources. Nous voulons être « à la maison » chez nous, ne pas nous soumettre au matérialisme transatlantique ni fuir dans la dernière consommation à la mode. Là où ce livre, si français, parle de civilisation européenne, les Allemands se sentiront d'autant plus proches de la France.

Ce *Journal d'Allemagne 1997*, intelligent et sensible, nous tend, à nous Allemands, un portrait de nous-mêmes instructif et stimulant. Il nous rend un grand service, mais il en rendra un tout aussi grand, je crois, à notre voisin français, ce partenaire de la famille européenne, pour qui nous avons tant de respectueuse estime.

Richard von Weizsäcker

L'EDITION FRANÇAISE

● **Femina de l'essai et du premier roman.** Le jury Femina a établi sa dernière sélection du Femina de l'essai et du premier roman, en vue des prix qui doivent être décernés le 8 avril. Pour le Femina de l'essai : *Le Dernier des Camondo*, de Pierre Assouline (Gallimard), *Le Tombeau de Bossuet*, de Michel Crépu (Grasset), *Gide le messager*, de Pierre Lepape (Seuil), *Le Dernier des pharaons*, de Gilbert Sinoué (Gérard Watelet-Pygmalion), *Histoire du viol*, de Georges Vigarello (Seuil). Pour le Femina du premier roman : *La Scie patriotique*, de Nicole Caligaris (Mercure de France), *Chronique alicienne*, d'Ilan Duran Cohen (Actes Sud), *La Chambre des parents*, de Brigitte Giraud (Fayard), *Cent vues de Shanghaï*, de Nadine Laporte (Gallimard), *La Murmurée*, de Danièle Séraphin (Liturge éditions).

● ***L'Histoire*** **en hors-série.** A quelques jours de son vingtième anniversaire, la revue *L'Histoire* lance plusieurs numéros thématiques hors-série, « Les collections de *L'Histoire* ». Y sont repris, mis à jour et accompagnés de documents complémentaires (cartes, graphiques, chronologies...) les meilleurs articles publiés sur le sujet choisi. En prime, avec chaque livraison (trois par an), un « cadeau » : pour le premier dossier – *Les Années de Gaulle* –, un CD des grands discours du général, de juin 1940 à avril 1969. Le prochain numéro mettra le cap sur Versailles (prix unitaire : 42 F).

● **Appel pour Milosz.** L'association Les Amis de Milosz lancent un appel à l'occasion de la préparation par André Silvaire des *Œuvres complètes* du Prix Nobel polonais, qui comprendront les *Inédits* et les *Varia*. Bibliothécaires, libraires ou particuliers détenant des textes inédits de Czeslaw Milosz peuvent le faire savoir à André Silvaire (20, rue Domat 75005 Paris. Tél : 01-43-26-72-34. Fax : 01-55-42-16-69).

● **Librairies lauréates.** Le jury du Prix des librairies, présidé par Jérôme Lindon, directeur des Éditions de Minuit et président de l'Association pour le développement de la librairie de création (Adelc), et par Denis Samuel-Lajeunesse, président de la Fondation Banques CIC pour le livre, a publié la liste des 10 librairies lauréates qui bénéficieront en 1998 de 25 000 francs chacune. Il s'agit des librairies des Abbesses (Paris 18e) et Voyelles (Paris 15e), L'Alinéa (Martigues), La Boîte à livres (Tours), Le Cadran lunaire (Mâcon), La Folle Avoine (Villefranche-du-Rouergue), La Galerne (Le Havre), Graffiti (Castres), Le Marais du livre (Hazebrouck), Mot à Mot (Pertuis), Les Sandales d'Empédocle (Besançon). Prix « coup de cœur » pour Le Marque-Page (Arreau).

● **Editions du Hasard.** Une nouvelle maison d'édition vient de se créer à Marseille, sous la direction de deux psychanalystes, Annick Feissel et Max Bensasson. De la littérature contemporaine aux textes de psychanalyse (pour un public non spécialiste), le catalogue est inauguré par la publication des actes du colloque que les éditeurs ont organisé à Marseille, *La Question du choix inconscient, déterminisme et responsabilité du sujet* – avec la collaboration de Contardo Calligaris, Alain Didier-Weill, Claude Rabant et Daniel Sibony (62, cours Pierre-Puget 13006 Marseille.)

● **Prix littéraire.** Le prix Renaudot de l'essai a été décerné à Jean-Claude Guillebaud pour *La Tyrannie du plaisir* (Seuil).

RECTIFICATIF
Le lieu où s'est suicidé le héros de la Résistance Pierre Brossolette est bien l'avenue Foch, et non l'avenue Hoche, comme nous l'avons écrit dans « Le Monde des livres » du 13 mars.

Lyon, rayons de printemps

Une journée sur le statut de l'écrivain, un Salon jeunesse qui déçoit, une Fête du livre qui enchante : le livre vit en Rhône-Alpes

Le mois de mars fut d'une belle vitalité en région lyonnaise. En marge d'une présence particulièrement visible au 18e Salon du livre de Paris, qui s'est tenu à la porte de Versailles du 20 au 25 mars, l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (Arald) a participé à trois temps forts en région lyonnaise. Déjà le vendredi 6, une journée d'études tentait de mettre à plat les informations nécessaires aux écrivains pour faire valoir leurs droits dans un maquis de textes légaux que la plupart assimilent volontiers à une jungle inhumaine. De là à pouvoir établir une sorte de charte de l'écrivain comparable à celle conclue dans le monde de l'illustration jeunesse, il y a un pas qui n'est pas près encore d'être franchi. Toutefois les fructueux débats menés en ateliers ont permis de mesurer l'énorme travail d'information nécessaire qui s'impose en priorité. Le projet de plaquettes, simples pour être efficaces, pourrait servir de référence à l'élaboration à venir d'un texte dont l'urgence ne se laisse pas circonscrire à la région Rhône-Alpes.

On attendait avec plus d'impatience le rendez-vous des 14, 15 et 16 mars à Eurexpo. Dans le cadre périlleux de la Foire internationale de Lyon, il s'agissait de démentir la fatalité qui semble accabler les rendez-vous littéraires de la ville. Depuis la mort prématurée du Salon du livre, seule la Fête du livre de Bron sauve l'agglomération d'une indigence absolue. Aussi l'expérience tentée cette année d'un premier Salon du livre de jeunesse suscitait-elle bien des espoirs. Sans dissiper les craintes cependant. Alors que les éditeurs acceptaient de jouer le jeu, malgré les tarifs peu incitatifs pratiqués sur le site, que *Le Monde de l'éducation* assurait le partenariat amical de la jeune manifestation, l'affaire tourna vite au fiasco.

CADRE DÉFAVORABLE

Mélange impossible des genres sans doute. Comment servir le livre dans une ambiance de kermesse commerciale où les espaces de débats s'avèrent inutilisables en raison de l'organisation mitoyenne d'un karaoké « nostalgie » ? Et que dire de l'élection parallèle de Miss Foire 98 le dimanche après-midi ? Sans doute la manifestation péchait-elle par sa campagne d'information. Mais on tremble rétrospectivement à ce qu'une affluence spécifiquement littéraire aurait causé comme frustration dans un cadre si peu propice à la découverte et à l'échange. Le mélange de genres entre Foire et Salon a rarement montré aussi crûment – et cruellement – ses limites. On voit déjà les sinistres présages s'amonceler sur la destinée de ce rendez-vous de printemps. Si, malgré le succès relatif de la journée scolaire, l'erreur manifeste sur la localisation semble condamner l'événement, il serait regrettable que l'analyse s'achève sur ce constat désepérant, alors même que la Communauté urbaine de Lyon accueillait quelques jours plus tard l'une des plus intelligentes fêtes dont la littérature puisse rêver. Il y a bien un public lyonnais pour des projets ambitieux. Reste à les organiser avec plus de discernement.

Rien de surprenant à ce que la douzième Fête du livre de Bron ait, elle, réellement réussi à convaincre. Autour du thème décliné cette année – « Qu'est-ce qu'on attend ? Nos désirs, nos rêves, nos utopies » –, près de trente débats, rencontres, conférences et lectures qui réunissaient des écrivains, bien sûr, mais aussi des sociologues ou des philosophes autour d'une même exigence de sens et de rigueur. On a pu déjà souligner la qualité proprement d'« art et d'essais » de ce rendez-vous discret qui n'en finit plus de grandir, gagnant en espace et en durée sans jamais compromettre l'esprit original. En marge des stratégies de maisons d'éditions, la programmation autour des deux domaines originellement concernés – la littérature et les sciences humaines – échappe toujours à l'impératif service après-vente de la nouveauté (sans s'interdire d'accueillir des auteurs couronnés par les lauriers d'automne, tels Pascal Bruckner, Prix Renaudot, Dominique Noguez, Prix Femina, voire Jean-Philippe Arrou-Vignod, Prix Renaudot des lycéens) ; mais cette année, où tables rondes, ateliers, spectacles et expositions réunirent malgré le très beau temps autant de public qu'à l'habitude – une rapide estimation annonce entre 25 000 et 30 000 visiteurs –, la nouveauté tenait avant tout à la promotion d'une littérature contemporaine aux options originales, univers singuliers dont l'association Lire à Bron et la bibliothèque municipale Jean-Prévost entendent partager la (re)découverte enthousiaste. Pierre Autin-Grenier, Antoine Volodine, Emmanuelle Bayamack-Tam, Dominique Sigaud et Antoine Emaz, tous présentés par Claude Burgelin, furent donc les premières « Voix singulières » de la Fête du livre.

RENCONTRES

Autre nouveauté, très largement appréciée, une journée professionnelle pour ouvrir la manifestation dès le vendredi 27 – jusque-là le coup d'envoi revenait à une conférence inaugurale donnée en soirée, et cette année confiée à Michel Onfray, autour de la « politique du rebelle ». Un éditeur (Paul Otchakovsky-Laurens), un libraire (Michel Bazin, qui dirige Lucioles à Vienne, Isère), un critique littéraire (notre collaborateur Patrick Kéchichian) intervinrent successivement pour démonter les délicats rouages qui assurent la diffusion de la littérature (« Découvrir, risquer, transmettre »). Dernière nouveauté de cette riche édition 98, une rencontre en plusieurs temps entre le jeune public et ses auteurs. Le romancier René Frégni d'une part, Virginie Lou et Jean-Philippe Arrou-Vignod, qui cumulent les expériences d'éditeurs responsables de collection jeunesse et d'écrivains pour les « grands » comme pour les « petits », d'autre part, répondirent aux questions directes et pertinentes de lecteurs en herbe, finalement peu intimidés par le challenge. D'excellents moments qui prouvent que le rendez-vous brondillant n'est réservé à aucun public, mais propose à tous des rencontres de qualité sans exclusive aucune. Et on se prend à rêver que cette incursion encore timide dans le secteur jeunesse se confirme et s'accentue pour l'édition prochaine. Directrice du projet, Colette Gruas y songe depuis longtemps, et comme l'enthousiasme de son équipe, la logistique éprouvée de la manifestation et sa solide réputation de sérieux n'en finissent plus de s'affirmer, on imagine avec envie au printemps prochain une nouvelle vie pour le Salon mort-né du livre de jeunesse de Lyon. Renaîtra-t-il à Bron, tel un phénix, des cendres d'Eurexpo ? Gageons que le public fidèle du rendez-vous littéraire rhodanien – le plus important de la région Rhône-Alpes – saurait faire fête à pareille résurrection.

Philippe-Jean Catinchi

Mishima en procès

Sorti le 13 mars, le livre en était à sa quatrième édition : tiré à 100 000 exemplaires, il a été vendu à plus de 70 000 exemplaires et figurait parmi les dix meilleures ventes du mois. Mais il faisait scandale. Premier témoignage direct sur l'homosexualité de l'écrivain Yukio Mishima, qui se suicida par éventrement en 1970, *Le Sabre et le Piment rouge* (publié par Bungei Shunju) a été interdit à la vente, lundi 30 mars, par une décision du tribunal de Tokyo.

La semaine dernière, la fille de l'écrivain, héritière des droits d'auteur, avait déposé plainte, faisant valoir que ce livre reproduisait des lettres personnelles de son père publiées sans autorisation. Par cette procédure biaisée jouant sur la question des droits d'auteur en esquivant le problème de fond, la famille de Mishima obtient ce qui lui tient plus à cœur sans doute que des copyrights : le maintien du « tabou » sur l'homosexualité de l'écrivain.

L'auteur du livre attaqué, Jiro Fukushima (né en 1930), qui fut un amant de Mishima, raconte leur relation avec des descriptions, certes, parfois crues de leurs rencontres. Mais son intention est moins le sensationnalisme, écrit-il, que le désir de rendre hommage à la *« brebis perdue »*, à l'homme Mishima, dans ses contradictions et ses craintes.

De notoriété publique, l'homosexualité de Mishima a toujours été niée par sa famille. Et, déjà, en 1985, la veuve de l'écrivain (aujourd'hui décédée) avait obtenu qu'une scène du film de Paul Schrader, *Mishima*, qui se déroulait dans un bar gay, fût supprimée. Quelques années plus tard, Takeshi Muramatsu, un ami de Mishima, lui consacra une volumineuse étude dans laquelle il dément qu'il ait été homosexuel. Le souci de cet intellectuel, connu pour ses engagements nationalistes, relevait plus de la politique que la pudibonderie : la publicité donnée à la vie privée de Mishima obscurcissait le message dont il était porteur, avance Henry Scott Stokes dans *Mort et vie de Mishima* (éditions Philippe Picquier).

Fukushima rencontra Mishima au début des années 50. Dans sa lointaine province de Kumamoto (Kyushu), il avait lu *Confession d'un masque* (Gallimard), récit dans lequel l'écrivain raconte son éveil à l'homosexualité, qui lui révéla la sienne encore bourgeonnante. Jeune étudiant à Tokyo, il lut un autre roman de Mishima, *Couleurs interdites* (Gallimard), qui décrit le monde homosexuel de la capitale, et il s'enhardit, lui demandant l'adresse d'un établissement qu'il mentionnait. Mishima éprouvait alors un chagrin d'amour pour un garçon qui lui inspira le personnage principal de *Couleurs interdites*. Il reçut Fukushima et ils commencèrent à se fréquenter. Leur relation cessa après quelque temps, mais ils restèrent en contact épistolaire. Ils se revirent en 1966, alors que Mishima séjournait à Kumamoto.

Le portrait du jeune Mishima que trace Fukushima est celui d'un homme tourmenté qui, dans les rapports physiques, était saisi de *« tremblements »*, *« sanglotait »* et prenait son plaisir *« comme une bête saisit sa proie »*. L'homme mûr, qui avait cessé de traiter du thème homosexuel dans ses livres, était *« brillant sans arrogance »*, mais avait conservé la même attitude critique à l'égard de la *« culture molle du Japon »*. Sans procéder à des analyses en profondeur, Fukushima donne par touches des éclairages sur l'« engrenage familial » que subit Mishima : les rencontres avec la mère de l'écrivain après sa mort sont émouvantes ; celle avec sa veuve aussi glacées que révélatrices. Lors de leur dernière entrevue, l'auteur eut le sentiment que *« l'armure martiale adhérait tant à sa peau »* que Mishima ne pouvait s'en dépouiller. Il disait que *« l'idée de vivre jusqu'à quatre-vingts ans dans les honneurs le terrorisait »*.

Le succès de son livre s'explique par la curiosité que suscite la vie intime de toute célébrité. Mais aussi parce que, pour les Japonais, cette mort reste chargée de mystère : elle n'a en rien l'« évidence » que lui a conférée l'Occident en en faisant l'expression d'une prétendue « âme nippone ». Après la publication, en 1997, de la correspondance entre Yukio Mishima et Yasunari Kawabata, ce livre anecdotique et quelque peu « voyeuriste » constitue une nouvelle brèche dans les arcanes de la vie d'un auteur dont le suicide théâtral obscurcit plus qu'il ne révèle les ténèbres intérieures.

Philippe Pons

A L'ETRANGER

● **MEXIQUE : prix souriant et poétique**
Le poète chilien Gonzalo Rojas a reçu le premier prix Octavio Paz, doté de 100 000 dollars et qui doit son nom au Prix Nobel de littérature 1990, qui est aussi le président du jury. Ce prix sera attribué chaque année en poésie et en critique littéraire, et uniquement à des auteurs latino-américains, espagnols ou portugais. Gonzalo Rojas est né en 1917 et fait partie d'un groupe de poètes surréalistes chiliens. Son œuvre est, dit-on, à la fois rebelle et pleine d'humour.

● **ÉTATS-UNIS : prix sans argent**
Le Prix de la critique littéraire américaine (NBCA), l'un des seuls prix purement honorifiques puisqu'il n'est doté d'aucune somme d'argent, a été attribué, pour la littérature, à Penelope Fitzgerald pour *The Blue Flower*, devant Don DeLillo *(Underworld)*, Charles Frazier *(Cold Mountain)* et Philip Roth *(American Pastoral)*, tous trois beaucoup plus connus et en tête des ventes. Pour les essais, Mario Vargas Llosa a été récompensé avec un recueil d'articles déjà publiés par ailleurs sur la peinture, la littérature et la politique culturelle, et qui s'intitule *Making Waves* (Faire des vagues). C'est la première année que ce prix, attribué par quelque sept cents critiques de tous les Etats, est ouvert aux auteurs étrangers.

● **ESPAGNE : Prix érotique et souriant**
Le célèbre Prix du sourire vertical, attribué à une œuvre érotique et doté d'un million de pesetas (quelque 40 000F) par la maison d'édition Tusquets, a été remis à l'ancien président de la principauté des Asturies, Pedro de Silva, qui avait présenté son roman sous le pseudo Kurt K. Le secret avait été bien gardé depuis le 3 février, à la fois pour des raisons commerciales et aussi parce que l'auteur, ancien avocat et militant antifranquiste, voulait garder l'anonymat le plus longtemps possible, non par pudeur, mais pour maintenir une certaine distance. Ce roman s'intitule *Kurt* et raconte l'histoire d'un homme à la recherche des mystères que cache la femme. Insondables probablement...

● **ITALIE : Bons chiffres pour Mondadori**
La maison d'édition italienne Mondadori (groupe Fininvest de Silvio Berlusconi) a annoncé mardi une hausse de 56,1 % de son bénéfice net en 1997 à 87,4 milliards de lires. L'activité d'édition proprement dite a réalisé un chiffre d'affaires de 577,4 milliards de lires.

● **ESPAGNE Muñoz Molina décoré des Arts et des Lettres**
Antonio Muñoz Molina, dont le dernier livre, *Pleine Lune* (Seuil), vient d'être publié en français, a été fait chevalier des Arts et des Lettres. C'est l'écrivain franco-espagnol Michel de Castillo qui lui a remis cette décoration à l'Institut Cervantès à Paris.

AGENDA

● **LES 3, 4 ET 5 AVRIL. LIRE. A Limoges**, 15e édition de la Fête du livre « Lire à Limoges 1998 » (place de la République ; rens. : 05-55-45-60-49).

● **LE 4 AVRIL. POLITIQUE. A Paris**, Journée du livre politique à l'Assemblée nationale avec un grand débat sur la Ve République, de 10 h 45 à 17 heures (35, quai d'Orsay, 75007 ; rens. : 01-48-74-59-60).

● **LE 4 AVRIL. BAUDELAIRE. A Paris**, le centre de recherches sur la création poétique de l'ENS consacre une journée d'étude « Baudelaire et la traduction » (Paris-III/Centre Censier, 13, rue Santeuil, 75005 ; rens. : 01-41-13-25-20).

● **LE 6 AVRIL. XXIe SIÈCLE. A Paris**, l'Unesco organise, de 18 heures à 20 h 30, un débat avec Boutros Boutros-Ghali et Jacques Attali intitulé « Prêts pour le XXIe siècle ? » (Maison de l'Unesco, 7., place de Fontenoy, 75007 ; rens. : 01-45-68-15-01).

● **LE 6 AVRIL. LA BRUYÈRE. A Paris**, la Société d'étude du XVIIe siècle présente, à 18 h 30, la lecture texte en main d'extraits des *Caractères* de La Bruyère par Jean-Marie Villégier (auditorium de la galerie Colbert, Bibliothèque nationale de France, 2, rue Vivienne, Paris, 75002).

